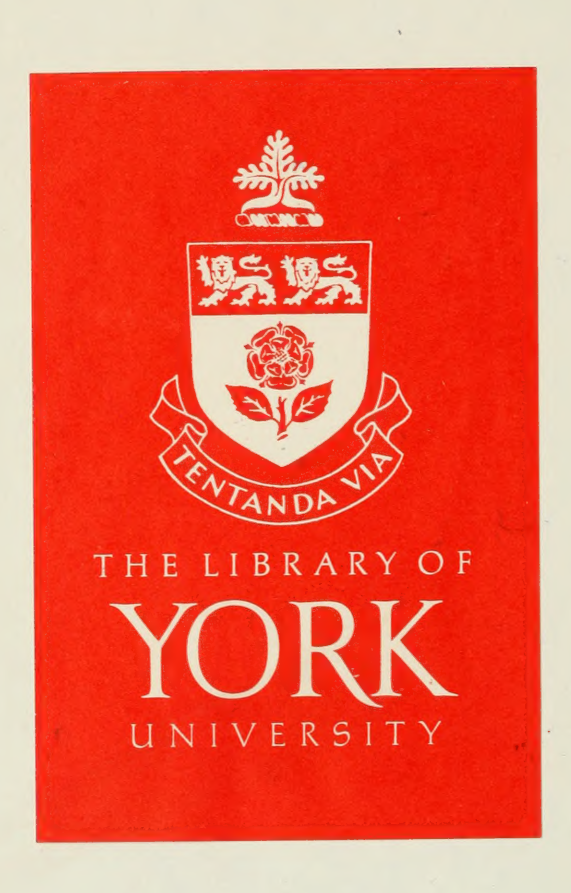

TENTANDA VIA
THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY

HENRI BOURASSA

Directeur du *Devoir*

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN

Problèmes nationaux

PRIX : 75 SOUS

MONTRÉAL

1916

HENRI BOURASSA
Directeur du *Devoir*

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN

Problèmes nationaux

MONTRÉAL
1916

La substance de cet ouvrage a été donnée en six conférences, du 2 mars au 6 avril 1916, sous les auspices des "Amis du Devoir"*. Chacune des conférences forme l'un des chapitres du livre. Certaines parties ont été considérablement développées : par exemple, la fin du premier chapitre, consacrée à l'analyse de la tradition religieuse en tout ce qui touche aux obligations militaires des Canadiens.*

L'auteur a cru devoir ajouter de copieuses citations du mandement de MGR JEAN LANGEVIN, *évêque de Rimouski (frère de* SIR HECTOR LANGEVIN), *sur l'inauguration de la Constitution fédérale ; et aussi du mandement de* MGR COOKE, *évêque des Trois-Rivières, sur le même événement. Ces deux pièces manquaient à l'auteur, lorsqu'il a fait cette première conférence. D'après les témoignages qu'il a été possible de recueillir, et selon toute vraisemblance, le véritable auteur du mandement de* MGR COOKE *serait* MGR LAFLECHE, *alors coadjuteur des Trois-Rivières, dont l'éloquence et le zèle devaient jeter un si vif éclat sur l'Eglise de la province de Québec.*

Ces citations additionnelles complètent la preuve de la "tradition épiscopale" canadienne. De cette preuve résultent les faits suivants, définitivement acquis à l'histoire impartiale: 1° *depuis la Conquête jusqu'à la guerre actuelle, pas un seul évêque canadien-français n'a enseigné aux Canadiens qu'ils ont l'obligation morale de se battre pour l'Angleterre, ni d'autre devoir que celui de défendre leur propre patrie;* 2° *en maintes circonstances, ils ont enjoint à leurs ouailles de remercier Dieu de la paix dont le Canada jouissait pendant que l'Angleterre était en guerre;* 3° *tous les évêques de la province de Québec ont fait aux Canadiens un "devoir de conscience" d'accepter la Constitution de* 1867; 4° *ils ont donné au peuple l'assurance qu'elle accroissait l'autonomie et les libertés du pays, et aussi ses garanties de paix et de sécurité.*

Cette preuve fait justice de l'exploitation qu'on a récemment tenté de faire de la "tradition épiscopale" pour justifier la participation du Canada à la guerre actuelle et, généralement, à la défense de l'Empire britannique.

Le reste de l'ouvrage est enrichi de notes et d'observations qui ne pouvaient entrer dans les cadres de simples conférences.

L'ensemble de ce travail est la suite et le complément nécessaire de l'ouvrage récemment publié par l'auteur sous le titre : "Que devons-nous à l'Angleterre?"

Hier, Aujourd'hui, Demain

I

AUTONOMIE COLONIALE

Droit public anglais — Constitution canadienne — Obligations militaires — Tradition politique — Tradition religieuse.[1]

Quels étaient, au moment du Traité de Paris, les principes de droit public applicables à l'organisation militaire des pays britanniques?

Dans quelle mesure et sous quelle forme ces principes se sont-ils introduits dans les possessions de la Grande-Bretagne, et particulièrement au Canada?

Comment se sont-ils affirmés et développés dans nos lois et notre constitution?

Quelle interprétation leur ont donnée les hommes d'Etat et les jurisconsultes britanniques, les chefs civils et religieux du peuple canadien?

Quelle somme de devoirs nationaux en est résultée pour le Canada et les autres colonies autonomes? quelles obligations morales ou légales envers la Grande-Bretagne et les autres pays d'empire? quelle base de relations avec les pays étrangers?

Voilà les questions auxquelles nous allons, dans cette première causerie, chercher une réponse.

Origines du droit public anglais

L'ensemble des principes du droit public anglais n'est consigné sous une forme concrète et définie dans aucune charte constitutionnelle, dans aucun code de lois. Ceux de ces principes fondamentaux dont la trace écrite se retrouve dans les statuts du parlement ont presque tous subi, dans la pratique, de multiples et profondes modifications. Quelques-uns, et des plus essentiels, n'ont jamais reçu une forme légale; et cependant, ils

[1] Conférence du 2 mars 1916.

font partie du droit public anglais ; aucun parlement, aucune autorité, aucun peuple britannique ne saurait s'en écarter sans produire une révolution, ou tout au moins une évolution, dans la base des pouvoirs publics.

Nous n'entreprendrons pas la recherche et l'analyse des fondements de la constitution anglaise telle qu'elle existait au moment de la cession du Canada. Il faudrait pour cela parcourir l'histoire d'Angleterre depuis la Grande Charte jusqu'à la Révolution de 1688, dont le *Bill of Rights* et l'*Act of Settlement* furent les principales expressions constitutionnelles. Pour comprendre la constitution britannique actuelle, ou plutôt celle qui existait avant que la révolution impérialiste ne lui ait fait subir une nouvelle transformation, il faudrait aussi étudier les effets produits en Angleterre par le choc en retour de la Révolution française et l'influence croissante de la ploutocratie et de la démocratie.

Bornons-nous à une définition succincte des principes de droit public qui se rattachent à l'objet de cette étude: l'obligation des colonies autonomes en matière de guerre et de défense.

Ces principes peuvent se ramener à quatre:—

Egalité de tous les sujets britanniques devant la loi.

Suprématie du parlement ; interdiction au souverain d'agir sans le concours des représentants du peuple et de son conseil exécutif.

Subordination de l'armée et de la flotte au pouvoir civil.

Illégalité de toute imposition de taxes et de toute appropriation de deniers publics pour des fins de guerre, sans le consentement du parlement.

Au moment de la cession du Canada, ces principes de droit, définis et reconnus graduellement au cours des luttes séculaires entre l'aristocratie et le roi, puis entre le roi, l'aristocratie et les représentants du peuple, étaient définitivement acquis et mis en pratique depuis près d'un siècle. Les prérogatives qu'ils comportent appartenaient et appartiennent encore à toute catégorie de sujets britanniques: sujets de naissance ou d'adoption, habitants du Royaume-Uni ou de tout autre pays britannique. Partout où un sujet britannique transporte ses pénates, en terre britannique, il apporte avec lui ces prérogatives essentielles, ces droits de naissance ou d'adoption. Des circonstances exceptionnelles, des conditions particulières de temps ou de lieu, peuvent en suspendre ou en restreindre l'application; mais ils ne se prescrivent jamais; et, dès que les circonstances le per-

mettent, tout sujet britannique peut en réclamer le plein exercice, non comme une faveur mais comme un droit positif et absolu.

Vous vous étonnerez peut-être que je n'aie pas mentionné le fameux axiome: "*No taxation without representation*" En réalité, il est implicitement contenu dans les quatre maximes que je viens d'énumérer. Mais à la fin de la guerre de Sept Ans, les autorités impériales en contestaient encore la vérité absolue. Il fallut la dure leçon de la révolution américaine pour le faire entrer définitivement dans le code non écrit des lois constitutionnelles anglaises et amener le parlement britannique à renoncer pour toujours à sa prétention de taxer les colonies, même pour leur propre défense.

Mais ce qui n'était nullement controversé ou mis en doute, c'était l'obligation du Royaume-Uni de pourvoir seul aux exigences des guerres impériales, sans attendre des colonies d'autres secours, en hommes ou en argent, que ceux nécessités pour leur propre protection.

Les taxes arbitraires que le parlement britannique, sous l'inspiration de GEORGES III, de NORTH et de GRENVILLE, tenta d'imposer aux colonies américaines n'avaient d'autre objet que de faire rembourser par ces pays une partie des frais de leur propre défense. Ce qui entraîna la révolution et décida les autorités britanniques à reconnaitre sans réserve l'infrangibilité de l'axiome "*No taxation without representation*", ce ne fut pas la destination de ces impôts, mais le fait qu'ils avaient été votés par le parlement du Royaume-Uni au lieu de l'être par les législatures coloniales.

Formation de l'Empire britannique

Pour bien comprendre la valeur traditionnelle du principe décentralisateur, base de l'autonomie coloniale, et la gravité de la révolution opérée par le mouvement impérialiste actuel, il faut connaître chacun des éléments constitutifs de l'Empire britannique et se rappeler comment cet empire s'est formé et consolidé.

L'ensemble des pays britanniques constitue l'une des œuvres humaines les plus étonnantes qui aient existé. C'est à la fois un phénomène d'incohérence et d'unité. Il couvre plus d'un sixième des terres du globe. Les pays qui le composent sont épars sur les cinq continents; ils renferment près d'un cinquième du genre humain; ils sont habités par cent peuples divers. Ces peuples appartiennent à toutes les races du globe; ils parlent tous les idiomes connus; ils pratiquent tous les cultes; ils sont les héritiers de toutes les civilisations qui se sont succédé

sur la terre. Et cependant, ces nations multiples, divisées entre elles par tout ce qui a jusqu'ici rendu impossible l'unité de gouvernement et de vie nationale, reconnaissent le même roi, obéissent librement à certaines lois et traditions fondamentales qui font l'unique ciment de cette construction disparate.

Une œuvre aussi gigantesque, apparemment accomplie en contradiction de toutes les lois de l'histoire et des sociétés humaines, n'est pas, ne pouvait être, le fruit d'une conception unique, le produit de la pensée d'un homme, d'une école, d'un parti, ni même l'œuvre du génie initiateur d'une race. Elle n'a pas été la résultante de la pensée, des aspirations et de l'effort d'une nation. C'est la caractéristique de l'Empire britannique qu'il s'est édifié en dehors de tout concept précis, presque à l'insu de la nation anglaise et souvent à l'encontre de la politique de ses hommes d'Etat.

Pas un roi d'Angleterre n'y a contribué par une action personnelle et directe, ni même par une pensée inspiratrice. Ils étaient occupés ailleurs.

Les PLANTAGENETS et les rois de la maison d'ANJOU s'acharnèrent, trois siècles durant, à disputer à la France leurs apanages de Normandie, d'Anjou et de Guyenne. Les LANCASTRES élevèrent leurs prétentions jusqu'à la couronne de France. Les YORKS s'épuisèrent rapidement dans les querelles intestines et ensanglantèrent le royaume par la guerre fratricide des Deux Roses. Les TUDORS et les STUARTS ne songèrent qu'à imposer une religion ou l'autre à la nation, puis à reprendre à l'aristocratie et à la bourgeoisie les concessions politiques que leurs prédécesseurs avaient faites. GUILLAUME D'ORANGE, ANNE et les premiers HANOVRES n'eurent guère d'autre pensée et d'autre loisir que de consolider le pouvoir que leur disputaient les partisans, longtemps redoutables, des STUARTS, de cimenter l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse et de réprimer l'Irlande par tous les moyens d'oppression morale et matérielle.

L'absence de toute visée d'Empire, de toute pensée colonisatrice, est également manifeste chez les hommes d'Etat anglais du seizième au dix-neuvième siècle. La plupart ont été, avant tout, des chefs de faction ou de parti. Pas un ministre britannique, au cours de la période constructive de l'Empire, n'a eu les vastes conceptions d'un RICHELIEU ou le génie colonisateur d'un COLBERT.

L'empire britannique s'est fait en dehors de toute politique préconçue; il a duré et s'est consolidé grâce à l'absence de tout esprit centralisateur. Il a commencé, de nos jours, à manifester ses germes de dissolution à partir du moment où l'école impérialiste a entrepris de le révolutionner et de le reconstruire sur les bases de l'impérialisme romain ou germanique. La durée

de son existence dépend de la force de résistance du principe de décentralisation et d'autonomie aux tentatives d'unification impériale[1].

Pour comprendre la vérité essentielle de cette théorie, paradoxale en apparence, il faut admettre, avec l'un des pontifes de l'impérialisme anglais contemporain, LORD MILNER, que la désignation d'empire, communément employée faute d'un meilleur terme, s'applique très improprement à l'agglomération des multiples pays qui reconnaissent le souverain du Royaume-Uni comme le chef putatif de leur gouvernement.

Quand et comment ces pays si divers sont-ils devenus britanniques?

Ce ne fut qu'après son expulsion définitive du continent et la ruine totale de ses espérances d'expansion européenne que le peuple anglais jeta les yeux vers les terres lointaines et s'aventura sur les traces des Vénitiens, des Espagnols, des Portugais, des Français. Il a recueilli une portion notable des dépouilles de ses devanciers. En ceci comme en toute chose, la lente mais solide action des Anglo-Saxons s'éclaira du clair génie des Latins et profita de leurs initiatives, et aussi de leurs erreurs.

Sans refaire en détail l'histoire de chacune des possessions britanniques, il suffit de rappeler que la plupart d'entre elles, que toutes celles du moins qui composaient l'Empire au moment de la guerre de Sept Ans, ont été pour ainsi dire imposées à la nation britannique par des individus ou des groupes poursuivant des objets moraux ou matériels fort divers et parfois contradictoires.

L'Empire des Indes et la plupart des colonies d'exploitation furent conquis, colonisés et mis en valeur par des négociants ou des aventuriers de génie comme RALEIGH, CLIVE ou HASTINGS. Loin de leur en être reconnaissants, les autorités et le peuple de la Grande-Bretagne leur ménagèrent généralement une fin ignominieuse ou tragique.

Les colonies anglo-américaines

Les dissensions politiques et religieuses favorisèrent, autant sinon plus que l'esprit d'aventure et le besoin d'expansion commerciale, l'établissement des colonies anglaises et y intoduisirent le principe décentralisateur, devenu la base du régime colonial britannique.

[1] Le continuateur de l'œuvre de MAY, M. FRANCIS HOLLAND, dans le volume qu'il a ajouté à l'"*Histoire Constitutionnelle de l'Angleterre*" (édition de 1912) écrit, au sujet du mouvement impérialiste contemporain: "*There is perhaps some risk that the desire for closer union which has replaced* "*in England the earlier indifference may produce through the activities to* "*which it leads the opposite result.*" (page 297).

Chacune des colonies anglo-américaines fut établie par un groupe particulier de dissidents religieux, de mécontents ou d'exilés politiques, qui venaient jeter sur une terre vierge les fondements d'une société nouvelle destinée dans leur esprit au triomphe de l'idéal religieux ou politique et de l'état social qu'ils avaient été impuissants à imposer à la mère-patrie. Ils avaient quitté la Grande-Bretagne la haine ou l'amertume dans le cœur. Le parti régnant et la masse du peuple anglais les avaient vus s'éloigner avec satisfaction, parfois même les avaient chassés comme des malfaiteurs ou des perturbateurs de l'ordre social.

D'autre part, les conditions mêmes de leur fondation respective avaient établi entre ces diverses colonies des barrières morales qui les éloignaient l'une de l'autre plus profondément encore que l'océan Atlantique ne les séparait de leur commune patrie d'origine. Quelle harmonie de sentiments et d'aspirations, quelle forme unique de gouvernement et de législation pouvaient unir entre eux les puritains de la Nouvelle-Angleterre, farouches dissidents, républicains d'instinct, et les royalistes anglicans de la Virginie ? les catholiques du Maryland et les quakers de la Pennsylvanie? les négociants de la Nouvelle York, associés aux descendants des pionniers hollandais, et les fondateurs des deux Carolines, venus en Amérique avec l'espoir de faire revivre les institutions féodales que leur patron, Charles II, n'avait pas réussi à restaurer dans l'aristocratique Angleterre?

Rien dans tout cela qui ressemble à l'idéal des fondateurs de la Nouvelle-France, à leur esprit d'apostolat, à leur désir de prolonger dans le monde nouveau l'action civilisatrice de la mère-patrie et d'y reproduire ses institutions, son esprit, son type de civilisation. C'est cette différence radicale qui nous rend si difficile l'exacte intelligence du caractère de l'Empire britannique, de sa véritable composition, de ses fondements traditionnels;—tout comme notre esprit de formation latine et canonique, habitué à l'expression didactique des lois, à l'ordre hiérarchique des pouvoirs, a peine à comprendre la constitution anglaise, l'incohérence apparente de ses éléments, le lâche agencement de ses pouvoirs, dont le bon sens du peuple anglais et son instinct de gouvernement font toute la force et la souplesse.

Il fallut l'attaque réelle ou supposée des autorités impériales contre le principe d'autonomie, cher par-dessus tout à chacune des colonies anglo-américaines, pour les amener à subordonner leurs préjugés et leurs méfiances réciproques au triomphe de la cause commune; et encore, l'on sait à quel point ces méfiances subsistèrent durant toute la guerre de l'Indépendance, et longtemps après sa fin glorieuse. L'esprit décentralisateur des Etats

se manifesta dans l'élaboration de la constitution américaine et se maintint jusqu'aux jours de la sanglante guerre de Sécession qui en fut à la fois la conséquence et la faillite.

Toutes ces circonstances expliquent pourquoi les autorités britanniques, rois et parlements, avaient accordé aux colonies américaines des chartes, fort libérales pour l'époque, comportant toutes le principe du *self-government*. Parfois, — aux Carolines, par exemple, — le parti régnant en Angleterre, impuissant à imposer toutes ses vues au peuple anglais, voulait donner à un groupe de ses partisans l'avantage de fonder une société conforme à ses idées. Dans la plupart des cas, le seul ou le principal mobile de ces actes de libéralité était de débarrasser l'Angleterre du soin de gouverner des sectaires encombrants et irréductibles.

Selon la parole si juste de BURKE, les colonies américaines grandirent et prospérèrent " grâce à l'heureuse négligence " de la mère-patrie. Lorsque leur opulence eut éveillé l'attention cupide des marchands anglais, les autorités impériales s'occupèrent d'elles pour les exploiter au profit de la métropole; mais il était trop tard pour déraciner les germes profonds de l'autonomie coloniale, laquelle n'était, du reste, que la jouissance collective des prérogatives essentielles du sujet britannique, dont j'ai donné la définition il y a un instant.

Cette évolution touchait à sa fin normale lorsque l'Angleterre hérita de l'empire colonial de la France.

Introduction du régime britannique au Canada

Des immenses pays que le Traité de Paris assura à la Grande-Bretagne, seule la Nouvelle-France possédait une base d'organisation politique et civile et une population d'origine européenne capable d'exercer les prérogatives politiques des sujets britanniques.

Tout naturellement, les autorités britanniques ne pouvaient songer à donner immédiatement la pleine jouissance de ces droits à une population de race et de formation étrangères, encore toute meurtrie des plaies de la guerre, aigrie par l'humiliation de la défaite. Ce n'est pas de cette hésitation que nous devons faire reproche aux Anglais, ni même peut-être, les jugeant à leur point de vue, de leur dessein d'angliciser les Canadiens avant de remettre entre leurs mains la gouverne de leurs propres destinées.

Le crime de l'Angleterre, c'est de n'avoir été ni franche, ni loyale envers les Canadiens. C'est d'avoir longtemps cherché à reprendre d'une main ce qu'elle leur donnait de l'autre. C'est

d'avoir tout tenté pour leur enlever leur langue et leurs croyances, tout en affichant avec une savante hypocrisie son désir de les respecter.

La proclamation royale de 1763 laissait entrevoir le principe du *self-government* comme la base de l'organisation future de la colonie[1]. Vous savez ce qu'il nous en a coûté de luttes, d'efforts, de sang même, pour entrer en pleine possession de nos droits de sujets britanniques[2]. Sans la révolte des colonies américaines, le voisinage des Etats-Unis, si longtemps menaçant pour l'Angleterre, et les mille lieues d'océan qui nous séparent du centre de la domination anglaise, la lutte eût été plus longue et cent fois plus dure. Le Canada aurait connu toutes les tortures morales, toutes les répressions cruelles qui ont marqué la domination anglaise en Irlande.

Rien n'est plus grotesque et plus faux, rien n'est plus producteur d'un servilisme déprimant, que la légende de la libéralité anglaise, — légende entretenue à dessein par ceux qui parlent sans cesse de la reconnaissance que nous devons à l'Angleterre pour les libertés qu'elle nous a octroyées d'un si mauvais cœur, même après les preuves, trop souvent répétées peut-être, que nous lui avons données de notre loyauté et de notre patience. La meilleure justification du mépris de l'Anglais pour le Canadien, c'est que la fidélité coloniale a souvent pris, dans nos paroles et dans nos actes, le caractère de la servilité. L'Anglais, comme tous les peuples conquérants et dominateurs, méprise souverainement les esclaves et les chiens couchants.

[1] Voici le passage de cette proclamation qui justifie cette prétention: "*We have thought fit to publish and declare, by this Our Proclamation, that* "*We have, in the Letters Patent under our Great Seal of Great Britain, by* "*which the said Governments are constituted, given express Power and Direc-*"*tion to our Governors of our Said Colonies respectively, that so soon as the* "*state and circumstances of the said Colonies will admit thereof, they shall,* "*with the Advice and Consent of the Members of our Council, summon and* "*call General Assemblies within the said Governments respectively, in such* "*Manner and Form as is used and directed in those Colonies and Provinces* "*in America which are under our immediate Government; and We have also* "*given Power to the said Governors, with the consent of our Said Councils,* "*and the Representatives of the People so to be summoned as aforesaid, to* "*make, constitute, and ordain Laws, Statutes, and Ordinances for the Public* "*Peace, Welfare, and good Government of our said Colonies, and of the People* "*and Inhabitants thereof, as near as may be agreeable to the Laws of England,* "*and under such Regulations and Restrictions as are used in other Colonies.*"

[2] Cette lutte contre le mauvais vouloir opiniâtre des autorités impériales est bien résumée dans les intéressantes conférences de M. l'abbé Groulx, à l'Université Laval: "*Nos luttes constitutionnelles*"—1915-16.

Autonomie militaire.

Mais dans l'ordre des idées et des faits dont je veux poursuivre l'analyse dans ces conférences, il est un fait remarquable. Jamais, au cours des cent années où il nous fallut subir le régime graduellement atténué de la domination anglaise ou le joug insupportable des pouvoirs oligarchiques constitués et soutenus par l'Angleterre, les autorités britanniques ne tentèrent un seul instant d'imposer aux Canadiens la plus minime contribution, en hommes ou en argent, à la défense de l'Empire ou au soutien de guerres qui n'avaient pas pour objet direct ou pour conséquence inévitable l'attaque du territoire canadien. Inutile d'ajouter qu'elles n'y ont jamais songé depuis que le Canada s'est fait reconnaître le droit d'être une nation et de déterminer son action militaire aussi librement qu'il exerce ses pouvoirs de législation et de gouvernement.

De cette double affirmation, j'ai fourni ailleurs la preuve irréfutable, puisée aux sources les plus autorisées de l'histoire, de la législation et des archives impériales et canadiennes[1].

J'ai prouvé que *toutes* nos lois sur la milice, depuis l'introduction du régime britannique jusqu'à l'heure actuelle, ont eu pour unique objet la défense du territoire canadien. J'ai prouvé également que, jusqu'aux jours de la guerre d'Afrique, tous les hommes d'Etat canadiens, tous les chefs d'écoles ou de partis ont été d'accord pour reconnaître et professer la doctrine nationaliste. A leurs yeux, comme dans l'esprit de la masse du peuple, le Canada n'avait aucune obligation morale ou légale de participer à la défense générale de l'Empire et de soutenir l'Angleterre dans d'autres guerres que celles qui menacent directement le territoire canadien. Les seules disputes qui se soient élevées entre les autorités de la métropole et celles de la colonie, ou entre les chefs des partis canadiens, avaient pour objet de déterminer la part que le Canada doit prendre à sa propre défense.

Avant l'établissement du régime représentatif et du gouvernement responsable, il ne fut jamais question, soit en Angleterre ou au Canada, d'obligations coloniales en matière de guerre. Tout injustes, étroits ou dominateurs qu'ils étaient, les hommes d'Etat britanniques des vieilles écoles, tories ou whigs, étaient profondément imbus du principe d'équité qui fait la base de tout le droit public anglais: la corrélation des pouvoirs et des charges, des privilèges et des obligations, des droits et des devoirs. Il ne leur venait pas même à l'esprit que les coloniaux doivent participer sous une forme quelconque à la défense gé-

[1] *"Que devons-nous à l'Angleterre?"*, Montréal, novembre 1915.

nérale d'un empire dont la gouverne leur échappe totalement. Ils auraient trouvé monstrueux d'exiger des colonies, et grotesque d'en attendre, une contribution quelconque au soutien d'une flotte et d'une armée placées sous l'autorité exclusive du cabinet et du parlement britanniques. Même, ils considéraient avec raison que l'Angleterre, ayant conquis son empire pour son propre avantage, devait seule pourvoir à la défense de chacun des pays qui le composent—aussi longtemps surtout qu'elle restreignait leur droit de se gouverner à leur guise.

Cet état d'esprit subsista plusieurs années après l'établissement légal du gouvernement responsable, en 1841. C'était naturel et logique; car, en fait, les autorités impériales et leurs représentants au Canada continuèrent jusqu'en 1851 leur politique traditionnelle de reprendre d'une main ce qu'ils donnaient de l'autre et d'entraver dans la pratique le fonctionnement de l'autonomie coloniale qu'ils avaient reconnue en théorie.

Lord Grey et Lord Elgin

Lord Grey fut le premier secrétaire colonial qui se décida à appliquer loyalement aux colonies les maximes de gouvernement constitutionnel adoptées depuis longtemps en Angleterre. Lord Elgin fut le premier gouverneur anglais qui les pratiqua honnêtement et s'abstint d'être le chef d'une faction oligarchique.

Dans ses instructions à lord Elgin, lord Grey avait posé ce principe: "Il ne saurait être trop nettement reconnu qu'il " n'est ni possible ni désirable de gouverner aucune des provin- " ces britanniques de l'Amérique du Nord contrairement à " l'opinion de ses habitants." Cet axiome, accepté depuis longtemps en Angleterre comme la base du gouvernement représentatif, entra définitivement dans le droit public des colonies autonomes. Il en résultait nécessairement, pour les colonies, un accroissement de charges et de responsabilités. L'homme d'Etat qui avait formulé le principe et qui eut le premier la loyauté d'y conformer sa conduite et la politique de l'Angleterre, avait le droit de rappeler aux Canadiens la règle d'équité qui en découle. C'est ce qu'il fit dans une dépêche mémorable adressée à lord Elgin, le 14 mars 1851:

" Le Canada, écrivait-il, possède maintenant, en commun " avec les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord " et de la manière la plus ample et la plus complète possible, les " avantages du *self-government* en tout ce qui touche à son ad- " ministration interne.

" Il semble au gouvernement de Sa Majesté que cet avan- " tage doit entraîner des responsabilités correspondantes; et

“ que le temps est venu où le peuple du Canada doit être appelé “ à assumer une part plus large qu'il n'a prise jusqu'ici des dé-“ penses qui résultent, à son bénéfice, de cette situation.

“ De ces dépenses, la charge de beaucoup la plus lourde qui “ pèse sur ce pays [le Royaume-Uni] est celle encourue pour la “ défense militaire de la province.

“ Considérant le Canada comme une partie très importante “ et très appréciable de l'Empire, et croyant que le maintien du “ lien qui unit la mère-patrie et la colonie est éminemment “ avantageux aux deux pays, le gouvernement de Sa Majesté est “ loin de penser que l'ensemble des forces militaires de l'Em-“ pire ne doit pas servir à la protection de cette partie des do-“ maines de Sa Majesté.

“ Mais tenant compte des progrès rapides que le Canada “ fait aujourd'hui en richesses et en population et de la prospé-“ rité dont il jouit en ce moment, le gouvernement de Sa Majesté “ est convaincu qu'en toute justice le peuple du Royaume de-“ vrait être déchargé d'une forte proportion des charges qui lui “ ont été imposées jusqu'ici pour la protection d'une colonie “ qui est maintenant en état de faire beaucoup pour assurer sa “ propre protection.

“ Il n'est guère nécessaire de vous rappeler qu'en adoptant “ ce principe, le gouvernement de Sa Majesté ne ferait que reve-“ nir à l'ancienne politique coloniale de ce pays ”[1].

A cette doctrine d'une justesse incontestable, LORD ELGIN apportait un correctif important:

“ Je maintiens ”, écrivait-il, le 18 décembre 1854, à SIR GEORGE GREY, deuxième successeur de LORD GREY, “ *qu'aussi* “ *longtemps que les habitants de la colonie n'auront pas voix* “ *délibérative dans les Conseils de l'Empire, ils ont le droit* “ *d'attendre des autorités impériales la protection contre les* “ *hostilités qu'ils ne contribuent nullement à provoquer.* Il est “ donc à propos de maintenir des garnisons impériales dans “ certaines stations militaires importantes telles que Québec, “ comme garantie que cette protection, si jamais la nécessité “ s'en présente, ne sera pas invoquée en vain. Néanmoins, j'ai “ confiance que si les habitants de la colonie assument une part “ de responsabilité *dans la défense de leur pays et la préserva-* “ *tion de l'ordre intérieur* — responsabilité qui a, jusqu'ici, pesé “ tout entière sur la mère-patrie — rien ne tendra plus efficace-

[1] “*Accounts and Papers*” (britanniques) 1851, Vol. XXXVI, p. 237. Cette dépêche ainsi que celle de LORD ELGIN, et une foule d'autres se rapportant au même sujet, sont citées au long et analysées dans l'ouvrage déjà mentionné: “*Que devons-nous à l'Angleterre?*”

" ment à assurer la sécurité de l'Empire et à établir dans la co-
" lonie un haut idéal national et des mœurs viriles "[1].

Cette double expression d'opinion des deux hommes d'Etat qui ont travaillé le plus efficacement à rattacher à l'Angleterre ses possessions autonomes renferme toute la doctrine du droit public anglais, en matière de guerre et de défense coloniale ou impériale. C'est sur cette base que l'Angleterre et le Canada, et plus tard les colonies australasiennes, déterminèrent par une série d'ententes et de traités les obligations respectives de la métropole et des colonies. Il serait trop long de refaire ici l'histoire et l'analyse de ces tractations. Comme pour la constitution anglaise, je me borne à en résumer la synthèse dans une brève définition : le Royaume-Uni, seul détenteur des pouvoirs suprêmes de l'Empire, pourvoit à sa défense générale et maintient à ses frais la flotte et l'armée impériales. Il est rigoureusement obligé de protéger chacun des pays britanniques contre les conséquences de sa politique étrangère. Les colonies autonomes ne sont tenues qu'à pourvoir, dans la mesure de leurs forces, à la paix intérieure et à la protection de leurs territoires et de leurs frontières. Elles ne sont pas même obligées de protéger leur commerce maritime, puisque l'Angleterre a jusqu'ici refusé, inconstitutionnellement du reste, de reconnaître l'*extra-territorialité* des lois coloniales sur le commerce maritime[2].

[1] "*Accounts and Papers*", 1854-5, Vol. XXXVI, p. 43.

[2] Un homme d'Etat anglais de la meilleure tradition libérale, SIR HENRY CAMPBELL BANNERMAN, alors premier-ministre, a nettement défini la relation des pouvoirs et des charges de l'Empire: "*The cost of "naval defence and the responsibility for the conduct of foreign affairs hang "together.*" (*Colonial Conference*, 1907—Cd 3523, page 5).

SIR ROBERT BORDEN a exprimé la même pensée en présentant son projet de contribution à la flotte impériale: "*Responsibility for the Empire's "defence upon the high seas, in which is to be found the only effective guarantee "of its existence, and which has hitherto been assumed by the United Kingdom, "has necessarily carried with it responsibility for and control of foreign policy.*" (*Debates House of Commons*, 1912-13, col. 676).

M. DOHERTY, aujourd'hui ministre de la Justice, déclarait en motivant son opposition au projet de Loi navale, le 24 février 1910: "*Under our "constitution, there is no obligation on the part of Canada, legally or consti- "tutionally speaking, to contribute to the naval forces of the Empire; and that "position will continue to exist so long as the United Kingdom alone has "exclusive control of the affairs of the Empire*". (*Debates House of Commons*, 1909-10, col. 4139)

Inutile d'ajouter que le même principe s'applique à toute contribution du Canada à la défense de l'Empire, en dehors du Canada, qu'il s'agisse d'opérations sur terre ou sur mer.

Partage équitable des obligations de guerre

Ce partage d'obligations est conforme aux règles de la plus élémentaire équité. Entraîner les colonies à prendre des charges nouvelles, à participer habituellement ou accidentellement à la défense générale de l'Empire ou à des guerres extra-territoriales, c'est violer le droit naturel, l'équité, le juste équilibre des charges et des pouvoirs, c'est perpétrer dans l'Empire britannique une véritable révolution, c'est renverser un ordre de choses traditionnel, éminemment respectable et sûr, et conforme aux principes fondamentaux de la constitution britannique.

Un nombre croissant de Canadiens, empoisonnés par la propagande impérialiste, se plaisent à répéter que la part de fardeau attribuée à la Grande-Bretagne est trop lourde. A ceux-là, il suffit de rappeler la disparité de la situation politique, sociale et économique du Royaume-Uni et de ses colonies.

La population actuelle de la Grande-Bretagne bénéficie du travail et des efforts des multiples générations qui l'ont précédée. Le mécanisme économique du Royaume-Uni est complet ; son industrie et son commerce couvrent le monde; ses ressources financières sont immenses. Les Anglais d'aujourd'hui n'ont qu'à veiller à la conservation de leurs richesses acquises et à les répartir plus équitablement entre les diverses classes de leur société.

Les coloniaux ont abandonné leur part de l'héritage patrimonial. Ils sont allés dans des terres lointaines fonder des sociétés nouvelles, défricher des pays incultes, où tout était à créer, où il reste de gigantesques travaux à accomplir. Le peuple anglais a profité énormément de cette expansion; mais tous les sacrifices, tous les efforts qu'elle comporte, retombent exclusivement sur les épaules des coloniaux. Maintes générations devront peiner durement avant de mettre en pleine valeur les ressources naturelles des colonies et amener ces pays nouveaux au degré de prospérité de la métropole. N'est-il pas juste que les habitants du Royaume-Uni restent chargés des obligations qui découlent naturellement de leur situation privilégiée?

Ne perdons pas de vue un fait essentiel. L'Angleterre fait la guerre quand elle veut et comme elle veut. Si elle y est parfois entraînée contre son gré, c'est toujours en conséquence directe ou médiate de ses alliances, de ses agissements à l'étranger, de son usage des pouvoirs souverains qu'elle exerce à sa guise. Les colonies subissent tous les inconvénients de cette situation, tous les contre-coups de la politique anglaise ; elles sont exposées à l'attaque de tous les ennemis de l'Angleterre. Par contre, elles n'ont jamais été pour l'Angleterre une cause de conflit; elles n'ont provoqué aucune guerre ; et, dans l'état

actuel de leur situation internationale, elles ne peuvent pas le faire.

Cette inégalité de conditions suffit à démontrer l'entière équité du partage d'obligations établi sous l'empire de la saine doctrine nationaliste, laquelle a prévalu pendant un demi-siècle, ou plutôt un siècle et demi, et l'odieuse injustice du régime de prétendue solidarité impériale qu'on nous impose aujourd'hui. Elle révèle également l'immoralité de la fausse doctrine de " l'obligation morale " des colonies, récemment inventée par une nouvelle école de théologiens en mal de servilisme.

La génération qui mit en pleine valeur la conquête de nos libertés constitutionnelles et celle qui prépara la Confédération ne se laissaient pas égarer par ces fausses théories.

Tous les hommes d'Etat, tous les partis, toutes les autorités sociales qui dirigèrent l'opinion canadienne durant la dernière moitié du XIXe siècle professaient et pratiquaient la doctrine nationaliste. Il n'y eut divergence de vues que sur le degré de responsabilité que le Canada devait assumer dans l'organisation de sa propre défense.

Les conservateurs soutenaient, d'accord avec LORD GREY et ses successeurs au ministère des Colonies, que la jouissance de l'autonomie politique comporte l'obligation de pourvoir, dans une mesure raisonnable, à la sécurité du territoire. Les libéraux s'attachaient davantage à l'aspect impérial de la question — non pas pour en conclure, comme M. LAURIER aujourd'hui, que " lorsque l'Angleterre est en guerre le Canada est en guerre " ; mais au contraire pour soutenir, avec des nuances variées dans l'expression, que l'Angleterre, seule maîtresse des relations étrangères de l'Empire, doit pourvoir seule à sa protection et que les colonies ont le droit de rester en paix, même quand l'Angleterre est en guerre, tant qu'elles ne sont pas attaquées.

Traités de 1854 et de 1865 — Constitution de 1867

J'ai raconté ailleurs les péripéties et la conclusion de ces débats et de ces divergences d'opinion[1]. Il en résulta, en 1854, un " contrat solennel " et, en 1865, un traité définitif entre l'Angleterre et le Canada. Ce traité revêtit le caractère d'une véritable alliance entre deux nations. Les conditions en furent arrêtées par les délégués des gouvernements britannique et canadien. Si le pacte ne fut pas rédigé dans la forme concrète et précise d'un traité international, c'est que, conclu entre deux nations britanniques, il excluait un formalisme rigide qui répugne au génie et aux habitudes de la race. Mais il fut aussi ex-



1 *"Que devons-nous à l'Angleterre?"*

plicite que la plupart des maximes de droit public anglais. La lettre en est même plus rigoureusement définie que celle des principes de la constitution anglaise. Elle se trouve exprimée dans une série de rapports et de dépêches échangés entre les deux gouvernements et dans plusieurs déclarations publiques des hommes d'Etat les plus autorisés.

A vingt-deux ans de distance, l'un des Pères de la Confédération, SIR ALEXANDER CAMPBELL, résumait ainsi, en présence des autorités impériales et des délégués de toutes les autres colonies autonomes, le traité conclu en 1865 et jamais abrogé : "Le gouvernement britannique convint alors de se charger " de la défense navale du Canada, et les autorités canadiennes " se chargèrent de la défense territoriale de la colonie. *C'est " sur cette base que la Confédération de toutes les provin- " ces fut complétée*: les troupes de Sa Majesté devaient être " retirées et *le gouvernement local ne se chargeait que de la dé- " fense du territoire* "[1].

Plus loin, M. CAMPBELL répète que la Confédération fut établie *" sur l'engagement que nous avions pris de maintenir la défense du territoire."*

Le partage des charges militaires de la métropole et de la colonie et la définition de leurs obligations réciproques ne furent donc pas seulement l'objet et la matière d'un traité, d'un " contrat solennel ", selon l'expression employée par SIR JOHN MACDONALD pour définir un arrangement analogue conclu en 1854: ils servirent de base principale à la constitution canadienne.

Les fauteurs et les tenants de l'impérialisme ont cherché à ergoter sur les termes de la charte nationale. De l'article qui réserve au Roi d'Angleterre le commandement suprême de la milice canadienne, ils ont tiré la déduction que le Roi peut appeler les Canadiens à le servir en tout temps et dans toute partie du monde. C'est fausser impudemment l'histoire, la tradition et les principes essentiels de la constitution anglaise.

N'oublions pas que la loi écrite intitulée " *Acte de l'Amérique Britannique du Nord* " ne renferme qu'une partie de notre droit public. Les principes fondamentaux de la constitution britannique ont force de loi au Canada comme en toute terre anglaise. Le fait que le législateur ne les a pas plus inscrits dans la constitution canadienne que dans les lois du Royaume-Uni n'a nullement pour effet de les abroger, de les amoindrir et de priver les sujets britanniques qui vivent au Canada, ni la

[1] Discours prononcé à la première Conférence coloniale tenue à Londres en 1887. "*Proceedings of the Colonial Conference*"—1887—[C. 5091) vol. I, p. 271.

nation canadienne elle-même, de leur pleine jouissance et de leur entière et perpétuelle application. Or, l'un des principes essentiels de la constitution britannique, c'est que le roi ne gouverne que par ses ministres responsables au parlement et soutenus par la majorité des représentants de la nation. Au Royaume-Uni, le roi gouverne par les ministres britanniques, responsables au parlement britannique. Au Canada, le roi gouverne par les ministres canadiens responsables au parlement canadien.

Le roi n'a pas plus le droit de commander la milice canadienne qu'il n'a celui de commander la flotte et l'armée impériales. Il n'a pas plus le droit de mettre le Canada en guerre, sans l'assentiment du cabinet canadien, qu'il n'a le droit de précipiter le Royaume-Uni dans un conflit extérieur sans le consentement du cabinet britannique. Il n'a pas plus le droit d'imposer au Canada des charges de guerre sans le consentement préalable du parlement canadien qu'il n'a le droit de s'approprier les deniers du peuple anglais sans le consentement de la Chambre des Communes.

Dès 1862, les autorités impériales ont reconnu que le parlement canadien a le contrôle absolu de toutes les dépenses nécessitées par les opérations de guerre autant que celui du budget ordinaire et intérieur de la colonie[1].

Au cours des débats qui précédèrent l'adoption du projet de la Confédération, SIR JOHN MACDONALD a affirmé l'égalité absolue des pouvoirs du parlement impérial et du parlement canadien[2].

[1] Voir la correspondance échangée entre le duc de NEWCASTLE et le ministère SANDFIELD MCDONALD, reproduite en entier, comme pièce justificative 24, à la suite de l'ouvrage déjà cité *"Que devons-nous à l'Angleterre?"* Dans un rapport du conseil exécutif canadien, en date du 28 octobre 1862, se trouvent ces passages décisifs: "Si l'action perturbatrice "des luttes politiques ordinaires est une raison suffisante pour enlever au "parlement la direction ultime des préparatifs militaires, cette raison est, "à tous les points de vue, aussi valable en Angleterre qu'au Canada. Ce "que la Chambre des Communes refuserait de considérer en toute cir-"constance même périlleuse, il n'est pas probable que la Législature du "Canada s'y prête davantage.... Le peuple n'est à l'abri du despotisme "militaire.... que lorsqu'il porte en ses mains le pouvoir de contrôler le "budget nécessaire au maintien de l'organisme militaire... Les provinces "ne contribueront jamais à un système coûteux de défense à moins qu'il "ne soit sujet à leur propre autorité... Les conseillers de Votre Excel-"lence sont convaincus que cette province persistera à réclamer le droit "exclusif de déterminer la dépense des deniers publics."

Le duc de NEWCASTLE, ne contesta, ni en droit ni en fait, aucune de ces propositions. Elles sont unanimement reconnues et professées en Angleterre.

[2] "*We stand,* disait-il, *with regard to the people of Canada precisely "in the same position as the House of Commons in England stands with "regard to the people of England.*" (*"Debates on Confederation"*—page 1007).

Les colonies autonomes sont des Etats souverains

Que cette parité de pouvoirs s'applique également aux questions de guerre et de paix, il ne saurait exister le moindre doute dans l'esprit de ceux qui connaissent les éléments du droit constitutionnel britannique. Dès 1861, le plus autorisé peut-être des jurisconsultes anglais, SIR ERSKINE MAY, analysant l'évolution du droit colonial, déclarait que lorsque cette évolution aurait atteint son terme normal, " *les états coloniaux, tout " en reconnaissant la souveraineté honoraire de l'Angleterre et " pleinement armés pour assurer leur propre défense aussi bien " contre elle que contre les autres nations, ne feront plus partie " des dépendances de l'Empire britannique* "[1].

Que les ententes conclues et les chartes votées depuis 1860 aient amené les colonies autonomes au degré d'indépendance prévu par MAY, c'est également certain. L'un des plus éminents jurisconsultes de l'Angleterre contemporaine, SIR FREDERICK POLLOCK, l'a reconnu sans réserve: "Laissons de côté les " conventions et ne regardons qu'aux faits: nous constatons " que les colonies autonomes sont, en fait, des royaumes distincts, ayant le même roi que la mère-patrie, mais consentant " volontairement (*choosing*) d'abroger cette partie de leur " pleine autonomie qui touche aux affaires étrangères. *La souveraineté britannique est une fiction. Les états de l'Empire " sont sur un pied de parfaite égalité* "[2].

Le plus conservateur des hommes d'Etat anglais d'aujourd'hui, M. BALFOUR, déclarait en 1911: " Légalement, le parlement britannique possède la suprématie sur le parlement du " Canada et de l'Australie, du Cap ou de l'Afrique-Sud. Mais, *en " réalité, ces parlements sont indépendants, absolument indépendants* "[3].

Le pontife suprême de l'impérialisme, CHAMBERLAIN, a proclamé l'égalité absolue des droits de tous les pays autonomes de l'Empire: " Le trône est le seul lien constitutionnel entre les

[1] "*Parliament has recently pronounced it to be just that the colonies "which enjoy self-government, should undertake the responsibility and cost "of their own military defence. To carry this policy into effect must be the "work of time. But whenever it may be effected, the last material bond of "connection with the colonies will have been severed; and colonial states, "acknowledging the honorary sovereignty of England, and fully armed for "self-defence, as well against herself as others, will have grown out of the "dependencies of the British Empire.*" ("*Constitutional History of England*", édition de 1912, vol. II, page 375.)

[2] Cité par M. EWART dans ses "*Kingdom Papers*", No 1, page 13.

[3] *Times*, 1er février 1911.

" colonies et nous. *En toute autre chose, ces grandes commu-" *nautés autonomes sont aussi indépendantes que nous* "[1].

Les prédicants de servilisme seraient peut-être tentés de se raccrocher à l'unique réserve exprimée par CHAMBERLAIN et de soutenir — ils l'ont déjà fait — que le roi exerce ou peut exercer aux colonies des pouvoirs plus étendus que ceux qui lui sont dévolus dans le gouvernement du Royaume-Uni. Le plus conservateur des hommes d'Etat canadiens, SIR JOHN MACDONALD, leur a répondu, un demi-siècle d'avance. Ici comme en Angleterre, disait-il en présentant le projet de la Confédération, " le souverain, ou son représentant, *ne peut agir que sur l'avis de ses ministres*, responsables au parlement et au peuple "[2].

De cette situation et de ces principes de gouvernement découle la conséquence logique que ni le roi ni le parlement britannique ne peuvent modifier la constitution des pays autonomes d'Empire, rien ajouter à leurs charges, rien retrancher de leurs pouvoirs et de leurs libertés. Le parlement impérial reste forcément le seul corps législatif saisi des pouvoirs nécessaires de législation pour modifier la *lettre* des chartes coloniales. Mais, il n'a le *droit* d'exercer ce pouvoir que lorsqu'il en est requis par les colonies elles-mêmes; et il doit alors se conformer, dans les termes mêmes de ces modifications, à la volonté nettement exprimée des législatures coloniales.

En 1900, le parlement impérial votait la constitution du *Commonwealth* d'Australie. CHAMBERLAIN voulut faire modifier certains articles relatifs à l'appel au Conseil privé. Les délégués australiens firent tout tranquillement observer que si le parlement britannique refusait de voter la constitution australienne telle que les Australiens la voulaient, le parlement d'Australie proclamerait la République d'Australie. CHAMBERLAIN baissa pavillon sans plus de dispute[3].

Il est aujourd'hui universellement reconnu et professé, en Angleterre, qu'à l'égard des colonies autonomes, le parlement

[1] "*The throne is the only constitutional connecting link between the "colonies and ourselves. In all else, the great self-governing communities are "as independent as we are.*"—Discours à Birmingham, 21 juin 1897.

[2] "*With us the Sovereign, or, in this country the representative of the "Sovereign, can act only on the advice of His Ministers, those ministers being "responsible to the people through parliament.*" ("*Debates on Confederation*", page 33).

[3] Il y eut modification, mais avec le libre consentement des Australiens.

impérial n'est que le dépositaire des pouvoirs de législation que ces pays veulent bien lui laisser le loisir d'exercer[1].

Situation internationale du Canada

Revenons à la réserve formulée par sir FREDERICK POLLOCK. Le Canada et les autres colonies autonomes ont le droit absolu de se déclarer nations indépendantes; mais elles n'en exercent pas encore tous les privilèges, parce qu'elles ont jusqu'ici consenti à laisser au gouvernement britannique le soin de régler leurs relations extérieures. Tant qu'elles n'auront pas notifié à l'Angleterre et aux puissances étrangères leur volonté de régler elles-mêmes leurs rapports internationaux, elles n'ont donc pas le droit de déclarer la guerre, encore moins celui de la faire à une puissance étrangère qui ne les attaque pas ou ne menace pas directement leur territoire. C'est un point important, totalement ignoré par les prédicants d'impérialisme qui nous parlent sans cesse, de ce temps-ci, du mépris de l'Allemagne pour le droit international. L'intervention du Canada dans la guerre européenne constitue une révolution radicale dans sa situation internationale autant qu'un abandon de ses prérogatives coloniales et une violation de sa charte constitutionnelle. De là, l'erreur de ceux qui soutiennent que l'autorité légitime ayant déclaré l'état de guerre, c'est faire acte de rébellion que de s'opposer à la participation du Canada à la guerre ou à l'enrôlement des troupes canadiennes[2].

Dans l'état actuel du droit colonial et des situations acquises, nulle " autorité légitime " n'a le droit de mettre le Canada en guerre, sauf pour la défense de son territoire. L'Angleterre n'a pas le droit de nous demander autre chose que l'accomplissement des obligations que nous avons assumées,

[1] Dès 1902, LORD HALDANE, futur Haut Chancelier—l'une des lumières de la jurisprudence anglaise—exprimait cette idée: "*The truth* "*is, that more and more we are nearing the stage at which it will be realised* "*that the Imperial Parliament in its relations to the self-governing dominions* "*of the Crown can be, and ought to be, only a trustee of its powers. It is* "*legally onmipotent, but in the reality of practice it is but an instrument for* "*giving effect to the sense of the part of the Empire which calls for its inter-*"*ference. We have come to realise that if there are exceptions to this rule, it* "*is only in cases where the interests of the Empire as a whole are mainly if not* "*altogether concerned..... It would to-day be very nearly, if not quite,* "*unconstitutional for a Minister to declare that the question of whether the* "*Constitution, say, of Manitoba should be annulled was a question for the* "*electors in the home constituencies.*" (*Paper* lu à une réunion de la Société de Législation Comparée, au *Royal Colonial Institute,* le 13 juin 1902, et reproduit dans la *Canadian Law Review,* novembre 1902.)

[2] C'est à peu près la thèse qu'a soutenue M. TELLIER à l'Assemblée Législative.

c'est-à-dire de l'aider à protéger notre propre territoire, s'il est attaqué. Le parlement et le gouvernement du Canada n'ont pas le droit de nous mettre en guerre avec les nations étrangères, sauf lorsque notre propre territoire est attaqué.

Pour extraordinaire que cette théorie puisse paraître à nos contemporains, dont l'esprit est entièrement faussé par un déplorable enseignement de l'histoire et l'audace des faussetés accumulées par l'école impérialiste, il n'en est pas moins vrai qu'elle fut la doctrine constante des chefs civils et religieux de la nation canadienne, depuis la cession du Canada à l'Angleterre jusqu'à la guerre d'Afrique. C'est alors que pour la première fois le gouvernement canadien s'écarta de cette tradition séculaire et fit participer le Canada à une guerre de l'Angleterre qui ne menaçait nullement la sécurité du territoire canadien. Et encore, la tradition était si forte que le gouvernement se crut obligé de déguiser l'inspiration et la portée de ce coup d'état par une réserve de principe qui, pour décevante qu'elle fût, n'en témoignait pas moins de la réalité de l'indépendance coloniale.

Ce premier attentat aux libertés coloniales fut perpétré dans des conditions qui démontrent l'insincérité des professions de foi d'aujourd'hui. Tous les crimes que l'on reproche à l'Allemagne dans la guerre actuelle — violation des traités et de la parole donnée, oppression des faibles, primauté de la force sur le droit, conquête et spoliation injustifiables — l'Angleterre s'en est rendue coupable, et le Canada complice, dans cette guerre infâme qui révolta la conscience de l'humanité autant qu'aujourd'hui le martyre de la Belgique. Et encore, l'Allemagne peut invoquer pour expliquer son crime des motifs de sécurité nationale et des raisons d'Etat qui faisaient totalement défaut à l'Angleterre et aux " nations-sœurs " dans leur brutale agression contre les petites républiques hollandaises et les sourdes menées des agents provocateurs de Cecil Rhodes, de Chamberlain et de l'Angleterre " protectrice du droit opprimé et des libertés des peuples ".

Jusqu'à cette époque néfaste, jamais, je le répète, il n'était venu à l'idée des gouvernants britanniques ou des hommes d'Etat canadiens que le Canada eût la moindre obligation ni l'intérêt le plus lointain à soutenir les armes de l'Angleterre en dehors du territoire de la colonie.

Les seules occasions où le Canada se crut obligé de s'armer furent celles où le territoire canadien fut attaqué: en 1775, durant la guerre de l'Indépendance américaine; en 1812 et 1813, pour résister à une nouvelle attaque des Etats-Unis; en 1861, alors qu'un nouveau conflit anglo-américain menaça d'éclater; de 1866 à 1870, quand des bandes de Féniens, armés sous l'œil

complaisant des autorités de Washington, tentèrent d'envahir le territoire de la nouvelle confédération canadienne.

Ni durant les longues guerres contre la France, poursuivies presque sans interruption de 1792 à 1815, ni pendant la guerre de Crimée, ni au moment de la sanglante révolte des Cipayes, ni dans la guerre du Soudan, ni enfin dans aucun des multiples conflits que l'Angleterre a provoqués ou subis depuis que le Canada est devenu possession britannique, les gouvernants de la colonie ne songèrent une seule fois à faire intervenir le Canada[1].

Dans leur opinion, bien que l'Angleterre fût en guerre, le Canada n'était pas en guerre : son territoire n'étant pas menacé, il n'avait aucune justification de s'associer aux aventures conquérantes et spoliatrices de l'Angleterre. Cette attitude invariable fut celle des gouverneurs anglais de la première période, des complaisants conseillers du régime oligarchique, des gouvernants responsables du régime de l'Union et des ministres du gouvernement autonome de la Confédération. Pourtant, les principes et les visées de ces hommes différaient singulièrement en toutes choses. Les uns voulaient perpétrer l'asservissement du Canada ; les autres songeaient déjà à son affranchissement total; d'autres enfin, et ce fut l'école qui triompha, cherchaient l'accord dans un juste équilibre des obligations et des droits respectifs de la métropole et de la colonie; mais tous étaient encore dominés par l'équité et la force du principe de décentralisation dont la méconnaissance avait fait perdre à l'Angleterre ses colonies anglo-américaines et dont la restauration lui avait assuré le reste de son empire.

[1] En tout ceci, il n'est évidemment question que de l'intervention du *gouvernement* canadien, de la *nation* canadienne. Je n'ai jamais parlé d'autre chose. Lorsque j'ai traité plus à fond cet aspect du problème impérial, un journal de Montréal, le *Herald*, je pense, m'a accusé d'hérésie historique parce que j'avais omis de parler de l'expédition des Indes, organisée par le colonel de ROTTENBURG, durant la Grande Mutinerie. Il aurait pu rappeler également les enrôlements volontaires pour la guerre de Crimée et l'expédition des Voyageurs du Nil, lors de la campagne du Soudan, dans laquelle le gouvernement canadien, dirigé par SIR JOHN MACDONALD, refusa d'intervenir officiellement. Ces initiatives individuelles ne prouvent absolument rien à l'encontre de la constitution, des lois de la milice, des arrangements conclus avec l'Angleterre et de l'attitude constante du gouvernement canadien jusqu'à la guerre d'Afrique. Ces expéditions volontaires ne prouvent nullement la reconnaissance d'une obligation morale ou légale des Canadiens envers l'Empire. Elles ne constituaient pas plus une intervention du Canada que l'expédition des zouaves pontificaux à Rome ou l'enrôlement de milliers de Canadiens dans les armées américaines, durant toute la guerre de Sécession.

Le devoir colonial et la tradition épiscopale

Dans l'ordre des convictions morales appliquées aux relations du Canada et de l'Angleterre, la direction constante que les chefs de l'Eglise canadienne ont donnée à notre peuple s'est inspirée de la même pensée.

Toute cette direction se résume lumineusement dans un court passage de la lettre pastorale que le grand et saint évêque de Montréal, MGR BOURGET, publiait le 25 juillet 1867, au lendemain de la mise en vigueur de la constitution:

" L'Eglise du Canada, disait-il, est demeurée soumise au Roi " de France jusqu'à ce que la divine Providence fit passer ce " pays sous la domination britannique. Elle accepta alors, sans " aucune contrainte et par devoir de conscience, ce nouveau " gouvernement sous lequel elle a heureusement joui de tous ses " droits religieux. Vint ensuite la Constitution [1791], puis " l'Union des deux provinces [1841]. L'Eglise s'y soumit et " prêcha à ses enfants l'obéissance à l'autorité constituée. Au- " jourd'hui, elle accepte sans réplique le gouvernement fédéral, " parce qu'il émane de la même autorité "[1].

Si l'on parcourt, depuis la conquête jusqu'à nos jours, la série des documents épiscopaux où ces matières sont traitées, on trouvera, au début surtout, maintes expressions qui témoignent d'un loyalisme extraordinaire, exagéré même, — nous serions tentés de dire: d'un servilisme déconcertant à l'endroit des autorités britanniques. Mais avant de lire et d'apprécier ces pièces, qui revêtent à nos yeux un caractère si respectable, soit à cause de la dignité des fonctions de ceux qui les ont rédigées ou de l'importance des doctrines qui en font l'inspiration principale, il ne faut pas perdre de vue les règles élémentaires de toute étude historique. On doit se représenter l'état d'esprit des personnages que l'on est appelé à juger, se placer dans les conditions où ils ont parlé et agi, enfin, tenir compte des formes de langage usitées à leur époque.

Le clergé de la Nouvelle-France et celui des premières années de la domination britannique avaient été formés presque exclusivement à l'école de Saint-Sulpice et du Séminaire de Québec; c'est-à-dire dans des traditions d'une parfaite courtoisie, d'un cérémonial un peu rigide, d'un langage encore tout imbu des formules du Grand Siècle et de la monarchie absolue. Ceci pour la forme; — et la forme, comme chez tous les gens droits et sincères, répondait assez exactement au fond. Les traditions de l'Eglise gallicane, même celles qui ne frisaient pas

[1] "Mandements, Lettres Pastorales, Circulaires et autres documents du diocèse de Montréal",—J. A. PLINGUET, Montréal, 1887; vol. V, p. 240.

l'hérésie, étaient imbues d'un extraordinaire respect de l'autorité royale; — à tel point qu'en maintes circonstances, et surtout à l'époque où l'Eglise du Canada fut fondée, les évêques et le clergé de France étaient souvent partagés entre le lien apostolique qui les unissait au Pape et le lien politique et social qui les rattachait au Roi. Ces hommes d'ordre et de tradition ne concevaient pas qu'une société chrétienne ou simplement civilisée pût exister en dehors de la monarchie, ni que la personne et la fonction du Roi ne fussent la source et la sanction de toute autorité, le fondement et le pivot de tout l'ordre social.

Lorsqu'il fut bien clairement démontré que le Roi de France ne pouvait plus être le maître de la Nouvelle-France ni le père de ses sujets du Canada, le clergé canadien reporta sur la personne et l'autorité du Roi d'Angleterre la vénération, les hommages et l'obéissance qu'il avait pratiqués avec une si constante loyauté envers le Roi Très Chrétien. Ce ne fut pas servilité, ce fut esprit d'obéissance et d'ordre ; ce fut surtout le sentiment profond du devoir apostolique, l'attachement inébranlable à la mission que la Providence lui avait confiée, le dévouement sans bornes qu'il avait voué au peuple vaillant que la France avait abandonné à son sort et qu'elle devait même oublier si longtemps. Comme les chefs civils et militaires de la colonie, les prêtres auraient pu, eux aussi, rentrer en France. Ils restèrent avec nous. Ils sauvèrent les débris de la civilisation française en Amérique. Sur les ruines fumantes de la conquête, ils édifièrent une société nouvelle et lui conservèrent les éléments essentiels de sa tradition religieuse et nationale. Le peuple canadien-français, la civilisation française tout entière ne rendra jamais un témoignage assez éclatant au dévouement, au courage et à la prudence des évêques et des prêtres canadiens qui se sont constitués nos guides et nos gardiens aux jours si difficiles de la nouvelle domination.

Révolution américaine et Révolution française
Loyalisme des évêques

La révolution américaine et plus encore la Révolution française fortifièrent ce loyalisme de tradition. Les prêtres canadiens, royalistes autant que catholiques, virent dans la Révolution française un crime contre la société et contre l'Eglise, dans l'Empire, la révolution à cheval. Avaient-ils tort? . Reportons-nous à l'époque où ils vivaient. Chaque rare courrier apportait le récit vivant, dramatique, d'un nouveau crime, d'une nouvelle spoliation. Ce fut d'abord l'emprisonnement du Roi, puis son exécution bientôt suivie de celle de la reine; puis la Terreur, les massacres et les ravages sans nom, l'abolition du culte, le

schisme, l'invasion des Etats pontificaux. Puis, après le court répit du Consulat et les espérances éphémères du Concordat, vinrent toutes les guerres spoliatrices de l'Empire, la seconde invasion des Etats romains, le lâche emprisonnement du Pape, l'odieuse pression exercée sur le vieux pontife avec la complicité des cardinaux et des évêques courtisans de l'Empereur. Il n'en fallait pas davantage pour faire prendre en horreur la France révolutionnaire et impériale. Nos évêques et nos prêtres se mirent à prier pour le succès des armes de l'Angleterre, avec la même foi, la même ardeur qu'ils avaient mises, jusque après la chute de Québec, à faire des vœux pour le triomphe de la France. Le seul reproche qu'on serait tenté de leur faire, c'est d'avoir, par leur attitude et leur langage, trop contribué à créer la légende de l'Angleterre libératrice de l'Eglise et protectrice des nations opprimées; et cela, au moment où les autorités britanniques mettaient toutes sortes d'entraves à la réorganisation et au développement de l'Eglise du Canada, et s'efforçaient par tous les moyens possibles de dénationaliser et de protestantiser les Canadiens.

Leur excuse, fort légitime, c'est que, par comparaison avec le couperet de la Terreur et le sabre de NAPOLEON, les procédés anglais, au Canada, étaient vraiment lénitifs.

Mais ce qu'il importe de signaler, c'est qu'en dépit des formules laudatives, ils ne cédèrent jamais rien d'essentiel, ni dans l'ordre religieux ni dans l'ordre national. Leur loyalisme intense donne une force singulière à leur adhésion constante aux principes du nationalisme. Ce n'est pas leur faute si, de nos jours, des théoriciens pervers, des esprits superficiels ou ignorants, abusent de leurs professions de loyalisme pour restaurer la légende des bienfaits de l'Angleterre et nous entraîner à des sacrifices de dignité et à des renonciations de droits que les chefs de l'Eglise canadienne ne nous ont jamais commandés ni conseillés depuis la conquête jusqu'à la guerre actuelle.

Retraçons brièvement les jalons de la route où nos évêques nous ont orientés et dirigés pendant un siècle et demi[1].

Dès 1764, MGR BRIAND invite son clergé à favoriser l'enrôlement des volontaires appelés à combattre la révolte de PONTIAC.

[1] Toutes les indications et citations qui suivent sont extraites de trois ouvrages: "*Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec*" publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, Québec, 1888; "*Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection jusqu'à l'année 1869*", Montréal, 1869; "*Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*", Montréal, J.-A. Plinguet, 1887.

Le 22 mai 1775, il lance un mandement pour dénoncer la révolution américaine et adjurer les Canadiens de rester fidèles au Roi. Il les presse de répondre à l'appel du gouverneur CARLETON; mais il prend soin d'ajouter: " *Il ne s'agit pas de porter " la guerre dans les provinces éloignées.* On vous demande " seulement un coup de main pour repousser l'ennemi et empê- " cher l'invasion dont cette province est menacée. La voix de " la religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies et " nous assurent de votre zèle *à défendre nos frontières et nos " possessions.*"

Trois semaines plus tard, il demande à ses prêtres de favoriser la réorganisation des milices. " C'est un moyen efficace, dit-il, pour entretenir dans nos paroisses l'ordre et la police parmi vos habitants."

En 1790, l'Angleterre est menacée d'une nouvelle guerre avec l'Espagne. Elle redoute une attaque possible des Etats-Unis. Le gouverneur ordonne l'appel des milices afin de pourvoir à la défense de la province (*self defence*). MGR HUBERT, successeur de MGR BRIAND, appuie ce mouvement " par respect " pour le gouvernement et par amour *pour le bien public de " cette province.*"

Bientôt la Révolution française éclate dans toute son horreur. L'Angleterre déclare la guerre à la France. Le 9 novembre 1793, MGR HUBERT rappelle à ses ouailles la conduite qu'elles doivent tenir *" dans le cas d'une entreprise de la part de la puissance française sur cette province."*

Guerres napoléoniennes — Mgr Denaut et Mgr Plessis

L'Europe entre dans le chaos d'où elle n'émergera qu'après vingt-deux ans de révolutions, de guerres, de conquêtes, de ruines amoncelées, suivies de la réfection éphémère des Etats et des sociétés dont l'équilibre et l'existence même se jouent de nouveau, aujourd'hui, sur les champs de bataille où l'Europe coalisée renversa, il y a juste un siècle, la domination tyrannique de NAPOLEON et de la France impériale. Durant ces années mouvementées, deux évêques se succèdent sur le siège épiscopal de Québec: MGR DENAUT et MGR PLESSIS, dont la grande figure domine toute cette période de l'histoire nationale. Ces deux prélats restent fidèles à la tradition inaugurée par leurs prédécesseurs. Ils multiplient les professions de foi loyalistes; ils appellent les bénédictions du Ciel sur les armes de l'Angleterre; ils ordonnent des actions de grâces et des *Te Deums* pour célébrer ses victoires; mais pas une fois, au cours de cette longue et sanglante épopée où le prestige de l'Angleterre et de ses alliés s'éclipse si souvent sous les coups foudroyants du

" Fléau de l'Europe ", — c'est ainsi que le grand vicaire DESCHENAUX appelle NAPOLEON, — où l'existence même de l'Angleterre est en péril, pas une seule fois les évêques de Québec ou leurs représentants n'enseignent aux Canadiens qu'ils ont le devoir de porter secours à la mère-patrie, en hommes ou en argent. A plusieurs reprises, au contraire, ils remercient le Ciel de la paix dont le Canada jouit pendant que l'Angleterre se bat.

Après la paix d'Amiens, le 1er août 1802, MGR DENAUT ordonne des actions de grâces publiques. " Si l'univers entier, " dit-il, doit éclater en sentiments de reconnaissance envers " Dieu pour le bienfait de la paix, quelles actions de grâces les " Canadiens ne doivent-ils pas lui rendre pour leur en avoir " fait goûter les douceurs au sein même de la guerre, lorsque " toutes les nations de la terre s'élevaient les unes contre les " autres et semblaient acharnées à leur destruction ! " Ce qu'on appellerait de nos jours la méconnaissance du devoir envers l'Angleterre, MGR DENAUT l'appelle " protection spéciale du Tout-Puissant ", " *distinction glorieuse* ", " grâce de prédilection ".

La guerre reprend bientôt. Le 15 janvier 1804, l'évêque ordonne des prières publiques et des jeûnes; mais il prend soin de signaler que " *la mère-patrie porte seule tout le poids, tous les dangers de la guerre* "; et il n'ajoute rien qui puisse induire les Canadiens à se croire tenus de partager ces dangers et ce fardeau.

En 1807, il y a eu menace de rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le gouverneur a appelé sous les armes un cinquième des milices. Les Canadiens ont répondu avec empressement. Le 16 septembre, MGR PLESSIS ordonne des actions de grâces pour remercier le Ciel des sentiments de loyauté qu'il a inspirés à ses ouailles. Il les félicite de leur fidélité envers " un " Roi *qui les a fait jouir des douceurs de la paix au milieu des " horreurs de la guerre* qui désole l'Europe et dans laquelle il " se trouve lui-même engagé depuis près de quinze ans." Il les loue de leur empressement à remplir leurs " devoirs de sujets dévoués aux intérêts de leur souverain et à *la défense de leur pays*." Le lendemain il communique lui-même à ses prêtres un ordre du gouverneur enjoignant à l'adjudant de la milice d'organiser les forces de défense du pays afin de mettre les habitants en état " *de défendre leurs propres familles et leurs propriétés* ".

Le danger est ajourné en Amérique; mais la guerre continue de faire rage en Europe.

Le 9 avril 1812, MGR PLESSIS ordonne des prières publiques afin " d'attirer les bénédictions du Ciel " sur les armes de l'An-

gleterre. Il rappelle aux Canadiens que, dans " la guerre meurtrière qui désole l'Europe ", ils ont été " préservés jusqu'à ce jour ". ....." Qu'avez-vous à faire aujourd'hui, Nos Très Chers " Frères, sinon de vous humilier à votre tour, de former les " vœux les plus ardents pour la gloire de l'Empire britannique " en général, *de solliciter en faveur de la partie que vous en " occupez la continuation de la paix et du bonheur qui y rè- " gne....*" Ainsi, aux yeux de ce grand évêque, ce que les Canadiens devaient demander au Ciel, c'était de rester en paix pendant que l'Angleterre était en guerre[1].

Guerre anglo-américaine de 1812—La défense nationale

Mais voici qu'éclate la guerre anglo-américaine. Mgr Plessis est absent. Ses deux grands vicaires, Deschenaux à Québec et Roux à Montréal, rappellent aux Canadiens leurs devoirs de fidélité. Ils les engagent à répondre à l'appel du gouverneur et à défendre le Canada " contre une attaque inattendue; le Ciel pourrait-il abandonner la juste cause de l'homme pacifique *qui se borne à défendre ses foyers?* "

Le 6 octobre, Mgr Plessis, de retour à Québec, écrit à ses prêtres: " Son Excellence le Gouverneur en Chef [Prevost] " désire que je vous fasse connaître sa parfaite satisfaction de " l'assistance qu'il a reçue de votre part tant dans la levée des " milices que dans le maintien de la subordination qui règne " parmi elles... Le succès a pleinement répondu à vos efforts, " auxquels on peut attribuer cette ardeur qui, chaque jour, se " développe de plus en plus pour seconder les vues du gouver- " nement et concourir unanimement et efficacement *à la défense " de la province.*"

[1] Dès 1798, Mgr Plessis avait exprimé le même sentiment. Dans un discours prononcé à l'occasion de la victoire de Nelson à Aboukir, il décrit les horreurs de la Révolution française; il exalte l'intervention bienfaisante de l'Angleterre en Europe; puis, il termine par un panégyrique enthousiaste de la domination anglaise au Canada. Parmi les motifs de reconnaissance qu'il suggère aux Canadiens, il signale la paix dont jouit le Canada, pendant que l'Angleterre est en guerre:

"Vous a-t-on, depuis la conquête, assujettis au service militaire, "obligés de laisser dans l'indigence vos femmes et vos enfants, *pour aller "au loin attaquer ou repousser l'ennemi de l'Etat? Avez-vous contribué le "moins du monde aux frais de la guerre dispendieuse que la Grande-Bretagne "soutient depuis près de six ans?* L'Europe presque entière est livrée au "fer, au feu, au carnage, les plus sacrés aziles sont violés, les vierges désho- "norées, les mères, les enfants égorgés en plusieurs endroits. Vous en "apercevez-vous, et *ne peut-on pas dire qu'au plus fort de la guerre vous "jouissez de tous les avantages de la paix?* A qui, après Dieu, êtes-vous "redevables de ces faveurs, mes frères, sinon à la vigilance paternelle "d'un empire qui, dans la paix comme dans la guerre a, j'ose le dire, vos "intérêts plus à cœur que les siens propres ?"

La guerre se prolonge; la France s'épuise; les succès de l'Angleterre se multiplient: elle commence à profiter des sacrifices accomplis par ses alliés. Dans l'espace d'un an, MGR PLESSIS lance quatre mandements ordonnant des prières publiques pour la paix et des actions de grâces pour les victoires de l'Angleterre en Europe et en Amérique. Pour la première fois, il affirme que le Canada est en guerre, mais en Amérique seulement et contre les seuls Etats-Unis.

Enfin, le 10 mars 1815, il ordonne des actions de grâces publiques et le chant du *Te Deum* dans toutes les églises de la province afin de remercier le Ciel de la pacification générale. Mais comme s'il prévoyait l'étrange abus que l'on ferait, à un siècle de là, de son attitude et de ses paroles, il prend le soin de dire que " par une providence spéciale ", Dieu a " bien voulu, *après* " *deux ans et demi de guerre,* nous accorder le retour de la paix, " tandis que les nations de l'Europe [y compris l'Angleterre] " ne l'ont obtenue qu'à la suite de crises violentes et meurtriè- " res, qui les ont agitées *pendant plus de vingt années consécu-* " *tives.*" Ainsi, dans l'esprit de MGR PLESSIS comme aux yeux de tous ses contemporains, le Canada est resté en paix durant dix-huit des vingt années que l'Angleterre employa à se battre pour sa liberté, pour son existence même.

Insurrection de 1837 — Guerre de Crimée — Révolte des Cipayes

Une longue période de paix extérieure succède aux guerres napoléoniennes. L'Angleterre et ses représentants en profitent pour nous faire subir plus durement le joug de la conquête et nous marchander pouce par pouce la pleine mesure de nos libertés intérieures. Les échauffourées de 1837 et 1838 suscitent une nouvelle intervention publique des évêques. Tout naturellement, ils rappellent au peuple ses devoirs de soumission à l'autorité et condamnent un mouvement insurrectionnel voué à l'insuccès. Cette intervention n'apporte assurément aucun appui à la thèse de ceux qui prétendent trouver dans la tradition épiscopale une preuve de l'obligation morale du Canada de participer aux guerres de l'Angleterre.

En 1854, la France et l'Angleterre faisaient campagne ensemble contre la Russie. Comme aujourd'hui, les circonstances auraient singulièrement sollicité l'intervention du Canada, si la doctrine impérialiste eût existé. Pour la première fois depuis l'époque des croisades, les deux patries d'origine du peuple canadien, ennemies acharnées pendant six siècles, étaient unies dans une même cause; leurs soldats se battaient sous les mêmes drapeaux. Comme aujourd'hui, elles se vantaient de combattre

pour la civilisation contre la barbarie, pour la liberté contre la tyrannie. Il est intéressant de comparer les multiples dénonciations de la "barbarie russe" et du danger que la tyrannie moscovite faisait courir à la civilisation, en 1854, aux tirades de l'heure actuelle contre le Kaiser et les "barbares teutons". C'est le même langage, les mêmes expressions enflammées, les mêmes vœux ardents pour le triomphe des alliés, la même foi dans la perpétuité de leur fraternelle alliance[1]. Les chefs de l'Eglise unissent leur voix aux représentants de la nation. Mgr Turgeon, coadjuteur de Québec, ordonne des prières pour la victoire de la France et de l'Angleterre et l'écrasement de la Russie schismatique, qui a martyrisé la Pologne et menace dans tout l'Orient les missions catholiques et l'influence du Saint-Siège. — La Russie, "notre alliée" d'aujourd'hui, est-elle plus rassurante pour les intérêts catholiques? — Mais les chefs de l'Eglise, pas plus que les hommes d'Etat, ne songent aucunement à faire aux Canadiens un devoir d'aller servir dans les armées des alliés ni d'accorder à l'Angleterre et à la France des secours en hommes et en argent.

En 1857, la révolte des Cipayes ébranle la domination anglaise aux Indes et fait couler des fleuves de sang. Mgr Turgeon, à Québec, Mgr Bourget, à Montréal, demandent des prières pour la pacification de l'Inde; mais ils ne soufflent pas mot de l'obligation morale des Canadiens de courir au secours de la mère-patrie.

Affaire du "Trent" — Attaques des Féniens

En 1861, l'affaire du *Trent* menace de déchaîner une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le ton des évêques change. Mgr Baillargeon, coadjuteur de Québec, fait appel à ses ouailles. "*Il s'agit,* dit-il, *de se mettre en état de défendre et de protéger notre pays et nos institutions*". Il exprime l'assurance "que l'on s'empressera partout d'y répondre [à l'appel des mi-"lices] avec une louable émulation et que l'on organisera dans "chaque paroisse les corps de braves qui doivent prendre part "*à la défense du pays,* si le recours aux armes devient néces-"saire."

Mgr Bourget prend la même attitude. Sa circulaire, en date du 25 décembre, contient les passages suivants qui en marquent le caractère nettement national: "En s'armant pour la

[1] Voici, entre autres, le langage des citoyens de Toronto, dans une adresse à la Reine, en date du 13 juin 1855: "*We consider the warfare now "being carried on by Your Majesty and your allies as alike just and necessary "to maintain the liberties of Europe against despotic power and to defend the "weak from the strong.*" Les citoyens de Toronto expriment le ferme espoir que la guerre "*will result in an honourable and permanent peace.*"

" défense de son gouvernement, *on s'arme donc pour la défense* " *de sa propriété, et de l'honneur de sa famille et de son pays.* " De plus, *on rend à César ce qui appartient à César,* comme " nous le recommande si expressément Notre Seigneur dans " l'Evangile; et par conséquent, on accomplit un devoir reli- " gieux, qui mérite la récompense éternelle. ....Or, voilà que " notre Gouvernement, après avoir donné à ce pays des institu- " tions si libérales qu'il en a fait vraiment le plus heureux pays " du monde, lui offre aujourd'hui, pour l'aider à se protéger " contre l'invasion ennemie dont il est menacé, sa puissante " épée, c'est-à-dire, son armée, sa flotte, son argent, enfin tout " ce qui est nécessaire à un peuple *qui veut défendre, à tout* " *prix, sa propriété.* ....A la vérité, il n'est question, pour le " moment, que d'un engagement volontaire. C'est, sans doute, " parce que le gouvernement s'attend qu'il y aura, dans la popu- " lation du pays, une vraie loyauté, et que, parmi les sujets de " Sa Majesté, il se trouvera assez de braves volontaires pour " que l'on ne soit pas obligé de faire plus tard des enrôlements " en vertu d'une loi qui forcerait les jeunes gens à entrer dans " la milice incorporée et tous les autres en état de porter les " armes à marcher à l'ennemi, par un commandement général. " ....N'est-il pas évident que le gouvernement s'attachera de " plus en plus à un pays dont les habitants lui montreront un " si grand dévouement? Ne favoriserait-il pas, avec une affec- " tion encore plus paternelle, les institutions déjà si libérales " qu'il lui a données? Ne sera-t-il pas par là encouragé à pro- " téger de plus en plus la Religion qui soutient l'homme sur le " champ de bataille, et lui apprend à sacrifier sa vie pour " l'amour de Dieu et de sa patrie? Car, un peuple fidèle se fait " aimer de son gouvernement, comme un bon enfant se fait " aimer de son père."

Les dernières attaques des Féniens, en 1870, inspirent aux évêques une intervention analogue.

Le 27 mai, Mgr Baillargeon, devenu en 1867 archevêque en titre, écrit à ses prêtres: " Vous voudrez bien rappeler à " vos jeunes gens la bravoure déployée par leurs aïeux, à toutes " les époques de notre histoire, *quand il s'est agi de la défense* " *de nos foyers domestiques;* et ils ne manqueront pas de saisir " cette occasion pour prouver que le noble sang qui coule dans " leurs veines n'a pas dégénéré."

Mgr Bourget fait le même appel aux curés de son diocèse. " Les troupes de Sa Majesté ", écrit-il, le 28 mai 1870, " même " Son Altesse Royale, le Prince Arthur[1], ainsi qu'un certain

[1] Aujourd'hui gouverneur-général du Canada.

" nombre de volontaires sont là pour les combattre. Mais com-" me le nombre des Féniens paraît devoir augmenter, il est im-" portant que tous les Canadiens, sans distinction de races, se" montrent prêts *à défendre leur pays.* C'est un devoir de" conscience."

Les évêques et la Confédération

Quel accueil les évêques ont-ils fait à la Confédération? Plusieurs d'entre eux n'étaient pas sans appréhension à l'endroit du projet d'association de toutes les provinces anglaises avec la province de Québec. Mais une fois l'arrangement conclu et la constitution votée, ils en recommandèrent publiquement l'acceptation et le respect.

Dans un mandement en date du 12 juin 1867, MGR BAILLARGEON, administrateur et futur archevêque de Québec, écrit : " Cet ordre de choses ayant été établi par l'autorité compétente, " *à la demande même de nos représentants dans la Législa-" ture canadienne,* il ne nous reste plus qu'à nous y soumettre " de bon coeur; c'est même pour nous tous un devoir de cons-" cience.... Avant que la Confédération eût été décrétée par " le parlement impérial, et lorsqu'elle n'était seulement qu'à " l'état de projet, il était sans doute permis de la discuter et " même d'employer tous les moyens permis pour l'empêcher de " devenir loi.... Mais aujourd'hui la discussion n'est plus pos-" sible, la loi est promulguée; l'œuvre de l'autorité doit être " respectée; refuser de s'y soumettre, ce serait renverser *l'ordre " établi de Dieu* et résister à sa volonté; ce serait marcher à " l'*anarchie,* à la *trahison,* à la *révolte* et à tous les maux qui en " sont la suite "[1].

MGR BAILLARGEON ajoute: " Ce qui doit nous rassurer, c'est " que la nouvelle forme de gouvernement qui vient de nous être " donnée a été préparée avec soin par des hommes bien connus, " eux aussi, par leur patriotisme aussi bien que par les services " qu'ils ont rendus à leur commune patrie."

MGR BOURGET est plus circonspect dans l'expression de ses conseils. Mais le fond est le même. Dans son mandement du 25 juillet 1867, d'où j'ai extrait le passage qui résume la tradition des chefs religieux du Canada et les principes de l'Eglise sur l'aceptation du pouvoir établi, le saint pontife écrit:

" Un de ces vrais principes pour tous les catholiques sin-" cères est donc que tous les sujets sont obligés en conscience

[1] Ce passage se recommande à la méditation des théologiens impérialistes qui ont accusé les nationalistes de méconnaître les exigences de l'autorité en s'attachant trop étroitement à la constitution;—à moins qu'ils ne prétendent que la constitution n'oblige pas les gouvernants au même degré que les gouvernés? Ils en sont bien capables.

" de se soumettre à tout gouvernement légitimement établi; et " que ce serait un excès condamnable de travailler à le renver- " ser par la violence ou autres mauvais moyens "[1].

Comme récompense de la soumission à l'autorité des lois nouvelles, voici ce que MGR BOURGET faisait entrevoir aux Canadiens: " Le Seigneur promet à tout peuple qui garde ses com- " mandements l'abondance de toutes sortes de biens, *et surtout " la paix qui protège ses frontières*, pour en éloigner les enne- " mis et le faire reposer tranquillement au sein d'un pays fer- " tile qui coule le lait et le miel."

MGR CHARLES LAROCQUE, évêque de Saint-Hyacinthe, publia, à la naissance de la Confédération, une lettre pastorale où se manifestent toute la fougue d'un caractère ardent et les aperçus variés d'un esprit original. Comme ses vénérables collègues, il expose la doctrine de l'Eglise sur le respect dû à l'autorité et la

[1] J'ai peine à croire que le saint évêque n'eût pas classé dans la catégorie des "mauvais moyens", la ruse, la duperie, la falsification de l'histoire et la manipulation fantaisiste de la théologie et du droit naturel.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'à l'occasion de la première atteinte portée au pacte fédéral par la suppression des écoles catholiques du Nouveau-Brunswick, MGR BOURGET se fit présenter une analyse juridique de la constitution et la transmit a ses prêtres avec son entière approbation. De cette pièce, je détache le passage suivant : "On sait que le "gouverneur, qui représente la Couronne, *règne mais ne gouverne pas* "et que les ministres seuls sont responsables des actes publics de la Cou- "ronne, dont ils doivent cesser d'être ministres du moment que leurs "avis cesseront d'être acceptés"—soit par le gouverneur, soit par le parlement. Dans les deux cas, le gouverneur, comme le roi, n'a d'autre ressource que d'appeler un autre groupe d'aviseurs, un nouveau cabinet, qui possède la confiance de la chambre ou obtient une majorité parlementaire par une élection générale. En aucun cas, le roi ou le gouverneur n'ont ni le droit ni le pouvoir de gouverner à l'encontre de la volonté expresse de la majorité parlementaire ou populaire. On peut trouver cette théorie de gouvernement absurde ou subversive de l'autorité. En tout cas, c'est la constitution britannique, au Canada comme en Angleterre. Et le gouverneur, comme le roi, est tenu, par son serment d'office, de la maintenir et de la respecter.

Cette doctrine, acceptée par MGR BOURGET et par tous les évêques de 1867, est la seule qui s'enseigne dans tout l'Empire britannique, depuis cinquante ans au moins. C'est l'exacte contre-partie de la théorie abracadabrante élucubrée, l'an dernier, dans la *Croix* (de Paris), sous le poétique—et prudent— pseudonyme de "*Jean des Neiges*", et reproduite avec complaisance dans l'*Action Sociale* (de Québec). Le neigeux consulteur de la nouvelle école théologico-tory-impérialiste de Québec affirmait sans rire qu'en Canada, au contraire du Royaume-Uni, le roi gouverne sans régner et que, par l'entremise de son représentant, il a le droit d'appeler les Canadiens sous les armes, dans n'importe quelle partie du monde, indépendamment de la constitution, de la loi sur la Milice et de la volonté du parlement canadien.

C'est avec ces histoires de l'autre monde que l'on fortifie à l'étranger l'opinion que la province de Québec croupit dans l'ignorance.

soumission au gouvernement établi. Comme Mgr Baillargeon, il se porte garant du patriotisme éclairé des hommes d'Etat qui ont préparé la Confédération. Il salue dans le nouveau régime un accroissement des libertés coloniales. Il prévoit même avec satisfaction le jour de l'indépendance absolue: " Nous vous le " disons sans hésiter, l'union de ces provinces, dans laquelle il " est généralement admis que les autres provinces britanniques " entreront bientôt, est un fait d'une portée immense, puis- " qu'*il est évident qu'il nous achemine à prendre tôt ou tard* " *notre rang parmi les nations de la terre,* et, sous ce rapport, " un fait sans pareil dans les annales de notre histoire "[1].

Moins rigide que Mgr Baillargeon, il n'hésite pas à conseiller l'adoption de " moyens légaux et constitutionnels " pour faire donner à la nouvelle constitution toutes ses garanties, toutes ses promesses de liberté. " Car, dit-il, les temps ne sont plus " où un gouvernement pourrait tenter d'étouffer sous la pres- " sion de quelques lois injustes ou tyranniques la liberté ou la " voix du sujet britannique "[2].

Le mandement de Mgr Langevin, évêque de Rimouski, porte la date du 13 juin 1867. Il est à peu près dans la note de Mgr Baillargeon, avec une nuance de la pensée de Mgr Larocque sur l'annexion. Il revêt une importance particulière du fait que son vénérable auteur était le frère de l'un des rédacteurs de la constitution, sir Hector Langevin.

" Un événement de la plus haute gravité et susceptible des " conséquences les plus importantes pour ce pays va s'accom- " plir dans quelques jours, Nos Chers Frères. En vertu d'une " proclamation de Notre Très Gracieuse Souveraine, un Acte " récent du Parlement Impérial unissant en une seule Puissance " les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau- " Brunswick, prendra effet le 1er jour de juillet prochain.

" Vous le comprenez, Nos bien-aimés Frères, c'est là toute " une révolution accomplie paisiblement et d'une manière réflé- " chie; c'est là un changement de Constitution qui fait entrer " ces colonies de la Grande-Bretagne dans une voie nouvelle,

1 Ce mandement est du 18 juin 1867.— "Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe", publiés par l'abbé A. X. Bernard—Montréal, Beauchemin et fils, 1889. (Vol. II, page 420).

2 Par bonheur pour Mgr Larocque, l'école théologico-impérialiste n'était pas née. Il eut passé un mauvais quart d'heure sous la férule de ces farouches tenants du bon plaisir royal et de l'autorité absolue.

" qui ouvre devant elles un avenir bien vaste, qui étend prodi-
" gieusement leur horizon jusqu'alors si borné.

. . . .

" La Constitution qui fonde ainsi au Nord des Etats-Unis " *un grand et riche empire,* a été, Nous le croyons sincèrement, " amenée providentiellement par une suite de circonstances " tout à fait exceptionnelles. Les rouages de la machine gou- " vernementale ne pouvaient plus fonctionner; mille rivalités " de races, de croyances religieuses, d'intérêts politiques ou " sectionnels, nous menaçaient d'une anarchie complète: lors- " que plusieurs de nos hommes d'Etat les plus éminents ont " formé le projet, pour mettre fin à ces difficultés interminables " et toujours renaissantes, d'*agrandir leur sphère d'action,* et " d'unir *en un puissant Etat* des Provinces qui, dans leur isole- " ment, n'avaient que bien peu de moyens de développer leurs " ressources. C'est un projet, *fruit de mûres délibérations,* qui " a été soumis à l'approbation des Parlements Provinciaux et à " celle du Parlement Impérial, et qui est devenu, dans toutes ses " dispositions essentielles, *la loi du pays.*

" *Vous la respecterez donc,* Nos Chers Frères, *cette nouvelle " Constitution qui vous est donnée, comme l'expression de la " volonté suprême du Législateur, de l'Autorité légitime, et par " conséquent de celle de Dieu même......*"

" Dans les élections prochaines, vous considèrerez comme " une obligation de conscience de choisir avec soin ceux qui " doivent vous représenter, soit dans la Chambre des Commu- " nes, soit-dans le Parlement local. De ce choix fait avec dis- " cernement, sans passions mesquines, sans préférence pure- " ment personnelle, avec l'unique désir du bien public, avec un " véritable patriotisme en un mot, dépend beaucoup le salut de " notre pays, aussi bien que la conservation de tout ce qui nous " est cher *comme nation,* notre Religion, notre Langue, nos " Institutions.

. . . .

" Vous allez donc choisir, Nos Chers Frères, des Représen- " tants capables de soutenir vos intérêts et de vous faire hon- " neur par leurs principes honnêtes, par leur éducation, par " leur expérience des affaires publiques. Ils devront vous pro- " mettre de travailler franchement et cordialement à faire fonc- " tionner le nouvel ordre de choses, et à seconder à cet effet " ceux qui vont être appelés à l'inaugurer. Vous vous défierez, " s'il s'en rencontrait parmi vous, de ces esprits mécontents qui " rêvent pour le Canada le bonheur et la prospérité dans l'an- " nexion à un pays voisin. S'ils réussissaient dans leurs sinis- " tres projets, ce qu'à Dieu ne plaise, ce serait, à moins d'un mi- " racle de la Providence, la ruine de notre peuple, la perte de

" nos mœurs, de nos coutumes, de notre langue, l'anéantissement " de notre nationalité. *Vous exigerez donc des Candidats une " déclaration explicite et formelle de principes, l'engagement " positif de soutenir la nouvelle Constitution* "[1].

Mgr Cooke, Mgr Laflèche et l'Indépendance du Canada

Mais la plus intéresante peut-être de ces expressions d'opinion épiscopales, c'est celle de MGR COOKE, évêque des Trois-Rivières. On peut y lire, je pense, le souffle et l'inspiration de son illustre successeur, MGR LAFLECHE, alors évêque d'Anthédon et coadjuteur de MGR COOKE.

Fait remarquable, de tout l'épiscopat de la province, l'évêque des Trois-Rivières avait parlé le premier. Sa lettre pastorale, en date du 8 juin 1867, précède de quatre jours le mandement de MGR BAILLARGEON. Elle couvre tout le terrain: principes de l'Eglise en matière de gouvernement; résumé des luttes politiques; avantages et dangers de la nouvelle constitution; nécessité de l'accepter. Le ton général est analogue à celui de MGR LAROCQUE, qui s'en est vraisemblablement inspiré. Mais le nationalisme est encore plus accentué et plus hardi.

" Nous voici arrivés en présence de l'un des événements " qui font époque dans les annales d'une nation. La proclama- " tion impériale publiée ces jours derniers dans la *Gazette Offi- " cielle* du Canada, et reproduite par tous les journaux du pays " est un de ces actes solennels qui réclament la plus sérieuse " attention de tout un peuple, le concours de toutes les volontés " vers un même but, *pour assurer la paix, la prospérité et le " bonheur de la patrie commune.* Cette proclamation vient nous " annoncer la fin prochaine du régime politique sous lequel " nous avons vécu depuis plus d'un quart de siècle, et le com- " mencement d'un nouvel ordre de choses que des obstacles " jugés insurmontables ont rendu nécessaire. Il s'agit d'asseoir " notre édifice politique et social *sur une base plus large,* afin " de donner à cet édifice plus de force et solidité pour résis- " ter aux épreuves que la Divine Providence lui donnera sans " doute à traverser; il s'agit de donner à ce nouvel édifice des " dimensions et des dispositions qui permettent d'accorder *une " légitime satisfaction aux intérêts nombreux et variés des dif- " férentes nationalités* que la même Providence a groupées les " unes à côté des autres sur ce sol, parceque ces intérêts en se " développant se sont trouvés à l'étroit et sont entrés en lutte " sous le régime actuel.

[1] "*Mandements, Lettres Pastorales, Circulaires de* MGR JEAN LANGEVIN"—Rimouski, Imprimerie de A.-G. DION, 1868.

L'évêque compare la situation du pays, ébranlé par une grave crise politique, à celle d'un malade dont l'état exige l'action d'un remède énergique:

" Cette comparaison, N. T. C. F., tirée d'un ordre de chose " qui vous est tout à fait familier, vous fera comprendre plus " facilement combien a été judicieuse et prudente la conduite " *du peuple canadien parlant et agissant par la majorité de ses* " *représentants* dans l'Assemblée Législative, par la majorité de " ses sages et de ses vieillards au Conseil Législatif, et enfin par " la majorité de ses hommes d'Etat au Conseil Exécutif[1]. C'est " cette réunion d'hommes, l'élite de la nation, qui a formé le " conseil des médecins qui ont constaté la gravité du mal qui " paralysait depuis quelques années la marche de la législation, " et ont décidé que le remède le plus praticable était d'en venir " à un changement de constitution."

Mgr Cooke fait ensuite en raccourci l'histoire des disputes engendrées par l'Acte d'Union et de la lutte entre les " intérêts *matériels* " du Haut-Canada et les " intérêts *moraux* " du Bas-Canada. — Quelle admirable synthèse de tout le conflit des races latines et saxonnes! — Il rappelle les efforts stériles des hommes d'Etat et des partis pour remédier à cette situation dangereuse. Et il poursuit:

" Ce fut dans ces circonstances que surgit le projet de Con-" fédération de toutes les Provinces de l'Amérique Britannique " — élaboré à Québec par les hommes d'Etat les plus éminents " de chacune de ces provinces.

" Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., quelle fut la vivacité des " débats sur ce projet dans la Chambre d'Assemblée. La grande " majorité des députés le regardaient comme la seule planche de " salut que la Providence offrait à notre nationalité, tandis que " la minorité le repoussait de toutes ses forces, sans avoir tou-" tefois de plan bien arrêté à mettre à la place, pour arracher le " pays de l'impasse où il se trouvait, Un certain nombre des " membres de cette minorité laissait entrevoir assez clairement,

[1] Mgr Cooke—ne faut-il pas dire Mgr Laflèche ?—avait évidemment goûté au poison vénéneux de la "souveraineté populaire"—contenue dans les justes bornes que nous réclamons nous-mêmes, "dangereux" nationalistes d'aujourd'hui. Ce passage reconnaît implicitement le droit du peuple d'être consulté avant que l'on ne modifie son sort et qu'on lui impose des obligations extraordinaires; il établit, plus nettement encore que les paroles de Mgr Baillargeon, qu'en fait les représentants du peuple canadien avaient seuls qualité pour décider en premier ressort des modifications constitutionnelles. L'action des autorités impériales n'arrive que plus tard, comme sanction suprême.

Qui eût jamais soupçonné Mgr Laflèche de penchants secrets vers le "libéralisme" que pourchassent aujourd'hui les "intégristes", rappelés en vain à l'ordre et au bon sens par Sa Sainteté Benoit xv ?

" que l'annexion du Canada aux Etats-Unis était bien la condi-" tion indispensable au salut de notre nation. Quelques-uns " auraient préféré laisser les choses comme elles étaient, ou " amener tout au plus quelques modifications à la constitution " qui n'auraient fait que reculer pour quelque temps la crise en " l'aggravant. Pour tout homme tant soit peu observateur, il " était évident qu'à peu près tous reconnaissaient la nécessité " d'un changement de constitution, et que la lutte véritable était " entre la confédération et l'annexion, c'est-à-dire, qu'il s'agis-" sait de décider *si le Canada allait se préparer à devenir un* " *grand Etat prospère et libre,* en marchant courageusement " vers l'accomplissement des destinées que la Providence sem-" ble lui réserver; ou bien si renonçant à la vie *de peuple libre* " *et maître chez lui,* il allait pour toujours enchaîner son avenir " au sort d'une république qui n'a encore vécu qu'à peu près " l'âge d'un homme, et *qui a déjà traversé plusieurs guerres* et " notamment la dernière, la plus épouvantable des guerres civi-" les dont les annales des nations fassent mention; guerre ci-" vile qui lui a dévoré plus d'un million de ses enfants, et creusé " un abîme où se sont englouties pour des années ses richesses " et sa prospérité."

Ainsi, aux yeux de Mgr Cooke et de Mgr Lafleche, le principal argument en faveur de la Confédération, de préférence à l'annexion aux Etats-Unis, c'est que sous le nouveau régime, le Canada va devenir un "*Etat prospère et libre*", que les Canadiens vont rester un "*peuple libre et maître chez lui*", et qu'ils vont éviter les guerres où les Etats-Unis sont exposés à se voir entraîner.

Comme les autres évêques, Mgr Cooke affirme que la constitution " a été discutée assez longuement, examinée assez scru-" puleusement par les hommes les plus dévoués et les plus éclai-" rés de toutes les provinces", pour enlever toute crainte grave aux Canadiens-français. Et il ajoute:

" Aujourd'hui que ce projet a reçu la sanction du gouver-" nement impérial, et qu'il est devenu *la loi fondamentale du* " *pays,* Nous devons vous rappeler que notre devoir comme ca-" tholiques, est de mettre un terme à toute discussion sur ce " sujet; si nous avons eu une parfaite liberté d'opinion, dans " les limites du juste et de l'honnêteté, tant que la Confédération " n'a été qu'à l'état de projet, si nous avons pu en toute sûreté " de conscience être pour ou contre, la combattre avec chaleur, " ou la défendre avec conviction, suivant que nous l'avons cru " utile ou dangereuse, *il n'en est plus ainsi depuis qu'elle est*

" *passée à l'état de loi*[1]. Elle est devenue aujourd'hui une chose " jugée et obligatoire; et c'est le temps de vous rappeler ce " grand principe du Catholicisme: " *Omnis anima potestatibus* " *sublimioribus subdita sit; non est enim potestas nisi à Deo*: " *quæ autem sunt a Deo ordinatæ sunt.*" " Que tout le monde " soit soumis aux puissances supérieures: car il n'y a point de " puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes " celles qui sont sur la terre." Rom. XIII, v. 1. Quelles qu'aient " été nos opinions antérieures, le bien de notre pays et les en- " seignements de notre religion nous font un égal devoir de l'ac- " cepter et de nous y soumettre. *Vous devez en conscience,* " N. T. C. F., et comme Catholiques, et comme amis sincères de " l'ordre, de l'union et de la paix, vous devez *favoriser dans la* " *mesure de vos forces, et par le concours de votre bonne vo-* " *lonté, le bon fonctionnement de la constitution qui va bientôt* " *être inaugurée.* .

. . . .

" Si les élections se font dans cet esprit de paix et de con- " ciliation, ayons confiance, N. T. C. F.; la Confédération qui " se présente sous des auspices bien plus favorables que ceux " sous lesquels a été inaugurée la constitution actuellement ex- " pirante, ne pourra manquer de continuer et d'accélérer l'heu- " reuse impulsion donnée *au développement de toutes les res-* " *sources du pays;* tout en nous donnant en même temps *plus* " *de facilité et de garanties pour la protection de nos institu-* " *tions religieuses et scientifiques qu'elle abandonne presque* " *exclusivement à nos propres soins* "[2].

Qui sont les révolutionnaires ?

N'avais-je pas raison de dire, au banquet du sixième anniversaire du *Devoir,* que les évêques de la province de Québec " se sont pour ainsi dire portés cautions des garanties de liberté et d'autonomie que la constitution nous offre "[3]?

N'ai-je pas raison d'ajouter que nos chefs religieux nous ont fait entrevoir, dans la constitution fédérale, un régime de paix,

[1] Ce passage est en italiques dans le texte. Tous les autres passages que j'ai fait imprimer en italiques sont en caractères ordinaires, sauf les citations latines. Cette observation s'applique à tous les autres mandements cités.

[2] Ces citations sont empruntées à une compilation des Mandements, etc., de MGR COOKE, faite par M. le grand vicaire DESILETS et conservée dans les archives de la maison des RR. PP. Oblats de Marie Immaculée, au Cap de la Madeleine.

[3] Discours reproduit en brochure sous le titre "*Le Devoir et la Guerre*" —Montréal, 1916.

une mesure plus grande d'autonomie, quelques-uns l'espoir de l'indépendance, tous une garantie additionnelle de la " distinction glorieuse " dont MGR DENAUT rendait grâces au Ciel, dès 1802: le droit du Canada de rester en paix quand l'Angleterre est en guerre?

Qu'auraient pensé les évêques de 1867, si on leur eût dit qu'en moins d'un demi-siècle, on invoquerait la " tradition épiscopale " pour faire accepter aux Canadiens une révolution qui subordonne leur autonomie militaire à l'autorité du gouvernement britannique, les rend solidaires de toutes les guerres de l'Angleterre et les menace de la banqueroute pour " sauver l'Empire "? Est-ce là la " glorieuse destinée " que MGR BAILLARGEON, MGR BOURGET, MGR LAROCQUE, MGR LANGEVIN, MGR COOKE, MGR LAFLECHE enjoignaient à leurs ouailles d'accepter " en conscience "? Est-ce là le régime de " liberté ", de " paix ", de " prospérité ", de " bonheur ", qu'ils entrevoyaient pour la " commune patrie " de tous les Canadiens?

Il est permis d'en douter puisque, dans l'ordre des obligations militaires, la Constitution dont nos évêques se sont portés garants n'était que la sanction d'un traité conclu entre les " autorités légitimes " du Canada et celles de la Grande-Bretagne; et que ce traité, négocié par les " hommes bien connus " dont MGR BAILLARGEON cautionnait le " patriotisme ", limite le devoir du Canada à la défense de son territoire et laisse à l'Angleterre tout le fardeau de la défense de l'Empire, l'entière responsabilité des guerres qu'elle fait à son compte ou qu'elle subit en raison de ses alliances étrangères.

Sur tous ces points, nous avons le témoignage positif, jamais contredit, des deux principaux négociateurs du traité, MACDONALD et CARTIER; nous avons les affirmations non moins absolues, formulées, vingt-deux ans plus tard par un autre des Pères de la Confédération, CAMPBELL, en présence des autorités impériales et des représentants des autres " nations-sœurs "[1].

C'est cela, la constitution; c'est cela, la tradition; c'est cela, le devoir national; c'est cela, l'obligation morale, telle que tous les chefs de la nation canadienne, chefs d'Etat et chefs d'Eglise, l'ont comprise, enseignée et pratiquée pendant un siècle et demi.

La participation du Canada à la guerre actuelle, *comme colonie britannique,* constitue donc une révolution, une révolution profonde, radicale, dans la charte nationale du Canada, dans

[1] Tous ces témoignages et les multiples preuves de la nature exacte du traité sont consignés dans l'ouvrage déjà mentionné: "*Que devons-nous à l'Angleterre?*"

sa situation interne et externe, dans ses relations avec l'Angleterre et les autres pays d'Empire, dans ses rapports avec les nations étrangères.

Tous ceux qui ont encouragé cette participation, à quelque parti, à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent, à quelque titre qu'ils aient parlé ou agi, ont fait œuvre de révolutionnaires. Ceux qui ont cherché à entraver le mouvement, qui ont en vain réclamé qu'on donnât à l'intervention du Canada un caractère exclusivement national, ont fait œuvre de conservation. Je pourrais même dire, avec Mgr Baillargeon, qu'ils ont défendu " l'ordre établi de Dieu " contre " l'anarchie " et la " trahison ".

II

LA RÉVOLUTION IMPÉRIALISTE

Ses origines, son succès, sa fin, sa justification— Solidarité impériale — " Bienfaits " de l'Angleterre[1]

Evolution de la politique coloniale de l'Angleterre

La révolution américaine amena une double évolution dans la politique coloniale de l'Angleterre. Le parlement britannique renonça définitivement à sa prétention de taxer les colonies et il assuma l'entière responsabilité de leur protection. D'autre part, il se montra beaucoup moins disposé à leur octroyer l'autonomie politique[2]. Mais l'Angleterre ne put longtemps maintenir cette attitude. Elle dut bientôt reconnaître le droit des colonies à leur pleine autonomie. Elle réussit, il est vrai, — nous l'avons vu, — à faire accepter aux pays autonomes de l'Empire une partie du fardeau de leur propre défense. C'était juste : le privilège du *self-government* comporte l'obligation de la *self-defence.* D'autre part, le Royaume-Uni, en s'engageant à protéger les colonies contre toute attaque extérieure, n'en gardait pas moins la charge principale de la défense de l'Empire.

C'est vers la même époque que la Grande-Bretagne accomplit sa révolution économique et adopta la politique du *free trade.* Cette mesure indigna les marchands des colonies, qui se voyaient privés de toute faveur sur le marché anglais. Elle détermina même, au Canada, un mouvement en faveur de l'annexion aux Etats-Unis. Quoi que l'on pense du mérite intrinsèque et des résultats du nouveau système, il avait l'immense avantage de libérer les colonies de toute entrave économique.

1 Conférence du 9 mars 1916.

2 Sir George Cornewall Lewis, dans son ouvrage "*Government of Dependencies*", publié au milieu du dernier siècle, signalait cette nouvelle orientation de la politique impériale: "*Since the close of the American War,* "*it has not been the policy of England to vest any portion of the legislative* "*power of the subordinate government of a dependency in a body elected by* "*the inhabitants. The only partial exception is in the Canadian provinces.*"

Ainsi, de 1850 à 1870, les colonies autonomes étaient devenues, dans tous les ordres d'action politique et militaire, sauf celui des relations internationales, de véritables Etats indépendants, aussi libres, dans leur sphère respective, que le Royaume-Uni.

Cette évolution semblait avoir porté le coup fatal à toutes les velléités d'impérialisme. Du jour où les Anglais eurent constaté qu'ils ne pouvaient plus exploiter les colonies à leur profit, ils cessèrent de s'y intéresser.

Disraeli exprimait crûment la pensée de ses contemporains lorsqu'il disait que les colonies étaient " une meule au cou " de l'Angleterre.

A l'époque où Cartier, Macdonald et leurs contemporains faisaient reconnaître la pleine autonomie du Canada, son droit de contracter des alliances étrangères, l'autorité souveraine de son parlement sur toutes les forces de guerre de la colonie, et qu'ils concluaient avec l'Angleterre le traité dont j'ai rappelé la teneur et marqué la portée, le sentiment presque unanime du peuple anglais était de se débarrasser des colonies.

Les hommes d'Etat faisaient néanmoins une exception pour le Canada. Tandis qu'ils ne demandaient pas mieux que de laisser partir les colonies australasiennes, inutiles, croyaient-ils, à l'Angleterre, ils se mirent à flatter le Canada et s'appliquèrent à l'attacher à la mère-patrie. A quels motifs obéissaient-ils? Ils avaient constaté que le Canada, par sa situation géographique, était fort utile à l'Angleterre pour traiter avec les Etats-Unis. Chaque fois qu'il avait fallu apaiser la colère des Américains ou assouvir leur cupidité, les gouvernants de l'Empire leur avaient jeté une forte livre de chair, taillée dans les flancs de la nation canadienne. C'est ainsi que le Canada fut successivement amputé des immenses territoires du Maine, de l'Ohio, du Mississipi supérieur et de l'Orégon; que ses pêcheries et la navigation du Saint-Laurent furent livrées au libre accès des Américains.

Un humoriste américain écrivait, l'an dernier: " L'Angleterre se battra tant qu'il restera un Français vivant." Les gouvernants britanniques du dernier siècle semblent s'être dit : " Nous conserverons le bon vouloir des Etats-Unis tant qu'il restera un morceau du patrimoine canadien à leur donner." Parfois même, ils offrirent à leurs " chers cousins " d'Amérique plus qu'ils ne réclamaient[1].

[1] Si l'on croit que j'exagère qu'on relise l'ouvrage de M. Thomas Hodgins: "*British and American Diplomacy affecting Canada*",—Toronto, 1900.

D'autre part, l'empressement des Canadiens à prendre les armes pour défendre le drapeau anglais, quand les concessions de l'Angleterre n'avaient pas suffi à tenir les Américains en repos, avait prouvé aux autorités britanniques que le Canada constituait, en cas de guerre avec les Etats-Unis, un tampon qui n'était pas à dédaigner[1].

C'est donc pour son propre avantage que l'Angleterre a consenti au traité de 1865, qui limite les obligations du Canada à la défense de son territoire; c'est pour sanctionner et fortifier ce traité que le parlement impérial a voté avec tant d'empressement la constitution qui assure à la colonie sa pleine autonomie.

Naissance du nouvel impérialisme—Guerre du Soudan—Guerre sud-africaine

DISRAELI aurait voulu davantage. " Le *self-government* ", déclarait-il en 1872, " n'aurait dû être concédé aux colonies que " comme corollaire d'une vaste politique de consolidation im- " périale. Il aurait dû être accompagné d'un tarif douanier " impérial, de garanties assurant au peuple d'Angleterre la " jouissance des terres non concédées [aux colonies] et confiées " à la garde du souverain, et d'un code de lois militaires défi- " nissant exactement les moyens d'action et les pouvoirs (*res-* " *ponsibilities*) applicables à la défense des colonies, et aussi " ceux qui auraient permis à ce pays [le Royaume-Uni] de de- " mander au besoin l'aide des colonies. De plus, cette conces- " sion aurait dû être accompagnée de la création à Londres " d'un conseil représentatif, qui aurait tenu les colonies en rela- " tions constantes avec le gouvernement de la métropole "[2].

C'est tout le programme précurseur de la révolution impérialiste. DISRAELI le présentait comme une occasion perdue. D'autres se demandèrent s'il ne serait pas possible d'y ramener les colonies en leur persuadant qu'elles y trouveraient des avantages égaux à ceux de l'Angleterre.

Les ouvrages de SIR CHARLES DILKE, " *Greater Britain* " et " *Problems of Greater Britain* ", ouvrirent des horizons nouveaux à la lente imagination des Anglais. Une école se fonda

[1] M. HOLLAND a signalé cet aspect de la politique impériale: "*The* "*Home Government, awakened by the Alabama affair to the possibility of* "*war with the United States, and impressed with the importance of the presence* "*on the frontier of a strong and consolidated people, capable of serving effi-* "*ciently in their own defence, had encouraged the proposals for federation and* "*welcomed their acceptance.*" (MAY's "*Constitutional History of England*", édition de 1912—vol. III, page 298.)

[2] Discours au Crystal Palace, 24 juin 1872.

pour faire connaitre aux habitants du Royaume les conditions nouvelles de l'Empire et leur laisser entrevoir les avantages qu'ils pourraient retirer d'une association plus intime avec les autres peuples britanniques. Des missionnaires furent envoyés aux colonies. Là, naturellement, on montrait l'autre aspect de la médaille: les garanties de progrès et de sécurité qu'offrait aux "nations d'outremer" une alliance plus étroite avec la mère-patrie[1].

Dans l'ordre militaire, la guerre du Soudan révéla les premiers effets de cette propagande. L'une des colonies australiennes, la Nouvelle-Galles, prit l'initiative d'une intervention officielle et expédia à ses frais un corps de troupes coloniales. Le Canada, sous la ferme direction de SIR JOHN MACDONALD, refusa de s'associer à cette premiere tentative d'exécution du programme impérialiste.

Naturellement, les impérialistes anglais ne laissèrent pas perdre cette précieuse semence. Le jubilé de la reine, en 1897, donna à CHAMBERLAIN l'occasion d'inaugurer son système de pression, de *chantage* savant, d'habile séduction des politiciens coloniaux. Il leur fit le catéchisme impérial et les couvrit de médailles, d'honneurs et de flatteries.

Deux ans plus tard, il provoquait la guerre contre le Transvaal et l'Orange, et réussissait à faire partager par toutes les "nations sœurs" la responsabilité de cette abominable spoliation. A cette première expression de "solidarité impériale", il ne manqua aucun des traits d'immoralité qui caractérisent l'impérialisme de tous les peuples, anciens et modernes: mépris des traités, violation de la parole donnée, mensonges systématiques, falsification des faits et des textes officiels, triomphe de la force brutale sur le droit. Le Bismarck anglais n'avait rien à envier à son modèle.

La guerre fut suivie d'une apparente réaction. Mais CHAMBERLAIN et les pontifes de la nouvelle école impérialiste avaient résolu de ne rien perdre du terrain gagné. Fidèles à la séculaire tactique anglaise, ils ne brusquèrent pas les hommes et les événements. Ils donnèrent même quelque répit aux coloniaux; puis ils les entrainèrent peu à peu dans une série de démarches, d'initiatives, de compromissions, qui fortifiaient la trame impérialiste sans la dévoiler tout entière. Ils remettaient à l'avenir le soin de trouver les formules constitutionnelles qui consacreraient les faits accomplis.

[1] Sur l'inauguration et les suites de ce mouvement, on trouvera de plus amples détails dans "*Que devons-nous à l'Angleterre?*"

La Conférence Impériale

Les conférences coloniales, inaugurées en 1887, ont fourni aux impérialistes anglais l'occasion et l'instrument qu'il leur fallait pour l'accomplissement de leurs desseins. D'accidentelles et informes qu'elles étaient, ces réunions sont devenues périodiques, régulières et officielles. C'est aujourd'hui *la* Conférence Impériale; elle se réunit de droit tous les quatre ans — sauf si le cabinet britannique en décide autrement; elle fait partie du mécanisme politique de l'Empire, autant que le cabinet, le parlement et les multiples bureaux administratifs. C'est là que se couvent tous les projets impérialistes; c'est là que les hommes d'Etat britanniques manipulent à leur guise les marionnettes coloniales. S'ils leur cèdent parfois sur les questions secondaires, c'est pour mieux les rattraper sur les questions capitales. S'ils diffèrent l'exécution de leurs plans, c'est afin de mieux les accomplir quand l'heure est venue. Depuis bientôt vingt ans que le régime des conférences est inauguré, il n'est pas un problème grave qui ne s'y soit finalement résolu dans le sens prévu et voulu par les ministres anglais, au bénéfice de l'Angleterre; pas une résistance coloniale qui n'ait été usée; pas une initiative contraire ou indifférente aux intérêts britanniques qui n'ait été contrecarrée et définitivement écartée: contributions de guerre, réorganisation de la flotte et de l'armée, représentation politique, tarif de faveur, législation maritime, tout s'est fait pour l'Angleterre et au gré de l'Angleterre. Je n'ajoute pas " par l'Angleterre "; car les représentants du Royaume-Uni ont eu le remarquable talent de faire accomplir leur besogne par les délégués des colonies et de leur faire assumer la responsabilité, souvent l'initiative, des mesures les plus favorables à la métropole, les plus contraires aux intérêts des colonies. C'est là la caractéristique du nouvel impérialisme.

Naturellement, tant que Chamberlain domina la scène politique, il fut le maître de cette junte impériale.

Rendons justice au chef de l'école impérialiste. Politicien sans scrupules, vrai disciple de Bismarck, il avait, comme son modèle, une conception grandiose de l'association impériale. Il conviait les " nations sœurs " à partager les gloires et l'autorité de l'Empire, autant que ses charges. Il ne lui entra jamais dans l'esprit que les colonies autonomes, grandies à l'école de l'Angleterre, consentiraient un jour à jouer le rôle des provinces conquises de la Rome des Césars, à fournir à la métropole des légions et le tribut de la guerre sans exiger le partage de la souveraineté impériale. Il sollicitait les contributions des colonies aux armées de l'Empire, leur participation à toutes les guerres impériales; mais il offrait en échange de les associer

au gouvernement de l'Empire, à la direction de sa politique étrangère, de ses flottes et de ses armées. Il voulait cimenter l'association impériale par un régime économique de faveurs réciproques, excluant ou refoulant le commerce étranger au profit des producteurs agricoles et industriels des pays d'empire.

Nous étudierons dans un autre chapitre le mérite et les inconvénients de ce régime, sa grandeur et ses dangers.

L'impérialisme de Chamberlain et l'impérialisme libéral

L'ensemble du projet de CHAMBERLAIN a échoué. Le peuple anglais a rejeté tout ce qui comportait pour lui un sacrifice d'intérêts ou un amoindrissement d'autorité. Il accepte les secours des colonies, en hommes et en argent; mais il leur refuse toute représentation dans les Conseils de l'Empire et il continue de traiter leur commerce comme celui des pays étrangers. Par contre, les coloniaux, après avoir repoussé bruyamment tout projet de contribution militaire, ont fini par se lier aux pires aventures de guerre de l'Angleterre sans exiger aucune des compensations que CHAMBERLAIN leur offrait. En d'autres termes, la politique de CHAMBERLAIN triomphe dans tout ce qu'elle a de désastreux ou d'humiliant pour les colonies. Elle a échoué dans tout ce qu'elle aurait pu leur donner d'avantages et de compensations.

CHAMBERLAIN et les impérialistes de grande envergure jugeaient les coloniaux d'après leur histoire. Il les croyaient encore imbus de la fierté britannique qui soutenait leurs prédécesseurs dans la lutte ardue pour la conquête des libertés coloniales. Ils ne croyaient pas que nous eussions dégénéré jusqu'au degré de servilité qui marque aujourd'hui le bas étiage de notre patriotisme. Ils ne pensaient pas que les fières résistances de LAFONTAINE, de BALDWIN, de CARTIER, de MACDONALD, de DORION, de BLAKE eussent laissé si peu de traces dans notre vie nationale, que les Canadiens d'aujourd'hui fussent prêts à sacrifier de gaieté de cœur les avantages et les prérogatives dont la conquête a coûté tant d'efforts aux générations qui les ont précédés.

Les impérialistes libéraux, dont M. ASQUITH est le type, ont mieux jugé les politiciens de notre génération. Ils ont compris qu'il était facile de les amener à leurs fins, de leur arracher tout ce que l'Angleterre attend des colonies — le tribut du sang et le tribut de l'or — et de les payer en monnaie de singe: décorations, flatteries, avantages personnels.

Il n'est pas certain cependant que leurs calculs soient meilleurs que ceux de CHAMBERLAIN. J'écrivais récemment que " la défaite et la mort de CHAMBERLAIN n'ont pas arrêté la mar-

"che triomphante de son idée. En vérité, le triomphe dépasse "tout ce qu'il avait conçu "[1]. Cette affirmation exige un éclaircissement. Pour l'heure, il est indéniable que les espérances de CHAMBERLAIN sont dépassées, puisque l'Angleterre a obtenu la participation active des colonies à ses guerres — objectif principal des impérialistes de toute nuance, — sans avoir à y mettre le prix que CHAMBERLAIN jugeait nécessaire. Mais un avenir prochain démontrera peut-être que, comme dans tous les marchés de dupes, la partie trompée et volée cherchera à prendre sa revanche. Il se pourrait que les impérialistes libéraux aient éventré la poule aux œufs d'or.

Ce succès extraordinaire, les Anglais l'ont obtenu en quelques années. Il n'y a pas quinze ans, M. LAURIER affirmait que jamais le Canada ne se jetterait dans " le gouffre du militarisme européen ". Il n'y a pas dix ans, le même M. LAURIER refusait durement, au nom du Canada, toute contribution à la flotte et à l'armée impériales. Depuis ce temps, M. LAURIER et les libéraux nous ont imposé la Loi navale, M. BORDEN et les conservateurs ont tenté de faire voter la contribution d'urgence; enfin, les deux partis se sont mis d'accord pour plonger le Canada " dans le gouffre du militarisme européen " et " mettre le pays en banqueroute pour sauver l'Empire ". Libéraux et conservateurs, grits et tories, annexionnistes d'hier et impérialistes de fraîche date, rivalisent d'ardeur pour renier la tradition des ancètres, déchirer les accords conclus avec l'Angleterre, saper la base de la Confédération et substituer la doctrine et la pratique de la solidarité impériale au nationalisme traditionnel qui avait prévalu sans interruption jusqu'à la guerre d'Afrique, et même dix années au-delà.

Séduction des politiciens et des "hommes d'affaires" coloniaux

Comment a pu s'accomplir, en si peu d'années, cette révolution radicale, complète, aussi profonde, à certains égards, que la Révolution française ?

La volte-face des chefs de parti, des politiciens et des journalistes mercenaires s'explique facilement. Nos partis ne sont que des troupeaux d'esclaves ignorants ou vénaux que les chefs mènent à leur guise. La discipline abrutissante des partis et, plus encore, les subsides électoraux font de la plupart des candidats et des députés les instruments dociles, les bêtes de somme des maîtres qui les achètent, les mènent à l'abreuvoir, entretiennent leur litière et leur laissent entrevoir pour leurs

1 *"Que devons-nous à l'Angleterre?"*—page 112.

vieux jours d'opulents pâturages. Le prix de ces faveurs, c'est l'abdication de toute indépendance, de toute volonté propre, de tout souci d'honneur, de toute dignité. Pour entraîner les partis, il suffit donc de dominer les chefs. Là où passent les béliers, les moutons suivent.

Pour enrégimenter nos deux " grands " partis les hommes d'Etat britanniques et les chefs de l'école impérialiste n'ont eu qu'à séduire ou acheter une demi-douzaine de politiciens de chaque parti.

De tout temps, la distribution des titres et des décorations a été pour les rois d'Angleterre et pour leurs ministres un moyen effectif de corruption. On suggérait un jour à LORD MELBOURNE de s'attribuer un titre vacant de l'ordre de la Jarretière, très recherché comme l'on sait. " Pourquoi m'achèterais-je moi-même, riposta-t-il, quand j'ai la chance d'acheter un adversaire ? " La pratique est d'autant plus fructueuse aux colonies, que les politiciens y sont faciles à contenter. Ils acceptent et prisent hautement les décorations à bon marché qui, en Angleterre, se donnent à pleines pelletées au menu fretin : commis de l'Etat, marchands cossus, etc., etc.

C'est un peu comme la différence des cadeaux offerts aux souverains. Aux monarques civilisés on présente des joyaux ou des vases de prix. Aux chefs de tribus nègres on distribue libéralement des verroteries.

Cette forme de séduction, les ministres britanniques ne l'exercent pas seulement sur les hommes publics. Ils la pratiquent avec un égal succès auprès des financiers, des industriels, des chefs de grosses entreprises. Ils ont réussi à constituer ainsi aux colonies toute une coterie de parvenus titrés qui se croient très sérieusement appelés à soutenir et consolider l'Empire. Ces parvenus deviennent des propagandistes ardents de l'impérialisme. Dans une société rudimentaire comme la nôtre, en pleine poussée économique, tout assoiffée de richesses et de confort matériel, l'influence de ces manieurs d'écus, couronnés d'un bouquet très artificiel, est énorme. Elle domine la politique et les politiciens, les journaux, le monde des affaires et ce qu'on est convenu d'appeler la " haute société ". Elle pénètre jusque dans les milieux qui sembleraient devoir y échapper totalement. C'est le cas de dire qu'elle fait tache d'huile; et c'est une huile très grasse et très prenante.

Si l'on remontait à la source de la plupart des apostasies nationales, des multiples professions de loyalisme emphatique qui étonnent tant sur certaines lèvres, on la trouverait dans ces sacs d'écus.

J'ai raconté ailleurs la propagande active poursuivie par LORD GREY, durant son séjour au Canada, son travail intense

d'impérialisation dans toutes les sphères de notre société. Il avait eu le coup d'oeil assez perçant pour saisir et mesurer toute la puissance de cette ploutocratie qui ne subit ni le contrepoids d'une aristocratie de naissance ou d'éducation ni celui d'une classe intellectuelle armée pour la lutte. Il s'entoura de ces parvenus, il flatta leur vanité, il leur persuada qu'ils étaient appelés à jouer un rôle considérable dans la réorganisation de l'Empire; il en fit son état-major principal. Par leur entremise, il n'eut aucune peine à dominer les politiciens et les journalistes, qui s'alimentent à l'auge dorée où ces manieurs d'écus leur versent la provende.

Nos professionnels, ceux du barreau surtout, que sir John Macdonald appelait l'aristocratie canadienne, auraient pu contre-carrer ce mouvement et tenter un effort pour défendre les traditions et les libertés nationales. Mal préparés à la lutte, ignorant tout de l'histoire d'Angleterre, presque tout de la véritable histoire nationale, le cerveau desséché par les chicanes du palais et les chinoiseries de la procédure, encastrés en grand nombre dans les cadres étroits des partis d'où ils n'aspirent à sortir que pour décrocher un tricorne de juge, ils n'ont rien fait pour réagir contre le courant et mettre le peuple en garde contre les entreprises de l'impérialisme envahissant. Au contraire, c'est le barreau, dans notre province surtout, qui a fourni aux agents de dénationalisation les sophistes et les ergoteurs les plus complaisants.

Influence de l'or anglais — Boutiquiers anglais et boutiquiers coloniaux

Comment s'étonner qu'une société aussi mal organisée, aussi affaiblie par la tête, ait offert une si faible résistance aux entreprises d'hommes puissants, audacieux, mus par une pensée supérieure et une volonté indomptable, dépourvus de tout scrupule, et servis par le formidable levier du capital anglais organisé et coalisé ?

C'est là, n'en doutez pas l'explication du succès phénoménal de la poussée impérialiste aux colonies. C'est par l'or que l'Angleterre règne dans le monde ; c'est par son or plus que par ses armes, plus même que par sa flotte, — la seule de ses armes qui vaille, — que l'Angleterre a conquis et gardé son empire. C'est naturel, puisque la conquête des richesses est l'objectif principal de la plupart des Anglo-Saxons. Ce n'est que lorsque les Anglais eurent constaté que leurs placements coloniaux étaient particulièrement profitables qu'ils ont commencé à réagir contre le courant anticolonial de la moitié du dernier siècle. Du jour où elle a cru qu'il y aurait possibilité de tirer des colonies des secours militaires d'une impor-

tance croissante, la ploutocratie anglaise a commencé à faire parler et agir son or. La multiplicité des entreprises nouvelles, la soif intense de spéculation, la tendance du capital, de l'industrie et du commerce à simplifier leurs opérations et accroître leurs bénéfices par la coalition des intérêts similaires, — toutes ces causes ont permis à la haute finance anglaise de prendre une place envahissante dans notre vie économique.

Au moment de la guerre, il devait y avoir aux environs de deux milliards d'or anglais placés au Canada. Et ces milliards, je le répète, parlaient et agissaient. Depuis que le mouvement impérialiste est entré dans le domaine des faits, il n'est guère un homme d'affaires anglais, venu au Canada pour veiller à ses intérêts particuliers, qui n'ait en même temps fait œuvre de propagandiste. Les Canadiens, de plus en plus nombreux, qui vont à Londres négocier des emprunts, nouer ou étendre des relations d'affaires, subissent l'assaut des financiers et des politiques anglais. S'ils sont susceptibles d'exercer ici quelque influence publique, on les entoure de prévoyances ; on leur farcit la tête de maximes impérialistes, mi-glorieuses, mi-pratiques. S'ils sont de toute première *grosseur*, on leur ouvre des perspectives sur la Chambre des lords, on présente leurs femmes et leurs filles au lever de la reine ; — quitte, une fois qu'ils ont le dos tourné, à se gausser de leur lourdeur prétentieuse, de leur colossale vanité de *bloated colonials*.

" L'Angleterre est une nation de boutiquiers ", mais de grands boutiquiers. Seuls au monde, peut-être, les Anglais sont patriotes *en affaires*. Ils font servir leur or, leur commerce, leurs relations d'affaires, à leur profit d'abord, c'est vrai, mais aussi à la grandeur et à l'influence de la race.

Le Canada et, généralement, les colonies britanniques sont aussi des nations de boutiquiers ; mais à l'encontre de leurs émules anglais, les boutiquiers coloniaux ne sont pas patriotes. C'est ce qui a rendu si facile l'emprise de la ploutocratie anglaise sur la ploutocratie coloniale.

Ajoutez à cela que la plupart de nos hommes d'affaires et de nos politiciens sont fort ignorants. Ils n'ont aucune notion du rôle que les colonies autonomes étaient appelées à jouer dans l'Empire, encore moins des relations qu'elles auraient pu et dû établir avec les nations étrangères afin de contrebalancer l'influence anglaise.

Le Canada, le Canada anglais surtout, paie en ce moment le prix onéreux de " *l'éducation pratique* " qu'il a donnée depuis quarante ans à la jeunesse des écoles. Toute à base de mercantilisme, cette formation fausse, incomplète et abrutissante a éteint la flamme d'idéal, le sentiment de fierté nationale, l'esprit de saine indépendance qui caractérisaient les générations précédentes.

Rôle des métèques impérialisés — Rivalité des races

Le voisinage des Etats-Unis a développé à l'extrême cette manie d'éducation utilitaire et le mercantilisme vulgaire qui en est le fruit. La même cause nous a valu une immigration de métèques yankees qui ont envahi la haute et la basse finance, l'industrie et, par ricochet, la politique et le journalisme, articles fort négociables. Ces nouveau-venus ne connaissent rien de notre histoire, ni de l'histoire vraie d'aucun pays. Ils n'ont rien pris du terroir : traditions, fierté, amour du sol, attachement aux libertés nationales, aspirations à l'indépendance. Tout ce qu'ils sentent, tout ce qu'ils savent, c'est qu'ils ont fait de l'argent, beaucoup d'argent, grâce à l'appoint des capitaux anglais et à la vénale complaisance des politiciens canadiens. Ils veulent naturellement perpétuer cet ordre de choses, fort profitable pour eux. Ils se font volontiers les intermédiaires entre la haute finance anglaise, qui leur fournit de l'argent, et les politiciens canadiens, leurs dociles instruments. Plus encore peut-être que les coloniaux de naissance, ils sont friands des décorations et des titres que l'Angleterre prodigue aux chefs de tribus coloniales. Ils sont britanniques et impérialistes parce qu'en terre anglaise ils peuvent s'acheter une noblesse d'occasion.

Le type le plus complet du genre est bien ce SHAUGHNESSY, Yankee irlandais de Milwaukee, citoyen britannique depuis quinze mois, pair du Royaume par la grâce de ses écus. Il prodigue, de ce temps-ci, les professions de loyalisme. Il méprise les Canadiens de vieille souche, qui ont l'audace de revendiquer les droits traditionnels de leur patrie. Transportez ses millions en terre allemande ou américaine, il fera du bochisme ou du yankisme avec la même impudence. Le mercantilisme de fond ne manque pas, toutefois, de percer à l'occasion la croûte de loyalisme. A preuve, la sordide démarche de la Compagnie du Pacifique Canadien — la plus riche de l'Empire et l'une de celles qui ont le plus profité de la guerre — pour se faire exempter de l'impôt de guerre sur les profits des sociétés commerciales. Vous avez là la juste mesure du patriotisme de ces prédicants d'impérialisme[1].

[1] Le jour où ces paroles étaient prononcées, LORD SHAUGHNESSY donna une preuve éclatante de la justesse de ce diagnostic. Lui, qui avait jusque-là poussé à la guerre et à l'enrôlement, mettait le gouvernement et le pays en garde contre les dangers prochains de cette folie. Son discours du 9 mars, prononcé au Board of Trade, en présence du ministre de la Milice, est l'exacte confirmation de ce que le *Devoir* et son directeur ont écrit longtemps avant que LORD SHAUGHNESSY n'ait reçu son compte de taxes.

Pouvez-vous imaginer rien de plus risible et de plus humiliant ? Risible, quand on ne voit que l'insolence de ces métèques ; humiliant, quand l'on constate qu'ils sont les maîtres de la politique canadienne, qu'ils font et défont à leur guise les ministères et les majorités, que les parlements et la presse sont à leurs pieds, qu'ils dirigent à leur gré l'opinion publique.

La rivalité des deux races a contribué, elle aussi, à favoriser la pénétration de l'impérialisme au Canada, à rendre le colonialisme canadien plus abject que celui des autres " nations sœurs ". Les Anglo-Canadiens veulent donner aux Canadiens-français l'exemple du parfait loyalisme. Ils s'abstiennent souvent d'exprimer leurs objections à l'impérialisme ou leurs velléités d'indépendance, par la seule crainte d'être confondus avec les *beastly French*. Les Canadiens-français, sous la direction des " conciliateurs ", ne voulant pas être en reste, s'évertuent à pratiquer la plus plate servilité. A la presse de la province de Québec revient le douteux honneur d'avoir ressuscité la doctrine surannée du bon plaisir royal et de la suprématie anglaise, d'avoir soutenu que les Canadiens doivent servir l'Angleterre sans exiger le partage du gouvernement de l'Empire !

La duperie démocratique

Tout cela, me direz-vous, ne s'applique qu'aux classes dirigeantes. La masse du peuple n'est pas impérialiste, même dans les provinces anglaises. Elle échappe aux séductions et aux influences déprimantes que je viens de décrire. Comment expliquer l'acquiescement apparent du peuple aux violations successives de la constitution auxquelles nous avons assisté depuis quinze ans, à la transformation radicale de l'ordre national ? D'où vient cette docile complaisance à accepter les lourds fardeaux que l'impérialisme nous impose ?

Cela, c'est l'éternelle duperie du régime démocratique. L'histoire démontre que, dans tous les états de société, quelle que soit la forme du gouvernement, la masse populaire est impuissante à réagir contre la perversion générale des classes dirigeantes. Si vous voulez comprendre comment les révolutions s'accomplissent, comment un peuple tout entier peut voir bouleverser en quelques années l'ordre social, religieux, politique, se laisser, sans presque s'en apercevoir, entraîner dans l'anarchie ou fouler par le despotisme brutal, relisez l'histoire de l'établissement du schisme en Angleterre, de la Réforme en Allemagne, de la Révolution en France.

Quelle occasion le peuple canadien a-t-il eue de manifester son opposition à l'impérialisme, sa répugnance pour l'intervention du Canada dans la guerre actuelle? quelle opportunité de connaître les causes de cette révolution et d'en mesurer les con-

séquences? Les deux " grands " partis, à tour de rôle, l'ont entraîné dans cette voie; puis, ils se sont donné la main pour le conduire où il se trouve aujourd'hui. Des vingt ou trente députés et ministres qui se sont fait élire comme " autonomistes ", en 1911, les trois-quarts ont trahi leur parole. A peine deux — M. MONK et M. LAMARCHE — ont tenu ferme en toute occasion et justifié la confiance de leurs mandataires.

Tous les journaux de parti, toute la " grande " presse servile et vénale a prêché au peuple, depuis cinq ans surtout, l'impérialisme sous une forme ou sous une autre; toutes les sommités sociales se sont unies pour démoraliser sa conscience, empoisonner son esprit, endormir sa vigilance, et lui présenter comme l'accomplissement d'un devoir national ce qui autrefois eût été jugé une trahison des intérêts nationaux. Et, par-dessus tout, la plupart des hommes qui ont mission de l'instruire et de le diriger, ou qui se l'arrogent, se sont appliqués à lui cacher l'ampleur de la révolution inaugurée avec la guerre d'Afrique, sa continuité, sa nature réelle et ses conséquences inévitables.

Comment voulez-vous que le peuple ait vu clair? et s'il a vu, qu'il ait pu réagir contre cette conspiration de toutes les influences mises au service de l'impérialisme anglais?

Ce qui m'étonne, ce qui démontre la force de résistance de la tradition nationaliste, c'est que la victoire de l'impérialisme n'ait pas été plus prompte et plus complète, et que les symptômes de réaction prochaine ou lointaine s'affirment avec une force et une persistance si marquées.

Aujourd'hui même, combien d'hommes réputés " éclairés " ont la loyauté d'admettre publiquement, dans la province de Québec, que l'intervention du Canada dans la guerre européenne n'est qu'une conséquence de la révolution poursuivie depuis quinze ans? que cette intervention se serait produite et se produira à l'avenir dans toute autre guerre de l'Angleterre, avec ou contre la France, avec ou contre l'Allemagne, avec ou contre la Russie, avec toute nation à qui il plaira à l'Angleterre de s'allier, contre toute nation que l'Angleterre jugera opportun de combattre dans son seul intérêt?

Combien ont la franchise d'admettre ou l'intelligence de reconnaître (avec le *Times*) que le salut de la France, la protection de la Belgique, la revanche de la Serbie, ne sont que des prétextes, ou, si l'on veut, des motifs additionnels pour l'Angleterre de chercher à écraser l'Allemagne, dont elle redoute l'expansion coloniale, la concurrence maritime et commerciale?

Ceci nous amène à l'étude des arguments présentés par les apologistes de la révolution impérialiste pour justifier la participation du Canada aux guerres de la Grande-Bretagne.

"Solidarité" impériale ; ses duperies, ses dangers

En dehors du Québec, peu de gens songent à contester la nature et l'ampleur de la révolution impérialiste. Les Anglo-Canadiens admettent, la plupart pour s'en réjouir, que la base des relations coloniales est entièrement changée. Ils reconnaissent, ils proclament même, que le régime nouveau ne résulte d'aucune obligation légale ou morale des " nations sœurs " envers l'Angleterre. Ils ont plus que jamais horreur des mots " colonie ", " colon " et " colonial ".

" Le Canada, disent-ils, s'est lié indissolublement, de son plein gré, au sort des autres pays britanniques. Il prendra part désormais à toutes les guerres " justes ou injustes "[1] de la Grande-Bretagne. Cette coopération libre et volontaire fait la puissance et la gloire de l'Empire britannique et de chacun des pays qui le composent."

Lorsqu'on leur oppose la force du principe de décentralisation et d'autonomie, qui avait prévalu jusqu'ici, la valeur des motifs et des causes qui en avaient déterminé la pleine application aux colonies, ils répliquent d'un commun accord : " Les circonstances sont changées; la facilité des communications a rapproché les pays d'empire; la rivalité des nations étrangères les force à se coaliser pour la résistance économique et la défense militaire. *United we stand, divided we fall.*"

Ce dernier mot, devenu banal, révèle toute la différence du concept nationaliste et de l'idéal impérialiste. Pour nous, la patrie passe avant l'Empire. Aux yeux des impérialistes, les intérêts de l'Empire priment ceux de chacun des pays qui le composent; l'opinion la plus modérée, c'est que l'existence de chacune des parties dépend de la conservation du tout. La plupart seraient fort en peine d'ailleurs de définir leur conception de l'Empire, ce qu'ils entendent par " les intérêts de l'Empire ". Les plus avertis et les plus sincères finissent par admettre que c'est l'asservissement virtuel de quatre cents millions de sujets britanniques de toutes races, de toute origine, à la suprématie de quarante ou cinquante millions d'Anglo-Celtes — la race " supérieure ".

Bornons-nous pour l'instant à la question militaire. Je n'ai pas encore rencontré un impérialiste sérieux qui ait réussi à démontrer la supériorité du nouveau régime sur l'ancien pour assurer la protection de chacun des pays d'empire, en dehors du Royaume-Uni. Si le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine, l'Inde, avaient continué d'organiser

[1] Le mot est de M. FIELDING, alors ministre des Finances dans le cabinet LAURIER, au cours du débat sur la Loi Navale, le 19 avril 1910.

leur propre défense en raison de leur situation géographique particulière; s'ils avaient maintenu avec l'Angleterre les accords qui assuraient leur protection maritime tant que l'Angleterre trouve son intérêt à les garder dans l'Empire; s'ils avaient établi des ententes de protection mutuelle avec les pays étrangers qui ont avec eux des intérêts communs à sauvegarder; en un mot, s'ils étaient restés fidèles au principe d'autonomie qui a fait leur force, leur sécurité serait infiniment plus assurée aujourd'hui qu'avec le nouveau régime d'action commune sur tous les points du globe.

Evidemment, tout dépend de l'objet en vue. Si l'Angleterre n'avait d'autre ambition que de rester en paix avec le reste du monde, de garder ce qu'elle peut normalement absorber de terres et de peuples, et d'aider chacune des " nations sœurs " à se défendre, au cas où elles seraient attaquées, l'ancien régime serait le plus efficace. Si, au contraire, la Grande-Bretagne veut maintenir sa suprématie maritime, garder pour elle toute seule les immenses contrées qu'elle a conquises depuis un demi-siècle, et dire au monde entier: " *What we have, we hold* " — qu'elle y ait droit ou non, — le nouveau régime est beaucoup plus avantageux pour elle. Il lui assure, pour toutes ses guerres, sans qu'il lui en coûte rien, l'appoint de centaines de mille soldats coloniaux et de milliards prélevés sur l'épargne et les sueurs des *beastly colonials.*

En d'autres termes, l'ancien règime valait mieux pour la paix, la sécurité et la *défense* de chacune des " nations sœurs ". Le nouveau régime s'adapte infiniment mieux à une politique d'agression et d'accaparement au profit de la Grande-Bretagne. Les événements le démontrent déjà.

L'Angleterre seule a profité et continuera de bénéficier de l'application du principe de la solidarité impériale. La nouvelle politique n'ajoute rien à ses obligations, à ses charges; elle lui apporte un appoint énorme des colonies, en soldats, en navires de guerre, en armes de toute sorte et en argent.

Les colonies, au contraire, s'appauvrissent et se dépeuplent au profit de la métropole; elles affaiblissent leurs forces de résistance économique, leurs moyens de défense militaire.

Tout pays comme tout homme n'est capable que d'une certaine somme d'effort. Tout ce que les colonies donnent pour le " salut de l'Empire ", en réalité pour le bénéfice de l'Angleterre, c'est autant qu'elles perdent pour leur propre compte. L'Angleterre n'en fera pour elles ni plus ni moins qu'auparavant, probablement moins que plus. L'ancien arrangement était assurément plus équitable.

La " pauvre " Angleterre — Le Canada " riche et puissant "

" Mais, répètent les impérialistes, les circonstances sont bien changées depuis l'époque où ces ententes ont été conclues. En ce temps-là, l'Angleterre était riche et invincible; les colonies étaient pauvres, à peine peuplées. Aujourd'hui, les " nations sœurs " sont populeuses, riches et puissantes; n'est-il pas juste qu'elles viennent au secours de la vieille Angleterre, endettée, surchargée d'impôts, menacée de tous côtés, et qu'elles lui rendent quelque chose des nombreux sacrifices qu'elle a faits dans le passé pour les protéger contre leurs ennemis? "

Il n'est guère possible d'accumuler plus de faussetés en une seule proposition — et je vous assure que je la résume fidèlement.

D'abord, en fait, l'Angleterre n'a jamais dépensé un sou ni risqué un homme pour protéger le Canada ou les autres pays autonomes de l'Empire contre *leurs* ennemis. Si elle a parfois dépensé de l'argent aux colonies pour des fins de guerre, ç'a été, soit pour les conquérir, ou pour les subjuguer, ou pour les garder à *son* profit, lorsque *ses* ennemis ont voulu s'en emparer.

Le Canada, je le répète, n'a jamais été pour l'Angleterre la cause d'aucun conflit, d'aucune dispute, d'aucun malentendu. Par contre, son territoire a été deux fois envahi et plusieurs fois menacé par les ennemis de l'Angleterre, à cause de la politique de l'Angleterre. Le Canada a versé son sang et dépensé son argent pour défendre le drapeau de l'Angleterre. Il n'a jamais été indemnisé. La dette n'est pas de notre côté, mais au débit de l'Angleterre; et jamais les Anglais n'ont eu la naïveté, — disons le mot: — la sottise de la reconnaître et d'offrir de la payer.

L'argument basé sur la croissance des colonies, sur leurs richesses et leurs moyens d'action, est aussi mal fondé.

La vanité de parvenu que j'ai signalée chez les propagandistes de l'impérialisme se traduit jusque dans la computation des richesses nationales. Elle aveugle la plupart des Canadiens de la nouvelle école au point de leur faire perdre tout sens des réalités et des proportions. Leur genre d'orgueil national est absolument identique à celui de la grenouille qui veut se faire bœuf.

La vérité, c'est que la disproportion entre la puissance d'action de l'Angleterre et celle du Canada est infiniment plus grande aujourd'hui qu'aux temps de la guerre de Crimée, de la révolte des Cipayes, de la guerre du Soudan. Et pourtant, à ces conflits le Canada refusa de s'associer pour prêter main-forte à la mère-patrie.

Pendant que le Canada accumulait une dette fédérale d'environ $300,000,000 — je parle d'avant la guerre — la Grande-Bretagne réduisait sa dette nationale d'à peu près autant. Si l'on tient compte des dettes fédérale, provinciales et municipales, les Canadiens sont plus endettés que les habitants du Royaume-Uni. Ils paient plus d'impôts par tête; avec cette différence,toute à notre désavantage, qu'au Canada l'impôt est principalement payé par le consommateur, c'est-à-dire par la masse du peuple, par les familles chargées d'enfants, celles des ouvriers et des paysans; tandis qu'en Angleterre, la majeure partie des impôts retombe sur les classes riches, et le tarif croît en proportion de la richesse.

Rien n'est plus faux que la légende entretenue au Canada par les prédicants de servilisme. Ils feignent de s'apitoyer sur le triste sort du prolétaire anglais, " gémissant sous le fardeau des taxes accablantes qu'il paie afin d'entretenir la flotte et l'armée qui nous protègent ".

D'abord, l'Angleterre n'entretient ni sa flotte ni son armée pour nous protéger, mais pour se protéger elle-même, pour garder libres les mers qui lui apportent son pain quotidien et la matière première de ses multiples industries. Ensuite, le prolétaire anglais, avant la guerre, ne payait pas un sou des dépenses additionnelles occasionnées par l'accroissement des armées de terre et de mer.

En présentant le budget de 1914, M. ASQUITH, M. LLOYD GEORGE et LORD HALDANE ont démontré à l'évidence que le prolétaire anglais payait moins d'impôts en 1914 qu'en 1854. Ils ont démontré également que les classes riches, sur qui retombe tout l'accroissement des taxes, versaient au fisc une moins forte proportion de leurs revenus que soixante ans auparavant.

La richesse privée de l'Angleterre, fort mal partagée il est vrai, a crû constamment dans une proportion beaucoup plus forte que la dette nationale et les impôts de toute nature, y compris ceux affectés au budget de la flotte et de l'armée.[1]

Notez qu'une proportion respectable de ces richesses accumulées provient des excellents placements faits aux colonies par les banquiers et les capitalistes anglais.

[1] Ces chiffres et ces renseignements m'ont été confirmés par SIR GEORGE PAISH, la plus haute autorité peut-être de l'Angleterre en ces matières. M. PAISH m'a affirmé que la richesse globale de l'Angleterre double tous les vingt-cinq ans.

Depuis que ces lignes ont été écrites, le télégraphe nous a transmis une nouvelle computation de la richesse anglaise, préparée par le même économiste. M. PAISH estime qu'en dépit de l'effroyable saignée opérée par la guerre dans la fortune de l'Angleterre, les Anglais sont aujourd'hui plus riches qu'ils n'étaient au mois d'août 1914. Ils ont payé, à même leurs revenus, la totalité des dépenses de la guerre!

Et c'est à cette "pauvre" nation qu'on adjure les "richissimes" Canadiens de faire l'aumône ! C'est à peu près aussi raisonnable que si je vous adjurais ce soir de faire une collecte afin de recueillir les fonds nécessaires pour solder la taxe de guerre que la Compagnie du Pacifique Canadien, présidée par LORD SHAUGHNESSY, refuse de payer au gouvernement fédéral.

Le seul point où la disparité des proportions ait changé en notre faveur, c'est le chiffre relatif de la population. N'empêche — comme le faisait observer un ministre britannique, M. SAMUEL, de passage au Canada — que depuis la naissance de la Confédération, la population du Royaume s'est accrue d'un chiffre supérieur à celui de la population totale du Canada, à l'heure actuelle. La disproportion reste donc considérable. Du point de vue militaire, l'inégalité est bien plus disparate encore si l'on songe que le Canada renferme un grand nombre d'étrangers, soustraits au service militaire — sans parler des ennemis internés, — et que sa population, au lieu d'être renfermée, comme en 1867, dans un territoire relativement restreint, est éparpillée sur la moitié d'un continent. Loin d'être aussi forts que nous l'étions alors, nous sommes au contraire infiniment plus faibles ; nos dangers et nos charges de guerre se sont énormément accrus ; puisque à côté de nous a grandi, dix fois plus vite que nous, une nation de cent millions d'habitants, dont nous séparent trois mille cinq cents milles de frontière indéfendable !

Tout est relatif dans le calcul des forces ; mais c'est le propre des impérialistes et des jingos, aux colonies surtout, de ne rien comparer, de ne rien mesurer, de ne rien peser, de ne voir et n'entendre que l'idée fixe qui les hypnotise.

Les ennemis de l'Angleterre

Il y a toutefois dans ce plaidoyer un élément de vérité. C'est vrai que la Grande-Bretagne est plus menacée aujourd'hui, qu'elle a plus d'ennemis à combattre et à redouter. Il n'est ici question, bien entendu, que des conditions générales de l'Angleterre, indépendamment de la situation qui lui est faite par la guerre actuelle. Mais ces menaces croissantes, quelle en est la cause ? Ces multiples ennemis, qui les a suscités ? L'Angleterre, l'Angleterre seule, de son plein gré, par ses guerres, ses conquêtes, ses nombreuses spoliations; par sa monstrueuse prétention de "peindre en rouge" toutes les terres vacantes du globe et de gouverner plus d'un sixième du genre humain; et surtout par son arrogante domination des mers.

Ces guerres, ces conquêtes, ces spoliations, l'Angleterre les a faites pour son seul bénéfice, sans consulter ses colonies, sans leur en faire partager les profits. Cet immense empire, dont

une portion notable a été conquise depuis que la Confédération canadienne existe, l'Angleterre l'a pris à son compte exclusif. Quel profit retirons-nous de l'Inde, de Ceylan, de l'Egypte, du Soudan, de la Rhodésie, des innombrables colonies, territoires et protectorats que l'Angleterre possède ou domine dans les cinq parties du monde pour le bénéfice de ses armateurs, de ses marchands, de ses industriels, de ses banquiers, de ses ouvriers et de son armée de fonctionnaires ? Sommes-nous vraiment obligés de l'aider à garder tous ses domaines, tous ses comptoirs, et à la protéger contre tous les envieux que ses richesses lui valent, contre toutes les nations qu'elle a dépouillées, contre tous les peuples qui réclament, eux aussi, leur place au soleil ? L'Angleterre se vante que le soleil ne se couche jamais sur son empire. A-t-elle vraiment raison d'exiger ou d'espérer que nous l'aidions à prendre aussi la lune et les étoiles ?

Que notre loyalisme s'accommode, sans mot dire, de la mainmise de l'Angleterre sur tous nos vaisseaux de commerce, des restrictions qu'elle impose à notre commerce maritime, des entraves qu'elle met à l'exportation de nos produits, au point que des millions de minots de blé pourrissent sur nos terres de l'Ouest, je le comprends ou, du moins, je le constate. Mais ce que je ne puis admettre, c'est que nous soyons tenus par le droit naturel d'aider l'Angleterre à combattre tous les peuples qui se refusent à subir cette arrogante domination, à croire que Dieu a fait cadeau à la seule Angleterre de toutes les eaux douces ou salées qui entourent le globe.[1]

J'ai peut-être la tête mal faite, mais je ne puis y faire entrer la conviction que toutes les nations de la terre ont été créées pour payer tribut à l'Angleterre et que l'heur ou le malheur de ma naissance en terre britannique m'impose le devoir d'aider ma " mère patrie " à dominer le monde.

[1] Il n'est pas inutile de rappeler qu'à la deuxième conférence de La Haye, en 1907, l'Angleterre, aidée de la France, de la Russie et du Japon, a empêché l'adoption ou la reconnaissance par toutes les nations maritimes de la politique suggérée par les Etats-Unis: l'immunité du commerce maritime en temps de guerre. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la plupart des petits pays appuyèrent la proposition. Elle reçut vingt-et-un votes favorables contre onze défavorables, une abstention et onze absences. Devant la résistance de la plus grande nation maritime du monde, les représentants des Etats-Unis ne crurent pas devoir insister.

Cette attitude de l'Angleterre est l'une des causes principales de la poussée du militarisme naval de l'Allemagne et, par conséquent, l'une des causes indirectes de la guerre actuelle. Inutile d'ajouter qu'en ceci l'Angleterre a entièrement méconnu les intérêts des "nations sœurs". Aucun pays ne bénéficierait plus que le Canada de l'adoption de la politique préconisée depuis un siècle par les Etats-Unis. Nous y reviendrons au dernier chapitre.

« Bienfaits » de l'Angleterre

" Mais enfin, clament, du plus haut diapason de leurs voix, les impérialistes sentimentaux et beaucoup de braves gens, simplement partisans de l'intervention du Canada dans la guerre actuelle, ne devons-nous pas à l'Angleterre un large tribut de reconnaissance pour la liberté qu'elle nous a si généreusement donnée ? N'est ce pas le moment d'acquitter notre dette ? "

Sur la générosité et l'empressement de l'Angleterre à nous donner la liberté, je vous renvoie à l'histoire des cent premières années de la domination anglaise. Du reste, cette liberté, nous y avions droit : je crois l'avoir démontré, après beaucoup d'autres. La dure et pénible conquête d'un droit n'appelle assurément pas une reconnaissance extrême envers celui qui ne l'a reconnu que de guerre lasse, après l'avoir longtemps disputé. La dette existât-elle, ce serait une singulière manière de l'acquitter que d'aliéner ou d'entraver cette liberté qui en fait le prix.

Mais ce plaidoyer de reconnaissance revient si souvent sur les lèvres des impérialistes, des prôneurs du colonialisme, des partisans de l'intervention et des agents recruteurs de SIR SAM HUGHES, qu'il appelle des précisions. Sur les motifs de gratitude que la politique coloniale de l'Angleterre peut inspirer au peuple canadien dans son ensemble, laissez-moi vous citer l'opinion d'un Anglo-Canadien éminent, M. EWART, qui a très consciencieusement fait le relevé de nos comptes débiteurs et créditeurs — nous sommes en pays anglais: parlons affaires — dans le Grand-Livre de notre histoire coloniale.

" Si aucun devoir légal ne nous oblige à participer aux " guerres de l'Angleterre, se demande-t-il, devons-nous le faire " par reconnaissance pour.... pour quoi? " Je résume sa réponse, articulée comme une plaidoirie:

1. Pour la conquête du Canada?

2. Pour la stupidité qui a provoqué la guerre de l'Indépendance américaine et l'invasion du Canada?

3. Pour le honteux abandon d'une grande partie du territoire canadien aux Etats-Unis, à la suite de la guerre de l'Indépendance?

4. Pour l'abandon aux rebelles américains du libre accès aux pêcheries de la colonie restée fidèle?

5. Pour la réintégration des Etats-Unis dans leurs " droits " de pêche au Canada, périmés par la guerre de 1812?

6. Pour l'abandon aux Etats-Unis de la vallée de la Rivière Rouge, qui forme aujourd'hui partie des Etats du Dakota et du Minnesota?

7. Pour l'abandon de cette partie de l'Etat du Maine qui fait coin entre le Nouveau-Brunswick et le Québec?

8. Pour l'abandon de l'Etat de Washington?

9. Pour la décision de LORD ALVERSTONE dans l'arbitrage des frontières de l'Alaska?

10. Pour le souci constant de la diplomatie anglaise de plaire aux Etats-Unis?

11. Pour l'accès donné aux pêcheurs américains à la Baie de Fundy et à une foule de nos eaux territoriales?

12. Pour le Traité de Washington, négocié et conclu aux dépens du Canada, malgré les vigoureuses protestations de SIR JOHN MACDONALD?

13. Pour les multiples saisies de vaisseaux de pêche canadiens, opérées par les croiseurs américains, sous l'œil complaisant des autorités britanniques?

14. Pour la première période de notre gouvernement civil et toutes les tracasseries du Colonial Office?

15. Pour la mainmise sur notre service postal et les milliers de livres sterling que, de ce chef, le bureau colonial nous a extorquées chaque année et si longtemps?

16. Pour l'armée de fonctionnaires inutiles que l'Angleterre nous a imposés, dont un grand nombre restaient là-bas et empochaient leur traitement à nos dépens, sans parler des surcharges exorbitantes qu'ils prélevaient?

17. Pour la distribution de nos terres publiques à des spéculateurs anglais qui nous les revendaient à gros prix?

18. Pour l'imposition d'une Eglise d'Etat (anglicane) largement subventionnée?

19. Pour les lois de primogéniture, les lords-lieutenants de comté et les influences qui produisirent le *Family Compact* ?

20. Pour les multiples provocations des gouverneurs, cause des insurrections de 1837 et 1838?

21. Pour les actes stupides qui provoquèrent la guerre de 1812?

22. Pour les lois de commerce, maintenues jusqu'après 1840, lesquelles nous empêchaient d'acheter ailleurs qu'en Angleterre, de vendre ailleurs qu'en Angleterre, et interdisaient aux vaisseaux étrangers l'accès à nos ports?

23. Pour le changement soudain apporté à ces lois, sans le moindre égard à nos intérêts, dont plusieurs furent sacrifiés?

24. Pour l'invitation de " détacher les liens et de nous en aller ", une fois que l'adoption du *free trade* nous eut enlevé toute valeur commerciale aux yeux des Anglais?

25. Pour l'invitation récente " de resserrer les liens et de rester ", maintenant que notre valeur commerciale et notre assistance militaire nous ont rendus de nouveau appréciables?[1]

Toutes ces *entrées,* sauf la première, celle de la conquête du Canada, intéressent les Anglo-Canadiens au même titre que nous. Si nous compulsions nos vieux livres à nous, nous pourrions ajouter à cette liste quelques *items* fort substantiels.

Devoir de " reconnaissance " des Canadiens-français

Je ne parle pas ici de la conquête elle-même. Je n'entreprendrai pas aujourd'hui de rechercher si la transposition d'autorité de la France à l'Angleterre a été, en soi et dans ses multiples conséquences, un bonheur ou un malheur pour les Canadiens-français. Cette recherche exigerait toute une thèse historique et sociale qui nous entraînerait loin de notre sujet. Le résultat de cette étude démontrerait, je pense, que le changement de régime nous a apporté de sérieux avantages et de graves inconvénients. En tout cas, il en ressortirait certainement que ni la France, en nous abandonnant, ni l'Angleterre, en nous prenant, n'ont acquis aucun titre à notre reconnaissance. L'état colonial, pour être parfois une nécessité, n'est jamais avantageux en soi pour les peuples qui le subissent.

Je me borne à relever quelques-uns des *bienfaits* particuliers du régime anglais depuis la conquête jusqu'au jour où les autorités impériales ont renoncé à nous gouverner *paternellement.*

Que devons-nous à l'Angleterre pour avoir systématiquement poursuivi, pendant près d'un siècle, la dénationalisation de notre peuple, pour avoir cherché à lui enlever sa foi, sa langue et ses traditions ?

Que devons-nous à l'Angleterre pour avoir mis toutes les entraves possibles à l'enseignement catholique, au recrutement du clergé, á l'établissement des communautés enseignantes ; pour avoir fomenté la discorde entre les chefs de l'Eglise ?

Que devons-nous à l'Angleterre pour avoir volé les biens des Jésuites et des Récollets, défrayé les frais du culte protestant à même nos revenus, détourné, pour entretenir des écoles anglaises et protestantes, les fonds publics perçus des contribuables français et catholiques ?

Que devons-nous à l'Angleterre pour avoir tenté de réduire notre peuple à l'alternative d'apostasier ou de se passer d'instruction publique — ce qui a permis à la " race supérieure "

[1] *Kingdom Papers,* No 10: *"Difficulties, Dangers, Duty"*—pages 323-328.

de nous traiter si longtemps, et encore aujourd'hui, d'ignorants et d'arriérés ?

Que devons-nous à l'Angleterre pour avoir chassé les Acadiens de leur pays, volé leurs biens, séparé les époux, arraché les enfants à leurs mères, et livré cette honnête et paisible population en esclavage aux " saints " de la Nouvelle Angleterre ?

Que devons-nous à l'Angleterre pour avoir emprisonné nos hommes publics les plus honorables, supprimé nos journaux, exilé ou pendu quelques malheureux, exaspérés par un régime vexatoire et tyrannique ?

Que devons-nous à l'Angleterre pour les répressions sanglantes ordonnées par COLBORNE, " le vieux brûlot ", pour les églises profanées et les fermes incendiées, pour les vols et les pillages des soldats de Sa Majesté ?

Que devons-nous à l'Angleterre pour les conseils *bienveillants* de LORD DURHAM, qui suggérait d'acheter nos chefs afin de mieux nous dominer ; qui indiquait au gouvernement britannique les moyens de nous noyer tout doucement, de nous étrangler sans nous laisser crier ?

Que devons-nous à l'Angleterre pour les iniquités de l'Acte d'Union : paiement des dettes du Haut-Canada avec les épargnes du Bas-Canada, injuste partage de la représentation des deux provinces, proscription de la langue française ?

Je m'arrête. J'aime mieux abréger la liste que la surcharger.

A ceux qui voudraient me reprocher d'aviver les haines de races, permettez-moi de citer quelques paroles que je prononçais l'une des premières fois où je pris contact avec un auditoire de Montréal :

" Nos obligations envers la Grande-Bretagne ont été et " constituent encore le sujet de disputes nombreuses et pas- " sionnées. Pour bien connaître ces obligations et les ac- " complir, il suffit de lire attentivement notre histoire. Voyons " clair dans le passé afin de déterminer nos devoirs présents et " nos relations futures. Cette étude nous aidera à constater " que l'Angleterre nous a fait beaucoup de mal et beaucoup de " bien. Les gens qui aiment mieux la paix que l'honneur trou- " vent que le bien l'emporte sur le mal et qu'en nous donnant la " liberté politique, la Grande-Bretagne a généreusement racheté " ses torts envers nous. Ceux-là oublient que la liberté a été le " fruit d'une lutte ardue et prolongée, et que si l'Angleterre " nous l'eût refusée plus longtemps, il ne resterait plus un " pouce de territoire britannique sur le continent américain.

" En somme, faite sans bassesse et sans passion, cette " revue historique nous amènera à la conclusion que nous ne " devons à l'Angleterre ni rancune ni reconnaissance. Un cal-

" cul minutieux des bienfaits et des méfaits de la mère-patrie " se solderait peut-être par une légère différence au détriment " de la justice britannique. Nos concitoyens anglais disent vo- " lontiers que nous ne sommes pas *business-like.* Je veux bien " que nous leur en donnions une nouvelle preuve en leur offrant " de fermer à jamais le livre des comptes du passé. A ceci, " toutefois, je mets une condition essentielle : c'est qu'on n'ouvre " pas de nouveaux comptes, et que ni l'Angleterre ni nos conci- " toyens d'origine anglaise ne cherchent à nous imposer des " obligations nouvelles. Rien dans notre passé, rien à l'heure " actuelle, rien à l'avenir ne nous oblige à assumer de nouvelles " charges en faveur de l'Angleterre. Et quand je dis : " rien ", " je l'entends au point de vue de nos obligations morales et de " nos intérêts matériels. Acceptons loyalement la situation qui " nous est faite : restons tranquilles; mais si on nous force à " remuer, que ce soit pour aller en avant et non pour marcher " à reculons "[1].

Ces paroles datent déjà de quatorze ans. Elles m'étaient inspirées par le premier triomphe de l'impérialisme : l'expédition d'Afrique. Elles expriment encore ma pensée, toute ma pensée, mes sentiments, tous mes sentiments.

Si j'ai, ce soir, entr'ouvert le vieux livre du passé, c'est précisément parce que les impérialistes ont ouvert " de nouveaux comptes " et entrepris de nous imposer de nouvelles et très onéreuses obligations en falsifiant outrageusement les vieux comptes, en déchirant même toutes les pages du bilan de notre histoire.

Puisqu'on nous force à tout recommencer, fort bien, allons-y! Mais que ce soit pour déchirer les voiles d'hypocrisie et confondre le mensonge.

Le vrai devoir de reconnaissance

A ce chapitre, dur peut-être à entendre, je veux ajouter, en la faisant mienne, la conclusion que M. Ewart donnait à son énumération des *bienfaits* de l'Angleterre :

" *To assert that the motives of the United Kingdom in her* " *dealings with Canada have been philanthropic, is foolish.* " *They were not. We may, indeed, be thankful that they were* " *less sordidly rapacious than those of some other metro-* " *politan countries; but they were necessarily and unavoidably* " *selfish rather than altruistic. Count up what our connection* " *with the United Kingdom has cost us — in wars and raids as*

[1] "Le patriotisme canadien-français—ce qu'il est, ce qu'il doit être" —Discours prononcé au Monument National, le 27 avril 1902.

" well as in obstruction and retardation of our natural develop-" ment—and we might almost subscribe to the generalisation of " Sir Richard Cartwright that we owe her nothing but a great " deal of christian forgiveness.

" But we owe her more than that. I believe that it is some-" thing to have had our parentage in the British isles. The " people there are far from perfect, but they have an aggregate " of qualities that has given them, in many respects, the leader-" ship of the world. We are grateful for such of those qualities " as we may have retained. We are grateful for the mainte-" nance, in the old land, of such of them as we have failed to " continue. And we are grateful to our ancestors chiefly for " their splendid struggle for self-government. Without that " example and inspiration those of us who have made Canada " what it is might still be the "colonials" of those who stayed " at home."

Nous ne pouvons pas, nous Canadiens-français, réclamer notre part patrimoniale des gloires incontestables et des réelles qualités des races britanniques. Mais nous avons le droit de nous enorgueillir, au même titre que tous les autres sujets du roi d'Angleterre, de la pierre que nous avons apportée, au prix d'efforts et de sacrifices inouïs et malgré la résistance des gouvernants anglais, à l'édifice des libertés britanniques. Nous avons aussi le devoir de reconnaître la grandeur et la force des exemples de fierté nationale que le peuple anglais nous a donnés, des leçons de civisme qu'il nous a enseignées. La manière la plus rationnelle, la plus britannique assurément, de lui prouver notre reconnaissance, c'est de garder intacts notre autonomie, notre liberté, nos traditions, le droit de rester en paix chez nous et de réserver toutes nos forces pour le bien et la défense de notre patrie. Ces droits, ces traditions, ces libertés, ces devoirs, c'est à l'école de l'Angleterre que nous avons appris à les respecter, à les apprécier, à les aimer : elle ne peut trouver mauvais ni déloyal que nous les défendions jalousement.

III

LE CANADA ET LA GUERRE EUROPÉENNE

Motifs d'intervention : — Religion, liberté, démocratie ; protection des petits peuples ; "sainteté" des traités ; salut de la France ; défense du Canada.[1]

Pourquoi le Canada est en guerre

Examinons maintenant le plaidoyer de justification de ceux qui, sans adhérer à l'évangile impérialiste, ou feignant même de le combattre, approuvent l'intervention du Canada dans la guerre actuelle et poussent les Canadiens à s'enrôler — les Anglais pour " sauver la démocratie et la liberté " des peuples; les Français, pour " mourir pour la France " et venger la Belgique.

Au fond, tous ces arguments pèchent par la base. Le Canada n'est en guerre pour aucun de ces motifs. C'est en seule conséquence de la révolution impérialiste qu'il s'est précipité " dans le gouffre du militarisme européen ".

Nation indépendante, ou simplement autonome comme il l'était et voulait l'être avant la guerre d'Afrique, jamais le Canada ne se serait jeté dans cette fournaise.

Sans doute, le Canada *pouvait* intervenir dans la guerre actuelle, *comme nation,* sans se lier aucunement à l'Angleterre plutôt qu'à la France ou à la Belgique et en réservant expressément toute sa liberté d'action future. Il aurait pu même faire tourner cette intervention au profit de ses libertés. Il n'aurait eu qu'à faire reconnaître par l'Angleterre et ses alliés la pleine indépendance de son intervention. Pour cela, il eût fallu le dire tout d'abord, puis conserver à l'état-major canadien le commandement suprême de l'armée canadienne, — sous réserve, bien entendu, des exigences de la tactique ; — en un mot, établir nettement qu'en fait comme en droit le Canada se bat à son compte, comme la Belgique, la Serbie, l'Italie ou la Bulgarie. Mais c'est précisément ce que les impérialistes n'ont pas voulu ; — ni les impérialistes à l'eau de rose, comme M. Laurier, dont le colonialisme sentimental se mixture savamment de nationalisme, au gré des circonstances de temps et de

[1] Conférence du 16 mars 1916.

lieu ; ni, à plus forte raison, les impérialistes à tous crins, comme M. BORDEN, qui, lui, a du moins la franchise de mettre d'accord ses principes et ses actes. Ils ont tenu à ce que le Canada intervienne *comme partie intégrante de l'Empire britannique.* Le Canada est en guerre parce que l'Angleterre est en guerre. Si l'Angleterre était restée neutre le Canada serait resté coi. Il n'y a pas en Europe d'armée canadienne. Il y a tout simplement dans l'armée anglaise un certain nombre de régiments recrutés aux frais du Canada, armés aux frais du Canada, entretenus aux frais du Canada, se battant pour le compte et sous les ordres de l'Angleterre.

Ainsi, en strict droit international, le Canada n'est pas intervenu dans la guerre. Il paie, en hommes et en argent, une partie—une partie fort substantielle—de l'intervention de l'Angleterre. Cette participation représente pour le Canada un sacrifice énorme, plus considérable, proportionnellement, que celui de l'Angleterre. L'honneur, le profit, les avantages — s'il y en a — iront tout entiers à l'Angleterre.

C'est absolument la répétition de l'histoire de l'Empire romain, au moment de sa décadence. Les barbares remplissaient les légions et conquéraient de nouvelles provinces. Les Romains enrichis prenaient tout, gardaient tout, et gouvernaient l'Empire. *Senàtus Populusque Romanus.*

Nous pourrions donc écarter tous les motifs de justification invoqués à l'appui de l'intervention du Canada comme nation ; puisque cette intervention ne s'est pas produite, que le gouvernement, le parlement et la quasi totalité de la presse en ont repoussé l'idée. Cela faciliterait assurément ma tâche et la vôtre. Mais alors cette étude ne serait ni loyale ni complète. Un peu partout, mais principalement dans les pays de vie intense et de culture médiocre, les faits, les faits actuels et frappants, ont, aux yeux de la plupart des gens, une importance bien plus grande que les idées. Il y a incontestablement un grand nombre de gens sincères qui, tout en se croyant opposés à l'impérialisme, ou ne sachant pas ce que c'est, approuvent néanmoins l'intervention du Canada dans la guerre actuelle sans se préoccuper de la forme et de la portée de cette intervention. Leurs arguments, comme ceux de tous les honnêtes gens, méritent d'être examinés.

Je m'y crois d'autant plus obligé qu'au début de la guerre j'ai cru que le Canada devait intervenir, *comme nation.* Qu'il eût la *faculté* de le faire, sans compromettre son indépendance et sa dignité, sans se lier au sort de l'Angleterre, je le crois encore ; mais cela, nos ministres, nos politiciens de tous les partis, nos chefs sociaux de toute catégorie, ne l'ont pas voulu. Qu'il eût le *devoir* de le faire, je ne le crois plus ; et c'est en écoutant les partisans de l'intervention que j'ai perdu la foi.

L'intérêt de la religion — Neutralité du Pape

De leurs arguments, écartons tout d'abord le plus grotesque: " L'intérêt de la religion est lié au triomphe des alliés; en combattant pour l'Angleterre, la France et la Russie, le Canada combat pour l'Eglise catholique ". Inutile d'ajouter que cet argument n'a cours que dans notre bonne province. Ce n'est pas l'amour de la religion catholique qui inspire à l'*Orange Sentinel,* au *Telegram* (de Toronto), à toute la prépotence orangiste et antipapiste l'ardeur qu'elle met à pousser les Canadiens à la guerre.

Si quelqu'un est bien placé dans le monde pour juger des intérêts de la religion, ce doit être le Pape. Je persiste à croire que Benoit xv est meilleur juge de ce qui convient à l'Eglise que nos politiciens, *rouges* ou *bleus,* que le grand maître de l'ordre des Orangistes, voire que les théologiens impérialistes de Québec. Or, Sa Sainteté a pris, dès le début de la guerre, un soin extrême de séparer la cause de l'Eglise, et même les intérêts généraux de l'humanité, des intérêts particuliers de l'une ou de l'autre des coalitions qui se disputent la victoire. Elle n'a perdu aucune occasion d'affirmer que le triomphe du droit et de la justice, non plus que la paix future du monde, ne tient pas à la victoire décisive de l'une des alliances, mais au respect des droits de tous et au juste équilibre des puissances.

Dans sa dernière lettre au monde civilisé — y a-t-il encore un monde assez civilisé pour entendre cette parole pacificatrice ? — le Pape répète que la paix ne doit pas profiter seulement à l'un des belligérants mais à tous.

Croit-on que si le Pape était persuadé que l'intérêt de la religion — ce qui veut dire la vérité, le droit, la justice — est lié au sort de l'une des armées, il tiendrait ce langage ?

Il ne s'agit pas ici, je le sais bien, de vérités dogmatiques, de préceptes de pure morale. Je sais également que le Pape peut errer dans son appréciation des péripéties de la politique humaine. Mais enfin, je le répète, il est mieux placé que tout autre pour envisager la situation du monde d'un point de vue très élevé, d'un regard serein et désintéressé, et surtout pour voir où se trouve l'intérêt de l'Eglise.

Rien, à mon sens, n'est plus lamentable et plus scandaleux que le peu d'écho que la parole et les enseignements du Saint Père ont trouvé dans la presse soi-disant religieuse, même chez nous. Que dans les pays où la vie de la nation est en péril, comme en France, où l'autorité du Pape a été systématiquement amoindrie, comme en France encore, où elle est nulle, comme en Angleterre, des écrivains catholiques aient cédé à la tentation de repousser les enseignements du Saint Père ou de les

dénaturer au profit de la cause nationale, on se l'explique. Mais dans notre province, où l'on se targue d'une telle docilité à l'autorité de l'Eglise, où l'on ne se bat ni pour la vie ni pour la sécurité nationale mais pour le compte d'autres nations, les farouches tenants de " l'intégrisme " catholique n'avaient pas les mêmes excuses pour torturer la parole du Pape et la rétrécir à la mesure des intérêts politiques qu'ils servent. Cette attitude, aussi scandaleuse que celle des journalistes protestants qui tiennent le Pape pour vendu à l'Allemagne, est une preuve additionnelle de l'extraordinaire pénétration de l'impérialisme anglais jusque dans les milieux qui auraient dû, semble-t-il, lui être le plus réfractaires.

Quels avantages la victoire de l'une ou l'autre des coalitions apporterait-elle à l'Eglise ? Quels intérêts catholiques ou simplement chrétiens seraient mieux servis par l'Angleterre protestante ou matérialiste, par la Russie schismatique ou athée, par la France même, où l'anticléricalisme n'a pas dit son dernier mot, que par l'Allemagne à moitié paganisée ou l'Autriche en pleine dissolution politique ? C'est le secret de Dieu.

Chose certaine, ce n'est pas l'amour de la religion, ni le souci de la morale chrétienne, qui ont poussé les grandes nations de l'Europe, sans exception, à s'armer jusqu'aux dents, à fomenter la haine entre les peuples, à préparer l'épouvantable carnage dont nous sommes allés accroître l'horreur.

Nous sommes vraiment, à certains égards, d'une extraortinaire et incurable naïveté.

Craig et Mgr Plessis

On a conservé, dans les archives de l'évêché de Québec, une relation fort intéressante des entrevues de Mgr Plessis et de sir James Craig, en 1811, et de leurs opinions respectives sur la liberté religieuse au Canada. J'y relève un passage significatif d'application tout actuelle. Craig insistait sur la détermination de l'Angleterre de gouverner le Canada selon l'esprit protestant de ses lois. Mgr Plessis s'efforçait de lui persuader que cette intransigeance n'était plus de mise. L'Angleterre, disait-il, n'est-elle pas l'alliée du Pape et de toutes les nations catholiques contre Napoleon, tyran de l'Europe, ennemi de toute religion et de toute liberté ? Les Anglais, qui combattent avec les Autrichiens, les Espagnols, les Portugais, doivent voir la religion catholique d'un meilleur œil qu'autrefois.

" Que dites-vous là ? " réplique brusquement le gouverneur. " Voilà le plus mauvais argument que vous m'ayez encore " donné ! Est-ce que vous croyez que c'est pour l'amour des " Portugais et des Espagnols que nous sommes alliés avec eux? " Non ; *c'est parce qu'ils nous servent de barrière contre les*

" entreprises de notre ennemi. Nous ne considérons pas plus " la religion de ces alliés que celle des Turcs dont nous avons " tâché de retirer le même service."[1]

Voilà le langage sincère d'un véritable Anglais. N'est-il pas infiniment plus honnête, dans sa brutale et cynique franchise, que les homélies de l'heure actuelle sur l'Angleterre, protectrice du droit opprimé, de la religion en péril ?

J'ai plus de peine encore à me persuader que le triomphe de la religion et les intérêts de l'Eglise catholique tiennent à la victoire de la Russie. De toutes les puissances de l'Europe, la Russie a été, avec l'Angleterre, la plus systématiquement, la plus constamment hostile au catholicisme et à la papauté. Elle n'a flatté le Pape et l'Eglise que quand elle a eu besoin de leur influence contre les nations ou les peuples catholiques qui la gênaient : France ou Autriche à l'extérieur, Polonais ou Galiciens à l'intérieur. De même, l'Angleterre, après avoir persécuté ses propres sujets catholiques pendant trois siècles, après avoir fomenté et soutenu la révolution dans les Etats Romains, a fait des démarches auprès du Pape afin de l'amener à imposer des contraintes morales à l'agitation irlandaise que n'avaient pu éteindre les massacres, les échafauds, l'emprisonnement, la dénationalisation systématique par l'école, les évictions agraires et toutes les formes de répression inven-

[1] "Mandements, etc. des Evêques de Québec", publiés par MGR TETU et l'abbé GAGNON—Québec, 1888. vol. III, page 71.

Au moment où MGR PLESSIS prodiguait les protestations publiques de loyalisme que nous avons retracées précédemment, il luttait avec le gouverneur de la colonie pour obtenir la reconnaissance des droits essentiels de l'Eglise. L'on sait qu'à cette époque, cinquante ans après la conquête et le Traité de Paris, trente-cinq ans après que le clergé canadien eut gardé la colonie fidèle à l'Angleterre, à l'heure même où les Canadiens-français s'apprêtaient à verser leur sang pour défendre le drapeau britannique contre les Américains, les représentants de l'Angleterre leur faisaient encore subir toutes sortes de persécutions et de tracasseries. CRAIG avait fait mettre en prison BLANCHET, BÉDARD et TASCHEREAU, et supprimer le *Canadien*. Dans ces répressions de la liberté civile il avait obtenu l'appui de l'évêque. Cette complaisance des autorités religieuses n'empêchait pas le gouverneur de refuser à MGR PLESSIS son titre d'évêque; il ne l'appelait que le "surintendant de l'Eglise romaine au Canada". Il lui disputait même le droit de choisir librement ses curés. Il réclamait pour le roi d'Angleterre, sur les paroisses catholiques du Canada, l'autorité qu'il exerçait sur les paroisses anglicanes du Royaume—prétention que le roi de France, aux pires jours du gallicanisme, n'avait jamais émise. Il chercha même à corrompre l'évêque par des offres alléchantes d'avantages pécuniaires. Sur ce terrain, MGR PLESSIS resta inébranlable. Il repoussa les propositions infamantes de CRAIG avec une admirable dignité et un désintéressement à toute épreuve.

On a créé la légende que ces tracasseries et ces manœuvres étaient le fait personnel des gouverneurs et de leurs conseillers. La vérité historique démontre au contraire que les fonctionnaires n'agissaient que sur les ordres formels du gouvernement britannique.

tées par la " libératrice des peuples, la protectrice des opprimés ".

En France même, où la foi reste si agissante, si féconde en œuvres admirables d'apostolat, si rayonnante de lumineux enseignements, l'histoire d'un siècle ne prouve pas que l'action officielle de l'Etat, à l'intérieur ou à l'étranger, dans ses rapports avec le Pape et l'Eglise, dans ses lois d'instruction publique, dans son traitement des congrégations religieuses et des missions étrangères — rien de tout cela ne prouve que le Pape soit tenu d'attendre le salut de l'Eglise d'une victoire écrasante de la République française, d'un triomphe sans contrepoids de ses armes et de son influence en Europe.

Non, décidément, on aurait peine à démontrer que les intérêts de la religion sont indissolublement liés au sort de l'Angleterre et de ses alliés, et que le Pape a tort d'observer une stricte et absolue neutralité entre les belligérants.

Même au seul point de vue de la politique humaine, pour que la paix, une paix véritable, une paix des cœurs et des volontés,— celle qui tient de plus près à la religion, — pour qu'une telle paix se rétablisse et dure, j'ai plus de confiance dans les sages enseignements du Saint Père et dans sa ferme neutralité que dans les appels frénétiques au chauvinisme, à l'orgueil et à la religion faussée de chacune des nations en guerre.

Fait remarquable — je tiens à vous le signaler comme contraste aux divagations de nos jingos, catholiques ou protestants, — le seul groupe important, à ma connaissance, qui ait pris, dans les pays en guerre, une attitude analogue à celle du Pape, c'est celui des pacifistes et des socialistes anglais presque tous protestants ou agnostiques.

Protection des petits peuples

Dès le début de la guerre, j'ai exprimé l'espoir que la fin du conflit verrait la renaissance de toutes les petites nationalités — Belgique, Alsace-Lorraine, Danemark, Irlande, Pologne, Lithuanie, Balkans — immolées depuis des siècles à la cupidité des nations conquérantes; la salutaire humiliation des grands empires — Allemagne, Russie, Angleterre; — et le rétablissement de la primatie morale de la Papauté sur les peuples[1]. Alors, alors seulement, la paix, la paix véritable et durable, s'établira dans l'Europe et le monde. Plus la guerre se prolonge, plus cette conviction s'enracine dans mon esprit. Mais ce n'est assurément pas l'idéal que se proposent l'Angleterre

[1] Conférence à l'Université Laval, sur la "Renaissance des petites nationalités", 27 janvier 1915, résumée dans le *Devoir* du lendemain.

et ses alliés, pas plus que l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie. Ce n'est pas à cette noble cause, vraiment chrétienne et civilisatrice, que le Canada a lié le sort de ses armes.

Presque aussi faux que l'argument de religion est donc celui de la défense des petites nationalités. Ce plaidoyer est particulièrement grotesque dans la bouche des impérialistes anglais et de leurs complices canadiens — eux, les acteurs et les apologistes de la spoliation des Républiques boërs, de l'invasion du Thibet, du partage de la Perse, de l'occupation de l'Egypte; eux qui ont entrepris de " peindre en rouge " l'Afrique, du Cap au Caire, et de soumettre le monde à la domination des Anglo-Saxons. Qu'on ne prétexte pas la supériorité des institutions britanniques, la somme de libertés civiles et politiques qu'elles comportent. " Aucune nation ", a fort bien dit LORD BRYCE, " n'a le droit d'imposer aux autres son type de civilisation." Aucune n'a plus tenté de le faire que l'Angleterre impériale[1].

Ce n'est assurément pas dans la Russie qu'on nous fera voir le modèle des nations respectueuses du droit d'autrui, et surtout la protectrice des petites nationalités. Depuis les jours d'IVAN LE TERRIBLE jusqu'à l'heure actuelle, l'histoire de la Russie n'est qu'une longue suite de conquêtes spoliatrices, de subjugations opérées tantôt par le fer tantôt par la ruse. On ferait rire à se tordre n'importe quel Russe d'aujourd'hui si l'on entreprenait de le convaincre qu'il se rend à Constantinople pour affranchir les " petites nationalités ", victimes de la barbarie turque — laquelle fut, du reste, soutenue et protégée, des siècles durant, par la France et par l'Angleterre.

On ne s'y trompe pas plus à Athènes et à Bucarest qu'à Sofia. Les Etats balkaniques redoutent une victoire écrasante de la Russie plus encore que le triomphe des Empires du centre. Seule la Serbie s'est laissé jeter par l'influence russe contre l'Autriche, d'abord parce qu'elle vise à la mer du côté de l'Adriatique, ensuite, parce qu'elle n'a rien à espérer du côté de Constantinople. La Bulgarie s'est rangée du côté de l'Allemagne, en partie pour se venger des injustices du Traité de Bucarest et de la Convention de Londres, mais surtout pour faire pièce à la Russie. La Roumanie elle-même, cette France de l'Est, latine d'origine, de traditions, de culture, hésite à se joindre à la France, parce que la France est l'alliée de la Russie et que

[1] Le général américain, HOMER LEA, grand admirateur de la puissance anglaise, pourvu qu'elle soit effective, a démasqué l'hypocrisie des formules humanitaires de la politique anglaise: "*No nation has violated neutrality and denied their obligations more frequently than the Saxon.*" ("*The Day of the Saxon.*" New York and London, Harper & Bros, 1912).

tout ce qui exaltera le triomphe des alliés fortifiera la main du Cosaque [1].

Et les autres petites nations de l'Europe? Si leur sort est si manifestement lié au triomphe des ennemis de l'Allemagne, comment expliquer que la Suisse, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, observent une stricte neutralité, que les sympathies s'y partagent à peu près également entre les deux coalitions?

N'est-ce pas une indication révélatrice que l'intérêt des petites nationalités, comme celui de la religion, n'est pas intimement lié au triomphe de l'une ou l'autre des armées?

En Belgique même, que la brutale agression de l'Allemagne a jetée dans les bras des alliés, n'allez pas croire qu'on entrevoit la solution du problème des nationalités avec la même facilité simpliste que nos sergents recruteurs et nos primaires hommes d'Etat?

Ce n'est pas la première invasion que subit la Belgique. C'est, si je ne me trompe, la cent dix-neuvième, depuis la conquête de César et l'organisation de la Gaule belgique. La plupart de ces invasions sont venues de France. Les dernières visées de conquête et de subjugation de la Belgique, avant la guerre actuelle, venaient toutes de France. La Belgique a construit pierre à pierre le sanglant et glorieux édifice de son indépendance; la plupart de ces moellons, elle les a arrachés aux débris des ruines amoncelées sur son sol par ses puissants voi-

[1] Un publiciste roumain, M. CONSTANTIN MAVRODIN, a très nettement exposé cette situation dans une étude toute récente, publiée à Paris, l'an dernier, sous le titre: "*La Roumanie contemporaine*". M. MAVRODIN est un francophile intense; il souhaite que la Roumanie entre en scène du côté des alliés; il prévoit même que cette intervention va se produire. Voici cependant comment il explique et justifie l'attitude expectante de son pays:

"Les sympathies roumaines et la politique de la Roumanie constituent "un frappant contraste pour les trente-cinq dernières années. Tandis "qu'en 1870, comme en 1914, on a crié à Bucarest "Vive la France" et "A bas les Austro-Allemands!", du congrès de Berlin jusqu'au traité de "Bucarest économiquement et politiquement on regarda vers Vienne et "vers Berlin.

"Pourquoi ce contraste? L'explication en est simple. On est fran- "cophile chez nous par atavisme de race, par l'influence française trois fois "séculaire à Bucarest et à Jassy et par le souvenir sympathique de l'em- "pereur Napoléon III; mais, la Roumanie étant une "île latine" dans un "océan slave, et la Russie par son attitude de 1878 nous jetant dans les "bras des Teutons, les ennemis traditionnels des Slaves, la réalisation de "l'alliance franco-russe, en 1888, a rendu impossible tout rapprochement "politique entre Paris et Bucarest."

Et pourtant, la Roumanie *doit* beaucoup plus à la France, dans l'ordre des services positifs, que le Canada.

sins. La seule garantie de la survivance de la Belgique, c'est un juste équilibre des forces de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. Une France triomphante, une Angleterre maîtresse absolue de la mer du Nord, ne seraient guère plus rassurantes pour la Belgique qu'une Allemagne victorieuse. Ce que la Belgique peut espérer de mieux, c'est d'abord que l'Allemagne soit forcée d'évacuer son territoire, mais aussi que la France et l'Angleterre ne soient pas tellement maîtresses de la situation qu'elles soient tentées de prendre pied chez elle ou de lui imposer, dans leur propre intérêt, des mesures contraires à sa pleine indépendance.

De toutes les grandes nations en guerre, la France et l'Italie sont probablement les moins à redouter pour les petites nationalités de l'Europe. La France surtout s'est assobrie dans l'expiation; elle a durement payé le prix des conquêtes spoliatrices de NAPOLEON, de l'affreuse tyrannie qu'il a fait peser un moment sur toute l'Europe. Néanmoins, les deux alliées latines ont poussé fort activement, depuis quelques années, leur expansion coloniale. Un succès trop considérable pourrait bien réveiller chez elles le vieil instinct impérialiste des Romains.

La " sainteté " des traités

En tout ce qui touche au droit à la vie des petites nationalités, au respect de " la sainteté des traités ", l'attitude de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre au Maroc n'a guère été plus honorable que l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la Belgique ou que celle de l'Autriche à l'endroit de la Serbie.

On sait que le jour même où la France et l'Espagne s'engageaient solennellement, dans un traité public, à respecter l'inviolabilité du Maroc, elles signaient, de connivence avec l'Angleterre, un arrangement secret qui prévoyait, qui préparait même, le partage de ce pays entre la France et l'Espagne, à l'exclusion de l'Allemagne, co-signataire du traité public. Pour prix de son silence et de son acquiescement, l'Angleterre se faisait reconnaître l'exclusivité et la permanence de son occupation de l'Egypte.

Comme moralité, cet arrangement valait cet article du traité austro-italien qui autorisait l'Italie à prendre un morceau des Balkans au cas où l'Autriche s'en servirait une tranche.

Tout cela ressemble fort à de la spoliation, au sacrifice des petites nationalités, à la primauté de la force sur le droit, au mépris de " la sainteté des traités ".

En vérité, toute la diplomatie des grandes nations a été jusqu'ici à base d'immoralité, d'opportunisme et d'hypocrisie. Et dans la mesure où elle a préparé et accumulé les causes lointaines de l'effroyable hécatombe où les peuples expient, en ce moment, les crimes de ceux qui les gouvernent, on peut dire avec un écrivain anglais que la guerre européenne est un " crime coopératif "[1].

A la préparation de ce crime, le Canada n'avait pris aucune part. Il n'était nullement appelé à le juger. Avant de se lier à l'une des parties et de se faire, pour sa part, l'exécuteur de la sentence, il eût peut-être mieux fait d'y regarder à deux fois.

Liberté et Démocratie

Un autre argument favori des partisans de l'intervention, c'est que les alliés combattent pour la liberté et la démocratie contre la tyrannie et l'absolutisme. Ce plaidoyer s'accorde mal avec la doctrine des théologiens impérialistes qui veulent nous persuader que nous sommes tenus de nous battre pour obéir au roi d'Angleterre et que la résistance aux simples désirs de la métropole procède de tendances dangereuses, imbues de libéralisme et d'un attachement exagéré aux maximes du parlementarisme. Laissons se dépétrer les partisans de l'absolutisme et occupons-nous un instant des champions de la liberté.

C'est très beau de se battre pour la liberté... des autres. Mais encore faudrait-il s'entendre sur le genre et la formule des libertés que nous allons faire triompher en Europe. Est-ce la liberté française ou britannique, la liberté moscovite ou serbe, la liberté belge, japonaise ou italienne? Dans le seul ordre des libertés britanniques, est-ce le concept anglais ou ontarien qui va s'imposer? la pratique australienne, hindoue ou sud-africaine? S'agit-il de libertés politiques ou civiles, religieuses, sociales ou économiques? Est-ce la liberté individuelle ou la liberté des peuples?

Parmi les nations qui se battent du côté des alliés, il y a, sur tous les genres de liberté, les conceptions les plus diverses, les aspirations les plus divergentes, les pratiques les plus variées. Sont-elles d'accord sur le régime de liberté qu'elles se proposent d'imposer aux Allemands? Leurs propres nationaux sont-ils d'accord entre eux sur la mesure de liberté dont ils jouissent chez eux? Je doute fort que les pauvres diables à qui les agents recruteurs de SAM HUGHES persuadent qu'ils vont se

[1] H. N. BRAILSFORD:— "*The Empire of the East*", reproduit comme appendice à ma brochure "*The Foreign Policy of Great Britain*", Montréal, 1915.

battre en Europe pour la liberté du monde s'accommoderaient longtemps de la liberté russe ou serbe. Les compatriotes de Lloyd George ou de Redmond ne se soumettraient pas longtemps au régime de liberté que les Ontariens et les Manitobains ont résolu d'imposer aux Canadiens-français. Les Canadiens-français eux-mêmes n'endureraient pas vingt-quatre heures les tracasseries de la bureaucratie française, toutes pratiquées au nom de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité. J'ai même peine à croire que les théologiens impérialistes de Québec — ultra-français, aujourd'hui que la France sert de couverture à l'Angleterre — approuvent en tous points le genre de liberté religieuse que le gouvernement français a pratiqué, sous tous les régimes, depuis la Révolution.

Certes, je hais le caporalisme prussien; mais il ne me paraît guère que nous y portons remède en gratifiant le Canada de quelque chose de pire: une impudente voyoucratie militaire, sans discipline, sans tradition, prête à l'émeute et au pillage, assurée de l'impunité et même de la faveur des pouvoirs publics.

Quant à la forme de gouvernement, je veux bien admettre que le régime démocratique vaut mieux que l'autocratie. Encore faudrait-il démontrer son excellence par ses fruits. On aurait peut-être quelque peine à établir que le régime démocratique a donné à l'Angleterre et à la France les qualités qui leur sont propres et que le régime autocratique a infligé au peuple allemand les défauts qui lui sont particuliers. Le Canada, pour sa part, avant de partir en croisade pour le salut de la démocratie, aurait dû se mettre en mesure de prouver au monde que la pratique du régime démocratique a développé ses vertus sociales et civiques; que ses gouvernants sont probes, compétents, dévoués à la chose publique; que son peuple est sain, éclairé, patriote, incorruptible; que le vol, le pillage, la concussion, le parjure, sont choses ignorées ou du moins fort rares dans les manifestations de sa vie nationale.

Quoi qu'il en soit de la valeur des régimes politiques, la saine philosophie nous enseigne qu'aucune nation n'a le droit d'imposer sa forme de gouvernement à une autre nation. C'est ici ou jamais le cas d'appliquer l'axiome de lord Bryce. De plus, l'histoire démontre que c'est une entreprise futile.

C'est en invoquant ce prétexte, c'est en proclamant son dessein d'affranchir les peuples de la tyrannie des rois, que la France révolutionnaire entama la lutte contre les nations de l'Europe. Napoleon recueillit cet héritage de haines et s'en servit pour faire peser sur l'Europe le joug le plus tyrannique qu'elle ait connu depuis le temps des Cesars.

Le salut de la France

Mais l'argument de choix, dans la province de Québec, c'est le salut de la France. Les Canadiens-français doivent s'enrôler, paraît-il, pour sauver la France. Chose singulière, on n'a jamais songé à leur prêcher ce devoir quand la France se battait contre l'Angleterre ou sans l'Angleterre.

Lorsque les armées alliées de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse envahirent la France, occupèrent Paris et dictèrent au peuple français vaincu les conditions de sa survie, ses relations étrangères, la forme même de son gouvernement, le peuple canadien-français fut convié à se réjouir des humiliations de la France, à célébrer jusque dans ses églises la victoire des Russes, des Prussiens, des Autrichiens, des Suédois, des Bavarois, et, naturellement, celle des Anglais.

Lorsque la Prusse, forte de l'appui moral de l'Angleterre, marcha de nouveau sur le cœur de la France, l'amputa de ses provinces, la saigna à blanc, fomenta la Commune et favorisa l'établissement d'une république sectaire, afin de mieux réduire la France à l'impuissance, personne ne songea à entraîner les Canadiens-français au secours de leur ancienne mère-patrie.

Mais vint le jour où le peuple allemand, resserré dans son territoire, voulut se répandre à l'extérieur. Son industrie, extraordinairement développée, chercha des débouchés. Tant que les Allemands étaient restés les clients de l'Angleterre, qu'ils avaient emprunté à Londres, et expédié leurs marchandises sur des vaisseaux anglais, l'Angleterre avait favorisé ce développement industriel. Du jour où l'Allemagne voulut s'affranchir de cette tutelle et devenir une nation maritime et commerçante, c'est-à-dire de cliente devenir la rivale de l'Angleterre, les impérialistes anglais se mirent à dénoncer les ambitions germaniques, le militarisme allemand, le caporalisme prussien. Le caporalisme prussien date de Frederic II, allié de l'Angleterre; le militarisme allemand était, en 1870, ce qu'il est aujourd'hui, et les Anglais l'admiraient fort. L'Angleterre n'a commencé à prendre le militarisme allemand en horreur qu'à compter du jour où il a pris la mer et porté ombrage à la puissance qui s'est arrogé le droit de " dominer les mers " — *to rule the waves*, — prétention tout aussi monstrueuse que celle de dominer les terres. C'est aussi à compter de ce jour que les jingos se sont sentis pris d'un vif et soudain amour pour la France. Or, comme ils poursuivaient en même temps leur politique d'unification de l'Empire et d'asservissement des colonies, pour les fins de guerre de l'Angleterre, ils virent dans cette situation une occasion unique de séduire les Canadiens-français. C'est alors que nos ga-

zettes *patriotes* se mirent comme par enchantement à prêcher l'amour de " nos deux mères-patries ", à tant le pouce carré[1].

De cette sorte de *patriotes*, il est inutile de nous entretenir; non plus que de cette autre catégorie de pro-Français qui ont attendu, avant d'aller " mourir pour la France ", d'être assurés d'un bon grade et de gras appointements dans l'armée de SIR SAM HUGHES — celui-là même qui disait si gracieusement, en plein parlement, qu'on ne devrait pas laisser pénétrer au Canada les moines et les nonnes chassés de France, parce qu'ils ne sont ***bons à rien, " not even for breeding purposes ".***

" L'ontarien *dans les mots brave l'honnêteté ".*

Mais il est un nombre assez considérable de Canadiens-français qui croient sincèrement que nous avons le devoir de combattre aux côtés de la France. Examinons leurs arguments.

" Reconnaissance " envers la France — Exemple des Suisses et des Wallons

Avons-nous à l'égard de la France des obligations d'amour et de reconnaissance qui impliquent pour le Canada le secours d'une intervention armée, pour les Canadiens-français, le service militaire, l'impôt du sang? Evidemment non. La seule existence de ce sentiment démontre que beaucoup de Canadiens-français sont restés ou redevenus des *colons* français, comme beaucoup de Canadiens-anglais sont des *colons* anglais.

Parler des " devoirs de reconnaissance " des Canadiens-français d'aujourd'hui envers la génération actuelle des Français d'Europe est absurde. En déduire surtout que cette " reconnaissance " comporte l'accomplissement d'un devoir essentiellement national, réservé, dans tous les pays, à la défense de la patrie — à tel point que le citoyen d'un pays qui s'engage dans l'armée d'un autre pays, même allié, est considéré comme déserteur — est plus faux encore. Cela vaut tout juste le plaidoyer de " reconnaissance " envers l'Angleterre, dont nous nous sommes occupés dans le chapitre précédent.

Si le Canada était resté colonie française, il est plus que probable que notre plaidoyer de " reconnaissance " coloniale se formulerait aujourd'hui dans des termes à peu près identiques à ceux de l'inventaire des " bienfaits " de l'Angleterre, dressé

[1] On se rappelle que lorsque les impérialistes entreprirent la *conversion* de la province de Québec, ils chargèrent une agence de publicité de faire reproduire, dans tous les journaux de la province, les articles anglo-français de la *Patrie*. Cette agence offrait un fort joli prix calculé d'après le nombre de pouces carrés de papier consacrés à ces reproductions patriotico-impérialistes.

par M. EWART. Toutes les " mères-patries " sont des marâtres; c'est encore l'Angleterre qui l'a été le moins durement et le moins constamment.

Si, par " reconnaissance " envers la France, on veut parler de services positifs rendus par la France au Canada, généralement, ou aux Canadiens-français en particulier, on serait fort en peine d'en faire l'énumération. Ce n'est assurément pas au moment de la cession du pays à l'Angleterre, alors que le gouvernement français refusa d'honorer la signature de ses fonctionnaires et acheva, par une banqueroute de plusieurs millions, la ruine d'une malheureuse population, affamée et décimée par une guerre interminable, dont la colonie n'était nullement responsable mais où elle avait prodigué son sang, son or et son blé pour la France.

Une fois passés sous la domination du vainqueur, au cours des soixante-quinze années de luttes où il nous fallut défendre, pouce par pouce, le patrimoine national, la langue, la religion, l'âme du peuple, quels secours avons-nous reçus de notre première " mère-patrie "? Ni la France républicaine, ni la France monarchique; ni la France forte, deux fois alliée des Anglais[1], ni la France vaincue, humiliée par l'Angleterre; à aucun moment, sous aucun régime, la France, la nation française, le gouvernement français, ne se sont souvenus de nous, n'ont tenté aucun effort pour nous aider, moralement ou matériellement.

Sans doute, tous les descendants de Français, tous les fils de cette noble nation, tous les héritiers de cette incomparable civilisation qui éclaire le monde moderne, comme le génie grec illuminait le monde ancien, doivent désirer la survivance de la France. Est-ce à dire que les Français d'origine, devenus les citoyens d'une autre nation, doivent payer l'impôt du sang à la nation française?

Autant dire que les Brésiliens ont des obligations particulières envers le Portugal, les Argentins ou les Péruviens envers l'Espagne, les Américains d'origine anglo-saxonne envers l'Angleterre[2].

[1] Sous Louis-Philippe et plus encore sous Napoléon III.

[2] Je n'ai pas attendu la guerre pour exprimer ces opinions et opposer les préceptes du nationalisme à la fausse doctrine du *colonialisme moral* français. Dès le 27 avril 1902, dans le même discours dont j'ai cité un passage à propos de notre dette de "reconnaissance" envers l'Angleterre, je signalais ce dualisme de sentiment et ses dangers:

"Le premier problème qui se pose à notre esprit, c'est celui-ci: devons-
"nous être plus Français que Canadiens ou plus Canadiens que Français?
"En d'autres termes, devons-nous être des Français au Canada ou des
"Canadiens d'origine française?

Si vous voulez mesurer toute la différence qui sépare, en ces matières, le concept *colonial* du concept *national*, comparez l'attitude des Canadiens-français, à l'égard de la France, à celle des Suisses français ou des Belges wallons, d'aussi pure race française que nous. Leurs sympathies et leurs vœux, comme les nôtres, vont à la France; ils s'éclairent, comme nous, du rayonnement de la pensée française; ils ont, beaucoup plus que nous, besoin de la force matérielle de la France, de sa puissance militaire, de son influence politique, à cause de son voisinage immédiat et du contrepoids qu'elle oppose aux influences germaniques. Néanmoins, ils ne reconnaissent et ne servent qu'une patrie: les Suisses, la Suisse; les Belges, la Belgique.

Que vaudront nos sacrifices pour la France ?

Si vous voulez vous convaincre davantage, renversez les situations. Que demain les boches d'Ontario ou ceux du Mani-

---

"Je ne conçois pas qu'on puisse hésiter un instant à répondre que nous "devons rester essentiellement Canadiens.

"Loin de moi la pensée de vouloir étouffer chez mes compatriotes la "voix du sang. Notre amour pour la France est légitime et naturel: il "peut et doit être réel, profond et durable; mais il doit rester platonique; "et surtout il ne doit jamais nous faire oublier nos devoirs envers nous-"mêmes et ceux que les circonstances de notre histoire et de notre situation "actuelle nous imposent.

"Pour comprendre et déterminer la nature de nos sentiments à l'en-"droit de la France, il faut employer la même méthode que j'ai indiquée "tantôt, lorsque j'ai parlé de nos obligations envers l'Angleterre: étudier "notre histoire avec sang-froid et ne pas faire de légende."

Je résumais ensuite l'histoire de nos relations avec la France, avant et depuis la cession du Canada à l'Angleterre; puis j'ajoutais:

"Je résume tous ces faits historiques sans haine et sans amertume; je "n'entreprends même pas de les juger. Si j'avais à apprécier, comme "Français, la conduite de la France monarchique à notre endroit et la "politique de la France moderne, j'indiquerais une foule de circonstances "atténuantes et de causes incontrôlables. Mais, comme Canadien, je dis "qu'il est absurde de perdre notre temps à manifester des regrets stériles "et des aspirations irréalisables.

"Soyons Français comme les Américains sont Anglais. Conservons "et développons chez nous les instincts, les traditions et l'intellectualité "que notre origine nous a légués; et à ce point de vue, nous ne saurions "trop faire pour maintenir et fortifier les liens de parenté qui nous unissent "à la France. Mais nous devons concentrer notre allégeance politique et "nos aspirations nationales sur le sol du Canada."

. . . .

"Il importe à notre sécurité de convaincre les Anglo-Canadiens d'un "fait d'ailleurs indéniable: c'est que ce n'est pas à titre de Français mais à "titre de Canadiens que nous ne voulons pas nous rapprocher de l'Angle-"terre et assumer des obligations nouvelles dans son Empire." ("*Le patriotisme canadien-français—ce qu'il est, ce qu'il devrait être*"—Montréal, 1902).

toba passent de la persécution morale et " légale " à la répression matérielle et que la guerre civile éclate entre Canadiens-français et Canadiens-anglais: la France interviendra-t-elle dans le conflit? Que la guerre se déclare un jour entre le Canada et les Etats-Unis, ou entre le Canada et le Japon: la France, à moins de s'être liée par une entente préalable avec l'Angleterre ou avec le Canada lui-même, déclarera-t-elle la guerre aux Etats-Unis ou au Japon, à seule fin de nous sauver? Dans l'un ou l'autre cas, à défaut d'intervention officielle de la France, combien de Français s'enrôleraient volontairement pour venir à notre secours?

Et pourtant, nous l'établirons au chapitre de nos relations internationales, la France a autant d'intérêt au maintien du Canada français que nous avons, nous, à la conservation de la France ; et la France dispose d'infiniment plus de ressources et d'autorité, soit pour se défendre, soit pour intervenir dans les affaires du monde, que le Canada et surtout que la seule province de Québec.

D'aucuns pensent que les services rendus à la France — enrôlement de soldats et secours de toute nature — nous vaudront, après la guerre, de chaudes sympathies françaises, l'appui des Français d'Europe dans nos luttes pour la langue, pour la survivance sociale et économique. J'ai partagé, un instant, cette illusion. Il serait dangereux de l'entretenir plus longtemps. Le caractère même de notre intervention a détruit cet espoir, s'il eut jamais sa raison d'être. En noyant notre effort dans la participation globale de l'Empire britannique, nous lui avons enlevé le caractère particulier, le parfum d'amitié familiale, qu'une intervention indépendante aurait pu lui donner. Tout ce que nous faisons, tout ce que nous pouvons faire, ne fait qu'accroître la valeur de l'intervention britannique. C'est l'Angleterre, l'Angleterre seule, qui bénéficiera de l'aide apportée à la France par les Canadiens, les Indous et les autres peuples " subalternes " de l'Empire[1]. Les tenants canadiens

[1] Un Canadien-français établi en France depuis plusieurs années, très français de cœur et d'esprit, ardent partisan de l'intervention du Canada, au début de la guerre, m'écrivait, le 25 mai 1915:

"Les Français auraient grand intérêt à faire le nécessaire pour éviter "tout ce qui peut contribuer à l'anglicisation de nos populations canadien- "nes-françaises. Malheureusement, le monde commercial et financier "s'arrête rarement au côté sentimental, et même national, d'une question, "et ne pense à rien autre chose qu'à ses propres intérêts matériels. Les "commerçants et les capitalistes français ne reconnaissent en nous que "des coloniaux qu'ils ont intérêt, d'après eux, à atteindre par les intermé- "diaires anglais. J'ose même exprimer l'opinion que *plus l'Entente Cordiale*

de l'autorité royale et de la suprématie anglaise, en nous représentant comme des esclaves soumis au bon plaisir du roi d'Angleterre, n'auront pas peu contribué à neutraliser l'avantage ultérieur que nous aurions pu retirer de notre intervention et de nos secours[1].

"Colonialisme moral" français — Ses dangers

Comment expliquer la naissance et le développement de ce colonialisme moral des Canadiens-français à l'endroit de leur première mère-patrie?

Par colonialisme moral, j'entends cette disposition à reconnaître et accepter, à l'égard de France, des obligations qui n'ont jamais été reconnues, qui ne peuvent exister entre deux nations politiquement indépendantes l'une de l'autre, quelles que soient les affinités de leur tempérament, de leurs idéaux, voire la communauté d'origine, de sang et de langue.

Ce sentiment était inconnu de nos pères. Il est la conséquence immédiate et logique de la propagande impérialiste. Les protagonistes de la solidarité impériale ont créé dans l'esprit des Anglo-Canadiens une notion nouvelle et fausse du devoir des "nations soeurs" envers la Grande-Bretagne. Ils ont fouetté l'orgueil de race; ils ont fait entrevoir le triomphe des idées anglaises dans le monde, la domination universelle des Anglo-Saxons. Les Canadiens-français, entraînés et trompés par leurs chefs politiques et sociaux, ont acquiescé en fait à toutes les brèches portées au principe des libertés coloniales ; mais leur esprit et leur coeur n'ont rien absorbé de cette partie de l'impérialisme anglais, toute faite de sentiment et d'orgueil

---

"entre l'Angleterre et la France se développera, plus ce sentiment s'accentuera "chez les Français de France."

Ce ne sera, du reste, que la continuation de l'état de choses antérieur à la guerre. En dehors de l'unique exception du Crédit foncier, presque tous les capitaux français importés au Canada ont suivi le canal des institutions anglaises et fortifié l'influence anglaise à notre détriment. Le commerce français profite aux maisons anglaises plus qu'aux négociants canadiens-français. Pendant que nous luttons péniblement pour vulgariser l'usage de la langue française dans le commerce, la plupart des produits français—l'eau de Vichy, par exemple, propriété de l'Etat—nous arrivent avec des étiquettes anglaises.

[1] Ce n'est pas en France seulement que cette attitude servile nous fait un tort immense. A Rome, dans nos démêlés avec les partisans de l'anglicisation, rien n'est plus propre à ruiner notre influence et nos revendications. Les autorités de l'Eglise se persuadent que les Canadiens-français n'ont d'autres droits, en toute matière, que ceux que les Anglais veulent bien leur concéder

britanniques. Ce qu'on leur a dit à satiété de la nécessité de s'assurer des protections extérieures et de servir une autre nation afin d'en obtenir des faveurs, les a graduellement amenés à se tourner du côté de la France et à lui rendre quelque chose du culte que les impérialistes anglo-canadiens rendent à l'Angleterre. Ce culte prend même chez nous, par suite de multiples causes dont l'étude nous entraînerait trop loin, un caractère de servilité sentimentale, une attitude révérentielle, mi-touchante mi-grotesque, qui se manifeste rarement dans les effusions les plus loyalistes des Anglo-Canadiens.

L'introduction de ce facteur nouveau dans la formation de la conscience nationale est grosse de dangers pour l'avenir.

L'Angleterre et la France, aujourd'hui alliées, comme au temps de la guerre de Crimée, ont été longtemps ennemies, toujours rivales. Il existe entre elles plus de causes permanentes de division, d'inimitié même, qu'entre la France et l'Allemagne, ou qu'entre l'Allemagne et l'Angleterre. L'histoire démontre que toutes les alliances entre nations sont précaires, celles de l'Angleterre plus que toutes les autres. La situation de l'Angleterre en Europe, ses conditions économiques et sociales, la dispersion de son empire sur toutes les terres du globe, lui imposent une politique instable et vague. Ses amitiés sont fugaces et *loose*. Ses alliés ne peuvent, ne doivent jamais compter sur elle. Ce n'est pas déloyauté, c'est nécessité. Les Français, toujours entiers, glorifient aujourd'hui la " loyale " Angleterre. Ils conspuaient jadis la " perfide Albion ". Ni l'une ni l'autre épithète ne sont méritées. L'Angleterre n'est pas perfide; ce n'est pas dans son tempérament, ni dans ses habitudes. Elle n'est pas loyale non plus, au sens chevaleresque où les Français l'entendent, parce qu'elle ne peut pas l'être ; mais elle est loyale à sa façon : elle avertit généralement ses alliés qu'elle ne s'engage à rien. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de couvrir sa politique, très intéressée, très *pratique*, très chauvine, de maximes vertueuses et philanthropiques qui correspondent fort peu à la réalité de ses desseins. C'est l'effet de ce pharisaïsme puritain, propre à la race, qui fait que tant d'Anglais cachent leurs vices sous le manteau d'une haute respectabilité et les dénonciations pudibondes de la corruption et de la perfidie... des autres.

Si, comme il faut l'espérer, l'Allemagne est, non pas anéantie — résultat ni possible ni désirable — mais courbée et ramenée à un sens plus juste de ses droits, à un exercice plus restreint de sa force, la Russie deviendra la puissance prépondérante de l'Europe continentale. Elle sera, plus que jamais, la menace la plus redoutable pour l'empire asiatique de l'Angleterre. Si, à ce moment, la France n'est pas prête à se joindre

à une combinaison anglo-allemande contre la Russie — objectif que les Anglais ne perdent pas de vue, même à l'heure actuelle, en dépit de toutes les dénonciations de la "barbarie teutonne" — si la France reste fidèle à l'alliance russe, elle redeviendra pour la masse du peuple anglais ce qu'elle a toujours été : l'ennemie traditionnelle, l'ennemie de fond. Les causes de conflit, écartées pour l'instant, renaîtront avec d'autant plus de facilité que l'expansion exagérée de l'empire colonial de la France les a multipliées. Le "péril russe" et le "péril français" feront oublier le "péril allemand" et reprendront leur place habituelle dans les craintes et les haines de JOHN BULL. Le mot d'ordre de NELSON à ses marins de l'*Agamemnon* : — "*You must hate a Frenchman as you do the devil*" — redeviendra la devise favorite, la prière quotidienne de tout bon Anglais.

Cela, me direz-vous, ne changera rien en Canada. La majorité des Anglo-Canadiens n'ont jamais cessé de réciter du fond du cœur, les yeux levés vers le dieu des Saxons, la pieuse et charitable prière de NELSON — "ce savant et célèbre guerrier", comme l'appelait le bon MGR PLESSIS. A l'heure où nous sommes, alors que des flots de sang français versés sur les plaines de Flandre et de Lorraine empêchent les canons allemands d'atteindre les côtes de l'Angleterre, nos "frères" de l'Ontario et du Manitoba, continuent, en bons Anglais, à haïr "comme le diable" tout ce qui est français; et ils manifestent leur haine par des actes fort tangibles. Qu'en sera-t-il, pensez-vous, le jour où la France sera de nouveau aux prises ou simplement en froid avec l'Angleterre?[1]

Le Canada français et la France dans le passé

Cette situation s'est présentée assez fréquemment depuis que le Canada est devenu pays britannique. Il n'en est pas résulté de trop graves conflits entre les deux races canadiennes, parce que le sentiment populaire des Canadiens-français était tout autre, à l'égard de la France, que celui qui se répand aujourd'hui. On n'avait pas développé chez nous la fausse notion que nous avons des obligations particulières envers notre patrie d'origine.

Durant les longues guerres de l'Angleterre contre la Révolution et l'Empire, la tradition royaliste, l'horreur des crimes

[1] Le sentiment de fond des jingos anglo-canadiens à l'endroit de la France s'est manifesté dans toute sa candeur, lors de l'émeute provoquée à Ottawa par les soldats de Sa Majesté, en décembre 1914. Les champions de la "liberté", les "sauveurs de la civilisation française", ont couvert le chant de la *Marseillaise* des mêmes cris de fureur sauvage qui ont conspué mon "déloyalisme".

de la Terreur et de la tyrannie de NAPOLEON et, plus que tout peut-être, le souvenir des misères endurées à la fin du régime français et l'insouciance de la France à l'égard de ses fils perdus d'Amérique, — toutes ces causes rendaient facile aux Canadiens-français l'acceptation de la lutte entre leurs " deux mères-patries ", comme on dirait aujourd'hui. Encore s'en faut-il de beaucoup que le sentiment du peuple fût au diapason du langage emphatiquement loyaliste de ses chefs civils et religieux. M. DE GASPE raconte, à ce sujet, une anecdote typique. Son père, ancien officier français, ultra-royaliste, déjà lié par ses attaches de famille à la pseudo-aristocratie anglaise de la colonie, avait naturellement la haine de la Révolution et de l'Empire. Il se désolait des succès rapides et foudroyants de BONAPARTE. Tout de même il ne pouvait s'empêcher d'éprouver une sensation d'agacement lorsqu'il entendait les jeunes officiers de la garnison de Québec parler avec dédain de l'aventurier corse. A leur dire, l'Angleterre et ses alliés n'en feraient qu'une bouchée. Un soir, — il dînait au château Saint-Louis — arriva la nouvelle de la victoire d'Austerlitz, qui fit mourir PITT de honte et de désespoir. Je vous laisse à penser quelle binette firent les jeunes officiers. M. DE GASPE ne put s'empêcher d'éprouver un sentiment de réjouissance fort peu loyaliste. On peut croire que ce sentiment était celui de la masse des Canadiens-français. Quelle forme aurait pris ce penchant, si l'on avait tenté d'induire les Canadiens à servir l'Angleterre contre la France? A cent années de distance, il est assez difficile de le dire. Il est permis de croire cependant que les Canadiens n'auraient pas renoncé volontiers à leur droit de rester neutres, à cette " distinction glorieuse " dont MGR DENAUT les invitait à remercier Dieu.

Le souvenir amer de l'abandon de la colonie par la France, l'horreur des crimes de la Révolution et de la tyrannie de NAPOLEON se sont adoucis graduellement dans la mémoire des Canadiens-français. La France est redevenue à leurs yeux la nation française, la patrie d'origine, avec tout son passé de gloire, de vaillance, d'apostolat, avec ses espérances toujours vivantes, ses générosités jamais éteintes. Le langage et l'attitude de MGR DENAUT, de MGR PLESSIS, ne seraient plus possibles aujourd'hui; d'ailleurs, ils n'auraient plus leur raison d'être. Mais est-il plus juste, plus prudent surtout, de tomber dans l'excès contraire?

Si, au moment de l'affaire de Fachoda, la guerre avait éclaté entre la France et l'Angleterre, nos évêques n'auraient assurément pas ordonné des prières publiques pour le triomphe de l'Angleterre et l'écrasement de la France. Mais si le gouvernement avait suivi le *précédent*, alors tout récent, de l'expédition

sud-africaine et décidé d'offrir à l'Angleterre l'aide du Canada, en hommes et en argent, quelle aurait été l'attitude de nos hommes publics, de nos " sommités sociales ", de nos journalistes *patriotes* ? A laquelle de nos " deux mères-patries " nous aurait-on recommandé de rendre le "devoir filial "?

Pour qui nous battrons-nous : France ou Angleterre ?

Cette situation angoissante est exactement celle qui se présentera, le jour, plus prochain qu'on ne le croit, où la France et l'Angleterre seront aux prises, commes elles l'ont été si souvent au cours de sept siècles. Et dans cette guerre, le Canada devra participer, comme dans la guerre actuelle. Ne nous leurrons pas de l'illusion que nous pourrons nous abstenir, que " nous jugerons chaque cas à son mérite ", comme dit volontiers M. Laurier. C'est là un des multiples soporifiques, et l'un des plus dangereux, dont le plus retors de nos impérialistes s'est servi pour endormir la vigilance de ses " chers compatriotes ". Non; c'est la thèse et la pratique de la " solidarité impériale " qui l'emporteront. Le Canada sera en guerre, parce que l'Angleterre sera en guerre. Le Canada sera tenu d'aider la mère-patrie en hommes et en argent. Son sort sera aussi lié aux armes de l'Angleterre qu'il peut l'être aujourd'hui.

Même si nos " sommités sociales " et nos journalistes *patriotes*, canadiens-français, n'en sont pas alors aussi convaincus qu'ils semblent l'être à l'heure actuelle, les Anglo-Canadiens le seront bien davantage. A tous les arguments permanents que la propagande impérialiste a fait valoir et triompher, s'ajoutera la haine séculaire de la France, beaucoup plus vivace que la passion anti-allemande d'aujourd'hui, toute de surface. Dans leur esprit, le Canada devra se battre pour l'Empire et contre la France plus encore que contre n'importe quelle autre nation.

Quelle sera alors l'attitude des Canadiens-français? Que deviendront tous les arguments accumulés et ressassés aujourd'hui pour leur persuader qu'ils ont à l'égard de la France, leur " première mère-patrie ", des obligations particulières nées de la communauté d'origine, de la dette de reconnaissance contractée envers la nation qui nous a donné notre langue, notre civilisation, qui nourrit notre intelligence et nos cœurs de sa littérature, de son inspiration, de sa flamme d'idéal? Ces motifs, comme ceux de nos " obligations " envers l'Angleterre, existeront alors aussi fortement qu'aujourd'hui. Comment se fera le partage?

Nos " conciliateurs ", protagonistes de tous les abandons de nos droits positifs, parlent souvent de guerre civile. Ce sont eux pourtant qui, en favorisant cette double et criminelle propagande de l'impérialisme anglais et du colonialisme français *moral*, préparent systématiquement le conflit de races le plus probable et le plus dangereux.

En vérité, de tous les arguments employés soit pour justifier l'intervention du Canada dans la guerre ou pour enrôler les Canadiens-français, il n'en est pas de plus faux, de plus criminel, de plus antinational, que celui des obligations particulières des Canadiens-français envers la France.

La seule et véritable manière pour nous d'acquitter notre dette de reconnaissance envers la France, notre contribution la plus efficace à la défense de la civilisation française dans le monde, c'est de préserver intacte la part de patrimoine — je ne dirai pas, selon l'expression consacrée mais impropre, que la France nous a léguée — de patrimoine moral et intellectuel que nos ancêtres ont apportée en Amérique, que nous avons conservée à travers toutes les péripéties de notre histoire, malgré la haine assimilatrice des Anglais, en dépit de l'indifférence de la masse des Français.

Ce seul labeur demande tout l'effort de la génération actuelle et celui de plusieurs générations à venir.

Ceci nous amène à une conclusion générale qui s'applique à chacun des arguments que nous venons de parcourir.

Les maux à combattre chez nous — Futilité de notre intervention

Même si l'on accepte comme prouvés tous les motifs d'intervention que l'on a fait valoir jusqu'ici, il resterait à démontrer : d'abord, que des motifs identiques n'appellent pas ici même l'action des pouvoirs publics et du peuple; ensuite, que l'intervention armée du Canada peut déterminer le triomphe des causes que l'on prétend défendre; enfin, que l'effort entrepris ne met pas en danger l'existence de la nation canadienne.

Renvoyons la dernière considération au chapitre des conséquences de notre intervention. Prenons les deux autres.

Il est donc entendu que nous nous battons en Europe pour le respect des traités et la liberté des peuples, pour le salut des petites nationalités, pour le maintien de la civilisation française.

Avons-nous la conscience nette sur tous ces points? Avons-nous le droit de marcher au feu, le front haut, pour enseigner aux " barbares teutons ", à coups de mitraille, le respect de tous

ces principes, le culte de tous ces bienfaits de la civilisation supérieure — la nôtre, paraît-il?

Qu'avons-nous fait, en 1899, de la "sainteté" des traités conclus avec la République Sud-Africaine et l'Etat Libre d'Orange? Qu'avons-nous fait, que faisons-nous chaque jour, du traité qui a garanti, sous la sanction royale, à toutes les minorités canadiennes-françaises ou anglaises, catholiques ou protestantes, la jouissance de leurs libertés? Que font nos boches, à nous, de la liberté des pères et des mères de famille qui veulent faire instruire leurs enfants dans le culte des traditions, de la langue, de tout ce qui doit nous être aussi cher que la liberté des Serbes ou même que l'indépendance de la Belgique? Qu'en fait-on de la civilisation française, dans cette confédération anglo-française, découverte et colonisée par des Français, conservée à l'Angleterre par la fidélité des Canadiens-français? Qu'en fait-on, dans ce pays de liberté britannique, du droit à la vie des petites nationalités?

Allez le demander aux petites maîtresses d'écoles d'Ontario, allez le demander aux vaillantes femmes qui veillent nuit et jour à la porte de l'école afin que le bourreau ontarien ne vienne pas arracher la langue de leurs enfants ! Allez le demander, dans sa tombe, au grand évêque de Saint-Boniface, mort à la peine pour avoir défendu, vingt-cinq années durant, une petite nationalité opprimée "à l'ombre du drapeau protecteur de nos libertés" !

Que nos valeureux sauveurs d'Empire, vengeurs de la Belgique martyre, défenseurs intrépides de la civilisation française en Europe, commencent d'abord par observer ici *nos* traités, par respecter *nos* libertés, sauver *notre* nationalité, défendre la civilisation française *chez nous ;* et alors, mais alors seulement, ils pourront avec quelque décence prêcher la croisade contre les Huns et les Vandales de la Bochie d'Europe.

Même si l'on admet que les Canadiens sont tenus d'aller faire respecter par les Allemands, en Europe, ce qu'ils ne respectent pas eux-mêmes au Canada, est-il bien sûr que l'envoi de troupes canadiennes soit le meilleur moyen que le Canada puisse prendre pour venir en aide aux alliés ?

Chaque jour nous fournit une preuve nouvelle que les esprits les mieux renseignés et les plus réfléchis de France et d'Angleterre jugent que la participation des Etats-Unis à la guerre n'apporterait aucun secours appréciable aux alliés et les priverait, au contraire, de ressources fort précieuses. Le prophète du jingoïsme anglais, LORD NORTHCLIFFE, a lui-même confessé que les Etats-Unis se rendent beaucoup plus utiles à l'Angleterre en gardant la paix qu'en faisant la guerre.

Le Canada avait, autant que les Etats-Unis, le droit de rester neutre dans cette guerre. Il pouvait, comme les Etats-Unis, sans prendre les armes, rendre des services signalés aux nations à qui ses sympathies étaient naturellement acquises — des services plus précieux que l'inutile hécatombe de ses enfants, dont la patrie canadienne réclame tous les concours, toute la force, toute l'intelligence, tous les dévouements. N'était-ce pas là le devoir national?

Le crime de la guerre

Si l'on envisage la question d'un point de vue plus général et plus élevé, à mesure que le massacre se prolonge, que les peuples les plus civilisés du globe donnent le spectacle de cette effroyable tuerie, de cette orgie de sang, de cette rage de destruction, la conviction ne s'impose-t-elle pas, plus vive et plus profonde, que le salut du monde dépend de la sagesse et de la prudence des nations qui sauront garder la paix jusqu'à la fin?

C'est facile pour les démagogues sans conscience, pour les écrivailleurs sans responsabilité, de clamer: " Les Etats-Unis devraient se jeter dans la lutte! " — " La Grèce et la Roumanie trahissent la cause de la liberté! " Les hommes qui tiennent dans leurs mains le sort de millions d'êtres humains, vivants ou à naître, qui sont responsables de la paix, de la prospérité, de l'ordre de toute une nation, ont le droit et le devoir de peser davantage les conséquences effroyables de leurs actes. Cette responsabilité est d'autant plus lourde que les guerres ne se font plus par des armées de profession, recrutées dans une catégorie restreinte de la population. C'est la nation tout entière qui se bat, qui souffre, qui est décimée. C'est tout l'ordre moral, social, économique qui est bouleversé.

Plus on y réfléchit, plus on se convainc qu'aucune nation n'a le droit de déclarer la guerre ou d'y participer à moins d'y être strictement obligée pour l'accomplissement d'un devoir rigoureux et précis; — tout comme nul homme n'a le droit de tuer ou de risquer sa vie à moins d'y être rigoureusement obligé.

En attendant le jour, appelé par le Pape et par tous les hommes dignes du nom d'êtres raisonnables, où les nations soumettront *tous* leurs différends à un arbitrage suprême, c'est le développement général de cette conviction, que la guerre n'est permise qu'en cas d'absolue nécessité, qui éliminera le plus de chances de guerre — beaucoup plus, assurément, que le triomphe écrasant de telle nation sur telle autre, de telle coalition sur la coalition rivale.

Ai-je besoin d'ajouter que pour établir et développer cette conviction dans l'esprit du peuple canadien, il faudrait, avant toute chose, éliminer les fausses notions de devoir introduites récemment dans l'opinion publique? Il faudrait mettre fin à la propagande impérialiste et revenir à la saine tradition que le Canada n'est tenu de prendre part à aucune des guerres de l'Angletere, sauf quand son territoire est directement menacé.

Le salut du Canada — Trahison nationale

"Mais n'est-ce pas le cas aujourd'hui? s'écrient les partisans de l'intervention. Si l'Angleterre et la France sont vaincues, l'Allemagne s'emparera du Canada. *Notre première ligne de défense est aux Flandres!*" Jolie phrase à effet, mais elle commence déjà à s'user. Nos jingos et nos gogos ont beaucoup d'imagination; mais leurs boîtes à munitions sont presque aussi vides que les caissons anglais, au début de la guerre... et longtemps après.

Sur cet argument suprême, je me suis expliqué, ici même, il y a quelques semaines[1]. Je me borne à résumer la réponse en deux mots.

Pour admettre la possibilité d'une agression allemande au Canada, il faut d'abord supposer l'anéantissement de la flotte anglaise, — à laquelle, soit dit en pasant, nos troupes n'apportent aucune force additionnelle. Ensuite, il faut présumer que l'Allemagne, devenue maîtresse absolue du monde, sur terre et sur mer, laisserait de côté l'Asie Mineure, la Perse et l'Inde, l'Egypte et toute l'Afrique, sans parler de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, pour se ruer sur le seul Canada. Il faut se persuader que les Allemands abandonneraient une multitude de contrées plus avantageuses pour eux que le Canada, plus faciles à conquérir et surtout plus faciles à garder, pour se donner sans nécessité le voisinage le plus dangereux en dehors de l'Europe: celui des Etats-Unis.

Mais admettons que tout cela soit possible. Alors, que conclure? Que tous nos hommes dirigeants, ministres, évêques, sénateurs, députés et journalistes, partisans de l'intervention en Europe, de l'enrôlement à outrance, sont coupables de trahison nationale? Car enfin, l'on admet encore, je suppose, que le salut de la nation est la loi suprême. Si nos gouvernants ont cru un seul instant à la possibilité d'une invasion allemande, ils n'avaient qu'un devoir, un devoir urgent, absolu : armer les

[1] Discours au banquet d'anniversaire du *Devoir*, publié sous le titre: "*Le Devoir et la guerre*".

ports du Canada, garnir ses côtes, et surtout l'estuaire du Saint-Laurent, de mines, de torpilleurs, de sous-marins, de destroyers; multiplier les travaux de protection et les batteries de défense, partout où les navires ennemis auraient pu approcher; puis, masser autour de ces points stratégiques et des têtes de lignes de chemin de fer toutes les troupes qu'on aurait pu enrôler, armer et discipliner depuis le commencement de la guerre.

Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? Rien! ou plutôt, oui, on a dégarni les rares postes de défense du pays, on enrôle en masse pour la guerre en Europe, et l'on vide le trésor national sans rien garder pour la défense nationale!

Non, j'aime mieux croire que nos " sauveurs d'Empire " ne savent ce qu'ils disent; ou qu'à bout d'arguments, ils ont inventé celui-là sans y croire. Autrement, ils mériteraient de passer en conseil de guerre, en attendant que le tribunal de l'histoire leur inflige l'opprobre le plus infamant: celui de traîtres à leur patrie!

Si vous voulez juger de l'aberration produite dans les esprits par l'hérésie impérialiste et l'affolement de la guerre, ce seul trait suffit.

IV

LE CANADA ET LA GUERRE EUROPÉENNE
(Suite)

Conséquences de l'intervention : bouleversement économique ; désorganisation sociale ; révolution politique. [1]

Que l'on accepte la thèse impérialiste ou qu'on la rejette, une conclusion s'impose à tous les esprits avertis : cette révolution va bouleverser l'assiette économique du Canada, altérer son état social, modifier profondément son régime politique.

Notre seule intervention dans la guerre actuelle a déjà produit de graves perturbations dans l'état intérieur du pays.

Des milliers de Canadiens, partisans exaltés de la guerre et de l'enrôlement à outrance, — tant que leur peau ou leur bourse ne couraient aucun risque — se prennent à trouver que nous dépassons la mesure. " *The tax-gatherer is a great school master,*" a dit un illustre penseur et homme d'Etat anglais[2]. Nos " hommes d'affaires " et nos politiciens *pratiques* commencent à sentir la férule de ce dur pédagogue. Puisse-t-il leur en cuire assez pour les guérir à jamais de leur snobisme, de leur servilité, de leur faux patriotisme, de leur folle imprévoyance, de leur ignorante présomption. Habitués à solder toutes leurs extravagances avec des capitaux empruntés à Londres, ils s'imaginaient qu'il en serait ainsi de la guerre. Dans leur monstrueux égoïsme, ils avaient espéré de faire porter aux générations futures tout le poids de leur " dévotion impériale ", de leur " amour de la France ! " Les lois inexorables de l'économie du monde sont venues leur démontrer, et à tous les Canadiens, que personne ne peut échapper longtemps aux conséquences de ses propres folies — de celles qu'on fait et de celles qu'on laisse faire.

Analysons brièvement quelques-uns des résultats immédiats de la participation du Canada à la guerre européenne. Inutile d'ajouter que ces résultats se prolongeront et s'aggraveront à mesure que notre participation à la guerre actuelle aug-

[1] Conférence du 23 mars 1916.

[2] JOHN MORLEY, aujourd'hui LORD MORLEY.

mentera, en hommes et en argent ; et qu'en liant le Canada à toutes les aventures de guerre de la Grande-Bretagne, au faux principe de la "solidarité impériale", nos "hommes d'Etat" et nos "hommes d'affaires" ont fait en sorte que le désastre soit permanent, ou du moins qu'il se prolonge fort loin dans la suite de notre existence nationale.

Déséquilibre économique — Dettes du Canada — Extravagances antérieures à la guerre

La première conséquence de l'intervention du Canada dans la guerre, c'est le déséquilibre économique.

Résultat inévitable de la guerre dans tous les pays qui y prennent part, disent les partisans de l'intervention. Si l'on admet que le Canada n'était pas obligé d'intervenir, la responsabilité n'en pèse pas moins lourdement sur les épaules de nos gouvernants. Mais il y a davantage. Le désastre économique est infiniment plus grave au Canada, toute proportion gardée, qu'en France ou en Angleterre. Etant donné les conditions particulières du pays : instabilité des finances publiques et privées, lacunes énormes de l'armature économique, tassement encore inachevé des forces de production, de consommation et d'échange, — il était facile de prévoir le désastre.

Comme la plupart des pays nouveaux, le Canada vivait surtout d'emprunts. Si l'on faisait la somme totale de la dette publique et privée, — fédérale, provinciale, municipale, industrielle, agricole, — l'on constaterait sans peine que le Canada était déjà, avant la guerre, l'un des pays les plus endettés du monde.

Certaines de ces dettes se justifiaient. Elles avaient été contractées afin de mettre en valeur de rapport une partie des ressources naturelles du pays. L'ensemble de celles-là, appelons-le la dette *productive*. Et encore, si l'on en faisait le dépouillement, l'on constaterait sans peine que plusieurs des entreprises auxquelles ces emprunts ont servi de base ne deviendront vraiment profitables, et même productives, que le jour où elles auront été développées davantage et supplémentées par d'autres entreprises, qui exigeront, elles aussi, des emprunts nouveaux. Tels l'ouverture de maints territoires par des chemins de fer qui ne paient pas encore l'intérêt de leurs dettes ; les multiples travaux maritimes, entrepris un peu au hasard et sans plan d'ensemble ; et une foule d'industries privées, encore en voie de formation.

Une autre partie de notre dette, tout en ayant servi à des objets utiles, est et restera toujours *improductive*. Telle la construction d'une foule d'édifices publics et privés, de travaux exé-

cutés pour des fins politiques et nullement justifiés par un trafic ou un rendement quelconque qui assure, directement ou indirectement, le paiement des intérêts et le remboursement du capital affecté à leur exécution. Tels encore les industries improfitables, le défrichement ou la mise en culture de terres à peu près stériles, etc., etc. Si tout l'argent emprunté et employé à ces entreprises improductives s'est dépensé au pays et *qu'il y est resté,* le mal porte compensation — pourvu qu'aucune perturbation grave ne vienne interrompre le paiement des intérêts et le remboursement du capital indûment affecté à ces fins; car, ces paiements d'intérêts et de capital, il faut les tirer d'autres sources.

Reste la proportion purement *onéreuse* de notre dette. Elle est énorme. Tout ce qui a été dépensé en pure perte dans l'exécution de travaux, même utiles; l'effroyable coulage des entreprises d'Etat (fédéral, provincial ou municipal); les sommes fabuleuses englouties en pots-de-vin, en vrais vols, en travaux mal exécutés qu'il a fallu reprendre; tout ce que nous avons acheté inutilement en dehors du pays; les gages payés à des travailleurs étrangers — Italiens, Austro-Hongrois, Russes, Japonais, Chinois, etc., etc., — qui ont envoyé dans leur pays natal la majeure partie de l'argent gagné au Canada; tout ce que les agioteurs canadiens ont *calé* dans les spéculations hasardeuses, finalement soldées à la bourse de New-York ou dans les banques de Londres: — voilà quelques-uns des éléments de notre dette purement onéreuse.

Tant que la roue de fortune a tourné à notre avantage, tout allait bien. Nous couvrions chaque échéance par de nouveaux emprunts; nous payions nos intérêts avec des emprunts; nous soldions le compte de nos orgies avec des emprunts. En vrais fils de parvenus, affolés par l'étalage de faux luxe du papa, nous faisions danser les écus..... des autres, nous faisions la noce aux dépens de nos créanciers.

Le jour de la dégriserie et de la liquidation est venu. Il serait venu, même sans la guerre. La perturbation générale causée par la guerre dans le monde de la finance nous a saisis à la gorge, en pleine *boustifaille*. Elle nous aurait de toute façon mis sur la paille[1]. Notre intervention, poussée au degré de folie où nos " sauveurs d'Empire ", *bleus* et *rouges*, l'ont voulu, nous mène tout droit à la banqueroute. Du reste, c'est le mot d'ordre du patriotisme à rebours qui règne aujourd'hui.

[1] Les économistes les mieux avertis prévoyaient, depuis quelques années déjà, le désastre financier que ménageaient au Canada la folie des emprunts excessifs et inutiles et la disproportion croissante entre les importations et les exportations.

$1,000,000,000 pour la guerre

Evidemment, dès la guerre déclarée, même si nous n'y avions pris aucune part, l'importation des capitaux européens aurait cessé et nos créanciers auraient commencé à réclamer leur dû. Il eût fallu faire taire les rebecs et rentrer les violons: la noce était finie. Ce n'est pas ce qui pouvait nous arriver de pire.

Mais en nous jetant tête baissée dans le brasier, nous avons brûlé, en quelques mois, plus de deux cents millions de " belle argent " — comme dirait Son Honneur le Maire de la métropole commerciale du Canada. A la fin de l'année courante, nous aurons ajouté un *demi-milliard* à notre dette purement onéreuse et improductive. Si la guerre dure toute l'année prochaine, un autre demi-milliard ira rejoindre le premier. Le seul paiement des indemnités et pensions aux soldats va représenter, durant de longues années à venir, l'équivalent de l'intérêt sur un troisième demi-milliard. Chaque contribuable va donc être appelé, à brève échéance, à payer l'intérêt d'au moins $200, soit, de $1,000 pour une famille de cinq, sur la seule dette additionnelle et directe de la guerre. Ajoutez à cela et répartissez sur la masse des contribuables les dettes accumulées, du fait de notre participation à la guerre, par les provinces et les municipalités; les dons publics et privés au Fonds Patriotique, à la CroixRouge et aux multiples œuvres de guerre; et vous commencerez à vous faire une idée de ce que notre intervention nous coûte, au delà du lourd prix qu'il nous aurait fallu payer, comme toutes les autres nations belligérantes ou neutres, pour notre part contributive du délire sanguinaire de l'Europe.

Une forte partie de ces milliards va se dépenser en Europe et ne nous sera jamais remboursée.

La seule compensation économique de nos folies, c'est ce qui entre au pays pour solder le prix des munitions de guerre fournies aux nations alliées de l'Angleterre : la France et la Russie. Il ne faut pas compter les munitions fournies à l'Angleterre: le prix en sera plus que couvert par les sommes que nous verserons dans le trésor impérial pour la solde de nos troupes, leur transport, leur équipement, le renouvellement de leurs armes et de leurs munitions, etc., etc.

Du faible pourcentage de commandes de guerre exécutées au Canada pour le compte des gouvernements étrangers, il faut déduire ce que nous dépensons pour l'achat à l'étranger de la matière première. De plus, la prospérité factice créée par cette industrie éphémère ne compensera guère la perturba-

tion causée par l'immobilisation de capitaux qui retrouveront difficilement, une fois la paix rétablie, le chemin des industries permanentes, paralysées par la guerre.

Lorsque les conditions normales du monde se rétabliront, le Canada se trouvera donc dans cette situation peu enviable : sa dette sera triplée, probablement quadruplée; son crédit sera ébranlé, ses contribuables surchargés d'impôts; et cependant, s'il veut réparer les ruines de ses folies et donner une nouvelle et puissante impulsion à ses industries et à son commerce, afin de participer à la restauration économique du monde, il aura plus que jamais besoin de capitaux étrangers.

$500,000,000 pour travaux publics urgents—$250,000,000 de cautionnements à payer — Réfection de notre marine marchande

Dès 1913, M. Monk, fort des constatations soigneusement faites durant son court passage au ministère des Travaux publics, estimait à $500,000,000 le coût des grandes entreprises que l'Etat fédéral devrait exécuter sans délai pour consolider l'armature économique du pays, embrayer les pièces encore éparses de son mécanisme — tronçons de chemin de fer, canaux, ports, etc., — et empêcher les Américains d'accaparer, avec les voies de transport du Canada, la majeure partie de son commerce extérieur, et même intérieur[1].

A la fin de cette année, le Canada aura emprunté et consacré au " salut " de l'Empire, de la France et de la démocratie européenne, l'exacte somme que M. Monk jugeait nécessaire de dépenser en dix ans pour sauver le Canada. Que sera-ce si la guerre se prolonge? Tant que la guerre durera, — nos ministres ont pris le soin de nous en avertir — pas un sou ne sera dépensé pour les besoins extraordinaires du pays; et les chefs de l'opposition libérale reprochent au ministère d'en faire encore trop pour les Canadiens et pas assez pour l'étranger[2].

Pourtant, ces besoins subsistent ; leur urgence s'accroît avec chaque jour de retard. A la fin de la guerre, l'arriéré sera énorme. De plus, des besoins entièrement nouveaux s'y seront ajoutés.

Prenez la seule liquidation des cautionnements que l'Etat fédéral et la plupart des provinces ont accordés à maintes compagnies de chemin de fer, afin de stimuler des entreprises plus

[1] L'inventaire dressé par M. Monk a paru dans le *Devoir* du 14 janvier 1914.

[2] A Québec, le leader de l'opposition conservatrice, M. Cousineau, a pris la même attitude antinationale.

ou moins justifiées. Tant qu'a duré la danse aux millions, et la prospérité factice qui en résultait, les gouvernements n'ont pas pris garde à ces dettes indirectes. Aujourd'hui que les chemins de fer sont réduits à leurs ressources normales et que les créanciers se font plus exigeants, la banqueroute les menace. Et l'Etat, pour sauver sa signature, constate que, pour les nations comme pour les individus, " *qui cautionne paie* ".

Je serais fort étonné si, de ce seul chef, la dette nationale de l'Etat ne s'élevait pas brusquement d'un bon quart de milliard, réparti entre le gouvernement fédéral et les provinces. De plus, les gouvernements seront forcés d'exploiter eux-mêmes plusieurs de ces chemins de fer ; et l'on sait ce que représente, en piastres et en sous, grâce à l'influence *bienfaisante* et *salutaire* de la " liberté démocratique ", l'administration des services publics par l'Etat !

Une autre entreprise qui va s'imposer dès avant la fin de la guerre, c'est la réfection de notre marine marchande, sacrifiée, elle aussi, au salut de l'Empire. LORD SHAUGHNESSY déclarait, l'autre jour, que pour transporter 130,000 soldats en Europe, il faudrait quatorze mois à ce qui nous reste de navires de commerce[1]. Des millions de boisseaux de blé pourrissent sur la prairie, faute de moyens de transport. Et notez que le gouvernement impérial, maître de " notre " marine marchande, *favorise* le transport des troupes, des armes, des munitions de guerre et du blé, de préférence à tout autre commerce. Après la guerre, si nous voulons profiter de la renaissance de l'Europe, du mouvement économique qui va reprendre, il nous faudra avoir comblé d'avance les avaries et les vides opérés par la guerre dans " notre " marine de commerce. L'Etat devra apporter à l'initiative privée le stimulant de son crédit et de ses subsides. Quelques bonnes dizaines de millions y passeront.

$500,000,000 pour la défense nationale

Dans le seul ordre des dépenses militaires, nous aurons à faire face à des exigences nouvelles et énormes. Je ne parle pas ici, notez-le bien, des milliards engloutis dans la guerre actuelle, ni des charges permanentes et directes qui en résulteront. Il y a autre chose, et pire. Si vous vous imaginez qu'après la guerre, nous pourrons, comme les Romains du temps de CINCINNATUS, retourner tout tranquillement à nos charrues, vous vous leurrez de l'espoir le plus fallacieux peut-être que les endormeurs de la conscience nationale nous aient

[1] Discours prononcé à une réunion du Board of Trade de Montréal, le 9 mars, et rapporté dans les journaux du lendemain.

laissé entrevoir. Le Canada a pris, à la face du monde, l'attitude d'une nation belliqueuse. Sans y être tenu par aucun lien moral, par aucune obligation légale, par aucun traité, il s'est jeté dans " le gouffre du militarisme européen ". Nullement provoqué, il a pris parti dans la guerre de sauvages qui se poursuit à mille lieues de chez lui. Cette guerre, si elle se termine par un triomphe éclatant, d'un côté ou de l'autre, si la noble et juste pensée du Pape ne se réalise pas, laissera derrière elle une longue traînée de rancunes et de haines. De cette semence de mort, nous récolterons notre part ; et nous l'aurons d'autant plus mérité que nous ne pourrons invoquer aucune des excuses que les nations européennes, de l'une ou de l'autre coalition, peuvent prétexter : provocation immédiate ou lointaine, nécessité, salut national, etc.

Nous avons voulu jouer à la guerre, pour le plaisir de la guerre; nous allons nous apercevoir que c'est un jeu coûteux qui dure longtemps. Il va falloir nous mettre en mesure de protéger notre propre territoire contre les vengeances futures. La révolution impérialiste n'a pas tellement renversé l'ordre naturel et traditionnel, que le devoir de défendre le Canada ne reste pas, j'imagine, au moins *l'un* de nos devoirs nationaux. Autrefois, c'était le seul. On y a ajouté celui de nous battre pour l'Angleterre chaque fois qu'elle est en guerre, et celui de sauver la France... quand elle protège l'Angleterre. On n'ira sans doute pas jusqu'au point de prétendre que, dans notre abnégation, nous devrons laisser le Canada en proie à toutes les attaques possibles, probables maintenant, des ennemis que la " solidarité impériale " et le *néo-colonialisme* français vont nous valoir. Si nous attendons que l'Angleterre et la France viennent nous sauver, nous attendrons longtemps !

Il va donc falloir nous armer de toutes pièces, couvrir nos côtes et nos frontières de travaux de défense, protéger nos ports et nos estuaires et entretenir en permanence une forte armée de réserve.

De ce qu'il en résultera dans l'ordre social et politique, nous le verrons à l'instant. Dans l'ordre économique, vous pouvez ajouter du coup, pour l'organisation de la défense, au moins un demi-milliard au milliard de la guerre, au demi-milliard exigé par les travaux publics différés, et au demi-milliard absorbé par les entreprises nouvelles et le paiement de nos cautionnements au Grand-Tronc-Pacifique, à Mackenzie et Mann et autre menu fretin d'Empire. Ces chiffres, soyez-en persuadés, sont plus que modérés. Pour ne pas les dépasser, notre " démocratie ", ses pontifes et ses profiteurs, devront revenir à des notions autrement saines d'économie et de probité que celles qui dominent aujourd'hui.

$2,500,000,000 à dépenser en dix ans — Rareté des capitaux européens

Voilà donc, au bas mot, pour *deux mille cinq cents millions* de dépenses extraordinaires auxquelles nous devrons pourvoir en dix ans au plus — huit fois autant que la dette accumulée en un demi-siècle de paix, — si nous voulons reconstruire l'édifice de la nation sur les ruines amoncelées en deux ou trois ans de guerre.

Pour avoir ces milliards, le gouvernement devra recourir à de nouveaux emprunts, imposer des taxes additionnelles. Et ces emprunts seront d'autant plus difficiles à contracter que l'on aura davantage surchargé le crédit national et surtaxé les contribuables pour les fins improductives de la guerre.

Les capitaux européens seront absorbés par les exigences de la reconstructions nationale. Ce ne sont pas les Anglais et les Français, les Anglais surtout, qui sont assez niais, assez mauvais patriotes, pour aider autrui avant de pourvoir à leurs propres besoins !

Ceux d'entre eux qui seront disposés à nous avancer des fonds ne le feront qu'en raison des garanties exceptionnelles de profit et de sécurité que nous leur offrirons. Ils seront d'autant plus durs à la détente, d'autant plus exigeants pour les conditions d'intérêts et de remboursement, que nous aurons davantage obéré nos ressources et alourdi notre crédit pour " sauver nos deux mères-patries ". C'est alors que nous mesurerons toute la profondeur de notre jobarderie, toute la criminelle stupidité de notre colonialisme anglais ou français. Tâchez donc de vous figurer d'avance la tête du banquier de Londres ou de Paris que notre ministre des Finances ira supplier, avec un trémolo sentimental dans le gosier, de lui accorder une réduction d'intérêts ou des conditions plus favorables qu'à tout autre emprunteur, parce que le Canada se sera mis en banqueroute pour " sauver " l'Empire et la civilisation française, la liberté et la démocratie, pour venger la " sainteté " outragée des traités, pour défendre les petites nationalités contre la " barbarie des Huns "! Les financiers européens répondront prestement: " Que n'avez-vous commencé par vous sauver vous-mêmes? " Et ils auront raison !

Ceux des capitaux européens qui ne seront pas immobilisés en Europe prendront la route des pays dont les gouvernants auront eu le bon sens de garder leur tête pendant la guerre et le patriotisme de ne pas mettre leur pays en banqueroute pour les autres.

Besoins de l'industrie et du commerce — Ruine du crédit national — Impôts rétroactifs et emprunts " nationaux "

Il en sera des provinces, des municipalités, des corps publics de toute nature, comme du gouvernement fédéral; de l'industrie et du commerce, comme de l'Etat.

Tout le monde va avoir besoin d'emprunter, au moment même où les capitaux seront le plus rares, où la situation financière du pays sera le moins enviable.

Le capital européen, déjà entravé par les causes que je viens d'indiquer, prendra d'autant moins le chemin du Canada, pour se placer dans nos industries, que le gouvernement et le parlement s'appliquent davantage à ébranler la confiance nécessaire au crédit public et privé du pays. Dans cet ordre d'idées, je ne sais rien de plus désastreux, de plus antipatriotique, que la décision du gouvernement d'imposer des taxes rétroactives à toutes les sociétés commerciales. Quelles que soient les exigences de la situation où ils se sont empêtrés, nos ministres auraient dû tout essayer avant d'en arriver là.

Ils auraient dû taxer dès le début de la guerre. Mais voilà! il ne fallait pas *refroidir* le patriotisme impérial, l'ardeur guerrière.

La seule imposition de fortes taxes de guerre aurait suffi, il est vrai, à ralentir l'importation du capital étranger. La rétroactivité des impôts va créer une impression désastreuse. C'est l'étranglement de la poule aux œufs d'or.

En voulez-vous un exemple concret ? Des industriels canadiens s'étaient abouchés avec des capitalistes américains pour établir une nouvelle industrie au Canada. Les calculs étaient faits; les conditions presque arrêtées. Arrive le budget de 1916 et l'annonce des impôts rétroactifs : les Américains rompent sans hésiter. " Nous ne pouvons, disent-ils, risquer notre argent dans un pays où tout est à la merci des politiciens et de leurs fantaisies." Ils ont raison. On peut tabler sur une situation acquise, tenir compte des impôts actuels. On peut même, jusqu'à un certain point, pourvoir, par une majoration annuelle des prix de vente, aux impôts qui s'accroîtront, d'année en année. Mais allez donc arrêter des précisions, faire des calculs, dans un pays où l'Etat peut venir vous dire dans cinq ans, dans dix ans : " Nous nous étions trompés dans nos prévisions. La guerre a duré plus longtemps, a coûté plus cher que nous ne l'avions pensé. Nous imposons aujourd'hui un tant pour cent de plus sur les profits du capital, ou sur les revenus de tout le

monde; et nous faisons remonter cet impôt à deux ans, à cinq ans, à dix ans en arrière. Tout pour sauver l'Empire ! !"

Ce n'est pas seulement le capital européen qui fera défaut à l'industrie canadienne. Le gouvernement a déjà *tapé* nos banques et nos capitalistes pour cent millions d'emprunt de guerre. Il se prépare — M. FOSTER nous en a loyalement prévenus — à jeter un nouveau coup de filet dont il attend le double. Voilà donc trois cents millions d'épargnes canadiennes qui seront, à leur tour, jetés "dans le gouffre du militarisme européen". Pour l'instant, l'opération est facile: les banques et les épargnistes, assagis — trop peut-être — par la crise économique, ne veulent rien risquer dans les entreprises hasardeuses ou simplement nouvelles. Et puis, le marasme de maintes industries laisse dormir l'épargne. Mais, après la guerre, le réveil économique va opérer comme une pompe à succion, partout où se trouve le numéraire. Tout ce que l'on aura enlevé aux banques et à l'épargne pour le jeter dans les œuvres improductives de la guerre, l'industrie et le commerce en seront privés au moment le plus précieux. Vous pouvez être certains que le gouvernement fédéral ne rendra pas à ses créanciers canadiens, avant échéance, les millions qu'il leur aura empruntés pour dix ans, pendant la guerre. Le voulût-il qu'il en serait totalement incapable.

Le plus clair résultat de l'établissement des emprunts "nationaux", pour des fins étrangères au pays, agrémenté du principe spoliateur de l'impôt rétroactif, va être de paralyser l'épargne nationale et de la tenir écartée du commerce et de l'industrie, sinon de la chasser du pays au moment où le pays en aura le plus pressant besoin.

Raréfaction de la main-d'œuvre — A qui profite l'enrôlement ? — Importation de métèques

Un autre désordre économique, non moins grave, né de la participation intense du Canada à la guerre, c'est la raréfaction de la main-d'œuvre agricole et industrielle.

Déjà les voix les plus autorisées s'élèvent pour signaler le danger. C'était, l'autre jour, l'un des fonctionnaires supérieurs de l'Etat, M. JAMES, commissaire de l'Agriculture, qui mettait le pays en garde contre le danger de dépeupler les campagnes au profit de l'armée[1]. C'était, plus récemment encore, LORD SHAUGHNESSY qui faisait entrevoir aux pontifes monnayés du Board of Trade, en présence du ministre de la Milice, la sombre

[1] Cet avertissement est commenté dans le *Financial Times* (de Montréal), du 26 février.

perspective de l'arrêt de maintes sources de production agricole et industrielle, taries par l'enrôlement à outrance. Le président du board, M. WALKER, a fait sonner la même note pessimiste[1]. Voilà assurément des hommes que personne ne songera à taxer d'incivisme, de " déloyauté ", de conspiration contre le salut de l'Empire et les intérêts des Alliés, de connivence secrète avec les " Huns ", les " Vandales ", les " barbares teutons ".

Un journal de langue anglaise, consacré à la défense des intérêts économiques, le *Financial Times* (de Montréal), a fait écho aux avertissements salutaires de M. JAMES[2]. L'organe même de la milice canadienne, la *Canadian Military Gazette*, commence à tirer sur les basques d'habit des agents recruteurs[3]. Elle a démontré que chaque recrue faite à la campagne supprime virtuellement deux producteurs agricoles; car — dans les familles anglaises surtout, — une fois le fils parti, le père, découragé, incapable de suffire à la tâche, abandonne la ferme. " Avec un quart de million de notre population la plus active " déjà sous les armes, dont plusieurs dizaines de mille enlevés " à la ferme; avec une propagande active pour recruter dans " les comtés des régiments entiers : — on peut être assuré que " l'armée des travailleurs agricoles (*the farm labor market*), " déjà fortement entamée avant la guerre, va être terriblement " décimée en 1916." Le résultat, la *Military Gazette* le redoute même au seul point de vue de l'efficacité de notre effort militaire, de l'aide que nous prétendons apporter à la cause " de la civilisation et de la démocratie ".

Envisagées du point de vue canadien, les conséquences vont être plus désastreuses encore. La cherté des vivres va continuer d'augmenter; la population ouvrière, découragée, va reprendre comme autrefois le chemin des Etats-Unis; et le Canada, privé de bras robustes autant que de capitaux, sera impuissant à prendre sa part du renouveau économique du monde, après la guerre.

En somme, cet enrôlement à outrance n'est utile qu'à une classe de gens : les soldats eux-mêmes, dont une forte proportion ne verra jamais le feu des Allemands et va vivre aux dépens de la nation, à flâner, un an, deux ans, trois ans. Naturellement ceux à qui l'enrôlement profite davantage, ce sont les majors d'occasion et les sergents recruteurs, qui se font de bonnes rentes, en arrachant à un travail utile tous ces malheu-

[1] A la réunion du 9 mars dont il est question plus haut.

[2] Numéro du 26 février 1916.

[3] Dans un article dont je n'ai pas la date mais que le *Weekly Sun* (de Toronto) a reproduit le 23 février 1916.

reux jeunes gens, qui fainéantisent dans les camps et les villes de garnison, sans profit pour personne.

Le péril économique qui résulte de cette politique criminelle est si évident qu'il a fini par éveiller l'attention de nos politiciens, quelque hypnotisés qu'ils soient par le souci du "salut de l'Empire". Qu'ont-ils imaginé pour remédier au mal? Ils envoient aux Etats-Unis des agents recruteurs chargés de remplir les cadres de l'armée agricole. Non contents d'inviter une population étrangère à venir remplacer nos nationaux, sacrifiés au "salut" de l'Angleterre et de la France, "nos deux mères-patrie", ils promettent à ces métèques l'exemption de tout service militaire!

Que la guerre dure encore deux ou trois ans; que le Canada soit attaqué par l'Allemagne victorieuse, comme l'affirment nos "hommes d'Etat", ou par les Etats-Unis ou le Japon — éventualités tout aussi possibles qu'une agression allemande, — où en serons-nous ? Nous aurons envoyé à la boucherie, en Europe, des centaines de mille Canadiens; et nous les aurons remplacés chez nous par un nombre égal d'étrangers, exemptés de porter les armes, même pour la défense du Canada !

Peut-on concevoir une aberration plus complète, une oblitération plus totale de tout patriotisme, de tout sens commun?

N'avais-je pas raison de dire que la "dévotion impériale" exclut le sentiment des plus élémentaires devoirs nationaux ?

Désordre social — Voyoucratie armée

Dans l'ordre social, le résultat le plus tangible de la guerre sera d'avoir fait du Canada un pays militarisé.

Dès qu'il fut question de conscription, à Londres, l'un des publicistes les plus remarquables de l'Angleterre contemporaine, M. Massingham, écrivait — du moins, c'était le sens de ses paroles:—Si l'Angleterre adopte la conscription, ce sera pire que la défaite; nous aurons absorbé le venin que nous prétendons détruire: le militarisme prussien.

Au Canada, la "défaite" est plus complète et plus humiliante encore qu'en Angleterre. Nous sommes en train de nous laisser affubler d'un régime militaire infiniment plus dangereux, plus dégradant surtout, que le caporalisme prussien.

La caractéristique du caporalisme prussien, c'est de subordonner la liberté civile et politique aux exigences de l'organisation militaire, de faire de l'armée une caste privilégiée et, dans l'armée elle-même, de constituer une aristocratie omnipotente. Mais l'armée allemande est soumise à une discipline rigide. On

ne permet pas aux officiers et aux soldats de s'immiscer dans les fonctions qui ne les concernent pas. On laisse à toutes les autres compétences l'avantage de s'exercer dans leurs sphères. C'est même là ce qui fait la force extraordinaire de l'armature d'Etat.

Au Canada, on est à nous forger un militarisme sans parallèle en aucun autre pays civilisé, une soldatesque dépravée et indisciplinée, une voyoucratie armée, sans foi ni loi, aussi réfractaire au frein de l'honneur individuel qu'à l'autorité de ses officiers de parade ou de *patronage*. De cette voyoucratie, on veut à tout prix faire la classe universellement privilégiée du pays ; les gouvernants, les corps publics, les grandes administrations rivalisent d'ardeur pour lui donner le pas sur toutes les autres catégories de citoyens, pour lui confier tous les emplois, pour déplacer à son profit tous les fonctionnaires, tous les employés, tous les ouvriers, qui ont eu la naïveté de croire que les chefs de la nation ne mentaient pas effrontément lorsqu'ils clamaient sur tous les tons que le service impérial est " libre ", que les Canadiens ne sont pas obligés d'aller se faire tuer pour l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Italie, la Serbie, le Monténégro, l'Egypte, la Perse et l'Arménie.

De toutes façons, la conscription vaudrait mieux que le système ignoble d'espionnage, d'intimidation, de *chantage*, de menaces plus ou moins déguisées, favorisé par l'Etat et pratiqué par les " sauveurs d'Empire " pour racheter la signature de M. Borden et fournir à la " mère-patrie " 500,000 Canadiens " librement " enrôlés pour le service impérial.

Le Canada subit actuellement presque tous les inconvénients de la conscription et tous les maux des armées " libres ", recrutées par tous les moyens licites et illicites dont peut disposer un gouvernement aux abois.

Comme toutes les troupes plus ou moins volontaires, l'armée canadienne renferme un certain nombre de très braves gens, attirés sous les drapeaux, les uns, par un enthousiasme et une conviction sincères, les autres, par le goût des aventures et une réelle vocation militaire. Elle contient aussi une forte proportion de pauvres diables poussés au bureau de recrutement par le chômage et la faim ; et enfin, un nombre, je ne dirai pas respectable, mais considérable, des pires chenapans du pays. A certains égards, plusieurs de ceux-là, pourvu qu'ils soient tenus sous une discipline de fer, feraient d'excellents soldats. Une mort glorieuse rachèterait peut-être une vie de crimes. Une longue et dure campagne en régénèrera quelques-uns. Pour le pays, ce sera assurément une délivrance, une purgation salutaire.

Mais rien de tout cela ne donne à nos soldats, parce que

soldats, une compétence particulière qui autorise l'Etat et les grandes administrations à les mettre à la place de fonctionnaires utiles, jetés sur le pavé. Rien surtout ne justifiait le parlement de permettre à tous les soldats, bons ou mauvais, honnêtes ou crapuleux, intelligents ou idiots, d'exercer un droit exceptionnel de suffrage dans des conditions où les plus compétents des électeurs ordinaires se verraient refuser et le droit de vote et le moyen de l'exercer.

Tyrannie de la soldatesque, son impunité — Militarisme antisocial et antinational

On a fait pis encore ; on a virtuellement posé en principe et établi en pratique que la soldatesque échappe a l'autorité des tribunaux, à la répression des lois, qu'elle peut impunément attenter à la liberté publique et privée, tout se permettre, tout saccager.

Au sac du *Devoir*, un officier de la police municipale a eu un mot typique. A la tête des émeutiers venus " spontanément " assiéger les bureaux du *Devoir* pour venger l'honneur de l'Italie, — après avoir été convoqués dès la veille et avertis par l'un des orateurs — se trouvait un soldat anglais, portant l'uniforme de Sa Majesté. Il fut l'un des premiers à briser les carreaux en poussant des cris de sauvage ivre, comme seuls savent en pousser certains animaux de la " race supérieure ", sous la double impulsion du patriotisme et du *scotch whiskey*. Un journaliste, de langue anglaise aussi, mais sobre, le désigne à la police, en le nommant de toutes lettres. " *J'peux pas l'arrêter* ", dit tout bonnement un brave gardien de la paix : " *c'est un soldat !* "

Vous avez là en raccourci toute la mentalité créée par le caporalisme ultra-prussien qui sévit au Canada. Ce qu'il réserve à la paix publique, à la liberté des citoyens, à la sécurité des foyers, vous pouvez déjà le prévoir.

Les scènes de sauvagerie de Valcartier, de Limoilou, de Lévis et de Québec; celles d'Ottawa; la terrorisation de London; les émeutes de Toronto et de Calgary, nous laissent entrevoir ce que sera chez nous le règne du caporalisme. Comment ces sauvages se conduiraient en pays conquis, dans l'ivresse du combat, lorsque toute discipline est à peu près nulle, je vous laisse à le deviner. Les "Huns" et les "Vandales" de la Bochie d'Europe auraient, je pense, trouvé leurs maîtres.

Le plus intéressant, au point de vue social, c'est que la plupart de ces actes de banditisme ont été organisés et perpétrés sous l'œil complaisant des autorités civiles et militaires. Tous

ont été virtuellement couverts de l'impunité; les politiciens et les gazettiers qui dénoncent avec le plus de fracas la " barbarie des Teutons " n'ont pas eu un mot de blâme pour ces manifestations de nos champions de la " liberté " et de la " civilisation supérieure ". A Ottawa, l'émeute a été organisée dans les bureaux de l'Etat; à Calgary, les émeutiers en uniforme ont eu gain de cause: ils ont conquis, l'arme au poing, les places et les fonctions qu'ils convoitaient. A Toronto, les magistrats ont blâmé les victimes de la brutalité des voyous en uniforme.

Cette impunité scandaleuse, cette ignoble complaisance des autorités et de l'opinion publique en réservent de belles à la " liberté " et à la " démocratie "!

Toutes les lois et les mesures d'exception, toutes les faveurs extraordinaires que l'on accumule sur la tête des soldats et de leurs familles, tendent à créer chez nous l'état d'esprit qui fait l'essence même du pire militarisme. Voici les notions qu'elles généralisent : l'état le plus honorable, pour les honnêtes gens, c'est celui du soldat, puisqu'il mène à tout, sans compétence particulière; c'est aussi le plus avantageux pour la crapule, puisqu'il assure aux porteurs de khaki l'impunité de tous les crimes; le meilleur service qu'on puisse rendre à son pays, celui qui appelle le plus d'honneurs et de récompenses, quelque inutile ou débauché qu'on soit, c'est de prendre les armes; pour arriver à quelque chose, en quoi que ce soit, il faut avoir passé par l'armée. Et comme cette démoralisation de l'ordre social se fait pour le " salut de l'Empire ", et, dans le Québec, pour la France, on amène peu à peu la population à croire que le dévouement à l'étranger compte plus que les services rendus à son pays.

Le militarisme qui se développe au Canada est donc à la fois antisocial et antinational. C'est bien, du reste, le résultat que poursuivent les révolutionnaires impérialistes. Il est rare que les révolutions ne soient pas dirigées également contre l'ordre social et le patriotisme national.

Oui, de toutes façons, la conscription vaudrait mieux. Si nous sommes pour devenir une nation armée, mieux vaut encore que *toute* la nation soit armée, plutôt que de livrer la nation désarmée à la tyrannie d'une voyoucratie sans frein.

Permanence du militarisme — Exigences de la " solidarité impériale "

Mais, direz-vous peut-être, tout cela n'aura qu'un temps. La guerre finie, l'armée sera dissoute; ces gens rentreront dans

leurs cadres normaux et redeviendront des citoyens paisibles. Illusion profonde.

Rappelez-vous ce que nous avons vu, il y a un instant, des exigences de la défense nationale, accrues par notre participation à la guerre. Ce qui est vrai des travaux de défense l'est bien davantage de l'armée. Car cette armée n'est pas recrutée seulement pour la défense du pays, comme la milice l'avait été jusqu'ici. Nous voici liés maintenant à *toutes* les guerres de l'Angleterre; et l'Angleterre, toute "pacifique" qu'elle est, est plus souvent en guerre que n'importe quelle autre nation du globe. Pour faire pénétrer partout les principes de la liberté et de la démocratie, et aussi les paquets d'opium et les ballots de coton qu'elle distribue à l'humanité souffrante, elle a été maintes fois obligée de tirer du canon. Ainsi que le disait ingénument un bon Anglais, au temps de la guerre sud-africaine: "Les institutions britanniques sont si belles, si bienfaisantes, que c'est pour l'Angleterre un devoir d'humanité que de tuer, s'il le faut, cinquante mille Boers afin de doter le reste de la population de nos glorieuses libertés." Vous avez là la juste tonalité du jingo anglais, cousin germain du junker de Prusse et de Poméranie.

Sans parler des tendances nouvelles de l'impérialisme anglais, de ses fringales, jamais assouvies, de conquête et de domination, n'oubliez pas que l'Angleterre est tenue par maints traités de faire la police dans les cinq parties du monde [1]. Si, comme on l'affirme, l'Angleterre respecte toujours sa signature; si, d'autre part, c'est notre devoir de soutenir l'Angleterre chaque fois qu'elle fera la guerre pour faire respecter ses traités, nous pouvons nous préparer à répéter fréquemment l'expérience d'aujourd'hui.

Les naïfs se laissent dire que la défaite de l'Allemagne marquera la fin du militarisme dans le monde. Tout dépend du ré-

[1] Au cours du débat sur la deuxième lecture du projet de Loi Navale, en 1910, M. Monk a énuméré les principaux engagements de cette nature souscrits par l'Angleterre et garantissant l'intégrité ou la neutralité des pays suivants: (1373-1703), Portugal et "toutes ses conquêtes et colonies" —aujourd'hui sous la virtuelle dépendance de l'Angleterre; (1802), Sultanat de Mascate; (1815), Suisse; (1832), Grèce; (1834-1888), Perse; (1839), Belgique; (1846), Archipel de Chusan; (1855), Suède et Norvège, contre la Russie; (1856), Empire Ottoman, en Europe; (1863), Grèce et Iles Ioniennes; (1867), Luxembourg; (1878), possessions ottomanes en Asie, contre la Russie. ("*Débats de la Chambre des Communes*"—3 février 1910, col. 3172-3).

M. Monk avait emprunté cette nomenclature à un ouvrage déjà ancien. Elle s'est considérablement allongée depuis. Il est vrai qu'en certains cas, au Maroc par exemple, le gouvernement britannique a annulé en secret la garantie solennelle et publique qu'il a donnée.

sultat. Si, l'Allemagne vaincue, les autres grandes puissances sont tellement épuisées qu'il n'y aura virtuellement ni vainqueurs ni vaincus et que chacun rentrera chez soi, laissant aux petits peuples la liberté de décider de leur sort, alors, oui, peut-être, y aura-t-il quelque chance de paix durable ; les peuples décimés, épuisés, constatant avec stupeur l'inanité de ces hécatombes monstrueuses, auront peut-être enfin l'intelligence — la force leur restera-t-elle? — de détruire jusqu'à la racine l'infernale coalition des fomentateurs systématiques de la guerre dans tous les pays.

Mais si l'Allemagne est écrasée; si l'Angleterre triomphe — d'un triomphe d'autant plus profitable pour elle qu'elle aura davantage ménagé son monde en laissant surtout périr les Français, les Russes et les *bloated colonials*, — ce sera le recommencement du militarisme allemand et la recrudescence du militarisme anglo-saxon, dirigé, la prochaine fois, contre la Russie, peut-être contre les Etats-Unis, peut-être contre le Japon — contre la nation, qu'elle quelle soit, qui menacera le plus prochainement la domination de l'Angleterre dans le monde.

Au début de la guerre, je demandais à un publiciste anglais très averti des choses de l'Europe et du monde: "Pourquoi cette haine si soudaine des Anglais contre les Allemands?" — "Parce que les Allemands veulent prendre notre place dans le monde et qu'ils sont en train de nous battre à notre propre jeu (*they are getting better than us at our own game*)." Il ne parlait pas, notez-le bien, de la puissance militaire de l'Allemagne; il était trop intelligent et trop renseigné pour ne pas reconnaître l'immense supériorité, à tous égards, de l'armée allemande sur l'armée anglaise. Il parlait de la rivalité économique et et maritime de l'Allemagne.

L'Angleterre, tant qu'elle en aura la force, ne tolèrera jamais qu'une autre nation, non seulement prenne sa place, mais prenne et garde *une place* quelconque à côté d'elle sur l'un des océans qui encerclent le globe. La domination des mers, elle entend la garder pour elle, pour elle toute seule. Sur terre, elle se contente d'en prendre et d'en garder plus que toute autre nation.

Cette domination, elle sent qu'elle lui échappe. C'est pour la conserver le plus longtemps possible qu'elle s'est assuré les services des "nations sœurs". Si nous voulons continuer à faire partie du glorieux empire "sur lequel le soleil ne se couche jamais", nous pouvons donc nous préparer à nous armer jusqu'aux dents. Pour nous, plus encore que pour l'Angleterre, le militarisme et le caporalisme ne font que commencer.

Comme l'a fait très justement observer SIR SAM HUGHES — il a des moments de lucidité, — le Canada n'a pas mis sur pied

une armée de deux cent mille hommes sans une préparation assez complète. J'ai démontré ailleurs que, depuis dix ans, l'effort constant des autorités impériales aux colonies avait porté vers ce but unique : organiser l'action commune de tous les pays d'empire pour toute guerre que l'Angleterre entreprendra sur un point quelconque du globe[1].

Croit-on que, cette guerre-ci terminée, les impérialistes anglais et leurs serviteurs canadiens vont laisser tomber ce beau projet, qui a déjà produit de si merveilleux résultats? Allons donc! La guerre actuelle n'est qu'une préparation, une leçon de choses pour l'avenir. Dès la paix conclue, la machine impérialiste se remettra à fonctionner comme de plus belle. On préparera activement les colonies à participer avec plus de célérité et d'ampleur dans la prochaine guerre où l'Angleterre combattra " pour la civilisation contre la barbarie ", " pour la liberté contre la tyrannie ", en Europe, en Afrique, en Asie ou en Amérique. La machine obliquera en apparence à droite ou à gauche, selon que les *rouges* ou les *bleus* seront au pouvoir; mais elle aboutira toujours à la même fin : utiliser les ressources du Canada, en hommes et en argent, pour la gloire et le profit de l'Angleterre — à moins qu'une contre-révolution franchement nationaliste ne fasse sauter la machine et ne ramène le Canada dans sa voie traditionnelle.

Un tel bouleversement de l'ordre social et économique ne peut manquer d'avoir sa répercussion dans l'ordre politique.

Révolution politique — Renversement des principes d'ordre public dans l'Empire

Encore imbus d'incomplètes notions scolastiques de l'histoire, de l'histoire d'Angleterre surtout, la plupart des Canadiens-français s'imaginent que " révolution politique " signifie un brusque changement de dynastie, une décapitation de roi, l'émeute dans la rue, l'adoption arbitraire et soudaine d'une constitution nouvelle, soigneusement écrite, divisée par chapitres et articles numérotés. Tels sont d'ordinaire les symptômes apparents, les manifestations extérieures des révolutions, en pays latins surtout. En terre anglaise, il n'en va pas toujours de même; le dernier trait surtout, la promulgation d'un décalogue rigoureusement défini, en est toujours absent.

Aux premiers chapitres, nous avons vu dans quelles circonstances, le parlement britannique avait été amené, après comme avant la révolution américaine, à voter les diverses chartes co-

[1] "*Que devons-nous à l'Angleterre ?*—II *La Révolution impérialiste*".

loniales. Ces constitutions écrites, je l'ai rappelé, n'ont jamais eu pour effet d'abroger, d'amoindrir ou de modifier les principes fondamentaux de la constitution anglaise, applicables à tous les pays britanniques; encore moins d'altérer l'esprit et l'instinct traditionnels des peuples d'origine ou de formation anglo-saxonne.

Si l'on admet qu'en toute loi l'esprit l'emporte sur la lettre, on sera forcé de reconnaître que le triomphe de l'impérialisme a opéré, aux colonies surtout, et au Canada plus qu'en tout autre pays autonome de l'Empire, une révolution profonde, radicale, infiniment plus importante que la substitution, en 1841, de l'Acte d'Union à la Constitution de 1791, que la ratification, en 1867, du pacte fédéral et de la Constitution qui en marque les termes.

La révolution impérialiste, inaugurée en 1899 par la participation du Canada à la guerre impériale et spoliatrice de l'Afrique-Sud, accentuée par la création d'une flotte de guerre " canadienne en temps de paix, impériale en temps de guerre ", poussée plus avant par le vote d'une contribution directe à la flotte impériale, a atteint son apogée, en 1914, par la participation officielle, active et directe de tous les pays autonomes de l'Empire, sous l'unique commandement de l'état-major britannique, à la plus importante des guerres impériales, décidée par les seuls gouvernants du Royaume-Uni.

C'est la révolution *de fond* la plus complète que l'Empire britannique ait subie depuis la fondation des premières colonies anglaises; c'est la substitution du principe césarien de centralisation, d'unité d'action militaire, au principe de décentralisation, de désunion si l'on veut, qui a fait, trois siècles durant, la base du droit public de l'Empire britannique.

Quel sera le dernier mot de cette révolution, son influence définitive sur le *status* national et international du Canada, nous le verrons dans les deux chapitres suivants.

Bornons-nous, avant de clore celui-ci, à signaler quelques-uns des symptômes les plus significatifs de la révolution politique, et les plus désastreuses de ses conséquences immédiates.

Oblitération de la conscience nationale — " Tout pour l'Angleterre " — Servitude volontaire

Le premier effet, qui explique et entraîne tous les autres, c'est de renverser l'ordre des droits et des devoirs nationaux, de bouleverser la conscience nationale. A l'antique conception, toute britannique, que chaque pays d'empire pense d'abord

à soi, s'occupe avant tout de mettre ordre à ses propres affaires, protège les droits de ses nationaux et ne réclame d'eux que l'accomplissement de leurs devoirs envers la patrie, on a substitué la notion nouvelle, plus allemande qu'anglaise, plus romaine qu'allemande, que la grandeur du Canada et de chaque pays d'empire, leurs libertés, leur développement, leur sécurité même, doivent être subordonnés aux intérêts de l'Empire, à la gloire de l'Empire, à la puissance de l'Empire. Or, comme le Royaume-Uni détient à lui seul tous les pouvoirs impériaux, que les neuf-dixièmes de l'Empire lui appartiennent en propre, le "*Tout pour l'Empire*" veut dire "*Tout pour l'Angleterre*"—bien plus encore que le *Deutschland über alles* ne signifie l'abaissement de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg au profit de l'hégémonie prussienne. Pour trouver le parallèle, il faut remonter à la Rome des Césars, entourée de ses humbles satellites, la Gaule, l'Ibérie, la Germanie, la Bretagne, la Maurétanie, l'Asie Mineure, pépinières des légions romaines, sources fécondes du sang barbare qui cimentait les fondements de la grandeur romaine.

"Mais, répliquent avec orgueil les impérialistes et leurs esclaves coloniaux, ces sacrifices au dieu de l'Empire, les nations-sœurs, les offrent librement ! C'est dans la 'plénitude de leur autonomie' qu'elles apportent à la mère-patrie le secours de leurs bras et de leur or."

C'est précisément cette glorification de la servitude volontaire qui constitue la révolution *de fond*. Quelle différence, je vous le demande, entre la servitude volontaire et l'esclavage forcé, si ce n'est que la première implique chez les peuples qui la pratiquent un abaissement moral, une atrophie de la fierté, une absence de toute dignité, de tout respect de soi-même ?

Les peuples soumis à la force peuvent conserver intacte la dignité de leur âme, la réserve d'énergie qui entretient et justifiie les espoirs futurs :—tels les Belges sous la domination espagnole ou hollandaise, les Irlandais écrasés par la tyrannie anglaise, les Polonais partagés et vendus à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche, les Alsaciens foulés sous la botte du uhlan, les peuples balkaniques soumis pendant quatre siècles au joug mahométan.

Les peuples qui abdiquent volontairement ne sont dignes que du plus profond mépris. Ils ne méritent pas d'arriver à la plénitude de la virilité nationale.

Il n'est pas sans intérêt de constater que les protagonistes les plus ardents de cette servitude volontaire sont, au Canada

surtout, des descendants d'Ecossais conquis, d'Irlandais rénégats et de Français deux fois *colonialisés*.

Quel contraste avec le langage et l'attitude des PAPINEAU, des LAFONTAINE, des CARTIER, des MACDONALD ! Où est aujourd'hui le chef de parti, l'homme d'Etat, qui oserait affirmer, comme MCGEE, le droit du Canada de rester neutre dans les guerres de l'Angleterre; ou s'écrier, avec MACDONALD: Si la politique canadienne nuit aux intérêts britanniques, " *tant pis pour les intérêts britanniques* "?[1].

Le premier résultat pratique de cette servilité, de cette subordination des intérêts nationaux aux intérêts impériaux, ou pour mieux dire, aux intérêts de l'Angleterre, c'est précisément de reléguer au second plan les problèmes nationaux, d'en détourner l'attention publique, d'en ajourner l'étude, d'en amoindrir la portée, d'en fausser la solution.

Un peuple, comme tout homme ou tout groupement d'hommes, n'est capable que d'un certain effort intellectuel et physique, que d'un certain degré d'amour et de volonté. Tout le temps que nos gouvernants et nos législateurs consacrent à l'étude des problèmes impériaux — dont la gouverne échappe totalement à leur action publique, — c'est autant d'enlevé à l'étude et à la solution des problèmes nationaux qu'ils ont mission de traiter. Toute l'attention que le peuple canadien, dans son ensemble, porte aux choses de l'Empire, tous les sacrifices qu'il fait ou qu'on lui impose pour le " salut ", la gloire ou le bénéfice de l'Empire, — c'est-à-dire d'une multitude de contrées avec lesquelles il n'a rien de commun (sauf le lien fictif et nominal de la Couronne d'Angleterre), dont il ne connaît pas les conditions particulières et les éléments essentiels, dont souvent même il ignore l'existence ! — c'est autant qu'il ne fait pas pour le bien de *son* pays, pour son avancement moral et matériel, ni même pour sa défense militaire.

Si nos législateurs et notre peuple poursuivaient cette étude

[1] Les paroles suivantes, extraites d'une lettre que LAFONTAINE écrivait, le 17 avril 1838, à Edward Ellice, député anglais, suffisent à faire mesurer toute la distance qui sépare la fierté des hommes d'autrefois de la servilité de nos politiciens d'aujourd'hui:

"Les Canadiens sont devenus, par les traités, sujets anglais. Ils "doivent donc être traités comme tels. Votre plan de gouvernement "les exclurait de la grande famille, en agissant envers eux comme des "êtres inférieurs et qui devraient toujours être regardés comme tels. . . "Si les Canadiens, en violation des traités et de la foi jurée, ne doivent "être traités que comme des êtres inférieurs ou dégradés, qu'on le sache "dès à présent, de manière à lever tout doute sur le sort que la politique de "l'Angleterre nous destine dans notre pays natal." (Lettre reproduite dans la *Revue Canadienne* de février 1916).

des problèmes de l'empire afin d'élargir leurs horizons et d'apprendre, par l'histoire des autres peuples britanniques, à mieux gouverner *notre* pays, à élargir la mesure de nos libertés, à affirmer nos droits avec plus de fermeté, et surtout à rapprendre la pratique des devoirs nationaux, ce serait tout profit. Mais non, cette étude, ces préoccupations, ces sacrifices, n'ont abouti jusqu'ici qu'à affaiblir en nous, gouvernants et gouvernés, la saine notion des devoirs et des droits nationaux, dont le juste équilibre fait la force et la dignité des peuples.

En un mot, l'impérialisme fausse le patriotisme; il tend à l'atrophier totalement.

Cette oblitération de la conscience et de la dignité nationales se manifeste sous maintes formes et dans les sphères les plus diverses.

Brèches à l'autonomie militaire et économique du Canada

Tout d'abord, elle tend à amoindrir notre autonomie coloniale, prix tardif de tant d'efforts et de sacrifices. Elle prédispose et accoutume notre peuple, si fier jadis de son indépendance, à lui préférer la sujétion impériale et sa fausse gloire.

Voici que déjà tout notre organisme militaire est virtuellement aux ordres des autorités impériales.

Notre liberté fiscale est elle-même fortement atteinte. Les exigences de la guerre et de la " solidarité impériale " nous ont déjà forcés à modifier notre tarif douanier, à adopter un nouveau mode d'impôts contraire aux habitudes de la nation; et le parlement l'a voté, nous l'avons vu, dans des conditions désastreuses pour le pays. Cette subordination de nos intérêts économiques au " salut de l'Empire ", en réalité aux intérêts de l'Angleterre, ne fait que commencer à se manifester; nous en verrons bien d'autres ! C'est le renversement complet, dans l'esprit sinon dans la forme, de la " politique nationale " préconisée et inaugurée, en 1879, par Macdonald et le parti conservateur.

Les exigences de la guerre et du " salut de l'Empire ", en réalité la cupidité des armateurs et des négociants anglais, ont fortifié la mainmise de l'Angleterre sur " notre " marine marchande. A moins d'une contre-révolution nationaliste, cet asservissement s'accentuera encore après la guerre, quand il faudra réorganiser le commerce maritime de l'Empire. On peut être assuré que l'Angleterre tendra plus que jamais les câbles qui attachent " nos " navires de commerce à ses ports et à ses comptoirs.

Les armateurs canadiens, les commerçants, les industriels,

doivent commencer à comprendre pourquoi les Anglais n'ont jamais voulu lâcher prise sur ce point; pourquoi ils ont toujours refusé de reconnaître la juridiction des colonies sur le commerce en haute mer et forcé ainsi toutes les compagnies de transport maritime à faire enregistrer leurs navires en Angleterre. Ce n'est pas, comme beaucoup le pensaient, entêtement orgueilleux, ou opiniâtre attachement à une coutume traditionnelle. C'est tout simplement pour conserver leur suprématie maritime, pour rester les maîtres des cinq océans, en temps de paix comme en temps de guerre.

Cette domination permet aux Anglais, en cas de guerre, de s'assurer à bon compte, par un simple décret du cabinet britannique, la possession de tous les navires de commerce des " nations sœurs " afin d'en faire des vaisseaux auxiliaires de la flotte anglaise. Elle les met à même de monopoliser à leur profit le commerce de l'Empire. Grâce à leur virtuelle possession de toutes les flottes coloniales de commerce, les Anglais importent aujourd'hui des colonies ce qu'ils veulent, ils y exportent ce qui leur convient. Ils sont aussi maîtres de notre commerce maritime qu'au temps glorieux des Lois sur la Navigation, contre lesquelles nos ancêtres se rebiffaient avec tant d'indignation.

Antagonisme de l'Est et de l'Ouest

La crise économique, fortement aggravée par notre participation à la guerre et prolongée par notre association permanente avec l'Empire, va accentuer le conflit entre l'Ouest et l'Est canadien. L'accroissement énorme de la dette nationale va fournir un prétexte commode au gouvernement canadien, qu'il soit dirigé par des protectionnistes de tradition ou par des *free-traders* " de principe " (!), pour maintenir et peut-être surélever le tarif douanier dont les agriculteurs de l'Ouest se plaignent si amèrement. Les griefs et les exigences des *Westerners* vont également s'accroître en raison du retard apporté par la guerre à l'exécution du programme de grands travaux publics tracé par M. Monk, à l'agencement nécessaire et profitable des voies de transport et des ports canadiens. Et l'on sait que les gens de l'Ouest ne sont ni lents ni patients dans leurs réclamations. Les impérialistes les louent bruyamment, de ce temps-ci, d'avoir fourni la plus forte proportion de soldats pour le salut de l'Empire. On peut être sûr qu'ils fourniront aussi la plus forte proportion d'ennemis de la Confédération canadienne, de destructeurs de l'unité nationale.

Les seules compensations que nos gouvernants se proposent d'offrir aux provinces de l'Ouest, les seuls remèdes qu'ils pro-

jettent déjà d'appliquer aux maux économiques du pays, aggravés par la " dévotion impériale ", sont les emprunts à outrance et l'immigration intensive. Le remède sera pire que le mal. Il entraînera vraisemblablement la rupture de la Confédération et son annexion, totale ou partielle, aux Etats-Unis. De ceci, nous nous entretiendrons au chapitre suivant.

Conflit des races

Enfin, le triomphe de l'impérialisme va accentuer et aigrir le conflit des races, cet éternel problème de la Confédération canadienne et de tous les pays peuplés de races diverses.

Au banquet d'anniversaire du *Devoir*, dans cette salle même, j'ai signalé le lien indissoluble qui rattache la lutte des races à l'impérialisme anglo-saxon[1]. Inutile d'y revenir longuement. Plus on observe ce parallélisme et plus on en scrute les causes et les conséquences, plus on se convainc que, dans l'ordre de nos problèmes domestiques, le triomphe de l'impérialisme anglo-saxon ne peut aboutir qu'à un résultat: l'asservissement total, l'anglicisation complète de tous les Canadiens non anglais[2]. L'idéal des grands impérialistes britanniques, c'est la domination du monde par la race anglo-saxonne, pour la gloire et le profit de l'Angleterre. Rétréci à la mesure des intelligences coloniales, des intolérances coloniales, de l'ignorance coloniale, cet idéal se concrétise dans les odieuses tentatives d'anglicisation qui se manifestent aujourd'hui dans l'Ontario et le Manitoba.

Plus l'Angleterre sortira forte et triomphante de la guerre actuelle, plus cette intolérance se fera tyrannique et brutale.

Le colonialisme abject que nos " sommités sociales " et nos chefs politiques nous prêchent depuis quelques années n'a pas peu contribué à stimuler cette ardeur. Nos politiciens ont affi-

[1] *"Le Devoir et la guerre—Le conflit des races"*.

[2] Le général Lea a noté la corrélation indissoluble entre l'impérialisme britannique et la domination anglo-saxonne au Canada:

"The development of Canadian Nationalism and the expansion of "Canadian interests cannot be stopped nor retarded nor circumverted, but "must continue along one of two lines:

"1. *The continuity of the Empire and the continuance of Saxon supremacy;*

"2. *The independence of the Dominion and destruction of Saxon supremacy."* (pages 30-31).

Au nombre des quatre conditions qu'il pose comme facteurs essentiels de la survivance de l'Empire britannique, il place la suprématie absolue des Anglo-Saxons, dans chacun des pays d'Empire: "*The military and political supremacy of the Saxon in its constituent parts.*" ("*The Day of the Saxon*" op cit., page 231).

ché leur loyalisme de parade avec l'effronterie de femmes publiques qui clament leur vertu. Mais les actes ne répondent pas aux paroles. Les politiciens et les gazettiers ont beau se prosterner et se contorsionner devant le dieu de l'Empire, les faits et les chiffres sont là qui prouvent que la masse des Canadiens-français, Canadiens avant d'être Français ou britanniques, ne se croient pas tenus, légalement ou moralement, de se battre pour l'Angleterre, ni pour la France. De là, le relent d'hypocrisie qui pénètre toutes les professions de foi loyaliste de nos politiciens et nous vaut le mépris des Anglo-Canadiens. Tout ce que nous y gagnons, c'est une recrudescence de coups de pied.

D'ailleurs, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sur mille Canadiens-français s'enrôleraient-ils pour " sauver l'Empire ", que les Ontariens et les Manitobains, loin de s'apaiser, redoubleraient d'ardeur pour angliciser le millième. Ils s'y sentiraient d'autant plus encouragés que la tâche leur serait devenue beaucoup plus facile.

" Bartek le victorieux "

Dans l'un de ses prônes mi-impérialistes mi-nationalistes, mi-chair mi-poisson, où il excelle, sir Wilfrid Laurier s'écriait sur un ton d'espoir convaincu, parfaitement simulé: " Quand " Desrosiers, Deserres, Quintal, Asselin et tant d'autres se- " ront revenus au pays, ils auront puisé dans la confraternité " des champs de bataille le désir de contribuer à faire disparaî- " tre les dissensions des races au Canada "[1].

Depuis que j'étudie la longue et intéressante carrière de ce merveilleux virtuose de notre opéra-comique parlementaire, je ne sais encore de quoi m'étonner davantage: de sa facilité à paraître croire ce qu'il dit, ou de la persistance du public à penser qu'il le croit !

A quoi, je vous le demande, ont abouti tous les sacrifices que les Canadiens-français ont fait, en un siècle et demi, pour rester fidèles à l'Angleterre, pour défendre son drapeau, pour s'adapter à ses institutions, à ses exigences et même à ses caprices, pour apaiser les arrogantes prétentions des Anglo-Canadiens? Où, quand et comment, la " conciliââtion " à la Laurier, la fausse conciliation, la conciliation à base de veulerie, de servilité et de mensonges, leur a-t-elle profité?

[1] Discours au Monument National, 9 décembre 1915; texte du *Canada* du 10 décembre. Le compte rendu du *Herald* porte "*sovereign duty*" au lieu de "désir".

Si vous voulez savoir ce que vaudra aux Canadiens-français le zèle des agents recruteurs de sir Sam Hughes et le dévouement de nos soldats, lisez, ou relisez, l'histoire de "*Bartek le victorieux*", de Sienkiewicz.

Bartek est un brave paysan polonais, de la Posnanie prussienne, paisible et normalement poltron. Il aime sa femme Magda et son petit Franck, il cultive son champ, il ne songe à faire la guerre à personne; mais il déteste les Allemands. La guerre éclate entre la Prusse et la France; tous les pays du futur empire germanique entrent dans le conflit. La conscription appelle Bartek sous les armes. Il quitte, en pleurant, sa femme et son mioche; il a raisonnablement peur; il ne trouve rien de glorieux à travailler au triomphe de la grandeur germanique. "Que m'ont fait les Français?" gémit-il tout le long de la route. Un camarade de régiment le remet sur farine en lui disant que les Français sont une autre sorte d'Allemands, pires que les Prussiens. Au premier combat, il paie tribut à la nature, comme Henri IV. Il s'aguerrit, il se bat comme un sourd, il tue tant qu'il peut de Français; le général en chef, Steinmetz, le décore sur le champ de bataille: c'est un héros. La guerre finie, il revient au pays. Comme bien l'on pense, il a pris en dégoût ses humbles travaux. Un héros ne peut plus labourer. Par contre, il se saoûle au cabaret et chante les gloires de l'Empire. Quand Magda veut le moraliser, il lui répond dédaigneusement: "As-tu parlé à Steinmetz, toi?" Un bon jour, il apprend que le maître d'école, un Allemand, a battu son gosse parce qu'il s'obstinait à parler polonais. Bartek furieux court à l'école, empoigne le pédagogue, lui flanque une tripotée et finalement le jette la tête la première dans le baquet où trempe le souper des porcs. C'est sommaire, mais juste. Le maître sort du baquet et fait arrêter Bartek. Au tribunal, Bartek plaide ses états de service, il exhibe la médaille que le général Steinmetz a accroché à sa poitrine, il réclame le droit de faire instruire son enfant dans sa langue. Le juge, Allemand, lui explique que la guerre est finie, qu'il doit respecter comme tout le monde les lois de l'Empire, que, d'ailleurs, ayant servi l'Empire, il doit en désirer la grandeur, et que l'unité de langue est essentielle au maintien de l'Empire. Bartek attrape trois mois de prison et cent cinquante marks d'amende. Au cachot, il a tous les loisirs nécessaires pour méditer sur le néant de la gloire militaire. Son gosse retourne à l'école où les râclées du maître lui apprennent, à lui aussi, à servir l'Empire, en reniant sa langue.

Voilà, je le crains, tout ce que nous vaudra le dévouement des nôtres à la cause de la liberté, de la démocratie et de la "civilisation supérieure".

V

LES SOLUTIONS DE DEMAIN

Indépendance - Association impériale — Annexion[1]

Le choix s'impose — Suicide par inertie

Quelle sera, au lendemain de la guerre, la situation du Canada dans l'Empire britannique ? Quel rang occupera-t-il dans le concert des nations ? Quel ordre nouveau succèdera au désordre actuel, à la désorganisation opérée par la révolution impérialiste ?

Avant de déduire des leçons du passé et du présent une conclusion basée sur les règles du calcul des probabilités politiques, établissons un fait: c'est qu'une solution prochaine s'impose. Ceci, tout le monde l'admet en dehors de la province de Québec.

Dans notre bon petit coin de pays, une foule de gens croient naïvement qu'après la guerre tout rentrera dans le même ordre qu'auparavant. D'aucuns ne soupçonnent même pas que nous sommes, depuis quinze ans, en pleine révolution, et que l'intervention du Canada dans la guerre européenne marque le point culminant de cette révolution. Ces inconscients vivent, selon l'énergique expression anglaise, " dans le paradis des fous ". Pour varier la métaphore, ils font comme les autruches du désert : ils cachent leur tête dans le sable afin de ne pas voir le danger. Je demande pardon du rapprochement... aux autruches. Stupides et imprévoyantes à l'approche du péril, elles ont du moins, lorsque le chasseur a fondu sur elles, le bon sens ou l'instinct de se protéger le mieux possible. Chez nous, alors que nous sommes en pleine lutte, que nos privilèges les plus chèrement acquis par l'effort d'un siècle menacent de disparaître sous l'assaut de l'impérialisme et de l'anglicisation, la plupart de nos " sommités sociales ", la tête plus ensablée que jamais, s'obstinent à ne rien voir, à ne rien entendre. Elles s'efforcent de nous persuader que nous devons rester bien tranquilles sur place, au risque d'être anéantis. Les plus *éclairées* vont jusqu'à nous recommander de

[1] Conférence du 30 mars 1916.

nous étendre à plat ventre : c'est sans contredit la meilleure posture pour se faire enterrer.

Cette manie du suicide par inertie est particulièrement marquée dans nos classes dirigeantes. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. Les causes de cette inconscience ont été maintes fois signalées ; on en retrouve la trace fréquente au cours de l'étude que nous poursuivons : enseignement défectueux de l'histoire, et particulièrement de l'histoire et des principes de la constitution britannique ; réaction de lassitude morale après les longues luttes pour la vie nationale ; provincialisme de tradition, accentué par une fausse conception du pacte fédéral et de la constitution, des devoirs nouveaux qu'ils nous ont imposés, des privilèges additionnels qu'ils nous ont conférés ; développement exagéré du mercantilisme et de l'éducation dite "*pratique*" ; affaiblissement du patriotisme par l'absorption graduelle du venin impérialiste ; enfin, et pardessus tout, une pratique beaucoup plus longue et beaucoup plus intense de la servitude coloniale que tous les autres coloniaux britanniques.

Attitude des Anglo-Canadiens et des Australasiens

En dehors de chez nous, — je l'ai déjà noté, — peu d'esprits sérieux, un tant soit peu avertis, songent à contester que le Canada et les autres colonies autonomes sont sortis pour toujours de la route étroite mais sûre où les avaient orientés les hommes d'Etat anglais et coloniaux du dix-neuvième siècle, et plus encore l'attachement séculaire au principe de décentralisation et d'autonomie.

Au Canada, SIR ROBERT BORDEN — il mérite ce témoignage — n'a perdu aucune occasion de répéter, depuis six ans surtout, que le Canada, en assumant de nouvelles charges nationales et impériales, doit réclamer une révision de ses pouvoirs de gouvernement et de se sa situation internationale. Le ministre de la Justice, M. DOHERTY, a fait sonner la même note, à plusieurs reprises.

Le premier-ministre d'Australie, M. HUGHES, vient de déclarer impérieusement, à Londres, que la participation des colonies à la guerre actuelle exige un rajustement complet, "un "changement de fond dans nos idées de gouvernement, appli- "quées aux problèmes économiques et nationaux."[1]

Les plus britanniques des coloniaux, les Néo-Zélandais, n'ont jamais cessé, depuis dix ans, de réclamer la participation

[1] Discours prononcé à Londres, le 15 mars 1916, au Conseil impérial de Commerce, en présence de M. HERBERT SAMUEL, membre du cabinet britannique.

des " nations-sœurs " au gouvernement de l'Empire. On peut être assuré qu'après la guerre, leurs exigences redoubleront d'intensité.

Les ministres britanniques eux-mêmes sentent et admettent que l'arrogante prétention de l'Angleterre de prendre tout des " nations-sœurs " — troupes, vaisseaux de guerre et de commerce, subsides de guerre — et de ne rien leur concéder des pouvoirs suprêmes de l'Empire, ne peut longtemps tenir tête aux prétentions concurrentes que le nouvel impérialisme a fait naître aux colonies.

Le Canada voulût-il faire bande à part et retomber dans son ornière que les nations étrangères ne le permettraient pas[1].

Nous avons pris, à la face du monde, l'attitude belliqueuse et fanfaronne de redresseurs des torts d'autrui. Sans y être obligés, sans aucun droit même, nous sommes allés combattre des nations qui ne nous avaient nullement provoqués. Inutile de nous leurrer de l'espoir que nous pourrons désormais nous mettre à l'abri de notre irresponsabilité coloniale, — comme des gamins qui, après avoir criblé les passants de pierres ou de balles de neige, courraient se réfugier dans les jupes de la maman.

Les Canadiens-français voulussent-ils s'obstiner à croupir dans le colonialisme et trouver que c'est le plus heureux et le plus glorieux des états, que les Anglo-Canadiens les forceraient à en sortir. Nos compatriotes de races britanniques ont de graves défauts : ils sont ignorants, prétentieux, arrogants, étroits, dominateurs. Ils sont, plus que nous, pourris de mercantilisme. Ils semblent avoir perdu quelques-unes des qualités maîtresses du peuple anglais, accentué ses défauts et contracté plusieurs des vices propres à la pire catégorie de Yankees. Mais ils n'ont pas, comme nous, totalement abdiqué la fierté et les droits primordiaux des peuples britanniques. La guerre finie, ils réclameront, comme les Australiens, comme les Néo-Zélandais, comme les Indous, un rajustement des pouvoirs de gouvernement.

La recherche d'une solution du problème impérialiste n'est donc pas pour nous une question de goût, de sentiment ou d'opinion : c'est une nécessité absolue et immédiate. Tout ce que nous avons à décider, c'est, soit de laisser opérer le rajustement sans nous, ou d'y prendre part afin de l'incliner dans le sens de nos traditions, de nos intérêts, de nos justes aspirations.

[1] Dès les premiers mois de la guerre, SIR CLIFFORD SIFTON a exprimé cette idée au *Canadian Club* de Montréal.

Rôle traditionnel des Canadiens-français

L'histoire des cent premières années de la domination anglaise au Canada nous enseigne que les Canadiens-français ont été les initiateurs de tous les grands mouvements politiques, de toutes les réelles réformes sociales, de tous les progrès vers une liberté plus grande. Ils ont été aussi les véritables conservateurs de l'unité nationale et des principes de gouvernement que seule l'Eglise catholique a su garder intacts au milieu du désordre moral opéré par le protestantisme et le libéralisme dans les sociétés soi-disant chrétiennes. En cela, nos pères n'ont fait que suivre la trace de leurs devanciers, les fondateurs de la Nouvelle-France, qui furent, dans toute l'Amérique du Nord, les pionniers de la civilisation chrétienne.

Allons-nous abdiquer cette noble vocation, ce rôle, difficile, il est vrai, mais glorieux, d'initiateurs de tout vrai progrès ? Allons-nous renoncer à notre droit d'aînesse pour passer au rang d'esclaves volontaires, dont le maître dispose à son gré comme de son bœuf ou de son âne ?

Au moment où va peut-être se mouler la forme définitive de la nation canadienne, allons-nous manquer d'apporter à ce grand œuvre les éléments précieux que nous tenons de notre mentalité catholique et française, de notre glorieuse descendance de la plus parfaite des civilisations modernes ? C'est cela notre devoir envers la France et la civilisation française — beaucoup plus que d'aller combattre pour disputer aux Allemands une portion quelconque du territoire français. Et ce devoir, nous seuls pouvons l'accomplir, parce que seuls nous possédons à la fois les éléments essentiels de la civilisation française, les droits politiques que nous confère notre titre de sujets britanniques, et l'enracinement trois fois séculaire en terre américaine, qui nous inspire les hardiesses et les prudences nécessaires pour mener à bonne fin cette coopération des forces vives de la nation canadienne.

Pour l'accomplir, ce devoir, pour l'accomplir avec intelligence, pour l'accomplir avec succès, il faut d'abord nous en pénétrer profondément. Il faut étudier toutes les données du problème qui se pose, envisager courageusemnt toutes les solutions possibles, fortifier nos volontés et travailler dès maintenant à propager une opinion saine, éclairée, entraînante, qui pèsera sur les décisions prochaines des gouvernements et des peuples.

N'allez pas dire : "Que pouvons-nous faire, nous, une poignée, dans l'immensité des peuples qui forment l'Empire britannique ?" Un petit nombre d'hommes, un seul homme, fort de

son droit, de sa pensée, de son idéal, pénétré de la foi qui transporte les montagnes, peut conduire des multitudes. Et puis, il faut tenir compte des conditions particulières de l'Empire. En dépit des succès immédiats de l'impérialisme, de la force grandissante du faux principe de la " solidarité impériale ", il est impuissant — parce que faux — à détruire le vieil instinct décentralisateur qui fait le fond même du tempérament et du régime britanniques. Il ne peut renverser les obstacles insurmontables que le Créateur et la nature ont multipliés entre les divers pays d'Empire.

La solution finale ne sera pas dictée par la masse globale des cinq cents millions de Britanniques: elle sera déterminée par la concordance des volontés particulières manifestées par chacun des peuples britanniques, des peuples autonomes surtout. La décision du peuple canadien, dans son ensemble, comptera pour beaucoup dans le rajustement final. Sur cette décision, le petit peuple canadien-français peut, s'il le veut, exercer une influence marquée, sinon décisive.

Le voulez-vous ? Si oui, il faut vous mettre à l'œuvre dès aujourd'hui.

Jetons donc un coup d'œil rapide et forcément superficiel sur chacune des solutions qui se présenteront demain.

L'indépendance, la plus désirable des solutions

La plus naturelle de ces solutions, la plus désirable en soi, c'est l'indépendance absolue, avec ou sans l'autorité nominale du roi d'Angleterre.

Cette solution serait pleinement dans la logique de notre histoire, de nos traditions. Ce serait la fin normale de la courbe ascendante parcourue depuis la conquête jusqu'à la Confédération.

L'indépendance absolue, sous l'autorité nominale du roi d'Angleterre, ce n'était pas seulement la pensée de Cartier et de Macdonald, de Macdonald surtout ; c'était la réalité de leur œuvre, telle qu'ils l'avaient conçue et exécutée.

En soumettant à la législature du Canada le projet de fédération des provinces, Macdonald le présenta comme un traité " d'alliance permanente " entre le Royaume-Uni et la Confédération canadienne. Il prévoyait même le jour prochain où, sans rien ajouter à ses pouvoirs, le Canada contracterait librement des alliances étrangères.[1]

[1] "*And when... we become a nation of eight or nine millions of in-"habitants, our alliance will be worthy of being sought by the great nations "of the earth. (Hear, hear.) I am proud to believe that our desire for a "permanent alliance will be reciprocated in England.*" ("*Debates on Confederation*, 1865"—page 43, deuxième colonne.)

L'adoption de la " politique nationale ", en matière de tarifs douaniers, fut interprétée, en Angleterre et au Canada, comme une virtuelle déclaration d'indépendance.

Les plus hautes autorités juridiques, nous l'avons vu, s'accordent pour reconnaître que les colonies autonomes sont, en puissance, de véritables Etats souverains, libres de " s'armer même contre l'Angleterre ".[1]

Tout ce que le Canada aurait à faire, pour affirmer son indépendance, serait de notifier à l'Angleterre et aux nations étrangères qu'il prend possession de son héritage et qu'il entend désormais traiter d'égal à égal avec les autres peuples majeurs. Il ne lui resterait qu'à nommer ses ministres plénipotentiaires et ses consuls.[2]

La déclaration d'indépendance serait donc la moins révolutionnaire des solutions. En réalité, loin d'être une révolution, ce serait la véritable contre-révolution, le rétablissement de l'ordre établi en 1867 et renversé par l'anarchie impérialiste ; ce serait le couronnement de l'œuvre des Pères de la Confédération, entrevu et béni par au moins deux des evêques de la province de Québec.[3]

C'est aussi la solution la plus conforme à l'ordre des sociétés humaines, la seule que doive rechercher un peuple digne des bénédictions de Dieu et du respect des hommes.

Dangers de l'indépendance — Menaces de guerre

Mais l'indépendance n'offre-t-elle pas des dangers graves, soit au Canada tout entier, soit aux Canadiens-français en particulier ? Sommes-nous mûrs pour le plein exercice de notre liberté nationale ? Le Canada, nation indépendante, ne serait-il pas plus exposé qu'aujourd'hui à des attaques de l'extérieur, à des conflits intérieurs ?

Avant la crise actuelle, il était légitime de penser qu'il valait mieux ajourner l'heure de l'affranchissement total. Tel était, jusqu'à ces derniers mois, je le confesse, mon propre sentiment. Mais aujourd'hui, il ne s'agit plus d'attendre et d'exercer à loisir un choix libre et mûrement reflèchi. Le choix s'impose, à très brève échéance. La révolution impérialiste et la guerre ont conduit brusquement le peuple cana-

[1] Voir plus haut, page 17.

[2] M. Ewart a fait cette démonstration à l'évidence dans ses "*Kingdom Papers*", particulièrement dans le *Paper* No 1, "*Canadian Independence*", et le No 19, "*Four-fifths of the last step*".

[3] Mgr Charles Larocque et Mgr Cooke,—on peut dire Mgr Laflèche. (Voir plus haut, pages 33 et 37.)

dien au carrefour de ses destinées : il n'a d'autre loisir que de choisir promptement la route qu'il suivra dans le nouvel ordre mondial qui va succéder au cataclysme actuel.

Tout examiné, tout pesé, tout comparé, l'indépendance ne me semble pas offrir d'obstacles insurmontables, ni de menaces si terrifiantes qu'un peuple courageux doive l'ecarter de sa pensée pour accepter un joug étranger.

Dans l'ordre des relations extérieures, ou pour être plus précis, des menaces de guerre et d'agression, le Canada, affranchi des liens qui l'unissent à l'Empire britannique, serait exposé a des périls beaucoup moins nombreux et redoutables que ceux dont il est menacé aujourd'hui.

Avant la révolution impérialiste, lorsque les colonies autonomes de la Grande-Bretagne eurent fait reconnaître leur droit de neutralité dans les guerres *impériales* de l'Angleterre, il pouvait y avoir doute. Les éléments de risque et de sécurité, nés de l'association britannique, se compensaient. Le Canada, cependant, à cause de sa situation particulière, a toujours subi plus de risques que les autres pays d'empire, et la protection de l'Angleterre a toujours été plus illusoire pour lui.

Mais aujourd'hui que le principe de la " solidarité impériale " a remplacé la doctrine et la pratique de la " neutralité coloniale ", le doute n'est plus possible.

La seule possession de l'Empire des Indes, où fermentent lentement mais sûrement les germes d'indépendance introduits avec les institutions britanniques, constitue en soi une menace croissante de guerres pour l'Angleterre et les " nations-sœurs ".

Durant les cinquante années qui se sont écoulées depuis l'entente de 1865, la Grande-Bretagne, toujours insatiable, a doublé l'étendue de son empire colonial.

D'autre part, le développement intense de l'industrie et du commerce des autres nations — Etats-Unis, Allemagne, Japon, Russie — et l'expansion coloniale de la France et de l'Italie, rendent de plus en plus précaire la possession monstrueuse qu'elle s'est attribuée de la domination des mers, de plus en plus dangereuse pour elle sa manie de " peindre en rouge " toutes les terres du globe.

L'Angleterre a donc infiniment plus de causes de conflit qu'elle n'avait il y a un demi-siècle; cependant que la pénétration rapide du socialisme dans ses classes laborieuses et l'effroyable égoïsme de ses classes riches ont affaibli ses forces intrinsèques de résistance.

L'Empire britannique craque à la base; mais avant de le laisser s'effondrer, l'Angleterre tentera un effort suprême. C'est à cet effort qu'elle veut associer à tout prix les " nations sœurs " et leur faire fournir les légions et les armes que ses propres

enfants lui refusent, soit pour contenir par la force les populations de l'Inde et de l'Afrique, soit pour repousser les agressions de ses rivaux les plus puissants.

L'Angleterre fera moins de *petites* guerres à l'avenir que dans le passé. Elle subira plus de *grandes* guerres. Et c'est à celles-là que les colonies seront appelées à participer.

La rupture du lien britannique serait un bienfait

Il est donc rigoureusement exact de dire qu'en maintenant en un tout compact l'Empire britannique — qui est, en soi, la provocation la plus constante à la paix du monde, — et surtout en liant leur sort aux armes de l'Angleterre, le Canada et les autres colonies autonomes accroissent et multiplient les causes de guerre pour eux-mêmes et pour le monde entier. En se séparant de l'Empire, en forçant l'Angleterre à se contenter de sa part congrue des biens de ce monde, à " vivre et laisser vivre ", les pays britanniques d'outremer contribueraient puissamment à assurer la paix du monde et la leur.

A cette œuvre salutaire, le Canada gagnerait plus et perdrait moins que les autres pays d'Empire.

Plus que tout autre, le Canada est accessible aux coups des multiples ennemis possibles de la Grande-Bretagne; moins que tout autre, peut-il compter sur le secours de l'Angleterre et des autres " nations-sœurs ".

Tandis que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique australe ne sont guère exposées qu'à des attaques par mer, là où la puissance anglaise est encore prépondérante, le Canada est vulnérable sur terre et sur mer. A égale distance de l'Europe et de l'Asie, il peut être assailli aussi rapidement d'un côté que de l'autre. Le problème de sa défense côtière est donc infiniment plus grave que celui des colonies océaniennes ou africaines[1]. De plus, il est, comme pays britannique, isolé, sans moyens naturels de défense, sur un continent où son unique voisin est la nation la plus puissante du globe en dehors de l'Europe.

M. Laurier a dit un jour que le seul danger de guerre que le Canada pourrait encourir serait du côté des Etats-Unis. Contre ce danger, l'Angleterre est impuissante à protéger le Canada. Elle n'a jamais voulu, dans le passé, se risquer dans les hasards d'une guerre avec les Etats-Unis pour la sauvegarde des intérêts

[1] Il n'est pas question ici de flottes de guerre. Lors de l'agitation causée par l'adoption de la Loi Navale, le ministère Laurier et ses partisans ont systématiquement confondu, les uns à dessein, les autres par ignorance, les exigences de la défense côtière et les préparatifs de guerre navale. Libéraux et conservateurs ont tenté, tour à tour, de lancer le Canada dans les aventures de guerre navale; ni les uns ni les autres n'ont rien fait pour mettre le pays en mesure de protéger ses frontières maritimes.

canadiens. A mesure que le poids de son empire trop vaste pèsera davantage sur ses épaules affaiblies, elle le voudra et le pourra moins que jamais.

N'oubliez pas qu'à l'heure actuelle, et davantage depuis le triomphe de la révolution impérialiste, nous sommes exposés à subir les conséquences de tous les conflits qui peuvent s'élever entre l'Angleterre et les Etats-Unis, en plus de nos propres différends avec nos voisins. Indépendants, nous n'encourrions que nos propres risques.

Le même raisonnement s'applique à nos rapports avec toutes les autres nations. A l'heure actuelle, tous les ennemis de l'Angleterre sont nos ennemis. Indépendants, nous n'aurions que nos propres ennemis. Où sont-ils?

Dans l'ordre de nos relations extérieures, il est donc rigoureusement exact de dire que l'indépendance, loin d'accroître nos chances de guerre, les diminuerait énormément.

Comparez la situation du Canada à celle des républiques sud-américaines. Plusieurs de ces contrées offrent à la cupidité des grandes nations des *attractions* qui valent bien les nôtres. Et cependant, depuis un siècle environ qu'elles ont conquis leur indépendance, aucune d'elles n'a encore subi l'attaque des nations extra-américaines.

Ce que le Canada, nation indépendante ou même simple colonie autonome comme il l'était avant la révolution impérialiste, pourrait et devrait faire pour se prémunir davantage contre les agressions extérieures, nous le verrons dans notre prochain et dernier entretien.

Examinons maintenant la situation intérieure.

Dangers intérieurs — Conflit des races — Illusoire "protection" de la Couronne

Les trois principales causes de dissensions intestines sont: la rivalité des Canadiens-français et des Anglo-Canadiens; la diversité des races de toute sorte, accrue par l'immigration étrangère; l'absurde configuration géographique du pays et l'antagonisme croissant qui en résulte entre les provinces de l'Est et les provinces de l'Ouest.

A aucune de ces causes de désunion nationale le lien britannique n'apporte un tempérament; l'impérialisme les accentue toutes; l'indépendance tendrait à les atténuer, sinon à les faire disparaître.

Tant que les Anglo-Canadiens auront deux patries — la Grande-Bretagne et le Canada, — il existera une cause irrémédiable de mésintelligence entre eux et les Canadiens-français,

qui n'en ont qu'une, le Canada, en dépit des efforts de l'heure actuelle pour faire renaître le colonialisme *moral* français.

Voyez ce qui se passe aujourd'hui: les Anglo-Canadiens accusent les Canadiens-français de manquer à leur devoir *national* parce qu'ils ne veulent pas s'enrôler en masse pour servir l'Angleterre et la France. Les Canadiens-français considèrent qu'ils n'ont d'autre devoir *national* que celui de servir leur unique patrie, le Canada. Les uns et les autres s'accusent mutuellement de trahir les intérêts de la patrie. Ce conflit se présentera chaque fois que le Canada sera appelé à suivre l'Angleterre sur le sentier de la guerre. En cas de guerre entre la Grande-Bretagne et la France, il pourrait amener la guerre civile. En serait-il ainsi, si tous les Canadiens ne reconnaissaient qu'une patrie, le Canada?

Le lien impérial rompu, Canadiens-anglais et Canadiens-français, forcés de concentrer leur attention, leurs efforts, leur travail constructeur, sur leur commune patrie, s'apercevraient qu'ils ont beaucoup plus d'intérêts communs qu'ils ne le soupçonnent, beaucoup moins de raisons de se détester qu'ils ne s'en trouvent aujourd'hui[1].

" Mais voyez donc, me direz-vous, ce qui se passe en Ontario, au Manitoba, ce qui se prépare dans toutes les provinces de l'Ouest. Que sera-ce, le jour où les Boches du Canada anglais ne sentiront plus le frein salutaire de l'autorité britannique, où nous n'aurons plus le recours au Roi, au parlement impérial, pour obtenir secours et protection ? "

Voilà bien l'une des illusions les plus décevantes que nous valent notre fausse éducation politique et notre incurable colonialisme.

Comment ! Voici tantôt cinquante ans que les autorités impériales — roi, parlement, tribunaux, jurisconsultes, peuple — nous ont concédé la plénitude de nos pouvoirs de législation et de gouvernement. Cet affranchissement total, absolu, sans réserve, nous l'avons réclamé pendant un siècle ; pour l'obtenir, nos hommes d'Etat ont pensé, veillé, peiné, encouru la disgrâce des rois et la vengeance de leurs commis ; nos prêtres ont prié et gémi ; le peuple tout entier a lutté, a souffert, a patienté, s'est révolté.

Après cent ans de luttes, de tiraillements, d'épreuves de toute sorte, nous avons conclu avec les Anglo-Canadiens un pacte solennel qui assure aux deux races une parfaite égalité de

[1] Les rénovateurs de l'Irlande contemporaine ont fait la même constatation. L'un des fonctionnaires supérieurs du département de l'Agriculture, M. GIBB, fervent disciple de SIR HORACE PLUNKET, m'en donnait de multiples preuves, il y a deux ans.

droits en toute matière, — politique, religieuse et civile. La constitution qui nous garantit ces droits, nous l'avons acceptée en toute liberté, avec ses avantages et ses inconvénients. Que dis-je ? Nous ne l'avons pas seulement acceptée : ce sont nos propres chefs qui l'ont rédigée, d'accord avec les représentants de la majorité anglaise. Nos évêques l'ont accueillie en toute confiance, ils l'ont bénie, ils nous ont même fait un " devoir de conscience " de l'accepter et de la faire fonctionner.

Sous l'empire de cette constitution, nous jouissons — si nous le voulons — de la plénitude de nos droits de sujets britanniques. Nous sommes électeurs, nous élisons qui nous voulons. Nous sommes un quart de la population totale du Canada — plus que les Irlandais dans le Royaume-Uni ; et JOHN REDMOND est le maître du parlement impérial ; — plus que les Anglais dans le Québec ; et une demi-douzaine de mercantis de la Banque de Montréal ou du Board of Trade font ce qu'ils veulent des corps publics de notre province.

Nous sommes représentés au parlement fédéral en proportion de notre population ; nous sommes, ou nous pourrions être, les maîtres de l'une des provinces, la seconde en population, la plus étendue en territoire, la plus compacte et la plus solide par sa foi, ses institutions, ses mœurs, ses traditions, sa force de résistance économique.

Et parce que nous n'avons pas su nous servir de tous les moyens que la providence de Dieu et la clairvoyance de nos pères ont mis à notre disposition ; parce que nous avons éparpillé et dépensé nos énergies dans de mesquines querelles de partis et livré le patrimoine national à deux bandes d'escamoteurs, costumés les uns en *rouge* et les autres en *bleu* ; parce que nous nous sommes enlisés dans l'étroite ornière des partis et vautrés dans le cloaque immonde de la politique de *patronage* et de pots-de-vin : — nous en sommes réduits, comme les peuplades sauvages de l'Afrique ou les provinces asservies de l'Inde, à quémander la protection du Roi, à réclamer le secours des autorités impériales!

Tâchons donc, une bonne fois, de nous convaincre que ni le Roi, ni le parlement, ni le peuple d'Angleterre, ne peuvent, ne veulent rien faire pour nous. Nous avons crié, un siècle durant, pour obtenir le droit de nous gouverner à notre guise. N'allons pas maintenant demander à l'Angleterre de nous ramener aux jours du gouvernement paternel. Le voulût-elle qu'elle ne le pourrait pas.

La seule intervention anglaise qui puisse se produire en notre faveur, à l'occasion, c'est celle du Comité judiciaire du Conseil privé, dans l'interprétation purement juridique des lois et de la Constitution. Oh ! je le sais bien, le Conseil privé

est un peu, et même beaucoup, un tribunal politique, — comme la Cour Suprême aux Etats-Unis ; comme beaucoup de tribunaux de tous les pays. Dans la mesure où les considérations d'intérêt impérial affectent ses décisions, le Conseil privé nous a été tantôt favorable, tantôt défavorable. Chose certaine, — l'expérience d'un demi-siècle l'a prouvé — ses arrêts favorables aux catholiques et aux Canadiens-français sont absolument nuls, ne valent pas le papier qui en portent l'expression, si les majorités anglo-canadiennes ne veulent pas s'y conformer. Croit-on que le Roi enverra jamais un régiment de *Coldstreams* ou de *Horse Guards* pour faire exécuter contre les Ontariens ou les Manitobains un arrêt du Conseil privé favorable aux minorités franco-catholiques ?

Souvenez-vous donc de la violation de la parole et de la signature données au nom de la Reine : à la Rivière Rouge, en 1870 ; au Nord Ouest, en 1885 ; au Manitoba, en 1896 ; — et tâchez de voir enfin les réalités telles qu'elles sont.

L'Angleterre est aussi impuissante que la France, ou tout autre pays, à nous protéger dans l'exercice ou la revendication de nos privilèges *nationaux*. Quelle que soit la solution qui sera donnée, avec ou sans notre concours, au problème de nos relations impériales et internationales, ces questions de langue, d'écoles, de religion, sont des problèmes de pure régie interne que nous devons résoudre chez nous, par nos seuls efforts, avec les uniques moyens que la loi, la constitution et la tradition britannique mettent à notre disposition. Reprenons conscience de nous-mêmes, de nos forces, de nos droits, de nos devoirs surtout ; et nous ne tarderons pas à reprendre tout le terrain que nous avons perdu par notre veulerie.

L'indépendance rapprocherait les deux races

Loin d'accentuer le conflit des deux races mères de la nation canadienne, l'indépendance tendrait à l'apaiser.

Pour les peuples comme pour les individus — sauf ceux qui n'ont aucune conscience, aucun jugement, aucun instinct de conservation, — l'exercice des devoirs supérieurs développe le sentiment des responsabilités. Livrés à eux-mêmes, forcés de pourvoir seuls à leur commune sécurité, les Canadiens des deux races seraient obligés de s'entendre sur plus d'un point où ils sont aujourd'hui irrémédiablement divisés. Cessant de compter sur la fallacieuse protection de l'Angleterre, ils seraient obligés de compter davantage sur eux-mêmes, par conséquent les uns sur les autres.

Le jour où les Anglo-Canadiens échapperaient à l'hypnotisme énervant, épileptique, du pananglosaxonisme, ils met-

traient moins d'âpreté dans leurs tentatives d'anglicisation. Forcés de nouer des relations avec les nations étrangères, ils apprendraient qu'il y a dans le monde d'autres êtres humains que les Anglo-Saxons, d'autres nations que l'Angleterre et les Etats-Unis, d'autres langues que l'anglais, d'autre civilisation que le mercantilisme anglo-yankee. Ils ne tarderaient pas à constater que la conservation et le développement simultané de deux langues nationales, de deux civilisations, loin d'être un obstacle au progrès du pays, lui assureraient, au contraire, l'un de ses avantages les plus précieux.

L'impérialisme britannique — je l'ai noté — favorise et active la politique d'anglicisation. Par l'effet naturel de toute réaction, l'indépendance nationale, en mettant fin à la propagande impérialiste, affaiblirait la force et l'âprete des haines antifrançaises au Canada. Or, c'est là le principal obstacle a l'unité nationale. L'indépendance, loin de l'accroître, le réduirait.

Oh ! sans doute, il y aurait encore des malentendus, des préjugés, des haines, des conflits. Voilà plus de quatre siècles que les Suisses ont conquis leur indépendance ; et leur dernière guerre civile ne date que de soixante-dix ans. Wallons et Flamands ne sont pas toujours d'accord, même sous la botte du uhlan prussien. Mais quelle nation, unilingue ou bilingue, autochtone ou cosmopolite, est exempte de ces misères ?

Assimilation des étrangers — Conflit entre l'Est et l'Ouest

Ce qui est vrai des deux races mères l'est également des multiples groupes ethniques que l'immigration des dernières vingt-cinq années nous a apportés. Le moyen le plus sûr d'assimiler ces peuples, divisés entre eux et séparés de nous par la langue, la religion, l'atavisme de race et des traditions séculaires, c'est encore de concentrer leur attention vers un objectif unique : la grandeur, la prospérité, le bien-être de leur seule patrie d'adoption. Il est possible, par une politique intelligente et libérale, d'arriver à faire de tous ces étrangers des Canadiens; il est impossible d'en faire des impérialistes anglais[1]. Il est insensé de le tenter. On peut les amener à préférer leur patrie d'adoption à leur patrie d'origine ; mais jamais à verser de bon cœur l'impôt du sang ou tout autre impôt pour défendre un pays étranger, encore moins une multitude de pays européens, asiatiques, africains, océaniens, avec lesquels ils n'ont

[1] Le ministre de l'Instruction publique de l'une des provinces de l'Ouest m'exprimait exactement la même pensée, en 1912. Elle est encore plus vraie aujourd'hui, à cause de la scission opérée par la guerre entre les Canadiens-anglais et les nouveau-venus.

et n'auront jamais rien de commun. Allez donc faire croire à un colon de race germanique, établi en Alberta ou en Saskatchewan, qu'il est tenu de se battre contre l'Allemagne ou l'Autriche afin de permettre à l'Angleterre de peindre l'Afrique en rouge, de régenter la Perse ou de maintenir sa domination aux Indes !

Le problème des races est moins difficile à résoudre aux Etats-Unis qu'au Canada pour la seule raison que les Etats-Unis sont une nation une, souveraine et indépendante, tandis que le Canada n'est que le satellite d'une nation européenne et l'associé d'une multitude de pays avec lesquels il n'a d'autre communauté d'intérêts que le lien fictif — le *figment,* comme dit SIR FREDERICK POLLOCK — d'une commune allégeance à un roi que la masse de ses sujets coloniaux n'ont jamais vu ni connu.

L'état de sujétion coloniale est en soi un obstacle au développement du patriotisme, de la fierté nationale, de l'attachement à la patrie commune. C'est vrai des coloniaux de naissance; ce l'est bien davantage des nouveau-venus de race étrangère.

La seule des sources de discorde nationale que l'indépendance ne suffirait peut-être pas à tarir ou à diminuer, c'est la rivalité entre l'Est et l'Ouest. Cet antagonisme tient principalement à des causes économiques. L'indépendance ne les supprimerait pas; le triomphe définitif de l'impérialisme, encore moins, — nous l'avons constaté au chapitre précédent.

Un fait constant m'a frappé, dans l'Ouest. Ceux qui demandent le plus hautement la séparation politique de l'Ouest et de l'Est sont tous des Anglo-Saxons, des Britanniques, la plupart natifs du Royaume-Uni. La certitude de rester sujets britanniques, de constituer un autre pays britannique qu'ils gouverneraient à leur guise, leur fait envisager sans aucune répugnance la rupture de la Confédération canadienne. Peut-être y regarderaient-ils à deux fois s'ils étaient menacés de perdre à la fois les avantages de l'association britannique et ceux de l'association canadienne. La rupture fût-elle inévitable — et si elle l'est dans un Canada indépendant, elle l'est davantage avec un Canada impérialisé, — en serions-nous plus mal?

Avantages matériels de l'indépendance

Si l'on ne considère que les problèmes purement matériels, les avantages de l'indépendance sont encore moins contestables. Si le Canada avait proclamé son indépendance absolue à l'époque de la Confédération, il serait infiniment mieux loti qu'il ne l'est aujourd'hui. Je n'affirmerais pas qu'il aurait rejoint les Etats-Unis; mais il s'en serait rapproché sensiblement.

Au lieu de s'attacher à ne faire du commerce qu'en pays anglais ou américain, à n'emprunter qu'à Londres ou à New-York, il aurait noué de profitables relations d'affaires avec maints pays; il se serait affranchi de la tutelle anglaise et américaine; il aurait profité de la rivalité des grandes nations commerçantes.

Il se serait fait représenter à l'étranger par ses consuls et ses agents de commerce. Il aurait fait connaître ses ressources et ses besoins; il se serait fait connaître lui-même, par lui-même, pour lui-même, et non pas seulement comme un fragment du grand tout anglo-saxon.

" C'est quelque chose de faire partie d'un grand empire ", disait un jour un bon gros Canadien-français, dont le fils venait de décrocher une décoration et un poste fort enviable dans le service impérial. Oui, mais ce " quelque chose " coûte très cher aux nations qui en jouissent, et leur rapporte fort peu — si ce n'est à celle de ces nations qui domine et exploite les autres. Car c'est là la caractéristique essentielle des empires, quelle que soit la forme de leur gouvernement: une nation domine, les autres sont dominées; une nation profite, les autres sont exploitées.

En somme, il y a, pour soi et pour les autres, pour la paix, la liberté, le progrès et le bon équilibre du monde, " quelque chose " de mieux que de " faire partie d'un grand empire " : c'est d'être une nation, même modeste.

L'indépendance est donc la fin la plus normale que le Canada puisse se proposer, la plus désirable en soi, la plus logique dans l'ordre de nos traditions nationales. C'est pourtant la moins probable, du moins comme solution immédiate du problème qui se pose aujourd'hui.

Elle se heurte trop carrément à l'ordre nouveau, ou plutôt au désordre produit par la révolution impérialiste: — désordre des idées et désordre des faits. Fussions-nous prêts à nous ressaisir et à reprendre le cours normal de nos traditions, que les conséquences immédiates de notre extravagante participation à la guerre nous en détourneraient presque forcément.

Il est même à craindre que les expédients adoptés par nos gouvernants pour parer au désastre vont nous jeter fatalement dans une voie opposée, celle de l'annexion. Nous y reviendrons.

L'association impériale, plus probable que l'indépendance, vaut mieux que l'anarchie actuelle

Les impérialistes britanniques vont naturellement tout faire pour perpétuer, au profit de l'Angleterre, l'état de choses qui est la raison d'être de la révolution impérialiste: la contri-

bution permanente des colonies à la défense impériale, leur intervention dans toutes les guerres de l'Angleterre. Ils seront secondés dans leurs efforts par leurs complices coloniaux: politiciens asservis, financiers et " hommes d'affaires " vaniteux et cupides. J'ai décrit leurs mobiles et leurs procédés: ils seront après la guerre ce qu'ils étaient avant.

Après avoir fait croire aux naïfs coloniaux, à nous surtout, Canadiens-français, les plus jobards des coloniaux, que nos intérêts, notre sécurité, notre devoir de " reconnaissance " envers la " protectrice de nos libertés ", que notre salut même, nous commandaient de servir l'Angleterre, fauteurs et complices vont maintenant s'appliquer à nous persuader que, sans l'aide de l'Angleterre, nous ne pouvons sortir du gouffre où la " dévotion impériale " a plongé toutes les " nations sœurs ".

La solution qu'ils vont s'efforcer de faire triompher, c'est donc l'association impériale. C'est la plus logique dans l'ordre des faits anormaux créés par la révolution impérialiste et la participation des colonies à la guerre européenne. Ce n'est assurément pas la plus désirable; mais c'est la *second best*. Elle vaut mieux, à tous égards, que l'anarchie actuelle, que l'humiliante et désastreuse sujétion coloniale, telle que nos politiciens " *pratiques* " et nos " sauveurs d'Empire " nous l'ont imposée.

Cette solution, c'est celle que réclament les Australiens et les Néo-Zélandais; c'est celle qu'appellent nos hommes d'Etat les plus influents, M. BORDEN et M. DOHERTY; c'est celle que M. LAURIER rêvait dès 1897.

Quel nom et quelle forme prendra cette nouvelle évolution de l'Empire britannique? Le nom importe peu. Qu'elle s'appelle " *Empire unifié* ", " *Fédération Impériale* ", " *Confédération britannique* " ou " *Alliance britannique* "[1], elle reposera nécessairement sur ce principe fondamental: le partage, entre le Royaume-Uni et les " nations-sœurs ", de la souveraineté et des charges impériales: flotte, armée, politique étrangère; elle exigera un mode quelconque de représentation, le dernier privilège auquel renonceront les Anglo-Saxons des colonies, quelque impérialisés qu'ils soient.

[1] C'est le titre suggéré par M. RICHARD JEBB, dans son intéressant ouvrage, "*The Britannic Question*", (Longmans, Green & Co., Londres, 1913.) M. JEBB suggère le qualificatif "*Britannic*", au lieu de *British*, afin de faire disparaître tout vestige de la suprématie du Royaume-Uni sur les "nations sœurs". La langue française ne nous laisse pas d'alternative dans le choix des mots. Il faudrait donc supposer que les Canadiens, les Néo-Zélandais, etc., sont "britanniques" au même titre que les habitants du Royaume-Uni. Dans l'ordre des *droits*, c'est vrai; mais ce ne l'est pas dans l'ordre des pouvoirs exercés.

De l'intelligence et de l'énergie déployées par les colonies dépendra l'équité du partage et de la représentation, le juste équilibre des privilèges et des obligations. On peut être certain que les Anglais prendront des colonies tout ce qu'ils pourront leur arracher et leur abandonneront le moins possible de l'autorité et des pouvoirs qu'ils détiennent aujourd'hui.

Les impérialistes britanniques, les vrais, les pur-sang — les GREY, les MILNER, fidèles disciples de CHAMBERLAIN — se plaisent à répéter, depuis quinze ans, que l'association impériale, tout en fortifiant le grand-tout britannique et chacun des pays qui le composent, n'amoindrira en rien l'autonomie interne de celles des nations britanniques qui jouissent actuellement du self-government.

Il y a, dans cette double assertion, une once de vérité et une livre de mensonge ou d'illusion.

Aucune forme d'association impériale ne saurait, par exemple, toucher à nos pouvoirs purement locaux de législation et d'administration: droit civil et municipal, lois d'instruction publique et d'hygiène, administration du domaine public, des postes, etc.; encore que les exigences de l'association pourraient bien forcer nos parlements locaux — fédéral ou provinciaux — à modifier plusieurs de ces lois. Mais, en dehors de là, tout est mensonge dans ces promesses de sécurité et de liberté.

Ce qu'il faut penser des garanties de paix et de protection que l'association impériale offre aux colonies, nous l'avons vu précédemment. La réorganisation politique de cette association ne diminuerait en rien les risques qu'encourent les colonies, le Canada en particulier, du seul fait de leur nationalité britannique — sauf sur un point, la diminution des influences militaristes, que nous examinerons dans un instant.

Diminution d'autonomie militaire et fiscale

Par la force des choses, l'association impériale enlèvera à chacun des pays d'empire — au Royaume-Uni lui-même, si les colonies exigent que l'association soit équitable — le libre usage de maints pouvoirs qu'ils ont exercés jusqu'ici sans tenir compte des intérêts impériaux.

Pour soutenir la flotte et les armées de l'Empire et les charges de la politique étrangère, il faudra des revenus. La quotité et, jusqu'à un certain point, la source de ces revenus ne pourront être laissées au libre arbitre et à la fantaisie de chaque gouvernement.

L'unité d'action en temps de guerre exige l'unité de commandement, de direction générale et de système, l'unité de pré-

paration en temps de paix, et aussi l'unité, ou du moins la concentration, des ressources, des *ways and means,* qui alimentent et font mouvoir tout le mécanisme de guerre.

Le même raisonnement s'applique, dans une moindre mesure, à tout le service des affaires étrangères. Si les colonies veulent que la politique étrangère de l'Empire, ses alliances, ses ententes et ses rapprochements, — et ses *éloignements,* — ses garanties de paix et ses associations de guerre, ne soient pas tous conçus, préparés et utilisés au seul profit de la Grande-Bretagne, elles doivent exiger le partage de l'autorité suprême de l'Empire ; elles doivent aussi pourvoir en commun aux moyens d'action qu'exigent la représentation à l'étranger du plus grand, du plus riche empire du globe, le maintien de son influence et de son prestige.

Si l'Angleterre consent au partage de la souveraineté impériale sur toutes ces matières — armées, flotte, politique étrangère, — elle exigera à bon droit que le gouvernement de l'Empire unifié exerce cette autorité avec la même unité d'action, la même persistance dans l'effort, qu'elle a manifestées jusqu'à ces années dernières. Elle exigera aussi que les colonies fassent comme elle les sacrifices d'argent nécessaires au soutien de l'Empire unifié et les sacrifices d'autorité locale qu'exigera l'agencement harmonieux des *ways and means* du gouvernement impérial.

Les " nations-sœurs " devront donc consacrer une forte proportion de leurs revenus aux besoins de l'Empire et frapper leurs contribuables d'impôts spécialement destinés aux services impériaux. Ces impôts continueront vraisemblablement d'être votés par les parlements locaux ; mais la quote-part des contributions impériales de chaque pays d'empire sera forcément déterminée par le Conseil, parlement ou diète de l'Empire.

Ce régime tendra fatalement à l'adoption d'un tarif douanier impérial, — rêve ajourné de CHAMBERLAIN, le seul de ses projets impérialistes qu'avaient accepté sir CHARLES TUPPER, M. TARTE et les premiers membres coloniaux de la Ligue de la Fédération impériale. Il entravera plus que jamais la juridiction des colonies sur le commerce maritime et la navigation[1].

[1] A la Conférence impériale de 1911, M. LAURIER a signalé les inconvénients qui résulteraient de ce régime. Au nom de l'autonomie fiscale des colonies, il a combattu le projet de création d'un Conseil d'Empire, suggérée par le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, sir JOSEPH WARD.

Ces inconvénients ont paru assez graves à M. JEBB, qui est l'un des rares impérialistes *raisonnables,* pour lui faire abandonner la cause de la Fédération impériale et s'attacher à l'"Alliance britannique", dont l'autorité souveraine serait exercée par la Conférence impériale.

Mais toutes ces entraves, tous ces sacrifices d'autonomie locale, n'oublions pas que le régime actuel les impose déjà aux colonies. Nous l'avons vu : la révolution impérialiste, le faux principe de la "solidarité impériale", les contributions dites "volontaires" à la défense de l'Empire, ont pratiqué des brèches sérieuses dans nos immunités coloniales, dans l'exercice de notre autonomie. Ces brèches ne peuvent que se multiplier et s'élargir.

La différence, c'est que, sous le régime actuel, l'Angleterre seule impose virtuellement aux colonies leur quote-part des contributions au "salut de l'Empire". Grâce au système de *chantage* qu'elle a inauguré avec la complicité des politiciens et des gazettiers coloniaux, elle soutire même davantage des "nations sœurs" qu'elle n'obtiendrait vraisemblablement d'un conseil d'empire régulièrement constitué.

Aujourd'hui, l'Angleterre gouverne à sa guise toutes nos relations étrangères. Elle nous fait, à son gré et dans la mesure de ses intérêts, les alliés ou les ennemis de la France, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Italie, du Japon, des Etats-Unis. Elle nous met en guerre quand elle veut, où elle veut, comme elle veut. Elle détermine le nombre et l'emploi de nos armées, elle les envoie où cela lui convient, elle les commande comme il lui plaît. Il ne nous reste qu'à lui fournir la chair à canon et les millions.

En un mot, nous portons toutes les charges impériales ; mais nous n'exerçons aucun des pouvoirs de l'Empire.

Avec l'association impériale, le poids de nos charges serait le même : il ne pourrait être plus lourd ; il tendrait même à s'alléger ; et l'autorité impériale, au lieu d'être exercée par les seuls gouvernants du Royaume-Uni, serait confiée aux représentants de tous les pays d'empire.

La représentation impériale, correctif de l'impérialisme militaire

Ceci est une réponse suffisante aux politiciens *rouges* ou *bleus*, et aux théologiens impérialistes, qui m'accusent d'impérialisme parce que je réclame la représentation des colonies dans le gouvernement de l'Empire, comme *correctif* au régime odieux, avilissant, désastreux, qu'ils nous ont imposé ou dont ils se sont constitués les apologistes ou les dupes.

Est-il nécessaire de m'expliquer davantage sur ce point ?

Je ne *veux* ni de l'association impériale, ni de la "solidarité impériale", ni, encore moins, de la sujétion coloniale.

Je ne m'écrie pas avec M. Laurier : "Le jour le plus glo-"rieux de ma vie serait celui où je verrais un Canadien d'ori-

" gine française appuyer le principe de la liberté dans le par-" lement de la Plus-Grande-Bretagne "[1]. Je n'affirme pas, encore avec M. LAURIER : " Lorsque nous aurons atteint le point cul-" minant de notre maturité, rien moins que la représentation " impériale ne pourra nous satisfaire "[2].

Je ne trouve pas, comme M. BORDEN, que le lien britannique doive " devenir permanent " et que la représentation impériale soit le seul ni le meilleur correctif de la situation " intolérable "[3] où il a tant contribué à nous plonger.

Non, ce n'est pas là mon idéal national.

Tant que le sort du Canada ne sera pas fixé, je réclamerai l'indépendance, comme la seule solution vraie, logique et désirable, comme la seule destinée digne des aspirations et des efforts d'un peuple qui se respecte et qui veut mériter le respect des autres nations.

Même si la révolution impérialiste complète son cycle, si la solution impérialiste nous est imposée, je continuerai à lutter jusqu'au jour de l'affranchissement total.

Mais en attendant que ce jour vienne, je trouverais indigne de ma qualité de sujet britannique et de citoyen canadien de ne pas chercher à tirer tout le profit possible de la situation qui nous est faite, de ne pas vouloir *nationaliser*, autant que faire se peut, le régime qu'on veut nous imposer, de ne pas rechercher les avantages qu'il peut offrir et les correctifs qu'il apporterait à l'intolérable régime que nous subissons aujourd'hui. Et je trouve encore plus ignoble qu'étrange l'attitude des politiciens et des journalistes qui dénoncent les " dangers " de l'impérialisme politique après avoir tout fait pour nous plonger jusqu'au cou dans le pire des impérialismes, l'impérialisme militaire sans frein et sans compensations. J'éprouve, je l'avoue, le plus profond dégoût pour les prédicants de servilisme qui poussent les Canadiens à se battre en esclaves de l'Angleterre et qui veulent les empêcher de réclamer, avec tous les autres habitants des colonies autonomes, le droit d'exercer, dans le gouvernement de l'Empire qu'ils servent et défendent, la plénitude de leurs prérogatives de sujets britanniques[4].

[1] Discours au *National Liberal Club*, de Londres, le 3 juillet 1897, cité dans "*Que devons-nous à l'Angleterre?*", page 113.

[2] Discours au banquet de la *Compagnie des Cordeliers*, 8 juillet 1897, cité dans le même ouvrage, même page.

[3] Discours sur l'Adresse, session de 1910-11. ("*Debates House of Commons*" 1910-11, col. 227-8).

[4] Il y a peut-être quelque intérêt à rappeler que, dès le début de la lutte contre l'impérialisme, j'ai indiqué la relation indissoluble entre la contribution aux guerres impériales et le droit à la représentation dans le

L'association impériale, prélude de la dissolution de l'Empire

" Mais, disent les partisans de la sujétion coloniale, quelle influence exercerons-nous dans le gouvernement de l'Empire? Les Canadiens seront noyés dans la représentation du Royaume-Uni et de tous les autres pays d'Empire! "

Quelle que soit la faiblesse de notre influence, elle sera toujours plus considérable qu'à l'heure actuelle, où elle est absolument nulle. Quelle que soit l'infériorité numérique de notre représentation dans le gouvernement de l'Empire, ce sera toujours mieux et plus que *zéro*, qui est aujourd'hui la somme totale de notre part d'influence et de représentation.

Cette objection vaut tout juste l'argument du crétin politique qui dirait: " A quoi bon réclamer le droit de vote et l'exercer? Je suis tout seul parmi des milliers d'électeurs." Cette abjecte façon de juger, cette vision myopique, sont les résultats directs de la lassitude morale que j'ai signalée au début de ce chapitre, du manque de confiance en soi et dans la Providence, de l'atrophie des énergies nationales, de la méconnaissance de toutes les *contingences* qu'une minorité, qu'un seul homme peut utiliser, quand il voit, quand il sait, quand il veut, pour fortifier son action et son influence.

D'abord, persuadons-nous bien, une fois pour toutes, que l'association impériale n'ajoutera pas un maravédi à nos charges actuelles, n'appellera pas un seul Canadien de plus sous les armes pour le service de l'Empire, ne nous entraînera pas dans une seule guerre que nous pourrions éviter aujourd'hui. A tout cela, nous sommes tenus par le régime révolutionnaire qu'ont voulu, préconisé ou justifié ceux-là même qui m'appellent " impérialiste " parce que je réclame un correctif au pire des impérialismes, un palliatif aux maux qu'ils ont tant contribué à faire fondre sur le Canada. De cette situation " intolérable " et abjecte, ils s'accommodent, ils se glorifient même ; moi, pas. L'indépendance seule nous en délivrerait. L'association impé-

---

gouvernement de l'Empire. Dans ma lettre au premier-ministre, motivant ma protestation contre l'envoi des troupes canadiennes en Afrique, j'écrivais: "Il s'agit de décider si le peuple canadien sera appelé à prendre part "à toutes les guerres de l'Empire sans que les portes du cabinet et du parle- "ment impériaux lui soient ouvertes, sans même que ses représentants et "son gouvernement soient consultés sur l'opportunité de ces luttes san- "glantes." (Lettre publiée dans la *Patrie*—alors nationaliste ardente—du 20 octobre 1899, et reproduite en entier dans "*Que devons-nous à l'Angleterre?*" comme pièce justificative No 61, page 380).

riale tendrait à l'alléger, et c'est pour cela que nous devons l'accepter, faute de mieux.

Le général Lea, qui a prévu avec une étonnante clairvoyance tout ce qui se passe aujourd'hui en Europe et dans le monde, a démontré d'une façon frappante que si l'Angleterre veut conserver son empire et continuer à exercer sa domination dans le monde, elle doit sacrifier ses libertés politiques et celles de ses colonies, abolir les gouvernements parlementaires et représentatifs et adopter hardiment le régime de fer des Romains d'autrefois, des Allemands d'aujourd'hui. Elle doit transformer tout son empire en un vaste camp armé, tenir dans ses mains tous les pouvoirs de commandement et assujettir toutes les races non-britanniques à la suprématie des Anglo-Saxons, unis entre eux par une pensée unique: la domination du monde par la force brutale[1].

Au fond, c'est bien cela que veulent les vrais impérialistes britanniques; c'est pour atteindre ce but qu'ils ont fait et propagé la révolution; c'est à cela qu'elle aboutirait si elle devait se développer dans le sens préconisé par ceux qui, approuvant l'intervention du Canada dans la guerre actuelle, refusent de réclamer l'indépendance du Canada ou la représentation impériale.

Tout ce qui tend à introduire dans le gouvernement de l'Empire unifié le principe du parlementarisme britannique, de la représentation coloniale, constitue donc un obstacle à la militarisation de l'Empire, à la domination anglo-saxonne. Les délibérations de la diète ou du Conseil d'Empire seraient forcément publiques. De là une gêne considérable dans la préparation des " ententes " impériales ou internationales, des procédés sournois de la diplomatie, qui ont tant contribué à préparer le cataclysme où l'Europe — et le Canada — se débat en ce moment.

Je vous livre toute ma pensée: si, à défaut de l'indépendance, je réclame la représentation impériale, c'est parce qu'elle affaiblirait l'armature de guerre de l'Angleterre, qu'elle précipiterait la dissolution de son empire, qu'elle hâterait le jour de la délivrance, pour nous et pour le monde.

Si nous n'avons pas la clairvoyance et l'énergie de travailler à cette œuvre salutaire par le moyen le plus constitutionnel, le plus britannique, qui s'offre à notre disposition, d'autres le feront pour nous, heureusement.

Les Anglo-Canadiens, les Australiens, les Néo-Zélandais réclament avec persistance la représentation dans le gouverne-

[1] "*The Day of the Saxon*" op. cit.

ment de l'Empire. La guerre finie, leurs réclamations vont s'affirmer avec une ampleur et une énergie nouvelles. Les Indous eux-mêmes vont s'y mettre. Resterons-nous seuls à croupir béatement dans l'abjection coloniale?

Le rôle des Indous — Conflits d'intérêts

Il y eut un temps où les Impérialistes britanniques s'imaginaient pouvoir reconstituer le gouvernement de l'Empire avec les seules colonies blanches. Ce temps est passé. La victoire du Japon sur la Russie, si follement favorisée par l'Angleterre, a secoué la torpeur des Asiatiques et détruit la légende de l'invincibilité des Européens. Dans l'Inde, la lente mais sûre pénétration des idées politiques anglaises perce peu à peu la croûte épaisse des antiques traditions, des habitudes séculaires de soumission au pouvoir absolu. Le développement économique transforme peu à peu les mœurs des Indous, établit des points de contact et d'intérêt commun entre les Boudhistes et les Mahométans, entre les indigènes et les Anglais, négociants ou industriels, établis au pays.

L'Inde a aujourd'hui un régime politique qui ressemble vaguement à celui qui existait au Canada, de 1791 à 1841. Les indigènes élisent leurs délégués aux conseils de provinces et au Conseil Impérial. Dans ces assemblées siègent, délibèrent et votent ensemble des hommes naguère séparés depuis des siècles par les infranchissables divisions de castes, de races et de religion. Aux deux derniers congrès nationaux, Indous et Mahométans ont uni leurs voix et leurs efforts pour exiger une mesure croissante de liberté et d'autonomie. En 1914, j'ai rencontré plusieurs des délégués des diverses provinces de l'Inde, soumises à la juridiction immédiate du vice-roi anglais. Ils réclamaient hautement le droit d'être représentés en permanence dans le Conseil souverain de l'Inde, qui siège à Londres et avise le secrétaire d'Etat.

On peut être assuré que les Indous vont exiger le droit de représentation dans le futur gouvernement de l'Empire. Et les autorités britanniques qui les ont appelés, eux aussi, à " sauver l'Empire ", à défendre " la liberté et la démocratie " contre la tyrannie des " barbares Teutons ", n'auront guère de motifs valables de refus à leur opposer.

Et alors?

De représentation basée sur le chiffre de la population, il ne saurait être question: autant vaudrait transporter tout de suite à Calcutta ou à Delhi la capitale de l'Empire unifié. De refus complet, il ne saurait être question non plus. Les Indous

se contenteront probablement, au début, d'une représentation restreinte. Pour infime que soit le chiffre, on peut être assuré que les délégués de l'Inde sauront en user avec assez d'habileté pour embarrasser le fonctionnement de la machine impériale. La première question dont ils saisiront le conseil de l'Empire, sera celle de l'émigration indoue en Australie, à la Nouvelle-Zélande, en Colombie Britannique. Soyez certains qu'elle occupera quelque temps les membres de la diète impériale et détournera leur attention des questions de guerre mondiale.

De quel côté pencheront les représentants du Royaume-Uni? Joueront-ils *blanc* ou *noir* ? Quels que soient leur enjeu et leurs atouts, ils sont sûrs de perdre la partie, à brève échéance.

Le seul problème de l'Inde, accéléré par la guerre, comme tous les autres problèmes de l'Empire britannique, suffira à rendre précaire l'association impériale. Et que d'autres conflits de tout ordre, politique, social ou économique, viendront troubler l'accord des " nations-sœurs ", lorsqu'elles seront forcées de faire la vie commune, dans le train-train de tous les jours, et non plus seulement dans l'exaltation des périodes héroïques! Cette perspective de désaccord entre les associés d'Empire doit être, pour nous, un motif additionnel de ne pas craindre d'entrer dans l'association impériale.

Ecole de réforme coloniale — Ecole préparatoire de l'indépendance

En résumé, à défaut de la vraie solution, qui est l'indépendance, nous devons être prêts à accepter la seconde, le partage du gouvernement de l'Empire, comme état transitoire entre la sujétion coloniale et la liberté nationale.

Envisagée sous cet angle, la solution impérialiste est non seulement acceptable comme pis-aller, elle est même désirable.

L'association impériale serait, pour les coloniaux, une excellente école de réforme, et aussi une bonne école préparatoire. Elle les débarrasserait de leur puérile naïveté, de leur suffisance, de leur grotesque vanité de parvenus. Elle élargirait leurs horizons. Elle les sortirait de l'ornière de leur abrutissante politique de carrefour. Elle les ramènerait des nuages de " grandeur impériale " sur le terrain solide des réalités; elle leur ferait toucher du doigt toutes les aspérités, tous les inconvénients d'une puissance trop étendue, tous les dangers des responsabilités trop multiples. Elle leur ferait voir qu'entre les mesquines préoccupations de la vie et de la politique coloniales et les inextricables embarras du gouvernement d'un empire trop vaste, il est un juste milieu: l'édification lente mais sûre d'une

nation, son développement matériel, son progrès intellectuel, son perfectionnement moral. Elle ouvrirait les yeux de tous les Canadiens et nous ferait comprendre qu'avant de sauter d'un bond des marécages de notre grenouillère coloniale aux sommets vertigineux de la toute-puissance impériale, nous aurions peut-être mieux fait de nous établir sur le terrain modeste mais solide que nos pères nous avaient préparé et où nous serons heureux de revenir.... s'il n'est pas trop tard.

L'association impériale aurait aussi l'avantage de nous forcer à étudier sérieusement les problèmes du monde, à constater qu'il y a d'autres peuples que l'Angleterre, la France et les Etats-Unis, d'autres points de vue, d'autres intérêts, d'autres idéaux que ceux des nations que nous servons ou avec qui nous trafiquons. Elle nous humaniserait.

Enfin, elle mettrait nos hommes publics en contact constant avec les maîtres politiques du monde moderne. Autant les hommes d'Etat anglais exercent une influence désastreuse sur nos politiciens, quand ceux-ci leur servent, comme aujourd'hui, de domestiques et de sous-ordres, autant cette influence serait salutaire le jour où les représentants du Royaume-Uni et ceux des colonies traiteraient d'égal à égal dans un corps délibérant, siégeant au grand jour.

Après dix, quinze ou vingt ans de ce régime d'entraînement, les gouvernants et le peuple des colonies, assagis par leurs dures expériences impériales, seraient préparés à jouer leur rôle de nations avec infiniment plus de sobriété, de sagesse et de dignité qu'ils ne le sont aujourd'hui, depuis surtout que le délire impérialiste a faussé leur conscience et troublé leur jugement.

Même si l'association impériale devait durer et devenir la solution définitive, je dirais encore — toujours faute du mieux qui est l'indépendance: N'en ayons pas peur. Car si elle durait, c'est que ses avantages l'auraient emporté sur ses dangers et ses inconvénients.

L'annexion, solution la plus probable, conséquence de la folie impérialiste

Si un plébiscite donnait au peuple canadien l'occasion d'exercer librement, au scrutin secret, le choix de son avenir national, la masse des suffrages se partagerait vraisemblablement en nombre à peu près égal entre l'indépendance et l'asso-

ciation impériale[1]. Fort peu de votes, à l'heure actuelle, — sauf peut-être ceux des nouveau-venus — iraient à l'annexion.

L'union politique avec les Etats-Unis est assurément la moins désirée des solutions du problème national. Et pourtant, c'est bien la plus probable: elle est tout-à-fait dans la logique des causes et des faits accumulés par nos extravagances, et surtout par la suprême folie de notre participation dévergondée à la guerre actuelle.

Si d'ici cinq, dix ou vingt ans, nous sommes noyés dans le grand-tout américain, nous pourrons en remercier les recruteurs de soldats pour l'Empire et pour la France, les pontifes de la religion impériale, les rénovateurs de la théorie du bon-plaisir royal et, surtout, les banqueroutiers du Canada " pour le salut de l'Empire ". Leurs collaborateurs actifs ou passifs — " sommités sociales ", parvenus titrés, gazettiers *patriotes,* voués au salut de " nos deux mères-patries ", à tant " le pouce carré ", — auront un égal droit à notre *reconnaissance.* Tous auront coopéré à ce suicide définitif de la nationalité canadienne. Ils y auront contribué par leur travail systématique de dénationalisation, par leurs enseignements et leurs exemples de servilisme, par les fausses espérances qu'ils ont fait naître, par les désenchantements qui suivront, par la ruine économique qu'ils ont préparée, par les remèdes mêmes qu'ils vont s'efforcer d'appliquer au mal qu'ils ont fait.

Tous les arguments accumulés depuis quinze ans par les fauteurs de la révolution impérialiste et, depuis un an et demi, par les protagonistes de la participation à la guerre " par reconnaissance pour la mère-patrie ", peuvent se ramener à deux propositions: la puissance anglaise nous protège; la richesse anglaise nous fait vivre. Aux Canadiens-français on ajoute: l'Angleterre protège nos libertés religieuses et nationales. Or, la guerre et les événements qui se précipitent au Canada sont en train de démontrer la fausseté absolue de ces trois propositions.

En dépit des mensonges et des vantardises carnavalesques de la presse coloniale et jingoe, l'incapacité notoire des chefs militaires de la Grande-Bretagne saute aux yeux des plus ignares. La répugnance du peuple anglais à se battre aux portes de son pays ne laisse guère prévoir qu'il s'immolerait pour le salut des Canadiens. La détermination manifeste des ouvriers anglais de ne pas fournir à leur armée, à leurs propres nationaux,

[1] J'élimine le *statu quo*, dont il ne peut plus être question. Nul doute que la majorité des Canadiens, encore ignorants des seules alternatives qui s'imposent, voteraient aujourd'hui pour le maintien de ce qu'ils croient être l'état de choses existant.

les armes et les munitions qu'ils réclament pour se battre convenablement, ne nous permet pas de supposer qu'ils se *désarmeraient* pour secourir les *beastly colonials.*

Reste la flotte anglaise. Mais les chefs des deux partis, leurs serviteurs et leurs complices ont tout fait pour affaiblir la confiance du peuple canadien dans la puissance navale de la Grande-Bretagne. Depuis la panique de 1909 jusqu'à l'heure actuelle, l'immense troupe des perroquets de presse ou de tribune, *rouges* ou *bleus,* n'a cessé de clamer sur tous les tons que c'est le devoir du Canada de venir au secours de la " pauvre " Angleterre, désemparée sur terre et sur mer. Sous prétexte que l'Amirauté anglaise était forcée de concentrer ses flottes autour des Iles britanniques, M. LAURIER a voulu nous imposer la construction de deux escadres. Pour justifier sa ridicule proposition d'un cadeau de trente-cinq millions à l'Angleterre, M. BORDEN et ses collègues ont multiplié les pronostics terrifiants sur la possibilité d'une défaite de la flotte anglaise. Depuis que la guerre est déchaînée, ministres, sénateurs et députés des deux partis s'égosillent à nous crier qu'à moins de vider nos villes et nos campagnes pour remplir les tranchées d'Europe, c'en est fait du Canada. " Notre première ligne de défense est aux Flandres!!! " C'est donc que, cette ligne franchie, la flotte anglaise serait impuissante à nous protéger?

D'autre part, afin de justifier cette série de manœuvres impérialistes et faire accepter par les Canadiens ces multiples et lourds sacrifices au dieu de l'Empire, les hommes qui font ou dirigent l'opinion n'ont qu'un souci : abattre la fierté nationale des Canadiens, affaiblir leur confiance en eux-mêmes, développer leur pusillanimité, leur crainte de tout et de tous, le sentiment de leur impuissance, le besoin maladif de se faire protéger, de se cacher sous l'aile de la mère-patrie.

La foi en la toute-puissance de l'Angleterre disparue, vers quelle nation se tournera instinctivement le peuple canadien apeuré, énervé par cette propagande débilitante? Tout naturellement vers les Etats-Unis. Arrive une victoire décisive de l'Allemagne, une défaite de la flotte anglaise, une descente des Allemands en Angleterre, un sentiment irrésistible en faveur de l'annexion naîtra et se propagera avec la rapidité de la foudre.

Immigration américaine — Conquête économique du Canada

Mais c'est surtout après la guerre que cette évolution est à craindre. La période héroïque passée, — celle des dévouements et des enthousiasmes sincères, celle aussi des mensonges, des hypocrisies, des honteuses exploitations, — viendra l'heure des

froides réflexions, des constatations désastreuses, l'heure des réveils, des dégoûts et des colères.

Le peuple mesurera alors la profondeur de l'abîme où il a roulé; il tâtera ses plaies et ses bosses; il fera l'inventaire de ses dettes; il comptera les milliards engloutis; et surtout, il paiera ses impôts et les sentira grossir, toujours plus lourds et plus vexatoires. Tout cela, se dira-t-il, c'est le prix que je paie pour l'honneur de faire partie d'un grand empire. Décidément, ça coûte trop cher!

Ce sentiment sera vivement stimulé par l'unique remède que nos charlatans politiques ont imaginé jusqu'ici pour combler les vides désastreux opérés par la guerre dans la population et le trésor public: l'immigration intense d'Américains à qui l'Etat promet l'exemption des charges militaires.

" Comment! se diront les Canadiens : nous avons versé notre sang pour l'Empire; nous sommes ruinés parce que nous avons pris une part active à la guerre; des étrangers qui n'ont rien fait, ni pour l'Angleterre, ni pour le Canada, viennent s'emparer de nos terres, gagner notre argent, et, par comble, nos gouvernants leur promettent qu'ils ne seront tenus de défendre ni le Canada ni l'Empire, tandis que nous, nous restons chargés de ce double fardeau ! Décidément, il fait meilleur d'être étranger qu'enfant du sol, Américain qu'Anglais."

S'ils s'en plaignent aux nouveau-venus, ceux-ci auront tôt fait de leur répondre: " Il n'en tient qu'à vous! Séparez-vous de l'Angleterre; unissez votre sort à celui des Américains: vous vivrez en paix, vous vous enrichirez et vous pourrez garder ou racheter votre bien sans être obligés d'aller vous battre sur tous les continents pour la gloire et le profit des autres."

Le conseil tombera dans maintes oreilles largement ouvertes ; et les moins accueillantes ne seront pas celles des jingos enragés, politiciens, journalistes ou ' hommes d'affaires ", qui me menacent aujourd'hui de la hart parce que je persiste à croire et à dire que le Canada avait autre chose à faire qu'à se mettre en banqueroute pour sauver l'Empire.

Les facteurs économiques travailleront dans le même sens.

Le plus puissant des leviers employés par les impérialistes anglais pour renverser le vieil ordre public, c'est l'argent. Les impérialistes ont acheté la conscience nationale, la dignité et l'indépendance des colonies autonomes. Les marchés ignominieux profitent rarement à ceux qui les consentent — pas plus aux dupeurs qu'aux dupés, aux corrupteurs qu'aux corrompus. Après avoir servi les desseins et les intérêts de l'Angleterre, cette conquête vénale pourrait bien tourner à son désavantage. Au Canada, il ne semble guère possible que le châtiment soit évité.

Après la guerre, nous l'avons vu, le Canada aura plus que jamais besoin de capitaux étrangers. Il lui en faudra beaucoup pour solder le prix de sa désastreuse équipée ; il lui en faudra autant pour reconstruire la base écroulée de son activité économique. Ces capitaux, ce n'est plus l'Angleterre qui les fournira, encore moins la France.

Un seul pays pourra venir à notre secours : les Etats-Unis, plus riches que jamais, " grandis sur les ruines des folies de l'Europe "[1] et des nôtres. Tout l'argent dont nous aurons besoin, c'est à nos voisins qu'il faudra l'emprunter. C'est déjà commencé. La guerre finie, ce sera bien autre chose ! Nous verrons, chaque jour, notre ministre des Finances, nos trésoriers de provinces et de villes, les administrateurs de nos grandes industries et de nos voies de transport, prendre la route de New-York et en rapporter les millions qu'ils allaient, avant la guerre, chercher à Londres.

Quelle impression ces pélerinages à la nouvelle Mecque du dieu Or et de son prophète Capital laisseront-ils dans l'esprit des Canadiens, des Canadiens-anglais surtout, élevés dans le culte du veau d'or, produits matérialisés de " l'éducation *pratique* " ?

" C'est donc à cela, se diront-ils, qu'aboutit la ' dévotion impériale ' ? Les Américains sont riches parce qu'ils sont restés chez eux ; nous sommes pauvres parce que nous nous sommes battus pour l'Angleterre. Maintenant que nous sommes dans l'embarras à cause d'eux, les Anglais refusent de nous aider. Les Américains, à qui nous n'avons rendu aucun service, viennent à notre secours ".

Pour peu qu'ils se souviennent des homélies impérialistes sur les " bienfaits " de l'Angleterre, prêteuse de milliards, les bons Canadiens ne tarderont pas à conclure : ' Décidément, l'intérêt et la reconnaissance nous commandent d'être Américains plutôt qu'Anglais."

Raisonneraient-ils ainsi s'ils n'avaient pas désappris à être Canadiens, exclusivement Canadiens ? si on leur avait enseigné un autre patriotisme que la reconnaissance du ventre et du portefeuille ?

L'influence du capital américain va donc déplacer, au Canada, comme facteur politique, l'influence du capital anglais — avec cette différence essentielle : l'influence politique du capital anglais, je l'ai indiqué, n'atteignait que les sommets ; l'influence du capital américain va pénétrer partout. Les Américains ne se contentent pas de placer des millions dans nos

[1] Prédiction de NAPOLÉON à Sainte-Hélène, rapportée par un viei officier anglais dont j'oublie le nom, commandant de la garnison avant l'arrivée de HUDSON LOWE.

industries et nos services publics ; ils *suivent* ce capital dans toutes ses opérations. Ils envoient des gérants américains administrer leurs entreprises, des commis américains pratiquer leurs "méthodes d'affaires", des techniciens américains améliorer les procédés de fabrication. Leur emprise sur les politiciens canadiens va peu à peu déplacer celle des Anglais ; leur influence sur le peuple s'exercera directement et constamment.

Que résultera-t-il de tout cela? Je l'ai dit ailleurs[1]; je le répète en toute certitude: il en résultera exactement ce que les Américains voudront. S'ils ne trouvent aucun avantage à consommer l'union politique des deux pays, peut-être aurons-nous le temps de nous ressaisir et d'entreprendre l'œuvre de reconstruction nationale. Chose certaine, ce n'est pas la propagande impérialiste, encore moins le maintien de la servitude coloniale, qui immunisera les Canadiens contre le péril de l'américanisation. Seule la renaissance d'un nationalisme vigoureux et positif, la perspective prochaine de l'indépendance, pourrait contrecarrer la force d'attraction qui va les pousser du côté des Etats-Unis.

Mais si le délire impérialiste et, surtout, le crétinisme colonial sont inguérissables; si, d'autre part, les Américains trouvent profit à supprimer la frêle barrière qui sépare les deux pays, leur tâche sera facile. Ils achèteront sans peine toutes les gazettes *patriotes* qu'ils voudront; ils feront célébrer les bienfaits de l'annexion, à tant le pouce carré, sur les mêmes feuilles vénales aujourd'hui couvertes des hymnes au dieu de l'Empire. Ils feront crier "Vive l'Amérique, la paix et la prospérité!" par les hérauts qui clament aujourd'hui: "Vive l'Empire, la guerre et la gloire!"

Faible résistance des Anglo-Canadiens — Quelle sera l'attitude des Canadiens-français ?

Le peuple résistera-t-il à ce nouveau courant avec plus de fermeté qu'il n'a défendu ses immunités contre la propagande et les entreprises des impérialistes? Le peuple anglo-canadien, c'est douteux. C'est lui qui va ressentir le plus profondément les désillusions du rêve impérialiste. Et puis, il est déjà américanisé par ses habitudes, son langage, son alimentation intellectuelle, sa formation utilitaire et matérialiste.

Si l'on ne considère que l'aspect matériel des choses, — et c'est le point de vue habituel des Anglo-Canadiens, en temps de paix — l'annexion offrirait au Canada d'immenses avantages et fort peu d'inconvénients. Ce serait le seul remède qui pût

[1] "*Le Devoir et la guerre.*"

guérir promptement les maux économiques accumulés par nos folies. Ce serait aussi notre seul préservatif efficace contre la vengeance ou la haine des ennemis de l'Angleterre, dont nous avons voulu faire nos propres ennemis. Autant l'impérialisme britannique accroît nos chances de guerre, de guerre désastreuse, autant l'annexion aux Etats-Unis les écarterait ou en réduirait les dangers.

Croit-on que le peuple — les Anglo-Canadiens surtout, plus déçus que nous par la colossale duperie de la gloire impériale— sera longtemps encore sans faire ces constatations et déduire les conséquences qui en découlent ?

Les Canadiens-français ont constitué jusqu'ici l'obstacle le plus insurmontable à toute tentative d'annexion. Persisteront-ils dans leurs répugnances et leur opposition ?

Le principal motif de cette opposition c'était la crainte de perdre leur langue et leur foi, de se voir enlever leurs privilèges nationaux. Ce fut, nous l'avons constaté, la raison invoquée par la plupart de nos évêques pour combattre l'annexion et appuyer chaudement le pacte fédéral et la Constitution de 1867.

Ce motif subsiste-t-il?

La province de Québec, Etat américain, conserverait la libre direction de son régime interne. Elle jouirait même d'une plus large mesure d'autonomie, puisqu'elle ferait et administrerait ses lois pénales aussi bien que ses lois civiles et municipales[1].

En dehors du Québec, le sort fait par les Anglo-Canadiens aux minorités françaises et catholiques est-il si heureux, si bienfaisant, que la terreur de l'annexion aux Etats-Unis soit encore justifiée? Que dire aujourd'hui des espérances fondées sur les promesses de paix, de concorde, de justice, de la Constitution de 1867? Qu'ont fait les Anglo-Canadiens du pacte de 1865 et des garanties qu'il offrait à toutes les minorités?

Il n'est pas un Etat de la république américaine où les Franco-Américains ne soient mieux traités, de toute façon, que les Canadiens-français dans la plupart des provinces anglaises du Canada. Ils ont parfois maille à partir avec certains évêques irlandais. Mgr Fallon et plusieurs de nos évêques irlandais ont-ils, pour nos compatriotes de l'Ontario, des entrailles de pères? Sont-ils pour eux des anges tutélaires?

[1] Je ne sais qui a créé la légende que la constitution américaine interdit les écoles confessionnelles. C'est absolument faux. L'instruction publique est placée sous l'autorité exclusive des Etats. Tout ce que la constitution interdit, c'est l'existence d'une Eglise "établie"—chose inconnue au Canada, même dans la province de Québec.

On a maintes fois invoqué l'exemple de la Louisiane. Il ne prouve rien. Les Louisianais ont laissé entamer leur patrimoine intellectuel. Un grand nombre se sont américanisés volontairement, parce qu'ils n'ont pas compris l'avantage de conserver leur langue. Mais cette capitulation n'est due ni aux lois, ni à la Constitution des Etats-Unis, ni à la domination des Américains anglophones.

Le véritable exemple, le seul probant, c'est celui des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, aussi catholiques et plus français de langue aujourd'hui qu'il y a trente ans.

Si les Canadiens-français envisagent la situation du seul point de vue de leurs intérêts religieux, de leurs droits nationaux; s'ils ne se préoccupent que de la conservation de la foi et de la langue; il y a tout à parier qu'un nombre rapidement croissant de nos compatriotes seront tentés de dire, à tort ou à raison: l'annexion aux Etats-Unis vaut mieux que le mariage forcé avec les coloniaux de langue anglaise; les Yankees sont moins détestables que les Boches d'Ontario.

“La foi et la langue, me direz-vous, n'est-ce pas le principal?” Sans doute; mais il ne faut pas oublier que la conservation de la foi et de la langue dépend de Dieu d'abord, de nous-mêmes ensuite. Dieu aidant, nous garderons notre foi et notre langue si nous le voulons, si nous avons la force, le courage, la fierté, la persévérance et la conviction nécessaires pour n'apostasier jamais, pour garder intact le plus précieux de nos héritages. La forme de gouvernement, la constitution, l'état politique et national du pays, n'y feront pas grand'chose.

Suicide national — Devoir de l'éviter

Mais comme Canadiens, comme Britanniques, — je vous étonne ? — nous devons nous opposer de toutes nos forces à l'union politique des deux pays, tant qu'il nous restera l'ombre d'une chance de faire triompher la seule vraie solution du problème de nos destinées: l'indépendance.

L'association impériale ne serait que le prélude de l'indépendance ajournée. L'annexion aux Etats-Unis en serait la mort, l'exclusion définitive.

Un peuple qui a déjà trois siècles d'existence — et, à certains égards, trois siècles en Amérique équivalent bien à six siècles d'Europe — un peuple qui a su préserver, trois siècles durant, une existence mouvementée, résister à tant d'assauts, traverser de si lourdes épreuves, un tel peuple n'a pas le droit d'abdiquer,

En dépit de l'abandon politique et moral de la France, nous avons hérité d'elle d'admirables institutions sociales, un esprit,

un tempérament, des aptitudes qui font notre valeur intrinsèque. Tout en conservant notre foi et notre langue, nous perdrions beaucoup, au contact de la nation américaine, de cet inappréciable patrimoine moral./

En dépit des persécutions tyranniques de l'Angleterre, nous avons appris à son école quelque chose — pas encore assez — de son admirable esprit public, de sa patience, de sa ténacité.

En dépit de l'insupportable arrogance des Anglo-Canadiens, des tracasseries stupides qu'ils nous font subir sans relâche, nous avons gagné quelque chose aussi à leur contact. La lutte nous a aguerris, nous a immunisés. La preuve, c'est que nous résistons infiniment mieux à l'assimilation que les Français modernes émigrés en Amérique, soit au Canada ou aux Etats-Unis.

Tout cela forme un ensemble de faits acquis, de traditions, qui constitue notre patrimoine national. C'est cela que nous n'avons pas le droit de sacrifier, tant qu'il reste un espoir de trouver une autre solution que le *merging* dans le grand *trust* américain.

Ne jetons pas encore le manche après la cognée. A plusieurs reprises déjà, nous avons empêché les Anglo-Canadiens de se vendre et de nous vendre aux Américains pour un plat de lentilles. Tentons encore un effort, appliquons-nous avec un regain d'ardeur et d'énergie à nous renationaliser, à déjouer à la fois les calculs des impérialisants et ceux des annexionnistes. Peut-être arriverons-nous un jour à nous faire mieux comprendre de nos concitoyens de langue anglaise ; peut-être même réussirons-nous à leur forger, à eux aussi, une âme nationale.

Fallût-il à la fin céder devant l'invincible aveuglement de la majorité ou la force inéluctable des événements, aucun de nos efforts de résistance ne sera perdu. Tout ce que nous aurons fait pour réveiller en nous et chez les autres la fierté nationale, l'énergie, la combativité, la volonté de vivre, nous servira dans toutes les situations où nous serons placés. Associés plus intimement à l'Angleterre, ou fondus comme peuple dans la nation américaine, nous serons d'autant plus forts pour défendre nos droits et jouer avec succès notre rôle de Britanniques ou d'Américains que nous aurons su mieux conserver notre virilité nationale.

VI

POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CANADA

Nos alliés possibles : Angleterre, France, Allemagne — Rôle du Canada après la guerre — Programme de paix et de vraie civilisation[1]

Le Canada doit avoir une politique extérieure

Que la solution de demain soit l'indépendance ou l'association impériale, le Canada a l'impérieux devoir de préparer, dès aujourd'hui, la base de ses relations étrangères. Ce devoir, nos chefs d'Etat et de parti l'ont totalement négligé dans le passé; les " sommités sociales " ne lui ont accordé aucune attention ; le peuple, naturellement, n'y a pas pensé. Et pourtant, dès 1865, sir John Macdonald entrevoyait le jour prochain où la Confédération canadienne, tout en restant alliée à la Grande-Bretagne, contracterait à l'étranger des alliances profitables[2] — nouvelle preuve qu'à ses yeux le Canada était, de droit, un Etat souverain et qu'il avait intérêt à rechercher d'autres alliances que celle de l'Angleterre.

Si nous rompons définitivement le lien colonial, nous serons libres de choisir nos alliés. Si l'association impériale se consomme, notre action sera, forcément, beaucoup plus restreinte. Il ne nous restera qu'à exercer, dans le gouvernement de l'Empire unifié, une pression assez forte pour que les alliances de la Confédération britannique nous soient aussi utiles ou aussi peu dommageables que possible.

De toutes façons, il importe que nous nous préparions dès aujourd'hui à l'accomplissement de ce devoir essentiel. Pour y arriver, il faut que les hommes de pensée et d'action observent ce qui se passe dans le monde, pressentent les prochaines convergences et divergences d'intérêts, voient nettement ceux de ces intérêts qui se rapprochent des nôtres et ceux qui s'en éloignent. Et puisque nous avons l'avantage, ou l'inconvénient, de vivre dans un pays démocratique, les hommes qui voient et qui pensent ont le strict devoir de préparer une saine opinion na-

[1] Conférence du 6 avril 1916.

[2] Voir note 1, page 123.

tionale en éclairant ceux qui n'ont ni le temps ni la faculté de voir et de penser.

Une seule erreur, commise au lendemain de la guerre dans le choix de nos alliances ou de nos ententes, peut avoir d'incalculables et désastreuses conséquences. En ceci, comme dans l'ordre des préparatifs de guerre, si nous attendons que la France et l'Angleterre, " nos deux mères-patries ", nous ménagent d'utiles relations extérieures, nous nous préparons de sérieux mécomptes. Dans le règlement de la guerre et la préparation de leurs alliances du lendemain, elles se préoccuperont de leurs seuls intérêts. De l'intervention de la France en notre faveur, dans ce domaine, il ne saurait être question. Quant à l'Angleterre, si les " nations-sœurs " laissent aux hommes d'Etat anglais le soin exclusif de dresser la carte stratégique de la diplomatie impériale, elles peuvent être assurées que leurs intérêts seront, comme ils l'ont toujours été, sacrifiés ou, du moins, subordonnés aux intérêts de la Grande-Bretagne.

Cette seule pensée doit nous convaincre que si nous voulons traiter avantageusement avec les nations étrangères, soit par nous-mêmes, soit par l'entremise d'un gouvernement d'Empire où nous aurons voix délibérative, nous devons tout d'abord nous débarrasser de notre puérile et désastreuse mentalité coloniale, anglaise ou française.

Communauté d'intérêts, base des alliances

Les alliances entre nations ne sont pas déterminées par des considérations de sentiment: communauté de religion, de langue ou d'origine; similitude d'institutions politiques, d'ordre social, d'habitudes, de tempérament; sympathies intellectuelles ou morales. Toutes ces causes peuvent aider puissamment à fortifier les accords: elles ne les déterminent pas; et, surtout, elles ne résistent pas aux conflits d'intérêts.

C'est peut-être triste à admettre pour l'honneur de l'humanité, mais toute l'histoire démontre à l'évidence que toujours les nations se sont rapprochées ou divisées, se sont unies ou combattues, en raison de leurs intérêts. Tout le reste — pompeuses formules humanitaires, professions de foi religieuse ou nationale, hypocrites protestations d'amitié — n'est que le pavillon qui couvre la marchandise[1].

[1] La seule exception serait les Croisades. Mais elles ne furent pas, à proprement parler, le résultat d'alliances internationales. C'étaient de pures associations d'armées, poursuivant un objet idéal, étranger aux intérêts particuliers des nations d'où venaient ces armées. Et encore, que de conflits d'intérêts et d'ambitions souillèrent ces magnifiques élans de la Chrétienté!

Un simple coup d'œil sur les pages de l'histoire moderne suffit à convaincre de cette vérité.

Alliances de la Bourgogne et de l'Angleterre contre la France, puis de la Bourgogne et de la France contre l'Angleterre; de la France, de Venise et de la Turquie contre l'Autriche et l'Espagne; de la France, de la Saxe et du Palatinat contre l'Autriche; de la France, de la Suède et des Pays-Bas contre l'Espagne et l'Autriche; de la France et de la Prusse contre l'Autriche et l'Angleterre, puis de l'Autriche, de la France, de la Suède et de la Russie contre la Prusse et l'Angleterre; de la France, de l'Espagne et des Etats-Unis contre l'Angleterre ; de toutes les nations de l'Europe contre la France; de la France, de l'Angleterre et du Piémont contre la Russie; de la France et de l'Italie contre l'Autriche; entente morale —ou immorale — de la Prusse, de l'Angleterre et de la France contre l'Autriche; de la Prusse et des Etats de l'Allemagne du nord, moralement soutenus par l'Angleterre, contre la France; alliance de la France et de la Russie contre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, avec l'Angleterre à l'arrière-plan; du Japon et de l'Angleterre contre la Russie; pour aboutir à la combinaison actuelle, où les faiseurs de phrases creuses voient la lutte suprême entre la " civilisation " et la " barbarie ", où les esprits avertis ne voient qu'une forme nouvelle et intense du conflit des intérêts qui divisent l'Europe et le monde.

Où, quand et comment les sympathies de race, de religion, de langue, de civilisation, ont-elles compté pour quoi que ce soit dans la plus durable ou la plus fugitive de ces combinaisons?

Toutes ont été inspirées par l'intérêt, depuis l'alliance fraternelle du Roi Très Chrétien, FRANCOIS IER, avec le fléau de la Chrétienté, SOLIMAN, jusqu'à l'entente toute récente entre la catholique Espagne, la protestante Angleterre, et la France officiellement athée, pour se partager l'Afrique au détriment de l'Allemagne.

Y a-t-il une alliance moins naturelle, dans l'ordre moral, que le mariage conclu entre la France républicaine, libérale, égalitaire, et la Russie des Tsars, autocratique et brutalement hiérarchisée? Même aujourd'hui, qu'y a-t-il de commun entre

---

Quant aux guerres si faussement appelées " de religion ", en France, en Angleterre ou en Allemagne, elles furent essentiellement des guerres politiques ou sociales; et les accords auxquels elles donnèrent lieu ou servirent de prétextes furent tous des alliances d'intérêts. La preuve, c'est que dans *toutes* ces guerres, des factions protestantes et des factions catholiques se liguèrent pour combattre d'autres protestants unis à d'autres catholiques.

la Russie démocratisée — à la surface — et la France, si ce n'est l'impérieux intérêt qu'elles ont de se coaliser contre la prépondérance du bloc germanique?

Ce rapprochement forcé a engendré une autre coalition d'intérêts: il a jeté du côté de l'Allemagne les pays balkaniques, pourtant beaucoup plus près de la Russie, par le sang, la langue et la religion. J'ai cité le cas typique de la Roumanie[1]. Si la Roumanie se décide, avant la fin de la guerre, à faire cause commune avec les ennemis des empires du centre, ce ne sera pas à cause de ses séculaires sympathies pour la France, mais parce que son intérêt lui commandera, comme après le Congrès de Londres, d'empêcher la Bulgarie, soutenue par l'Allemagne, de dominer les Balkans et la rive occidentale de la Mer Noire.

Le cas de la Belgique est non moins frappant. Les Flamands appartiennent à la famille des peuples germaniques; jusqu'à la guerre, leurs sympathies allaient à l'Allemagne; ils favorisaient les influences allemandes plutôt que les influences françaises; encore aujourd'hui, ils sont loin de haïr indistinctement tous les Allemands. Les Wallons, par contre, de pure race française du nord, se sont toujours servis de toutes les influences françaises pour combattre le flamingantisme. Et cependant, la Belgique, le peuple belge tout entier, a toujours, depuis 1830, fait fond sur la protection de l'Angleterre, beaucoup plus que sur l'Allemagne ou la France. Pourquoi? Parce que l'Angleterre, tout en ayant un intérêt vital à empêcher la France et l'Allemagne de s'emparer de la Belgique, n'a ni les moyens ni l'occasion de la dominer.

Cette constante prédominance des intérêts sur les sympathies naturelles des peuples s'est fortement accentuée, de nos jours, à cause du développement intense de l'industrie, du commerce et de l'expansion des capitaux des nations les plus riches.

Autrefois, l'intérêt principal des rois était l'agrandissement de leurs domaines. A l'école de l'Angleterre, " nation de boutiquiers ", la politique des nations est devenue plus sordide[1].

[1] Pages 73 et 74.

[1] LORD ROSEBERY a signalé, il y a déjà quinze ans, cette évolution de la politique internationale: "*The war I fear is not a military war—and* "*when I say I fear, I do not mean that I regard it with cowardice or dis-*"*quietude—but the war I regard with apprehension is the war of trade which* "*is unmistakably upon us... When I look round me I cannot blind my* "*eyes to the fact that so far as we can predict anything of the twentieth century* "*on which we have now entered, it is that it will be one of acutest international* "*conflicts in point of trade. We were the first nation in the world—of the* "*modern world—to discover that trade was an absolute necessity. For that* "*we were nicknamed a nation of shopkeepers; but now every nation wishes* "*to be a nation of shopkeepers too, and I am bound to say when we look at* "*the character of some of these nations, and when we look at the intelligence*

Elles convoitent des ports de mer, des comptoirs de commerce, surtout des sphères d'expansion et de placements pour leurs capitaux. Ce n'est guère pour autre chose, au fond, que l'Europe est en feu.

Les combinaisons de demain — Quelle part y prendrons-nous ?

Quelles seront les combinaisons de demain ? Il est assez difficile de le prévoir, encore que les probabilités se dessinent déjà à l'horizon. Chose certaine, les alliances d'après la guerre ne correspondront nullement à la confraternité des armes. Telles nations qui se déchirent aujourd'hui seront alliées demain — à commencer peut-être par l'Allemagne et l'Angleterre; — telles autres qui se battent du même côté se montreront les dents. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'équilibre des forces rivales sera déplacé, parce que les conflits d'intérêts ne seront plus les mêmes. Chose plus certaine encore, aucun des accords nouveaux ne se liera autour des mots sonores qui retentissent dans nos salles de recrutement, quand nos politciens d'aventure et nos majors d'occasion appellent nos jeunes gens à prendre les armes pour le salut de la démocratie, de la liberté, de la France, des petites nationalités, etc., etc. L'intérêt, l'intérêt supérieur, si l'on veut, l'intérêt national, j'espère, sera le seul mobile qui fera agir chacune des grandes nations.

Aurons-nous, à cette heure fatidique, assez de bon sens et de patriotisme, aurons-nous un sentiment assez vif de notre devoir national, une vision assez nette de nos intérêts supérieurs, pour penser à nous, à nos enfants, à notre pays? Au moment où toutes les nations, belligérantes ou neutres, feront valoir leurs réclamations dans ce rajustement cyclopéen des affaires du monde et s'assureront des garanties pour l'avenir, exigerons-nous le droit de parler comme *nation*, de protéger nos intérêts *nationaux*, de rechercher l'appui des peuples qui

---

"of their preparation, that behooves us not to fear, but to gird up our loins in "preparation for what is before us. There are two nations which are obviously "our rivals and our opponents in the commercial warfare that is to come— "I do not intend by any means to put others out of the category, but I do say "that it is to America and to Germany that we have to look in the future for "an acute and increasing competition with regard to our trade, and I am bound "to say that in looking at these two countries there is much to apprehend." (Discours à Wolverhampton, publié dans le *Times* du 17 janvier 1901. La traduction française de cette citation est incluse dans les appendices de *Grande-Bretagne et Canada* (1901), pages CXXVI et CXXVII.)

On a là, en raccourci, toute l'origine du conflit anglo-allemand d'aujourd'hui et du conflit anglo-américain de demain.

ont à protéger contre les mêmes rivaux des intérêts identiques aux nôtres? Ou nous contenterons-nous béatement... et bêtement de laisser l'Angleterre disposer à sa guise de nos intérêts et de nous-mêmes? Nous laisserons-nous *rouler*, après comme avant et pendant la guerre?

Si nous voulons tirer notre épingle de ce jeu compliqué, il faut nous y préparer sans retard. Il faut regarder en nous et autour de nous. Il faut savoir ce que nous voulons, ce qui nous manque, et rechercher l'amitié de celles des nations du monde qui ont l'intérêt le plus vital et le plus constant à nous l'accorder sans trop exiger en retour.

L'Angleterre, notre meilleure alliée d'Europe

De toutes les nations de l'Europe, c'est encore l'Angleterre, indépendamment du lien politique, qui a le plus d'intérêt à nous aider à conserver notre indépendance. C'est aussi avec elle que nous avons le plus d'intérêt à rester en bons termes, à nous allier même, dans la mesure où la politique anglaise admet des alliances qui ne soient pas des servitudes.

En fait, l'Angleterre nous serait beaucoup plus utile comme alliée que comme " mère-patrie ", — surtout, elle nous exposerait à beaucoup moins de périls et nous coûterait infiniment moins cher, de toutes façons.

Si la Confédération canadienne était restée fidèle à l'inspiration de ses fondateurs, elle aurait pu, sans rien sacrifier au minotaure de l'impérialisme, maintenir avec la Grande-Bretagne une alliance profitable aux deux pays; et cela, tout en restant libre, comme l'Angleterre elle-même, de chercher ailleurs d'autres points d'appui. C'était le rêve de MACDONALD[1].

L'éventualité la plus probable, maintenant, c'est que la folie impérialiste entraînera tôt ou tard la rupture violente du lien politique. Comme toutes les querelles de famille, celle-là laissera de longues traces d'amertume, de haines et de rancunes. Néanmoins, il subsistera, entre les deux pays, tant d'intérêts communs qu'un rapprochement ultérieur s'imposera, comme il s'est imposé entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Les Anglais auront, longtemps encore, des placements considérables au Canada. Et surtout, le motif suprême qui les guide

[1] Voir note page 123.

L'erreur de MACDONALD, c'était de croire que cette alliance pouvait être à la fois "permanente" et libre. Il n'y a guère de permanence en ce monde,—assurément pas dans la politique anglaise, toute faite d'opportunisme et d'évolutions. La "libre" alliance entre l'Angleterre et le Canada s'est muée en asservissement, volontaire si l'on veut, du Canada à l'Angleterre.

en toute chose: la crainte des rivalités commerciales trop fortes, les amènera à préférer que le Canada grandisse comme nation indépendante plutôt que de voir les Américains monopoliser les immenses richesse économiques de l'Amérique du Nord et commander toute la rive nord-américaine des deux océans. Mais l'Angleterre sera-t-elle assez forte et assez libre par ailleurs pour s'y opposer?

La France; nos seules relations possibles avec elle

Et la France?

Au risque de scandaliser les tenants du colonialisme moral français, je ne puis entrevoir la plus lointaine perspective d'une alliance avec la France, voire d'une simple entente, pour assurer l'intégrité du territoire canadien, soit contre les empiètements des Etats-Unis ou contre toute agression extra-américaine. Il n'y a guère de probabilités que la France joue de nouveau en Amérique un rôle prépondérant. Elle s'est taillé, en Afrique et en Asie, en Afrique surtout, un immense empire colonial qui va suffire à absorber, durant de longues années, tous ses efforts, toutes ses énergies d'expansion. Le caractère particulier de son organisme économique et de sa production industrielle ne la pousse pas, comme l'Angleterre ou l'Allemagne, à s'immiscer dans les affaires des autres nations pour écouler un énorme surplus d'articles de consommation générale ou de camelote. Ses financiers hésitent plus que les Allemands ou les Anglais à faire à l'étranger des placements industriels et à courir des aventures de guerre pour les faire valoir.

Il est encore difficile de prévoir les modifications que la guerre actuelle va opérer dans la situation de la France, dans ses ambitions mondiales et sa politique étrangère, dans le tempérament et les habitudes de son peuple. Ce qui est certain, toutefois, c'est que, sortît-elle victorieuse, triomphante même, de sa lutte contre l'Allemagne, la France ne sera certainement pas en mesure d'encourir les risques d'une guerre avec les Etats-Unis ou le Japon, à seule fin de protéger le Canada, — pas plus le Canada français que le Canada anglais.

Il n'y a pas même, entre la France et la Confédération canadienne, un lien d'intérêts économiques assez puissant pour justifier une entente de protection mutuelle.

Avant la guerre, nous aurions pu intéresser la France à notre sort en nous efforçant d'attirer ici le plus possible d'émigrés français, peu nombreux du reste. Mais cela, nous ne l'avons pas voulu. Notre politique d'immigration a toujours été toute à l'anglaise et à l'allemande, même quand elle était sous la haute direction de M. Laurier flanqué de M. Lemieux. Aucun

ministère fédéral n'a jamais rien tenté de sérieux pour fortifier le lien ethnique qui nous unit à la France. Le gouvernement de Québec non plus.

C'est une occasion qu'il n'est plus temps de reprendre. D'ici longtemps, la France va garder jalousement tous ses enfants; et si elle veut conserver sa place en Europe, elle devra pratiquer, avec plus de vigueur qu'elle ne l'a fait depuis cent ans, le précepte biblique: *crescite et multiplicamini.*

Les seules relations fructueuses que nous puissions établir et entretenir avec la France, ce sont des relations intellectuelles et certaines relations commerciales. C'est en cela que, nous, Canadiens-français, avons un rôle tout particulier à jouer. Si nous voulons bénéficier des influences françaises, nous devons tout mettre en œuvre pour persuader aux Français qu'ils ont un intérêt primordial à nous aider moralement dans notre lutte pour la langue, à faire passer par notre canal les capitaux et le commerce qu'ils dirigent de ce côté-ci. C'est une tâche difficile.

Il faut bien le reconnaître, les Français, si supérieurs aux Anglais à maints égards, leur sont notoirement inférieurs dans l'utilisation des forces économiques pour assurer le triomphe de leurs idées et fortifier l'influence de leur pays. Ils ne sont pas patriotes " en affaires ". S'ils voulaient réfléchir et observer, ils constateraient pourtant que les Anglo-Saxons se sont rendus maîtres du monde par leur or et leurs balles de coton, parce qu'ils ont insufflé à ces matières inertes quelque chose de la grandeur de la race. Les Anglais sont les maîtres de leur or.

Si les Français consentaient à s'extérioriser davantage, ils constateraient aussi que les Canadiens-français sont, en dehors de l'Europe, le seul groupe *national,* le seul peuple, de race française, de langue française, de mentalité française, d'habitudes françaises. Par nous-mêmes, nous ne représentons, à l'heure actuelle, qu'un faible groupe de clients de la France ; mais en survivant, en nous développant, ici et aux Etats-Unis, nous répandons autour de nous les idées françaises, les habitudes françaises, le goût des choses de France ; nous contribuons ainsi à élargir singulièrement, et surtout à raffermir, le cercle des influences françaises.

Il serait temps, grand temps, que l'on se persuadât, en France, que la civilisation française n'a d'espoir de survie dans toute l'Amérique du Nord que par le Canada français.

L'opiniâtre survivance des soixante mille pauvres diables abandonnés par la France en 1760, devenus, en 1916, les trois millions et demi de Canadiens-français, d'Acadiens et de Franco-Américains, vaut infiniment plus, pour la France, pour la pénétration des idées françaises, pour l'exportation des produits

français, que tous les cercles d'*Alliance française,* que toutes les tournées de conférenciers français, que tous les traités de commerce, que toutes les manifestations de courtoisie internationale — plus même que l'Algérie, le Tonkin et Madagascar. Il n'est donc nullement exagéré de dire que la France a autant besoin de nous que nous avons besoin de la France.

C'est à nous, Canadiens-français, c'est aux classes dirigeantes de la province de Québec, d'entreprendre en France, dès maintenant, un travail intelligent, une propagande persévérante, pour démontrer aux Français de toute catégorie — artistes, écrivains, financiers, négociants et même, à certains égards, hommes d'Etat — qu'ils ont le devoir de s'intéresser à nous, de nous aider dans toutes les sphères où nous pouvons nous rejoindre; non seulement parce que nous sommes les fils de la civilisation française, mais parce que la France y trouvera un avantage croissant et permanent[1].

Mais, étant donnée la situation toute particulière des deux peuples, cette communauté d'intérêts n'entre nullement dans la catégorie des convergences d'où naissent les accords internationaux.

Rapprochement entre l'Angleterre, l'Allemagne et la France

En dehors de l'Angleterre, il n'y a donc pour nous, en Europe, aucune perspective prochaine d'alliance défensive. Et encore, avec l'Angleterre, il se passera beaucoup de temps avant qu'une alliance de cette nature ne soit, pour le Canada, beaucoup plus encombrante et onéreuse qu'utile.

De toutes les combinaisons possibles de demain, la seule qui nous offrirait quelque chance de faire contrepoids à la puissance des Etats-Unis, ce serait l'alliance de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. Quelque extraordinaire, monstrueuse

[1] Le même correspondant dont j'ai cité l'opinion sur les dangers qu'offre aux Canadiens-français l'*entente cordiale* entre la France et l'Angleterre (pages 82 et 83, en note), m'écrivait en même temps:

"Il ne faut pas chercher le remède de ce côté-ci de l'Atlantique. A "mon avis, les Canadiens-français eux-mêmes sont, à ce point de vue, "les victimes de leur propre indifférence et de leur apathie. Si nos finan-"ciers ayant un nom et une fortune à l'épreuve de tous soupçons, et Dieu "merci nous en avons un grand nombre, venaient solliciter des concours "en France en apportant aux Français la garantie de leur haute situation, "je n'ai aucun doute que des résultats intéressants pourraient être obtenus. "Vous admettrez avec moi que quelques-unes des expériences que les "Français ont faites avec certains de nos aventuriers de la finance cana-"dienne n'ont pas été de nature à les encourager à donner suite à des mou-"vements spontanés qui se sont produits et qui auraient pu prendre des "proportions fort intéressantes pour l'élément français au Canada."

si l'on veut, qu'elle paraisse en ce moment, elle n'est pas impossible, ni même improbable. Elle hante le cerveau de maints Anglais et peut-être de quelques Allemands. Si elle s'accomplit, pourrons-nous l'intéresser à notre sort? C'est douteux. Elle s'occupera vraisemblablement de refaire la carte de l'Afrique, de contenir les ambitions voraces de la Russie et de se partager les dépouilles de la Turquie. Elle aura de la besogne.

Pourquoi ne pas jeter les yeux plus près de nous, sur le continent même où nous vivons?

Le Canada, pays d'Amérique — Les Etats-Unis, nos alliés naturels

Quoi que nous fassions, nous ne pouvons échapper aux lois inéluctables de la nature. Peuple d'Amérique, c'est en Amérique que sont nos intérêts, c'est en Amérique que nous devons vivre, c'est en Amérique que nous devons rechercher les points d'appui dont nous avons besoin pour nous défendre[1]. Des nations d'Europe ou d'Asie, nous ne pouvons attendre d'autre appui que l'intérêt qu'elles peuvent avoir à empêcher que les Etats-Unis étendent leur puissance sur toute l'Amérique du Nord. Cet intérêt, nous l'avons vu, n'est pas assez fort pour les détourner — sauf peut-être l'Angleterre — des autres problèmes qui les occupent ailleurs; et l'Angleterre seule ne peut rien faire pour nous protéger contre les Etats-Unis . Contre les nations d'Europe ou d'Asie, nous ne pouvons espérer d'autre appui efficace que celui des Etats-Unis eux-mêmes.

Il n'y a pas deux ans, à Londres, l'un des rares vrais hommes de guerre de l'Angleterre me disait, à propos des puériles tentatives d'armement esquissées ou suggérées par nos politiciens de camelote: " Il est absolument insensé pour le Canada de songer à un système quelconque de défense, sur terre ou sur mer, avant de s'être au préalable entendu avec les Etats-Unis."

[1] Dès 1838, LAFONTAINE insistait sur l'importance de ce fait primordial: "Il n'est pas en votre pouvoir," écrivait-il à M. ELLICE, "de changer "nos mœurs, nos besoins, et surtout notre position géographique, quoi- "qu'un de vos journaux en ait dernièrement exprimé le désir. [Çà, c'est "bien anglais!] Il est absurde de penser que nous puissions avoir en vue "de redevenir colonie française. Une telle idée ferait soulever les Cana- "diens en masse. Mais vous ne pouvez faire que l'on ne soit pas américain, "soit qu'une saine politique de la part de l'Angleterre prépare ses colonies "du nord à l'indépendance, soit que l'oubli de cette pensée nous force à "tomber dans le giron de l'union. C'est à vous à l'éviter, si vous le jugez "à propos." (Lettre du 29 avril 1838, reproduite dans la *Revue Canadienne* de février 1916.)

On voit qu'aux yeux de LAFONTAINE,—comme à ceux de MGR LAFLÈCHE—il n'y avait, pour le Canada, que deux destinées possibles: l'indépendance ou l'annexion.

C'est le bon sens même. Si nos gouvernants avaient le moindre souci des intérêts nationaux, s'ils étaient les chefs de la nation canadienne, au lieu d'être de simples marionnettes coloniales ou de tout petits pions sur l'échiquier impérial, il y a longtemps que cette entente serait conclue; ou, du moins, que des tentatives sérieuses auraient été faites pour la faire naître. Au lieu de cela, ils ont passé leur temps à débiter des balivernes, tantôt sur la toute-puissance de l'Angleterre qui nous protège contre tous nos ennemis, tantôt sur notre devoir de venir au secours de la " pauvre " Angleterre, incapable de se suffire à elle-même. A quoi ils ajoutent, dans l'un et l'autre cas, leur antienne habituelle sur les " dangers " et les " humiliations " de la doctrine Monroe. Ils ont si bien fait qu'ils ont réussi à faire de cette fameuse doctrine Monroe, que fort peu de Canadiens connaissent, un véritable croquemitaine.

La " Doctrine Monroe "; son origine, ses réalités

Combien de Canadiens savent que la prétendue " doctrine Monroe " est d'invention tout anglaise?

Après que toutes les nations de l'Europe, sauf l'Angleterre, eussent été expulsées d'Amérique, un homme d'Etat anglais, CANNING, trouva fort ingénieux de faire déclarer par les Etats-Unis qu'ils ne tolèreraient plus la conquête ou la reprise d'aucune portion des deux Amériques par aucune puissance européenne. C'était, pour les Américains, une grosse responsabilité à prendre. Le président MONROE hésita longtemps. Pressé par CANNING et par ADDINGTON (représentant de l'Angleterre à Washington), il s'y décida, à la grande joie des Anglais. Cette politique éloignait de leurs possessions d'Amérique toute rivalité européenne. Elle n'accroissait en rien leurs risques du côté des Etats-Unis. En d'autres termes, l'Angleterre a obtenu, à grand'peine, que les Etats-Unis se constituent les défenseurs du Canada et de Terre-Neuve contre les nations d'outre-mer. C'est cela, la doctrine Monroe![1].

Cette politique est encore celle de l'Angleterre. C'est celle de SIR EDWARD GREY, en 1916, autant que celle de GEORGE CANNING, en 1823. C'est peut-être même le seul point sur lequel la politique étrangère de l'Angleterre n'a pas varié d'une nuance depuis près d'un siècle.

Si la " doctrine Monroe " est " humiliante " et " dangereuse " pour nous, c'est donc à l'Angleterre qu'il faut nous en

[1] M. EWART a fait une excellente analyse historique et psychologique de la doctrine Monroe dans son *Paper* no 16: *"The Canning Policy, sometimes called the Monroe Doctrine."*

prendre: c'est un nouvel *item* à ajouter à la liste des " bienfaits de la mère-patrie ".

La vérité, c'est que la doctrine Monroe n'est en soi ni humiliante, ni dangereuse.

" L'humiliation ", nos jingos et leurs perroquets *rouges* ou *bleus* la voient dans le fait que nous escomptons la protection d'une nation étrangère. En quoi est-il plus humiliant pour l'Angleterre, et surtout pour le Canada, de compter sur la protection des Etats-Unis, que pour la France d'attendre secours et protection de la flotte anglaise? ou pour l'Angleterre de s'abriter derrière l'armée française? ou pour la Belgique de recevoir l'aide de la France et de l'Angleterre?

Il faut toute l'ignorante et vaniteuse suffisance du *parvenuisme* colonial, sans horizons et sans responsabilités, pour voir une humiliation dans cette interdépendance des peuples. C'est la loi générale de l'humanité.

Quant au " danger ", il résulte, non pas de la doctrine Monroe, mais du voisinage sans contrepoids des Etats-Unis. Ce danger ne serait nullement accru par le fait que les Etats-Unis nous aideraient à repousser les Allemands ou les Japonais. S'ils abandonnaient la doctrine Monroe, nous serions exposés à de nouveaux périls sans que le premier fût en rien amoindri ou éloigné.

Toutes les tirades de nos politiciens contre la doctrine Monroe procèdent du concept colonial et du sentiment hybride qu'il inspire: mélange de ridicule présomption et de puérile pusillanimité.

Nous aurons beau dire et beau faire, que nous restions en lisière britannique ou que nous devenions une nation, nous ne pouvons, en cas d'attaque d'une grande puissance, nous passer de l'aide des Etats-Unis. Toute la question, pour nous, c'est d'obtenir cette aide dans les conditions les moins onéreuses possibles.

Envisagée d'un point de vue vraiment national, la doctrine Monroe, telle que comprise aujourd'hui à Londres et à Washington, est certainement humiliante et dangereuse pour le Canada; mais pas pour les raisons creuses données par nos jingos. Pourquoi, alors?

Elle est " humiliante ", d'abord, parce qu'elle a été arrêtée entre l'Angleterre et les Etats-Unis, sans aucun égard à nos sentiments et aux conséquences qu'elle peut avoir pour le Canada; ensuite, parce que nous ne prenons aucune part à son application, bien qu'elle nous intéresse au même degré que les Etats-Unis et beaucoup plus que l'Angleterre ou tout autre pays britannique; enfin, parce qu'elle nous place dans la posture

ridicule de marmots qu'une mère négligente ou trop *sorteuse* confie à la garde des voisins.

Elle est " dangereuse " parce que, de définition trop ancienne et d'application trop générale, elle est laissée à l'unique arbitre des Etats-Unis, qui restent maîtres de décider quand ils nous aideront et quand ils nous abandonneront à notre sort. Elle est dangereuse aussi parce qu'elle ne stipule rien de nos obligations *en retour*. Les contrats unilatéraux sont toujours dangereux — surtout quand celui qui ne s'oblige à rien est le plus faible.

Mais il ne tient qu'à nous d'enlever à la doctrine Monroe ce qu'elle a d'humiliant pour nous et de réduire ses dangers au minimum, tout en l'utilisant pour parer aux périls très réels dont elle est, pour nous, le seul préservatif.

Entente défensive avec les Etats-Unis

Tout d'abord, au lieu de conspuer la doctrine Monroe, nous devrions proclamer hautement qu'elle est nôtre autant qu'américaine, ou plutôt, qu'elle est vraiment *américaine*, au sens continental du mot; et que le Canada, nation américaine, entend s'en prévaloir. Ensuite, il faudrait arrêter au plus tôt, avec les Etats-Unis, les conditions d'une bonne entente *défensive*, contre toute nation européenne, asiatique ou océanienne qui viendrait attaquer nos côtes.

Naturellement, une entente de cette nature serait beaucoup plus difficile à conclure si nous restions liés à l'Empire britannique. Les Etats-Unis ne peuvent entreprendre de nous protéger contre *tous* les ennemis possibles de la Grande-Bretagne. Mais si nous déclarions notre indépendance ou si, pays britannique autonome, nous proclamions notre neutralité, comme d'Arcy McGee le suggérait dès 1862[1], cette entente serait facilement conclue. Elle reposerait sur cette communauté d'intérêts, dont j'ai parlé, qui fait les accords les plus durables.

Les Etats-Unis n'ont guère plus besoin que nous de fonder des colonies lointaines et de chercher noise aux nations extra-américaines. Leurs expériences aux Philippines — dont ils cherchent à se débarrasser à tout prix — les ont guéris de leur première attaque d'impérialisme. Ils ont le même intérêt que nous à empêcher les nations européennes ou asiatiques de venir régler leurs différends ou exercer leurs représailles sur le sol d'Amérique. Ils ont un intérêt primordial à ce qu'aucun de leurs ennemis possibles — disons le Japon — n'imite l'exemple de l'Allemagne en Belgique et ne débarque des troupes en Ca-

[1] Voir *"Que devons-nous à l'Angleterre?"*, pages 27 et 300.

nada afin de s'introduire chez eux par la frontière indéfendable qui sépare les deux pays.

L'objet de l'entente serait donc de déterminer les travaux de défense côtière que le Canada devrait exécuter et le nombre de troupes et de vaisseaux que les Etats-Unis devraient fournir en cas d'attaque par l'un ou l'autre océan.

Qu'on ne prétende pas que ce serait nous mettre sous la tutelle des Etats-Unis. Ce serait, au contraire, nous affranchir de la tutelle *par procuration* que l'Angleterre leur a confiée, et la transformer en une entente librement conclue entre deux nations majeures qui ont, quoique d'inégale puissance, un égal intérêt à sauvegarder l'intégrité de leurs territoires respectifs.

Même, en augmentant la sécurité du Canada, en éloignant les chances de guerre, un contrat de cette nature, librement consenti, tendrait à éliminer tout danger de panique soudaine, à affaiblir ce sentiment morbide qui portera un grand nombre de Canadiens à demander l'annexion aux Etats-Unis, le jour où l'Angleterre subira une défaite sérieuse sur un point quelconque du globe.

En tout cas, soyons bien persuadés de ceci : le jour où les Etats-Unis seront convaincus que l'Angleterre est impuissante à nous protéger, — et ce jour est plus près que l'on pense, s'il n'est déjà venu — ils se mettront en mesure de nous " protéger " à leur façon, dans leur propre intérêt. Au lieu des inconvénients d'une entente préalable et réciproque, nous subirons tout le poids d'un contrat léonin.

Si les Etats-Unis étaient attaqués par une grande puissance, comme le Japon ou l'Allemagne, qui menacerait à la fois leurs côtes et les nôtres, ce serait à leur tour de jouer en Canada le rôle de l'Allemagne en Belgique. Comme Bethman-Hollweg, ils diraient : " *Salus populi suprema lex* ". Et s'ils ne le disaient pas, ils feraient de même, comme, avant les Allemands, ont fait les Anglais, les Français et tout le monde; — comme nos alliés viennent de faire en Grèce. Pourrions-nous les en blâmer, si nous n'avions rien fait pour leur aider à parer au danger?

Si nous étions restés dans notre état de colonie autonome mais neutre, nous pourrions plaider impuissance; mais une nation qui a entrepris de dépenser un milliard et de mettre sur pied une armée de cinq cent mille hommes, afin de prendre part, à mille lieues de chez elle, à une guerre qui ne la concerne en rien, n'a plus le droit d'invoquer sa faiblesse. Elle ne peut refuser à son unique voisin la légitime assurance que son territoire ne servira pas de vestibule à ses ennemis, surtout quand les mesures préventives qu'elle adopterait la mettraient elle-même à l'abri du danger.

Supériorité de cette entente sur l'association impériale

Mais une entente avec les Etats-Unis ne nous coûterait-elle aucun sacrifice d'amour-propre ou d'argent? Evidemment, oui. Tout contrat, pour être équitable et durable, exige de mutuelles compensations. Ceci est aussi vrai des ententes internationales que des marchés entre individus.

Une entente défensive avec les Etats-Unis nous imposerait certainement de fortes dépenses pour la protection de nos frontières maritimes. Elle exigerait probablement, à l'occasion, certains sacrifices d'amour-propre. Chose certaine, elle nous coûterait moins, beaucoup moins, dans ces deux ordres de sacrifices, que le lien britannique nous a coûté jusqu'ici, infiniment moins que l'association impériale nous coûtera à l'avenir. Et elle aurait l'avantage de nous protéger beaucoup plus efficacement, *même contre les Etats-Unis,* que la " protection " de l'Angleterre ou l'association des pays d'Empire. Ceci, toute notre histoire, éclairée par la lumière décisive de l'heure actuelle, le démontre à l'évidence.

Si cette entente avait été conclue, disons depuis dix ans, deux cents millions, cinq cents millions si l'on veut, dépensés judicieusement pour la défense nationale, auraient mis le Canada à l'abri de toute attaque des nations européennes ou asiatiques. C'est, répartie sur dix années, la juste moitié de la somme que nous aurons gaspillée en trois ans pour le " salut " de l'Angleterre, de la France et de la " démocratie " en Europe, en affaiblissant d'autant les forces de résistance du Canada.

Ces dépenses pour la protection du territoire, il va falloir les faire quand même. Si nous exécutons ces travaux, d'accord avec les Etats-Unis, ils seront profitables. Si nous les entreprenons en dehors de toute entente préalable, leur efficacité contre l'attaque des nations extra-américaines reste douteuse; et les Etats-Unis pourront à bon droit les regarder comme une provocation[1]. Loin de diminuer nos chances de guerre, ils les augmenteront.

Quant aux sacrifices d'amour-propre, l'Angleterre nous en a fait subir beaucoup plus, et de plus lourds, que les Etats-Unis n'ont jamais exigés de nous. C'est un fait notoire que, depuis le jour où nous avons cessé de recourir aux bons offices des auto-

[1] Dans cet ordre d'idées, il n'est rien de plus imprévoyant, de plus antipatriotique, que le désir des jingos canadiens de voir les Etats-Unis s'armer jusqu'aux dents contre l'Allemagne. Dans leur aveugle passion du moment, ils ne semblent pas comprendre qu'une fois armés, les Etats-Unis resteront une menace formidable pour le Canada. Les préparatifs de défense des Etats-Unis sont, pour nous, un motif additionnel de hâter le jour d'une entente cordiale, bien définie, avec nos voisins.

rités britanniques pour régler nos différends avec les Etats-Unis, nous n'avons rien perdu, nous n'avons subi aucune humiliation, aucune injustice. La raison en est bien simple. Lorsque l'Angleterre " défendait " nos intérêts, elle les troquait pour sauvegarder les siens et conserver ou regagner les bonnes grâces des Américains. Elle faisait comme ARTEMUS WARD: elle sacrifiait ses enfants adoptifs, les Canadiens, sur l'autel de l'Empire. Depuis que nous traitons directement avec le gouvernement américain, les questions controversées entre les deux pays se règlent à leur mérite.

Réaction anti-impérialiste aux Etats-Unis

J'ai dit qu'une des premières conditions de l'établissement de nos relations extérieures, c'est l'étude de ce qui se passe en dehors de notre bergerie coloniale. A ce point de vue, l'évolution de l'esprit public américain est, pour nous, d'un haut intérêt. Nous avons déjà noté la régression de l'impérialisme aux Etats-Unis. La croissance du respect des droits d'autrui n'est pas moins remarquable. Du reste, ce jeu de bascule est normal. L'immoralité nationale et le mépris du droit sont les inséparables gardes-du-corps de l'impérialisme. L'histoire de tous les empires anciens ou modernes — Rome, Espagne, Autriche, France, Angleterre, Russie, Allemagne — le démontre à l'évidence.

En Amérique, les évolutions sont rapides. Il faut savoir les observer et en déduire les conclusions qui s'imposent. Quand nous envisageons nos rapports avec nos voisins, nous en sommes encore aux Etats-Unis de la conquête du Texas et du Nouveau-Mexique, de la guerre contre l'Espagne, de l'annexion des Philippines et de Porto Rico. Nous n'avons pas pris garde que l'impérialisme décroissait, aux Etats-Unis, presque aussi rapidement qu'il croissait chez nous. Avec la réaction anti-impérialiste a grandi un remarquable sentiment des droits d'autrui. De toutes les grandes nations du monde, les Etats-Unis sont peut-être, aujourd'hui, celle qui hésiterait le plus à déclarer la guerre pour un motif de conquête, de vengeance ou de ce que les diplomates et les démagogues appellent " honneur national ". Ils ont plus fait que tout autre peuple pour faire entrer dans le domaine des réalités le principe de l'arbitrage international et l'élimination des causes de guerre.

Leur désir manifeste et général de remettre aux habitants des Philippines la libre possession de leur indépendance démontre que l'opinion américaine a subi de profondes modifications depuis le jour où le jingoïsme, fouetté par une bande de brigands de la haute finance, forçait le président MACKINLEY

à déclarer la guerre à l'Espagne. L'hésitation à intervenir au Mexique est peut-être plus symptômatique encore. Si l'état d'esprit qui régnait, il y a vingt-cinq ans, avait encore quelque emprise, le gouvernement américain aurait déclaré la guerre au Mexique depuis deux ans au moins; et il aurait pu justifier son intervention par des motifs autrement réels que la plupart des prétextes généralement invoqués par les nations d'Europe pour faire la guerre — y compris la guerre actuelle.

Ce nouvel état d'esprit se manifeste également dans les relations des Etats-Unis avec les républiques latines de l'Amérique du Sud. Jusqu'à ces années dernières, — après la guerre d'Espagne surtout — ces pays voyaient avec une crainte et une méfiance croissantes l'expansion économique de la grande république du nord et ses velléités d'impérialisme. Ils n'étaient pas loin d'envisager la doctrine Monroe sous l'angle où se placent les Canadiens. Depuis dix ans, les hommes d'Etat et les publicistes les plus distingués des Etats-Unis n'ont négligé aucune occasion de détruire cette fâcheuse impression et de persuader aux républiques du Sud qu'elles n'ont rien à redouter de leur sœur aînée. La conférence de Niagara, où les représentants de l'A-B-C — l'Argentine, le Brésil et le Chili — ont virtuellement arbitré le différend entre les Etats-Unis et le Mexique, est un indice remarquable de l'évolution de la politique continentale des Etats-Unis.

Il semble même que le choix d'un point du territoire canadien, comme lieu de réunion, était une invite à l'attention bienveillante des Canadiens. Naturellement, nous étions trop totalement immergés dans notre nirvana colonial pour y faire attention[1].

Utiles relations à nouer avec l'Amérique du Sud "Pax americana"

Et pourtant, si nous nous décidons jamais à jeter les yeux par-desus la clôture de notre bergerie, nous constaterons sans peine qu'après les Etats-Unis, celles des nations du monde avec lesquelles nous pourrions, à certains égards, établir les relations les plus avantageuses se trouveraient parmi les républiques latines du midi. N'y eût-il que le fait primordial que ces pays sont,

[1] Nous étions, à ce moment-là, tout occupés à nous disputer sur la manière la plus avantageuse pour l'Angleterre et la plus désastreuse pour nous de "sauver l'Empire". Fallait-il nous affubler de deux escadres "canadiennes en temps de paix mais impériales en temps de guerre"? Ou valait-il mieux faire l'aumône de quelques millions à la "pauvre" Angleterre?

comme nous, situés en Amérique, cela suffirait à solliciter ces relations. Ce serait déjà fait, si l'abêtissement colonial, français ou anglais, et le délire impérialiste n'avaient totalement oblitéré chez nous la notion des réalités les plus élémentaires. Nous aurions découvert, à notre grande surprise, que plusieurs de ces pays sont plus véritablement civilisés que le nôtre; qu'ils ont résolu certains problèmes économiques que nous ignorons ou qui nous font encore tâtonner. Mais ce qui importe davantage, dans l'ordre d'idées qui nous occupe en ce moment, c'est qu'au cas où la fièvre impérialiste renaîtrait aux Etats-Unis, c'est dans une entente avec les républiques sud-américaines que nous pourrions encore trouver le préservatif le plus efficace.

Combien de nos hommes d'Etat, " constructeurs " de nations et " sauveurs " d'empires, ont pensé à cet aspect de notre situation, qu'entrevoyait déjà LAFONTAINE, il y a près de quatre-vingts ans[1]? Et pourtant, qu'ils le veuillent ou non, les lois inexorables que Dieu a imposées au monde obligent le Canada à entrer dans le concert des nations d'Amérique. Si nous n'y entrons pas de notre plein gré, pour y jouer notre rôle de nation, nous y entrerons de force, non pas même comme *adjunct*[2], mais comme partie intégrante de la République du Nord. Tout ce que nous dépensons d'efforts stériles et d'énergie perdue pour maintenir notre fausse position de satellite des nations d'Europe, tout ce que nous négligeons de préparatifs sérieux et féconds pour jouer notre rôle de nation américaine, c'est autant de clous que nous plantons dans notre cercueil.

Une entente purement défensive entre les principales nations des deux Amériques, — disons, les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine, le Brésil et le Chili — aurait d'abord pour effet de mettre tout le continent à l'abri des agressions de l'extérieur. Elle tendrait à établir une paix solide et permanente entre les nations américaines elles-mêmes: *pax americana.* Elle fortifierait les espoirs de paix dans le monde entier — beaucoup plus sûrement que le fameux système des équilibres européens, dont la liquidation s'opère aujourd'hui dans le sang des peuples, la haine sauvage des nations les plus civilisées, la dévastation des plus belles contrées du globe.

[1] Voir note 1, page 162.

[2] Mot de M. TAFT dans sa fameuse lettre à M. ROOSEVELT au sujet du traité de réciprocité conclu avec le Canada, en 1911.

L'Amérique et la paix de demain

Mais là ne doivent pas se borner nos efforts. Nous avons, tous les peuples ont le devoir de contribuer à la pacification, à la repentance et au progrès moral du monde. Autant nous devons repousser les suggestions des sophistes qui nous prêchent le sacrifice des intérêts nationaux, l'abandon du devoir national, pour nous faire épouser des querelles qui ne nous concernent pas, autant nous devons répondre à l'appel de BENOIT XV, de tous les hommes inspirés par un vrai souci des intérêts de l'humanité, et coopérer à l'œuvre de pacification générale. La vraie charité sociale et le véritable souci de nos intérêts supérieurs nous le commandent également.

Quel rôle joueront les peuples américains dans l'apaisement du conflit abominable qui ébranle le monde? Quelle sera leur attitude dans le congrès des nations qui rétablira l'ordre et l'équilibre ?

Le Canada, plus que tout autre pays d'Amérique, a le devoir impérieux d'intervenir dans le règlement. Nous avons, sans nécessité, apporté notre concours actif à l'œuvre de mort. Ne prendrons-nous aucune part à l'œuvre de résurrection et de survie ? Ce serait mal débuter dans notre existence de nation vouée à la défense de la "civilisation supérieure". Ce serait marquer au coin de la plus honteuse hypocrisie nos multiples et sonores déclamations humanitaires.

Il ne suffit pas de vociférer, avec nos avaleurs de sabres, que la seule paix possible, c'est l'anéantissement de l'Allemagne et le triomphe de nos alliés. Comme l'a fort bien dit BENOIT XV, comme le concèdent tous les esprits élevés et réfléchis, une telle paix ne serait ni bonne ni durable.

Toutes les nations, toutes celles surtout qui n'auront fait ou subi aucune conquête, aucun morcellement de territoire, — ce sera notre cas — devront veiller à ce que la paix ne laisse aucune plaie béante dans le flanc d'aucune nation vaincue. Elles devront faire rendre aux peuples conquis ou opprimés le droit à la vie et à la liberté; rentrer dans leurs bornes les grandes nations spoliatrices; et, par-dessus tout, réduire au minimum les causes futures de guerre. C'est le programme du Pape, c'est le seul vrai, le seul bon, le seul juste, le seul qui s'inspire d'une haute conception de la vraie politique.

Aurons-nous le courage et l'intelligence de nous y attacher, de faire tous nos efforts pour assurer son triomphe? Comment y parvenir?

D'abord, en réclamant le droit de participer, directement ou indirectement, aux délibérations qui précèderont le règle-

ment des affaires du monde. Je ne parle pas particulièrement, notez-le bien, du premier congrès qui mettra fin aux hostilités et étendra le baume — ou le vitriol — sur les plaies saignantes. Pour la raison que j'indiquerai dans un instant, il est peu probable qu'on nous y admette. Du reste, ce n'est pas là qu'il importe davantage de porter notre action et notre influence. Sans doute, il est important, essentiel même, que cette opération préliminaire se fasse dans l'esprit de justice suggéré par le Pape. Mais ce qui est plus nécessaire encore, c'est l'adoption d'un nouveau code de lois morales à l'usage des nations, appuyé de sanctions pratiques qui répriment la haine des peuples, qui anéantissent l'infernale puissance des agents provocateurs de la guerre. Il est très important que ces mesures soient prises dès le lendemain de la guerre, avant que les peuples n'en aient oublié les horreurs et la démence.

Nouveau code de lois internationales — Faillite du vieux système

Les facteurs de paix les plus efficaces qui aient été suggérés jusqu'ici sont: l'arbitrage international; le désarmement ou, au moins, la réduction considérable des armements; l'immunité du commerce maritime; l'entière publicité des traités, la suppression des ententes secrètes, et, dans les pays de régime parlementaire, la nullité des conventions conclues sans le concours et l'assentiment des représentants de la nation.

Qu'on n'objecte pas que la plupart de ces palliatifs sont illusoires, que des essais partiels n'ont abouti à rien, que la guerre actuelle démontre l'impotence dérisoire des conférences de la Haye et des congrès de la paix. Seuls les esprits superficiels et les hommes de mauvaise foi raisonnent et parlent de cette façon. Si les disciples du CHRIST avaient montré la même faiblesse de cœur et d'esprit, ils auraient jeté le manche après la cognée et renoncé à prêcher l'Evangile, dès la première persécution ou les premiers sursauts du schisme et de l'hérésie. Du reste, cette objection est aussi fausse que lâche.

Ce que la guerre actuelle démontre, au contraire, c'est l'effroyable banqueroute du vieux système des alliances, de l'équilibre des forces brutales, de la diplomatie secrète et des armements à outrance — toutes mesures nécessaires, affirmaient les tenants du militarisme, pour " assurer la paix du monde ". Les protagonistes de la paix armée ont perdu le droit de vanter leur système.

S'il entre un seul élément de sincérité dans les protestations de nos hommes publics et de nos journalistes, de toute nuance et de toute école, en faveur de la paix, de la liberté, de

la démocratie, de la survivance des petits peuples, ils ont l'impérieux devoir de redoubler de zèle et d'ardeur, après la guerre, pour induire les chefs de nation à tenter un essai loyal et complet d'un nouveau régime de vie internationale.

Ce régime n'aboutirait-il qu'à éloigner et amoindrir les causes de conflit armé, à rendre la guerre moins sauvage et moins dévastatrice, ce serait un immense progrès sur l'état de choses antérieur à la guerre.

Mais, me direz-vous, que peut faire le Canada pour agir sur l'opinion et la pratique des autres nations? Beaucoup plus que vous ne le pensez, pourvu qu'il sache comment s'y prendre, pourvu surtout qu'il veuille agir. C'est ici que s'impose l'action collective des nations d'Amérique. Elles ont toutes un égal intérêt à faire triompher ces principes et ces pratiques de droit nouveau. Elles en ont déjà, les Etats-Unis surtout, fait l'application partielle.

Si nous unissions nos efforts à ceux des Etats-Unis et des républiques sud-américaines, si nous entraînions avec nous les autres nations britanniques d'outre-mer, nous pourrions exercer une pression considérable sur l'action de la Grande-Bretagne et, par elle, sur les autres nations européennes, pour faire adopter un nouveau code de lois internationales.

Arbitrage — Désarmement — Immunité du commerce maritime

Les Etats-Unis sont tout désignés pour préconiser le principe de l'arbitrage. Quels que soient leurs fautes antérieures ou leurs mobiles récents, ce sera l'éternel honneur des Américains d'avoir fait plus que tout autre peuple pour introduire ce principe dans la pratique du droit international.[1] Au lendemain de la guerre, ils n'auront pas trop de peine à le faire accepter, en théorie. Les apôtres de la force brutale, les Bernhardis allemands, anglais, russes, français ou canadiens, s'en accommoderont, en se disant *in petto* qu'il sera toujours facile, dans la pratique, de se dérober aux engagements pris et de mettre de nouveau les peuples aux prises.

L'article le plus difficile à faire passer sera le désarmement, ou même la simple réduction des préparatifs de guerre, — précisément parce que ce serait la sanction pratique des promesses de paix. Il n'y a qu'un moyen d'y parvenir, c'est de briser l'infernale coalition des intérêts liés à la fabrication des armements. C'est là la véritable menace perpétuelle de guerre. Songez donc

[1] Les Etats-Unis ont signé plus de traités d'arbitrage universel que toute autre nation.

qu'à l'heure actuelle s'accumulent dans les banques anglaises les dividendes gagnés par les Allemands dans la construction des vaisseaux anglais et la fabrication des canons et des obus anglais[1]; pendant qu'en Allemagne s'empilent les pièces d'or maudit gagnées par les Anglais sur la fabrication des armes et des munitions qui servent à massacrer les soldats anglais, canadiens et australiens! Ces sinistres profiteurs seront aussi avides d'or et de sang après la guerre qu'avant. Le remède le plus pratique qui ait été suggéré pour mettre fin à ce trafic diabolique, c'est l'expropriation par tous les Etats des chantiers maritimes et des fabriques d'armes et de munitions. Il deviendrait alors plus facile de limiter, dans chaque pays, la fabrication des engins de mort.

Si cette réforme était opérée, le Canada et la plupart des pays d'Amérique auraient l'énorme avantage d'avoir à débourser beaucoup moins que les pays d'Europe[2].

Les Etats-Unis ont également les titres les plus valables pour réclamer l'immunité du commerce maritime. Depuis le Traité de Versailles, qui a reconnu leur droit à la vie des nations, ils n'ont cessé de préconiser cette importante modification du droit international. Sans l'opposition constante de l'Angleterre, il y a longtemps que l'humanité aurait fait ce progrès additionnel dans la voie de la civilisation. A la seconde Conférence de la Haye, en 1907, les délégués des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, appuyés d'une majorité décisive des représentants des petits nations, ont fait reconnaître la justesse de cette réforme. L'opposition opiniâtre de l'Angleterre, soutenue par la France, la Russie et le Japon, a réussi à en faire différer l'adoption.

Nul doute que le gouvernement américain saisira la première occasion favorable pour renouveler ses tentatives. Nos gouvernants auront-ils l'intelligence et le patriotisme de seconder ses efforts ? Nul pàys au monde ne bénéficierait plus que le Canada de cette réforme décisive. Les autres colonies autonomes, l'Australie surtout, qui vit pratiquement de son commerce maritime, y trouveraient un égal avantage. Si, en 1907, les délé-

[1] Interpellé par LORD CHARLES BERESFORD, le gouvernement britannique n'a pas voulu s'engager à confisquer les profits des Allemands pour indemniser les victimes des zeppelins ou pourvoir au coût de la défense aérienne. Ceci en dit long sur la secrète connivence des vampires de tous les pays, qui spéculent sur le sang de leurs propres nationaux.

[2] Le Canada pourrait mettre fin à la construction de la plupart des engins de guerre en interdisant l'emploi du nickel dans la fabrication des armes et des pièces de blindage des vaisseaux de guerre. Le Canada détient 85% de la production mondiale du nickel.

gués du gouvernement britannique avaient songé un seul instant aux intérêts des " nations-sœurs ", ils n'auraient pas combattu la proposition de M. CHOATE, à seule fin de conserver à l'Angleterre son vieux " droit " de saisie[1].

Espérons qu'au sortir de cette guerre où nous nous battons avec l'Angleterre pour la " civilisation supérieure " contre la " barbarie ", les représentants des " nations sœurs " jetteront le poids de leur influence du côté de la liberté du commerce contre la piraterie.

Publicité des traités — Suppression des ententes secrètes

Les Etats-Unis ont également été les premiers à donner l'exemple de la publicité des conventions internationales. Le président, le secrétaire d'Etat et les ambassadeurs de la République n'ont aucune liberté de lier leur pays par un traité sans l'approbation du Sénat.

Le Canada et les autres pays autonomes de l'Empire auraient un intérêt primordial à faire adopter cette pratique par l'Angleterre. A l'heure actuelle, les cinq cents millions de sujets britanniques et de " protégés " de l'Angleterre peuvent être liés, deux ans, cinq ans, dix ans d'avance, sans en rien savoir, par les seuls agissements secrets du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, aidé de deux ou trois de ses collègues. Toute la politique étrangère de l'Empire britannique échappe virtuellement à l'autorité, au contrôle le plus lointain de tous les parlements britanniques, y compris celui du Royaume-Uni, souvent même à la connaissance du cabinet impérial!

Il devrait être définitivement entendu que ni le ministre des Affaires étrangères ni le cabinet britannique ne peuvent, par une simple convention internationale, lier aucun des pays d'Empire à aucune éventualité de guerre, à moins que ce traité n'ait été ratifié par le parlement de chacun de ces pays ; au moins, devrait-il être admis que celui ou ceux des pays d'Empire qui refuseraient de se lier, resteraient neutres en cas de conflit[2].

Cette seule réforme du droit public anglais diminuerait de beaucoup nos chances de guerre et celles de tout le monde. Elle

[1] Cette attitude a été dénoncée en Angleterre par des autorités de premier ordre, entre autres, LORD LOREBURN, ancien Haut Chancelier, qui a publié sur ce sujet une remarquable étude: "*Capture at Sea*", (Londres, Methuen & Co, 1913.)

[2] C'est pratiquement l'attitude que SIR WILFRID LAURIER a prise lors du renouvellement du traité anglo-japonais. C'est l'un des meilleurs traits de sa carrière.

gênerait considérablement les impérialistes, les jingos et les agents provocateurs de tous les pays. Elle forcerait tous les gouvernements qui traitent avec l'Angleterre, et l'Angleterre elle-même, à jouer cartes sur table. Et comme l'Angleterre traite virtuellement avec toutes les nations de la terre, la coutume ne tarderait pas à devenir générale. La diplomatie secrète aurait vécu. Qui la regretterait? Les MACHIAVELS, les TALLEYRANDS, les BISMARCKS, les CHAMBERLAINS de tous les pays, tous les dupeurs de peuples, tous les dépeceurs de nations. Mais les innombrables victimes de leurs infâmes calculs, les peuples décimés, mutilés, surchargés d'impôts de guerre, regretteraient-ils, eux, la fin de ce régime de mensonges, de sinistres tractations, qui a toujours abouti à la guerre, au pillage, à la dévastation, à l'asservissement des faibles par les forts?

Le Canada travaillera-t-il pour la paix ou pour la guerre ?

Quel espoir y a-t-il que le Canada puisse faire entendre sa voix dans le concert des nations qui décideront du sort de l'humanité au sortir de cette guerre ? De représentation officielle dans le premier congrès de la paix, il ne saurait être question. L'Angleterre voulût-elle nous en faire ouvrir les portes, qu'elle se heurterait vraisemblablement à un refus de la plupart des gouvernements étrangers. Les colonies autonomes de la Grande-Bretagne ont voulu participer à la guerre en simples brigands, au service de l'Angleterre. Elle n'ont pas même pris la peine d'avertir les belligérants, alliés ou ennemis, qu'elles entraient dans le conflit. Il est donc peu probable qu'on les traite en nations civilisées.

Mais ce que nous pouvons faire, ce que nous devons faire, c'est d'exercer une pression immédiate et persistante sur le gouvernement britannique. M. BORDEN et M. DOHERTY ont maintes fois déclaré, depuis que la guerre est commencée, que le Canada a le droit d'être entendu dans le règlement des affaires de l'Empire et la discussion des conditions qui lui seront faites après la guerre. Le Canada parlera à l'Angleterre par la voix de ses gouvernants; ses gouvernants exprimeront les vues qui s'affirmeront le plus nettement, avec le plus d'énergie.

Il s'agit donc, pour tous les Canadiens, de décider dès maintenant dans quelle direction leurs mandataires devront s'efforcer de faire orienter la politique britannique, qui sera la nôtre tant que nous n'aurons pas repris notre ancienne liberté d'action.

Si nous voulons réellement travailler pour le droit, la justice, la paix, la liberté, l'affranchissement des peuples, le véritable progrès du monde, c'est le temps.

Et comme les arguments de persuasion n'ont guère de force auprès des puissants, à moins de s'appuyer sur des sanctions efficaces et tangibles, voici ce que nous devrions proclamer dès maintenant.

Le Canada se prononce nettement et sans réserve en faveur de l'arbitrage international, pour tous les cas de guerre. Il ne prendra part à aucune guerre à moins qu'une sérieuse proposition d'arbitrage n'ait été faite par l'Angleterre et ses alliés et repoussée par leurs ennemis.

Le Canada réclame l'immunité du commerce maritime et refuse de coopérer à toute tentative d'armement naval tant que le gouvernement britannique n'aura pas uni ses efforts à ceux des Etats-Unis pour faire introduire cette réforme dans le droit des nations.

Le Canada restera absolument neutre dans toute guerre où l'Angleterre se trouvera entraînée par des traités, des conventions secrètes ou des ententes vagues qui n'auront pas été soumis aux délibérations et au vote approbatif du parlement canadien.

Le Canada se retire de toute coopération impériale, si l'Angleterre refuse de formuler ou d'appuyer une proposition sérieuse de réduction dans les armements des grandes nations.

Si une politique générale de désarmement est acceptée et mise à exécution par les grandes puissances de l'Europe, les Etats-Unis et le Japon, le Canada y adhère d'avance et sans réserves.

Et surtout, le Canada réaffirme son *droit* de neutralité dans toutes les guerres qui ne menacent pas son territoire.

Voilà ce que le Canada devrait dire, voilà ce que le Canada devrait faire.

S'il le disait avec conviction, s'il le faisait avec énergie, il rendrait à l'Angleterre un réel service: celui de l'arracher au vertige de l'impérialisme qui l'entraîne à sa perte; il réparerait une partie du mal qu'il a fait aux autres et à lui-même en écoutant la voix des apôtres de haine; il prouverait que l'épreuve de la guerre a purifié sa conscience et restauré son intelligence; il aurait quelque chance d'échapper aux conséquences vengeresses de son délire; il aurait raison d'entrevoir le jour où il pourrait tendre une main loyale aux nations qui marcheront à la tête de l'humanité assainie et assobrie.

Ce serait assurément un rôle plus noble, plus glorieux, plus fécond, plus civilisé, un rôle plus chrétien, en un mot, que de fournir des légionnaires à l'Angleterre et à la France, et d'accroître dans le monde les ferments de haine, de discorde et de fureur bestiale.

Si le Canada de demain s'unissait aux autres nations d'Amérique et à tous les peuples qui veulent secouer le joug avilissant de la diplomatie amorale et échapper à l'étreinte des pieuvres du militarisme, il ne tarderait pas à recevoir la récompense matérielle de ses efforts. Si le programme de paix dont j'ai esquissé les grandes lignes triomphe et s'impose à la politique des nations, le Canada évitera la plupart des dépenses colossales qu'exigera la protection de son territoire; il pourra se débarrasser du caporalisme dangereux qui l'envahit; il n'aura pas même besoin de contracter d'alliances défensives: il sera libre de poursuivre un idéal de paix, de justice, d'ordre et de vraie liberté.

Cette double récompense morale et matérielle, nous ne l'avons guère méritée. Puissent les nombreuses victimes de l'aveuglement de nos chefs sociaux et des infâmes calculs de nos politiciens et de nos démagogues mériter, quand même, cette récompense aux générations futures!

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

I — AUTONOMIE COLONIALE

II — LA RÉVOLUTION IMPÉRIALISTE

III — LE CANADA ET LA GUERRE EUROPÉENNE: — MOTIFS D'INTERVENTION

V — LES SOLUTIONS DE DEMAIN

VI — POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CANADA

DISCOURS ET PUBLICATIONS DIVERSES DE M. HENRI BOURASSA

EN FRANÇAIS:

Grande-Bretagne et Canada, 1901	$0.25
Le patriotisme canadien-français (*épuisé*), 1902	.10
Les Canadiens-français et l'Empire Britannique (*épuisé*), 1903	.25
Devant le tribunal de l'histoire (*traduit de Goldwin-Smith*), (*épuisé*), 1903	.10
Les Écoles du Nord-Ouest, 1905	.10
La Publicité (*prospectus*), 1909	...
La Loi navale (*épuisé*), 1910	.10
Religion, Langue et Nationalité (*Discours au Congrès Eucharistique de Montréal*), (*épuisé*), 1910	.10
La Convention douanière, 1911	.10
La Conférence impériale et le rôle de M. Laurier, 1911	.25
Pour la justice, 1912	.10
La langue française (*Discours au Congrès de Québec*), (*épuisé*), 1912	.10
Le spectre de l'Annexion (*épuisé*), 1912	.10
Le Canada et l'arbitrage international (*épuisé*), 1913	.10
Le Canada à Lourdes (*épuisé*), 1914	.10
La politique de l'Angleterre (*épuisé*), 1914	.25
Le "Devoir", son origine, son passé, son avenir, 1915	.10
La langue française au Canada, 1915	.15
Que devons-nous à l'Angleterre?, 1915	1.00
Le "Devoir" et la guerre — Le conflit des races, 1916	.15
Hier, Aujourd'hui, Demain, 1916	.75

EN ANGLAIS:

Great Britain and Canada (*épuisé*), 1901	.25
The French Canadian in the British Empire (*Reproduit du* Monthly Review, *sept. et oct. 1902*), (*épuisé*)	.10
The Reciprocity Agreement, 1911	.25
Why the Navy Act should be Repealed, (*épuisé*) 1912	.25
The Spectre of Annexation, 1912	.25
Imperial Relations (*Empire Club, Toronto*), (*épuisé*), 1913	.10
Canada and International Arbitration (*épuisé*), 1913	.10
French and English (*épuisé*), 1914	.10
Ireland and Canada (*épuisé*), 1914	.10
The National Duty of Canada (*épuisé*), 1915	.10
The Foreign Policy of Great Britain, 1915	.25

A toute commande par la poste, ajouter 2 sous pour chaque brochure à 10 sous, 3 sous pour chaque brochure à 15 ou 25 sous, 15 sous pour "Que devons-nous à l'Angleterre?" *et 10 sous pour* "Hier, Aujourd'hui, Demain."

